

Arts et Spectacles : Toscanini/Berlin

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

BOURSE

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15031 – 7 F

JEUDI 27 MAI 1993

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JACQUES LESOURNE

« Autogolpe » au Guatemala

LE « coup d'Etat civil » auquel le président du Guatemala a eu recours, à l'aube du mardi 25 mai, a des allures de « déjà vu ». Reprenant presque *point par point* les *mesures* qu'avait imposées son homologue péruvien Alberto Fujimori en avril 1992, Jorge Serrano a dissous le Parlement, la Cour suprême et suspendu « temporairement et partiellement » les garanties constitutionnelles. Tirant toutes les leçons du précédent péruvien, le chef de l'Etat guatémaltèque a *d'emblée promis l'élection, d'ici* deux mois, d'une Assemblée constituante. A Lima, la tenue d'un tel scrutin avait *permis* d'amadouer la communauté internationale, dont les molles sanctions économiques contre le Pérou n'ont pas été durcies par la suite.

L'Organisation des Etats américains avait trouvé quelques circonstances atténuantes à M. Fujimori lorsqu'il avait invoqué les menaces – réelles – que faisait peser la guérilla du Sentier Lumineux sur la démocratie *péruvienne. Les justifications* avancées par M. Serrano paraissent beaucoup moins convaincantes.

LA corruption, souvent liée au trafic de drogue, s'est, certes, comme il l'affirme lui-même, emparée de l'administration, du Congrès et du pouvoir *judiciaire, mais son gouvernement* de centre droit ne s'était-il pas lui-même privé des moyens de la combattre? Les lois sur la répression du trafic des stupéfiants – le Guatemala est devenu le cinquième producteur de pavot au monde – et *sur la prévention* du blanchiment de l'argent sale existent, mais les procureurs qui *ont tenté de les appliquer en ont* vite été empêchés.

Ce coup de force sans effusion *de sang résulte plutôt d'une* conjonction de facteurs, tous défavorables à M. Serrano, qui a succédé en 1991 à un autre président civil après trois décennies de régime militaire. La cote de popularité de ce prédicateur évangéliste, privé de majorité au Parlement après la défection récente de deux partis, était au plus bas, en *raison des mesures* néo-libérales qu'il avait imposées. Les négociations menées avec les quatre mouvements de guérilla actifs dans certaines zones du pays depuis trente ans paraissaient, d'autre part, bloquées.

LES guérilleros, qui n'ignorent pas les pressions, notamment américaines, en faveur d'un règlement du dernier conflit d'Amérique centrale ou du respect de droits de l'homme traditionnellement bafoués, en ont *profité* pour faire de la surenchère, demandant une « réduction immédiate » des effectifs de l'armée. Or jamais les *militaires* guatémaltèques n'accepteront de bonne grâce un règlement à la salvadorienne, persuadés qu'ils sont d'avoir quasiment « gagné la *guerre contre la subversion* ». La guérilla guatémaltèque, qui compterait moins de deux mille « combattants », n'a jamais bénéficié du même rapport de force qu'au Salvador.

Pour remettre le Guatemala sur la voie de la démocratie et y assurer la paix, il faudra, de la part de la communauté internationale, *plus que de vertueuses* condamnations de cet « autogolpe ».

(Lire l'article de notre correspondant BERTRAND DE LA GRANGE page 5.)



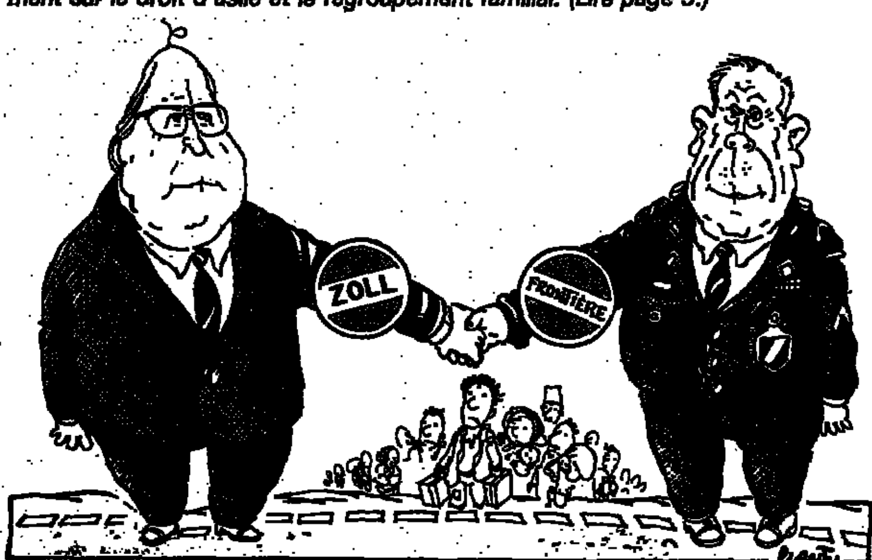
M 0147 - 0527 0 - 7,00 F

La situation des étrangers en Europe

• Le Conseil d'Etat critique la loi Pasqua
• L'Allemagne limite le droit d'asile

Le Bundestag devait adopter, mercredi 26 mai à Bonn, une réforme constitutionnelle sur le droit d'asile pour mettre un frein à l'arrivée massive d'immigrés en Allemagne. Le débat parlementaire s'est ouvert de manière houleuse, tandis que plusieurs milliers de manifestants étaient rassemblés aux abords du Parlement. (Lire page 4.)

En France, l'adoption par le conseil des ministres du projet de loi Pasqua sur l'entrée et le séjour des étrangers n'a pas eu lieu mercredi. Le texte est toujours à l'examen au Conseil d'Etat, qui en critique certains aspects, notamment sur le droit d'asile et le regroupement familial. (Lire page 9.)



Concernant une vingtaine de groupes dont Renault

Les privatisations rapporteraient 40 milliards de francs cette année

Le projet de loi de privatisation devait être présenté au conseil des ministres du mercredi 26 mai. Les privatisations, dont le gouvernement espère retirer 40 milliards de francs d'ici à la fin de l'année, s'enclencheront à l'automne. Elles pourraient concerner les douze groupes privatisables de 1986 et neuf nouvelles sociétés dont Renault. L'emprunt, du même montant, annoncé le 25 mai leur servira donc de relais. D'autre part, M. Balladur a critiqué sévèrement certaines « méthodes expéditives » de licenciement. Il a annoncé le versement d'une aide de l'Etat aux salariés qui accepteraient des baisses de salaires.

Indispensables recettes

par Pierre-Angel Gay et Caroline Monnot

Lors de sa déclaration de politique générale à l'Assemblée nationale, jeudi 8 avril, Edouard Balladur avait fait d'un grand programme de privatisations – *« avoué et sincère, cette fois »* – l'un des points clés de sa politique de modernisation économique. *« Notre volonté*, déclarait alors le premier ministre, *est de dégager, sans tarder, des marges de manœuvre permettant une croissance économique plus forte et donc une amélioration de la situation de l'emploi. »* Malgré les prudences et les explications en demi-teinte, il était clair, déjà, que le produit des privatisations servirait davantage à financer l'action du gouvernement qu'à désendetter l'Etat.

Sept semaines plus tard, les recettes des privatisations apparaissent à ce point indispensables que le gouvernement ne s'embarrasse plus de ces circonlocutions-là. Mardi 25 mai, Edouard Balladur en a dit crûment l'utilisation : *« La lutte pour l'emploi. »* Il en a fixé le montant – impressionnant : 40 milliards de francs en 1993.

Quarante milliards de recettes à mobiliser de façon si urgente qu'un grand emprunt d'Etat permettra de les recueillir par anticipation (*le Monde* du 26 mai). C'est dire si le temps presse. Dès mercredi, le ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, devait présenter, en conseil des ministres, le projet de loi fixant le cadre juridique des privatisations.

Lire la suite et nos informations page 17

La Chine en marche vers le capitalisme

Quatre ans après le « printemps de Pékin », le pays se convertit à l'économie de marché

PÉKIN

de notre correspondant

On les voit dans les galeries *marchandes, perplexes devant* des étalages Nina Ricci ou Shiseido, Sony ou Rolex. On les trouve parfois dans le lobby de grands hôtels de classe internationale où officient de jeunes serveuses en *qipao*, la longue robe fendue haut sur la cuisse, à la mode des grands hôtels de l'Asie capitaliste. A l'occasion, ils pointent le nez à l'entrée d'une boîte disco, avant d'opérer une retraite prudente.

Parfois en couple, vareuse et pantalon difforme, ils se tiennent par le bras, vieux et pudiques amoureux chinois – l'un ou l'autre, ou les deux, s'appuyant sur une canne. Leurs yeux sont en général ouverts comme des soucoupes, non pas consternés, *plutôt timidement enchantés.*

Ce sont les vieillards de l'épopée communiste, encore assez vaillants, à l'approche de leurs soixante-dix ou quatre-vingts ans, pour se déplacer dans les hauts lieux de la Chine post-maoïste décrétée par Deng Xiaoping.

Leurs enfants et petits-enfants, quand il ne sont pas à Harvard, ou ailleurs à l'étranger, pour des études en gestion d'entreprise, voire dans le circuit du rock'n'roll ou autre aventure d'avant-garde, sont les gestionnaires de ces temples de la consommation envahis par des foules que rien de distingue plus de leurs homologues de Hong-kong ou Taïwan. On y fait ses emplettes au rythme de la *muzak* qui dégouline de la sono. Télé*phone portable en main, de préférence.*

A Haïnan, l'île la plus méridionale de Chine, une scène vue récemment en disait long sur ce passage désordonné du témoin entre générations.

FRANCIS DERON

Lire la suite page 6

Le jugement des crimes commis dans l'ex-Yougoslavie

Le Conseil de sécurité a décidé de créer un tribunal international.

Lire page 3

La réforme de la Constitution

Les sénateurs souhaitent que la nouvelle Cour de justice soit présidée par un parlementaire.

Lire page 7

Le sommaire complet se trouve page 24

ARTS ET SPECTACLES

Toscanini, le bâtisseur révolté

Trente-cinq ans après sa mort, RCA publie l'intégralité des enregistrements réalisés pour la firme américaine par le chef italien. Quatre-vingt-deux disques à écouter pour apprendre.

page 25

Construire Berlin

La capitale de l'Allemagne nouvelle affiche son ambition : être le centre économique et culturel du pays.

page 27

Lire dans « Arts et spectacles » pages 25 à 34

Le troisième volet de notre enquête sur « L'art et l'Etat » : « Un toit pour créer ».

page 14

ÉDUCATION ♦ CAMPUS

• Le bon profil des ensei*gnants* • *L'esprit d'entre*prise dans les universités • Collèges et universités : *les zones d'ombre* • Brassage académique contre nationalismes.

pages 11 à 13

Délocaliser, malgré tout

En dépit du Conseil d'Etat, le gouvernement poursuivra les transferts d'administrations

par Valérie Devillechabrolle

Depuis l'automne 1991, plusieurs décisions de « délocalisation » d'organismes publics en province souffraient d'avoir été prises à l'emporte-pièce par le gouvernement d'Edith Cresson. Absence de concertation avec les organismes visés, mépris des règles régissant la vie de ces établissements : le gouvernement de l'époque s'était engagé dans une véritable impasse juridique. Impasse qui s'est d'ores et déjà traduite par l'annulation de certaines décisions pour vice de forme – SEITA, Caisse centrale de coopération économique (CCCE) – et par une vingtaine de recours contentieux et grâcieux.

Les commissaires du gouvernement se sont, mardi 25 mai, prononcés en faveur de l'annulation par le Conseil d'Etat des décisions de transfert de l'ENA et de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP), au motif que les procédures n'avaient, là encore, pas été respectées. Si leur argumentation était reprise, *le 4 juin*, lors de la décision de la Haute Assemblée, d'aucuns pourront toujours ironiser sur la solidarité de corps des magistrats du Conseil d'Etat, pour la plupart issus de l'ENA. D'autres dénonceront sans doute, à l'instar du président de la République, la *« résistance »* menée par l'Assemblée du *Palais-Royal* à l'encontre de la politique gouvernementale. Le chef de l'Etat n'avait-il pas observé lors de l'inauguration du TGV-Nord, le 18 mai, qu'*« il faudrait que l'on s'habitue à Paris, du côté du Palais-Royal, à considérer que la province française n'est pas le Kamtchatka ou le désert de Kalahari ».*

Reste que, comme dans le cas de la SEITA ou de la CCCE, l'analyse juridique développée, mardi, ne remet pas en cause le bien-fondé des choix du pouvoir exécutif en matière d'aménagement du territoire.

Lire la suite et nos informations page 16

A L'ÉTRANGER : Maroc, 8 DH ; Tunisie, 850 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Antilles-Réunion, 9 F ; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 190 PTA ; G.-B., 85 p. ; Grèce, 250 DR ; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 400 L ; Luxembourg, 46 FL ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 190 PTE ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 1,90 FS ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

DÉBATS

Procédure pénale

Pour un compromis

par Georges Flécheux

DANS quelques semaines, par la volonté commune du gouvernement et du Parlement, le débat sur les nouvelles dispositions du code de procédure pénale, c'est-à-dire sur les libertés publiques, va s'ouvrir à nouveau et, si l'on en croit les déclarations d'intention et les propositions déjà connues, modifiera la loi du 4 janvier 1993 accusée, moins de deux mois après sa mise en vigueur, de paralyser l'appareil judiciaire et d'entraver l'action des forces de police, bref, de faire le jeu des voyous au détriment de la protection des honnêtes gens.

En exergue, une première question me préoccupait : allons-nous, pour une fois, pouvoir en débattre sereinement? Sécurité (je préférerais sûreté) et libertés sont-elles deux notions définitivement antagonistes dans notre pays, leur affrontement permanent étant générateur de synthèses ponctuelles et insatisfaisantes pour tout le monde? De réformes qui, votées sous l'impulsion des gardes des sceaux successifs, restent lettre morte parce qu'insuffisamment pensées, concertées... et financées? Or, une réflexion s'est déjà fait jour le 20 avril lorsque, à l'initiative du président du Sénat, législateurs, magistrats, policiers, avocats et journalistes ont pu confronter leurs points de vue sur tous les aspects de cette réforme.

Nul doute que ce ne soit sur ce ton que se poursuivra le débat parlementaire mais qu'une seconde question soit permise ici, cette journée de réflexion n'ayant réuni que des spécialistes : lorsqu'il porte une appréciation sur un texte concernant les libertés, le citoyen français se demande-t-il «et si j'étais personnellement concerné?» Ou affirme-t-il, bien à tort : ces lois ne concernent que les délinquants et ne sauraient m'intéresser? Car tout le débat est là : ces textes nous intéressent tous. Et que personne ne se méprenne : nous, avocats, sommes aussi des parents, des propriétaires, des automobilistes, des citoyens ordinaires aussi soucieux que d'autres de la sécurité de leurs proches et de leurs biens.

Peut-on croire, dès lors, que parce que nous sommes aussi des auxiliaires de justice, comptables du fonctionnement de cette institution auprès de nos clients – victimes ou délinquants – nous nous satisferions d'un système répressif inefficace? Nous le voulons simplement plus contradictoire, plus conforme au principe européen de l'«égalité des armes» entre les parties, par exemple dans le domaine de l'expertise pénale où la loi devra être complétée. Ces malentendus dissipés, du moins puis-je l'espérer, il faut analyser deux des aspects principaux de cette loi nouvelle qui constitue, ou veut constituer, un progrès pour les libertés sans entraver la nécessaire répression des infractions.

Il reste la Belgique. C'est le seul pays d'Europe dans lequel l'avocat ne pénètre jamais dans les locaux de police. Cette «incursion» de la défense, pour la première fois en France, s'effectue depuis le 1er mars au-delà de la dix-neuvième heure de garde à vue. L'entretien dure une demi-heure, pendant laquelle l'avocat choisi ou désigné s'entretient avec la personne retenue dont il ne connaît pas le dossier et aux interrogatoires de laquelle il n'assistera pas. Son rôle est donc de s'assurer du respect des droits essentiels du gardé à vue et de son état de santé physique et psychique. S'il relève des anomalies, il les consigne par écrit. Il conserve un secret absolu sur cet entretien. Voilà toute l'affaire.

La lourde tâche de la garde à vue

J'ai personnellement tenu à ce que le barreau de Paris mette en œuvre sans délai cette réforme capitale. Les avocats de toutes les disciplines ont eu l'honneur d'assurer ce service, le parquet et les services de police, loin d'entraver nos interventions, s'y sont prêtés de bonne grâce dans le respect absolu du rôle des uns et des autres. Le colloque organisé par le Sénat en a pris acte. Nul n'ignore les difficultés auxquelles se heurtent certains petits barreaux pour assumer correctement cette lourde tâche qui, au surplus, ne fait pas encore l'objet de mesures d'indemnisation par l'Etat. Mais aucun ne conteste la légitimité de la présence de l'avocat dans les locaux de police.

Que des discussions s'instaurent pour savoir si l'avocat doit intervenir en début de garde à vue ou à la fin de sa première journée, rien n'est plus légitime. Le barreau de Paris s'opposera, cependant, à certains projets qui interdiraient au gardé à vue de choisir son avocat pour lui imposer un conseil obligatoirement désigné par le bâtonnier, alors qu'il suffit que le bâtonnier avertisse, sous sa responsabilité, l'avocat choisi par le gardé à vue. Jamais dans les démocraties occidentales la liberté de choix de l'avocat n'a été contestée. L'intervention en garde à vue est, en effet, le premier acte qui s'inscrit dans le processus de défense. Cette présence de l'avocat évitera peut-être que, demain, ne se reproduisent des drames comme celui que nous venons de connaître.

Nous entrons ici sur l'un des terrains les plus brûlants de la pratique judiciaire française : celui des pouvoirs du juge d'instruction, ou plus généralement du contrôle de cet acte exceptionnel, la mise en détention à titre provisoire. Toute réforme sérieuse suppose une augmentation des moyens matériels et humains des chambres d'accusation. Manquant de moyens dans des proportions dramatiques, ces juridictions auxquelles est dévolu un rôle éminent, non seulement de contrôle des actes d'information mais encore de contrôle *a priori* du fonctionnement des cabinets d'instruction, ne peuvent tout simplement pas le remplir.

La «mise en examen» assistée d'un avocat

Trois affaires sont trop présentes dans toutes les mémoires pour n'être pas évoquées : le drame de Bruay-en-Artois, celui de la Vologne, l'affaire Roman enfin. Dans ces trois dossiers où des crimes atroces restent impunis mais où des destins multiples se sont fracassés, les chambres d'accusation n'ont pas pu jouer le rôle qui était le leur, lequel était avant tout de guider les investigations de magistrats instructeurs sans doute animés des meilleures intentions mais manifestement trop inexpérimentés et qui occupaient, eux aussi, des fonctions peu valorisantes en termes de carrière.

Il faut rappeler cette carence générale du système français lorsque l'on aborde le régime de l'information préalable : les pouvoirs d'investigation du juge doivent être assortis de contre-pouvoirs qui ne soient pas simplement formels. C'est pourquoi nous combattrons pour que, dès sa première comparution, le «mis en examen» soit assisté d'un avocat. C'est un acquis essentiel de la nouvelle loi. Peu à peu, chacun s'y rallie. Au nom de quoi, en effet, ce premier contact avec le juge aurait-il lieu hors la présence d'un défenseur? Qu'on ne compte pas sur nous pour laisser perdurer la traditionnelle menace : *«Parlez, donnez des noms, sinon je vous incarcère.»* N'est-ce pas ce qu'ont entendu chefs ou responsables d'entreprise dans bien des dossiers récents? Que ceux qui ne veulent pas entendre mon langage se rassurent : les grands délinquants résistent très bien à cette pression-là. Eux y sont préparés.

En revanche, lorsqu'un juge d'instruction nous fait valoir qu'il lui paraît absurde d'avoir à adresser une lettre recommandée avec accusé de réception l'informant de ce qu'il va être mis en examen à un trafiquant de drogue sur lequel la police enquête depuis plusieurs mois ou plusieurs années, nous ne pouvons qu'abonder dans son sens. Voici l'une des scories de la loi qu'il convient d'éliminer, et il en est d'autres qui ne sont que le fruit de la précipitation passionnelle dans laquelle elle a été adoptée.

Quant à la détention provisoire maintenant : majoritairement, les juges d'instruction font le pari qu'ils peuvent instruire à charge et à décharge contre un mis en examen dont ils ont décidé de la liberté et donc de l'honneur, le secret de l'instruction étant systématiquement violé. Limiter cette redoutable prérogative paraît outrageant à certains alors que ces contraintes doivent libérer la conscience du juge. N'est-il pas humain de tenter de justifier *a posteriori* une mesure aussi grave, au besoin de s'entêter dans l'erreur, de ne pas reconnaître que l'information eût pu aussi bien progresser sans cette «pré-sanction»?

Si l'on oublie les corporatismes et les idées reçues, ce problème peut être abordé à la lumière de quelques réalités simples : tout d'abord, la question de l'opportunité de la détention ne se pose que dans une minorité de dossiers. Les gens dont la représentation n'est pas assurée et dont les aveux sont corroborés dans des affaires graves ne peuvent y échapper. Ensuite, la détention ne doit pas être assimilée à un moyen de pression étranger aux nécessités de l'enquête qui, seules, justifient cette très grave mesure.

Le scandale de l'excès des détentions préventives

Il est vrai que le système actuel et temporaire du juge délégué est administrativement lourd et chargé de quelques absurdités : pourquoi, par exemple, faut-il que le juge d'instruction signe le mandat de dépôt qu'il a sollicité mais qui a été décidé par un de ses collègues? De même, croire en la mise sur pied d'un système d'échevinage (un juge et deux citoyens) relève sans doute de la chimère en matière pénale. Ce seront à l'évidence toujours les mêmes échevins (si l'on en trouve) qui siégeront et statueront forcément dans le même sens.

Une solution de compromis peut cependant parfaitement être trouvée, pourvu qu'elle soit fondée sur la philosophie dite du «double regard», que ce soit celui de l'actuel juge délégué ou celui du président du tribunal, saisi par la voie d'un référé suspensif. L'important est d'éviter, à l'avenir, le plus souvent possible, le traumatisme de l'incarcération à des gens dont le procès peut fort bien être instruit sans que cette pré-sanction leur soit infligée.

Quelle que soit la solution adoptée par le législateur, elle devra s'inspirer de ce constat : depuis un siècle, toutes opinions politiques confondues, les gardes des sceaux successifs ont dénoncé l'excès des détentions préventives ou provisoires dans notre pays et les désastreuses conséquences humaines qui en résultent. Ne peut-on, sans offenser personne, prendre enfin sérieusement mais lucidement ce scandale à bras-le-corps?

En conclusion, et sur cette question essentielle de la conciliation des libertés publiques et du respect de l'ordre public, les principes suivants devraient sans cesse être présents à l'esprit du législateur et de tous ceux dont il recueille l'opinion : oublier les clivages politiques et les corporatismes, savoir remettre ses convictions en question, se donner le temps de sa réflexion et refuser de voter des lois abrogées dès que promulguées, n'oublier jamais qu'une réforme a un coût et qu'il est inutile de la voter si elle n'est pas assortie des mesures financières permettant sa mise en œuvre.

On constate que c'est plus souvent le manque de moyens qui est dénoncé par ceux qui veulent suspendre l'application de ce texte que sa philosophie même. Ne renonçons pas à cette avancée des libertés et à cette mise en harmonie de la pratique française avec les engagements internationaux de notre pays au seul motif que le budget de notre justice n'est une priorité nationale que dans les discours.

► **Georges Flécheux est bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour de Paris.**

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* », « Association Hubert-Beuve-Méry » Société anonyme des lecteurs du *Monde* Le Monde-Entreprises, M. Jacques Lesourne, gérant.

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration
PRINTED IN FRANCE

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

REVUES — FRÉDÉRIC GAUSSEN

25 ans : mai 68 et le « printemps de Prague »

Pendant que les étudiants se révoltaient à Paris, les Tchèques faisaient vaciller le régime – avant d'être écrasés en août. Vingt-cinq ans après, le communisme s'est effondré, entraînant dans sa chute la gauche française. Le paysage mondial a bien changé, mais l'oppression n'a toujours pas disparu...

LES interprétations des événements historiques sont fortement influencées par le contexte de l'époque où elles s'expriment. Mai 68 nous en fournit un bon exemple. En 1983, pour son quinzième anniversaire, alors que la gauche savourait encore sa victoire, l'historien Pascal Ory avait souligné, dans un livre intitulé *l'Entre-deux Mai*, la filiation directe entre les barricades de 1968 et l'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981. Les troupes du premier de ces Mai, expliquait-il, avaient fourni l'électorat du second. En 1993, pour ce vingt-cinquième anniversaire qui coïncide avec la disparition du PS de la scène politique, *la Revue des Deux Mondes* donne la parole à deux des acteurs les plus engagés du mouvement : les anciens maos Michel Le Bris et Jean-Pierre Le Dantec, qui expliquent au contraire que la mission historique de mai 68 a été... d'en finir avec la gauche.

Michel Le Bris fait de l'expérience qu'il a vécue avec ses camarades une analyse intéressante. Pour lui, c'est par une sorte de malentendu que le mouvement s'est trouvé entraîné et pris en charge par la pensée marxiste. C'est simplement parce que les révoltés d'alors n'avaient pas d'autres concepts, d'autres mots à leur disposition pour traduire en action une impulsion révolutionnaire. En réalité, la contradiction entre la signification profonde d'un mouvement essentiellement culturel et spirituel et la pratique marxiste était totale. Et l'acquis du mouvement a été de faire apparaître de façon définitive l'incompatibilité entre les aspirations de la société moderne et le marxisme. Mai 68 doit être compris comme *«le premier mouvement anticommuniste de masse»* – un mouvement qui aboutira à la chute du mur de Berlin et à l'effondrement du «socialisme réel» et qui entraînera dans sa déconfiture toute la gauche française. Celle-ci n'a pas compris qu'elle perdait sa raison d'être à partir du moment où ses valeurs n'étaient plus porteuses d'espérance.

Le risque pour l'insurgé de se retrouver bourreau

Le Bris et Le Dantec regrettent-ils de s'être ainsi «trompés», eux les anciens gauchistes? Non, pour deux raisons. D'abord, ils ont conscience d'avoir vécu une expérience irremplaçable de révolte collective et de fraternité. Ensuite, parce qu'en allant au bout de l'illusion marxiste ils ont compris de l'intérieur à quelles extrémités elle menait. Ils ont été, en quelque sorte, les éclaireurs, les messagers, qui, poussant jusqu'à ses extrêmes limites une expérience funeste, ont pu témoigner des risques qu'elle portait en elle.

C'est ce témoignage vécu, expliquent ces «repentis», qui a permis aux anciens maos d'être plus crédibles dans leur combat contre le communisme et pour la dissidence et les droits de l'homme que n'avaient pu l'être, avant eux, les théoriciens de Socialisme ou barbarie ou un intellectuel comme Raymond Aron. *«Je sais maintenant avec le recul du temps,* écrit Le Bris, *que c'est bien en ce lieu là que se retrouva portée à son plus haut point d'incandescence la contradiction entre la «ferveur 68» et le discours de la Révolution. Nous n'aurions pas trouvé la force de mettre bas l'idéologie marxiste si nous n'avions pas expérimenté en nous-mêmes l'enchaînement fatal par lequel d'insurgé on se retrouve gardien de camp, bourreau, policier, chacun de tous les autres.»*

Le risque pour l'insurgé de se retrouver bourreau serait-il inévitable? Il est, cette année, un autre vingt-cinquième anniversaire qui résonne étrangement : celui du « printemps de Prague ». On pourrait croire qu'après la disparition des chars qui l'ont assassiné il serait commémoré joyeusement dans l'ex-Tchécoslovaquie. Or il semble qu'il n'en est rien. L'écrivain tchèque Vaclav Janek et l'intellectuel polonais Adam Michnik nous expliquent pourquoi dans la *Lettre internationale*. C'est que la roue de l'Histoire a tourné vite dans les pays de l'Europe de l'Est. Si les staliniens ont été balayés, l'opinion n'est guère plus tendre à présent pour les communistes réformateurs, qui ont été à l'origine des premiers mouvements de contestation. La tentation est grande de mettre tout le monde dans le même panier et de ne voir dans les luttes anciennes entre orthodoxes et libéraux que *«magouilles politiciennes»*.

Michnik s'inquiète de voir les *«prudents aux mains propres»*, ceux qui se taisaient sous la dictature, s'en prendre aux anciens communistes libéraux qui risquaient leur liberté ou leur vie en critiquant le régime. *«Aujourd'hui,* écrit Michnik, *le communisme n'existe plus, mais on assiste encore à la lutte entre l'esprit de liberté et de tolérance et l'esprit de revanche politique et de xénophobie ethnique et religieuse.»* Et il conclut par ces interrogations anxieuses sur *«la discussion à propos de 1968»* : *«C'est aussi un débat sur la manière de créer l'avenir. Est-ce que ce sera un avenir de sociétés libres, tolérantes, ouvertes? ou sera-ce un monde fondé sur le mensonge, où l'on verra la dictature de nouvelles orthodoxies?»*

«L'Oiseau ébahi» et «l'Organiste»

Les «réformateurs» du «printemps de Prague» étaient-ils des naïfs? Peut-être, et la *Lettre internationale* publie une savoureuse nouvelle de Marian Brandys écrite peu après 1968 et imaginant la rencontre qui eut lieu (réellement) entre Dubcek et Gomulka. Le premier, qui ressemble à un *«oiseau ébahi»*, essaie de communiquer à son interlocuteur renfrogné l'enthousiasme qui secoue les rues de Prague. *«Gesticulant de ses longs bras telles des ailes qui battent»*, il veut le convaincre de se joindre au mouvement pour impressionner les *«camarades de la Grande puissance protectrice»*. Mais c'est en vain... Marchant à ses côtés, celui qu'on appelle *«l'Organiste»*, *«du fait de son aspect sérieux et de ses discours ennuyeux (...), écoute ces élucubrations, qui se veulent rassurantes, tout en essayant de ne pas rire. Quelle naïveté incroyable! Avoir vécu si longtemps parmi eux et ne pas les connaître!»*

Gomulka *«le dur à cuire»* sait lui à quoi s'en tenir... Et la Pologne participera sans barguigner à l'écrasement du «printemps de Prague».

Vingt-cinq ans après la révolte de Prague, vingt-cinq ans après l'occupation de la Sorbonne où il était *«interdit d'interdire»*, l'oppression n'a pas disparu. Sa victime a même un nom emblématique et ressemble comme un frère aux étudiants et aux intellectuels révoltés du Quartier Latin ou de Prague : Salman Rushdie, condamné à mort pour ses écrits par la nouvelle inquisition des mollahs. Quelques-uns de ses confrères lui adressent un salut fraternel, mais impuissant, dans *la Règle du jeu* : *«Bien à vous, cher Salman Rushdie, avec respect et admiration»*, lui écrit l'écrivain cubain Eduardo Manet...

En mai 1968, des millions de jeunes dans le monde se sont soulevés contre les guerres impérialistes et le communisme. Ces guerres-là ont pris fin et le communisme est enterré. Mais il y a toujours, quelque part tout près de nous, un écrivain condamné à mort et qui se cache...

► ***Revue des Deux Mondes*, mai 1993, 61 F. 216, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.**

► ***Lettre internationale*, nº 36, printemps 1993, 60 F. 30, rue Notre-Dame-des-Victoires, 75002 Paris.**

► ***La Règle du jeu*, nº 10, mai 1993, 98 F. 54, rue des Saints-Pères, 75007 Paris.**

ÉTRANGER

25 ans : mai 68 printemps de Prague

La situation dans l'ex-Yougoslavie

Le « programme d'action » de Washington sur la Bosnie divise l'OTAN

Tandis que plusieurs dirigeants occidentaux, ainsi que le médiateur international Thorvald Stoltenberg, s'efforçaient, mardi 25 mai, de défendre le « programme d'action » sur la Bosnie élaboré, le week-end dernier, à Washington et qui est l'objet de virulentes critiques, une réunion à Bruxelles des ministres de la défense de l'OTAN a fait apparaître d'importants désaccords entre les pays membres à propos de ce programme. Il a également été contesté à l'ONU par les pays islamiques et les non-alignés.

Les ministres réunis à Bruxelles devaient commencer à réfléchir à la contribution éventuelle de l'OTAN à la mise en œuvre des mesures arrêtées, samedi, à Washington. Celles qui portent sur l'établissement de « zones de sécurité » en Bosnie et sur le contrôle de la frontière serbo-bosniaque doivent de toute façon être précisées par le Conseil de sécurité de l'ONU, qui décidera ou non de saisir l'OTAN. Mais au premier jour de la réunion de Bruxelles, des divisions sont apparues quant au bien-fondé de cette nouvelle approche, critiquée notamment par les ministres allemand et turc.

« Le plan ne propose aucune mesure qui arrêterait la partie qui veut continuer ses attaques (les Serbes) *et qui a défié le monde »*, a déclaré la Turquie dans un communiqué. *« Le nouveau programme n'est pas clair sur les perspectives à offrir aux Musulmans bosniaques »*, a de son côté estimé devant les journalistes le ministre allemand de la défense, Volker Rühe. *« C'est un plan qui est au mieux une solution provisoire et qui soulève de nombreuses questions »*, a-t-il ajouté, estimant qu'il risquait de figer le statu quo militaire au détriment des Musulmans. M. Rühe a rappelé que son pays s'était prononcé en faveur de la levée de l'embargo sur les armes à destination de la Bosnie que proposaient les Américains. Le secrétaire américain à la défense, *Les Aspin*, a dit à ses alliés que, même si la *« nouvelle approche »* exclut cette levée de l'embargo sur les armes et une *option militaire, il fallait les garder* en réserve.

Quant au ministre italien des affaires étrangères, Fabbio Fabbri, il s'est plaint de la façon dont avait été arrêté le « programme de Washington », sans consultation de tous les alliés européens intéressés (l'Italie met des bases aériennes à la disposition de l'OTAN, actuellement pour la surveillance de l'espace aérien bosniaque).

Enfin, si les renforts en « casques bleus » nécessaires pour la surveillance des « zones de sécurité » ne peuvent être chiffrés tant que *l'ONU n'a pas* clairement défini ces zones, il est apparu à Bruxelles que ces renforts ne pourraient guère venir de l'OTAN : les Américains ne veulent pas envoyer de troupes au sol ; la France et la Grande-Bretagne ont fait valoir ces derniers temps que leur participation à la FORPRONU est déjà considérable, d'autres pays membres (Allemagne, Italie, Turquie) sont *a priori* exclus pour des raisons constitutionnelles ou historiques. Les Etats-Unis, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne et la Turquie se sont toutefois déclarés prêts à fournir des avions *« si cela se révélait nécessaire »* pour la protection des zones.

« Contresens » selon M. Juppé

L'autre mesure prévue par le programme de Washington – le déploiement d'observateurs internationaux à la frontière entre la République de Serbie et la Bosnie pour contrôler que Belgrade cesse tout soutien militaire aux Serbes bosniaques – s'est d'autre part heurtée à une fin de non-recevoir des dirigeants serbes qu'a rencontrés, mardi dans la capitale de la fédération yougoslave, l'émissaire spécial russe, Vitaly Tchourkine. M. Milosevic, à l'issue de sa rencontre avec l'émissaire russe, a indiqué qu'à ses yeux *« l'essentiel du nouveau programme d'action est qu'entre la poursuite du processus de paix et l'intervention militaire, il a opté pour le processus de paix »*.

En visite à Zagreb, Thorvald Stoltenberg (qui a succédé à Cyrus Vance) s'est de son côté efforcé de démentir que les dispositions arrêtées à Washington enterrent le plan Vance-Owen, lequel prévoyait notamment la restitution par les Serbes de Bosnie d'une partie des territoires qu'ils ont conquis. *« Les principaux éléments du programme s'inspirent de ce plan »*, a-t-il affirmé, en faisant une distinction entre *« l'application »* du plan Vance-Owen, qui est reportée, et *« le processus »* qui y mène et qui, lui, est toujours en cours.

Le ministre français Alain Juppé s'est pour sa part élevé contre *« le contresens ou la manipulation »* que représentent selon lui les critiques de la presse internationale à l'encontre du texte adopté à Washington. *« On dit par exemple que ce texte est l'abandon du plan Vance-Owen alors qu'il affirme le contraire*, a-t-il notamment déclaré ; *ce texte n'est pas un aboutissement, c'est un point de départ. »* – *(AFP, Reuter.)*

« Lorsque la paix revient... »

Les chefs militaires serbes bosniaques ont du mal à admettre que la guerre n'est pas un but en soi. Exemple : les appétits du général Ratko Mladic

BELGRADE

de notre correspondante

« Lorsque la paix revient, ce sont les chefs militaires qui ont gagné la guerre ou qui croient l'avoir gagnée qui posent le plus de problèmes. » Cette constatation faite par Winston Churchill dans ses Mémoires pourrait s'appliquer, aujourd'hui, aux Serbes. Que ce soit en Bosnie-Herzégovine ou dans la nouvelle Yougoslavie (Serbie et Monténégro), certains responsables militaires donnent du fil à retordre aux dirigeants politiques qui voudraient se résigner à la paix.

Le 14 mai dernier, Zeljko Raznjatovic, *alias* Arkan, député au Parlement de Serbie et chef d'un groupe paramilitaire présumé coupable de crimes de guerre en Bosnie-Herzégovine, accusait le commandant en chef des forces serbes bosniaques, le général Ratko Mladic, d'avoir *« interdit »* au Parlement des Serbes de Bosnie de ratifier le plan de paix élaboré par les médiateurs internationaux, lord Owen et Cyrus Vance. M. Raznjatovic, qui s'exprimait devant l'assemblée pan-serbe, réunie par le président Slobodan Milosevic pour forcer ses alliés de Bosnie à signer le plan Vance-Owen, venait de confirmer les rumeurs qui circulaient depuis quelques jours.

Certains journaux avaient laissé entendre que le général Mladic avait joué *« un rôle déterminant » dans la décision des députés serbes* bosniaques réunis le 5 mai dernier à Pale. Son discours, prononcé à huis clos puis publié par le quotidien local *Javnost*, avait levé les dernières hésitations d'un Parlement qui décidait, après avoir envisagé une signature conditionnelle, de rejeter le plan Vance-Owen, défiant le premier ministre grec Constantin Mitsotakis ainsi que les présidents Cosic (Yougoslavie), Milosevic (Serbie) et Bulatovic (Monténégro), venus à Pale pour tenter de sauver le plan de paix.

« Enivré par la gloire »

Un officier de l'état-major de l'armée des Serbes de Bosnie qui a requis l'anonymat expliquait quelques jours plus tard au *Monde* que *« le général Mladic ne peut accepter de rendre des territoires où il a remporté des victoires, car il le vivrait comme une défaite personnelle »*. Selon lui, son commandant en chef, *« enivré par la gloire, est devenu mégalomane et a perdu tout sens des réalités »*. *« Il ne comprend pas que l'on ne peut pas se battre contre le monde entier et que l'on n'a plus le droit à l'erreur »*, ajoutait l'officier, estimant que, sans l'intervention du général Mladic, le Parlement de Pale aurait *« fini par ratifier le plan Vance-Owen »*.

« Ratko Mladic est un bon stratège pour concevoir ou mener une opération sur le terrain, mais il ne l'est pas sur le plan politique », précisait-il. Toutefois, le commandant des forces serbes de Bosnie a, semble-t-il, toujours aspiré à jouer un rôle important en politique. La revue indépendante belgradoise *Vreme affirme même qu'il aurait* tenté, en prenant pendant l'été 1992 le commandement de la toute nouvelle armée de la « *République serbe* » de Bosnie, de soumettre les autorités civiles à son pouvoir en demandant au leader Radovan Karadzic de ne prendre aucune décision politique sans son accord.

A la solde de Belgrade

Le dirigeant des Serbes de Bosnie aurait rejeté les exigences de ce général de l'ex-armée yougoslave qui avait fait ses preuves sur les fronts de Croatie et de l'ouest de la Bosnie. Fervent partisan de la création d'un Etat serbe indépendant dans les Balkans sans lequel, comme il le dit, *« les Serbes se sentiraient comme du bétail destiné à l'abattoir »*, Ratko Mladic aurait également contesté à Radovan Karadzic le droit de se rendre à New-York pour négocier le plan de paix en lui faisant remarquer que c'était grâce à lui que M. Karadzic pouvait se targuer d'avoir une « République serbe » sur 70 % du territoire de la Bosnie.

Jusqu'à ces derniers jours, les différends entre le leader des Serbes de Bosnie et le commandant en chef de son armée étaient tenus secrets. Ils apparaissent pour la première fois au grand jour lorsque le général Mladic déclare, un soir d'ébriété, à un journaliste de Reuter qu'il bombarderait Londres et Washington si l'Occident lançait une intervention militaire contre les positions serbes en Bosnie. Le lendemain, lundi 17 mai, Radovan Karadzic se déclarait consterné par ces déclarations *« idiotes et irréfléchies »* et menaçait Ratko Mladic de *« mesures disciplinaires »* en cas de récidive.

« Ce sont les autorités civiles qui décident de la politique, et les chefs militaires n'ont pas la permission de parler de la sorte », avait souligné M. Karadzic. Et notre interlocuteur militaire de constater que les dirigeants politiques de Pale sont *« irrités »* par le général Mladic, qui *« veut imposer son pouvoir dans tous les domaines »*. Pour ajouter que *« l'armée se mêle non seulement de politique mais de justice et de législation »*. Favorable à la signature du plan Vance-Owen, cet officier supérieur a reconnu que, compte tenu de la conjoncture internationale, les Serbes de Bosnie devaient se satisfaire de *« leurs conquêtes »*, qu'il a jugées *« suffisantes »*. *« On ne peut pas non plus geler la situation sur le terrain et maintenir le* statu quo ; *nous devons continuer à négocier pour obtenir trois Etats compacts, viables pour tout le monde, sinon nous risquons une reprise de la guerre »*, a-t-il conclu.

Cet officier supérieur ainsi que plusieurs de ses collègues nés en Bosnie, comme le major Vinko Pandurevic, commandant de la région de Zvornik (Bosnie orientale), ont récemment admis être à la solde de Belgrade et avoir été *« détachés »* par l'armée yougoslave, qui s'est engagée à les réintégrer une fois le conflit terminé. Le major Pandurevic a toutefois affirmé, jeudi 20 mai, que Belgrade venait de rappeler ses officiers. Un ultimatum qui, selon lui, ne sera pas écouté tant que la paix ne sera pas restaurée mais qui marque la rupture profonde entre Belgrade et les Serbes de Bosnie depuis que ces derniers ont « enterré » le plan Vance-Owen.

La nouvelle attitude de Belgrade en faveur de la paix a, de surcroît, provoqué des remous au sein de l'armée serbo-monténégrine. Les ultranationalistes, qui s'étaient alliés à M. Milosevic lorsque celui-ci encourageait la guerre, tentent de se concilier l'armée pour défier le président serbe, qu'ils accusent d'avoir abandonné le projet de la Grande Serbie. Vojislav Seselj, leader du Parti radical serbe (SRS, extrême droite) et chef d'une milice paramilitaire qui a sévi en Bosnie, vient d'accuser le chef des forces armées yougoslaves, le général Zivota Panic, de corruption.

S'emparer des « territoires serbes »

Si ses accusations ne sont pas complètement infondées, son *objectif est toutefois d'écarter un* homme qui s'est non seulement accommodé de la volte-face de M. Milosevic en faveur de la paix, mais qui a également déclaré que *« l'armée yougoslave ne réagira pas en cas d'intervention militaire étrangère en Bosnie tant que ses frontières ne seront pas menacées »*.

Vojslav Seselj a des adeptes au sein de l'armée, et notamment parmi les officiers qui ont combattu en Croatie et en Bosnie et qui n'ont pas l'intention de renoncer à ce qu'ils ont « défendu » ou « conquis » au nom de la Grande Serbie, qui était apparemment l'objectif de l'armée yougoslave. C'est du moins ce qu'a reconnu, lundi *17 mai à Belgrade*, le général Veljko Kadijevic, ancien ministre de la défense de l'ex-Yougoslavie, qui avait été destitué fin *décembre 1991*. S'exprimant en tant que témoin lors du procès du général Trifunovic, accusé de trahison pour avoir négocié avec les forces croates la reddition de la caserne de Varazdin (Croatie), qu'il commandait au moment du conflit, le général Kadijevic a déclaré que l'ex-armée yougoslave (JNA) ne s'était pas déployée au printemps 1991 pour *« empêcher un conflit inter-ethnique »*, comme l'avait déclaré la présidence fédérale de l'époque, mais bien pour s'emparer *« des territoires serbes en Croatie et pour ensuite se replier aux frontières d'une future Yougoslavie* .

Sans préciser ce que devaient être ces frontières, il a reconnu que, si le plan de paix élaboré par Cyrus Vance (qui était alors seulement l'émissaire de l'ONU) n'avait pas été signé, *« l'armée yougoslave serait allée jusqu'à Zagreb et au-delà »*. Quant au siège de Dubrovnik, il devait *« non seulement permettre d'avancer sur Split* (autre port croate, plus au nord) *mais aussi servir d'atout pour négocier un compromis avec la communauté internationale »*. Répondant enfin à la question : *« Qui a empêché l'armée yougoslave de défendre l'intégrité territoriale de l'ancienne fédération et donc ses frontières en Slovénie ? »*, l'ancien ministre fédéral de la défense a répondu brièvement : *« Le Parlement et le gouvernement yougoslaves ont demandé à l'armée d'intervenir* (...) *mais la présidence a décidé que nous ne ferions pas la guerre... »*

FLORENCE HARTMANN

Le Conseil de sécurité a décidé de créer un tribunal international pour juger les criminels de guerre

Conformément à une précédente résolution du 22 février dernier, le Conseil de sécurité de l'ONU a décidé mardi 25 mai, la création d'un tribunal international pour juger les criminels de guerre dans l'ex-Yougoslavie. Il n'y a pas de précédent, puisque le tribunal de Nuremberg concernait les criminels de guerre d'une puissance vaincue et occupée, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Le texte stipule qu'aucun jugement ne pourra être prononcé en l'absence des accusés et on voit mal pour l'instant qui les arrêterait, alors qu'aucune disposition internationale n'a été prise à ce jour pour les empêcher de poursuivre leurs exactions.

Le texte ne prévoit aucune sanction contre les Etats qui refuseraient de coopérer. Enfin, certains des chefs de guerre qui, d'évidence, pourraient être présumés coupables, sont des interlocuteurs permanents des forces des Nations unies sur place.

NEW-YORK (Nations unies)

de notre correspondant

A l'unanimité de ses quinze membres, le Conseil de sécurité des Nations unies a donc décidé la création d'un tribunal international. Il sera chargé de poursuivre les personnes présumées responsables de violations graves du droit humanitaire international commises, sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, entre le 1er janvier 1991 *« et une date que déterminerait le Conseil après la restauration de la paix*.

Selon le texte de cette résolution parrainée par la France, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la Fédération de Russie, l'Espagne et la Nouvelle-Zélande, cette juridiction criminelle internationale est créée en vertu du chapitre VII de la Charte des Nations unies relatif aux *« menaces pesant sur la paix et la sécurité internationale »*, lequel confère au Conseil de sécurité toute autorité pour décider des moyens de son application. Au vu des trente-quatre articles figurant dans les statuts de ce tribunal, celui-ci devrait juger les auteurs (et non pas les communautés) reconnus responsables d'actes de tueries massives, de viols organisés, de transferts de population, de pillages et de toutes autres atrocités commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie.

Ce tribunal ne devrait pas être créé, au plus tôt, avant l'automne, et son siège devrait être situé aux Pays-Bas. Il serait composé de onze juges et comprendrait une équipe de 373 personnes au total. Selon les *études réalisées par une* commission d'experts, ses frais de fonctionnement, imputés sur le budget de l'Assemblée générale de l'ONU, devraient représenter environ *30* millions de dollars pour la première année.

Les juges de ce tribunal devraient être élus par l'Assemblée générale de l'ONU à partir d'une liste de personnalités établie par le *Conseil de sécurité sur la base des* propositions faites par les Etats-membres. Le procureur serait nommé par le Conseil de sécurité, sur proposition du secrétaire-général de l'ONU, et le tribunal ne pourrait prononcer que des peines de prison, excluant ainsi la peine de mort.

Au cours de la discussion qui a suivi le vote, la Chine et le Brésil ont *émis quelques réserves* d'ordre juridique sur la façon dont avait été décidée la création de ce tribunal. Le Maroc a souligné que cette *création ne devait pas constituer* une fin en soi mais s'inscrire dans le cadre *« d'une action globale du Conseil »* destinée *« à exiger le retrait des territoires acquis par la force et au moyen du « nettoyage ethnique »* et à *« restaurer l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine »*.

SERGE MARTI

Selon le trésor américain

De nombreuses sociétés violent l'embargo

Le trésor américain a publié, mardi 25 mai, une liste de 165 sociétés, opérant dans 52 pays, et cinq personnes violant l'embargo international contre la République fédérale de Yougoslavie (Serbie et Monténégro). Il s'agit de la première action majeure des Etats-Unis pour appliquer la résolution 820 du Conseil de sécurité des Nations unies, souligne le Trésor dans un communiqué.

« La Yougoslavie a continué ses opérations commerciales internationales et ses gains en devises fortes à travers son réseau de filiales à l'étranger, de branches et de représentations diverses », a déclaré Richard Newcomb, directeur du bureau des avoirs étrangers au trésor, *« et nous espérons que ces actions aideront à révéler et à interdire les transferts de millions de dollars d'avoirs gouvernementaux dans les banques privés de l'étranger »*. Les cinq personnes identifiées sont Miodrag Zecevic, de la Banque franco-yougoslave à Paris, Bosko Kostic, de l'Anglo-american-Bank à Londres, Slobodan Andjic et Borka Vucic, de Belgrade, et Slobodan Sarenac d'Inex-Interexport de Belgrade. Quatre réseaux ont été mis au jour : Inex-Interexport, Interprogress – ces deux sociétés possédant des bureaux à Paris, – General Export et l'agence de voyages YugoTours. – *(AFP.)*

□ **Adem Demaqi entame une grève de la faim au Kosovo.** – Le plus prestigieux des anciens prisonniers de conscience albanais du Kosovo, Adem Demaqi, a entamé, lundi soir 24 mai, une grève de la faim pour protester contre la mainmise serbe sur les médias en langue albanaise, a-t-on appris dans les milieux de l'opposition à Pristina, capitale de cette province rattachée à la Serbie. Président du comité des droits de l'homme, l'écrivain s'est enfermé dans les locaux de la revue qu'il dirige à la Maison de la presse. Il veut ainsi dénoncer la décision des autorités serbes d'imposer à tous les médias la tutelle de la nouvelle maison d'édition Panorama, qui a sommé les journalistes de ces publications de reconnaître son autorité, sous peine de licenciement. – *(AFP.)*

EUROPE

ALLEMAGNE

Un débat houleux a précédé l'adoption par le Bundestag du texte restreignant le droit d'asile

Le quartier gouvernemental à Bonn était, mercredi 26 mai en état de siège, par crainte des manifestations contre l'adoption par le Bundestag du compromis élaboré par la majorité et le Parti social-démocrate (SPD) pour réformer le droit d'asile politique. Le projet devrait sans difficultés obtenir la majorité requise des deux-tiers des députés.

BONN

de notre correspondant

Le débat parlementaire s'est ouvert en début de matinée par une discussion houleuse entre les Verts, les anciens communistes du PDS et la droite sur le droit de manifestation dans le périmètre de protection du Parlement. Dès 5 heures du matin, les abords du Bundestag étaient bouclés par la police, qui avait mobilisé pas moins de 4000 hommes pour en assurer la sécurité.

La réforme de la Constitution en matière de droit d'asile fait suite à un long débat passionnel engagé, il y a plus de deux ans, sous la pression d'un nombre croissant de demandeurs arrivant d'Europe de l'Est. Divers mouvements, allant des Verts à l'extrême gauche, avaient appelé leurs militants à venir une dernière fois protester à Bonn contre ce qu'ils considèrent comme la fin du droit d'asile en Allemagne.

400 000 demandeurs en 1992

Pancartes et bannières, brandies par les manifestants, portaient le deuil de l'article 16 de la Loi fondamentale allemande, qui stipulait jusque-là – généreusement – que *« les personnes poursuivies pour raison politique ont le droit à l'asile »* en RFA. Dénonçant l'attitude du SPD, le quotidien *Die Tageszeitung*, proche des Verts, avait publié en première page les portraits de tous les dirigeants sociaux-démocrates, à commencer par Willy Brandt, qui n'avaient dû leur salut sous le régime nazi qu'à leur fuite à l'étranger.

Mardi soir, l'adoption de la réforme constitutionnelle ne faisait plus de doute. Dans le camp de la coalition gouvernementale, où les chrétiens-démocrates du chancelier Kohl et la CSU bavaroise s'étaient fait les porte-drapeaux de la réforme, les défections à attendre du côté du Parti libéral (FDP) se comptaient sur les doigts d'une main. A l'issue d'une dernière discussion, les députés sociaux-démocrates *ont approuvé*, mardi, par 133 voix contre 96 le compromis laborieusement négocié l'année dernière avec les formations de la coalition au pouvoir. Soixante voix SPD suffisent cependant à assurer la majorité des deux-tiers requise pour toute réforme constitutionnelle. Ce vote avait été précédé d'un baroud d'honneur des députés de l'aile gauche du SPD qui dénonçaient la *« compromission »* de ses dirigeants et tentaient d'obtenir un rejet de la réforme. La direction du groupe parlementaire avait engagé sa responsabilité en affirmant que le compromis n'était pas modifiable et qu'un rejet par le SPD entamerait sérieusement sa crédibilité de parti de gouvernement auprès de l'électorat. A un an des élections législatives, le nombre toujours croissant d'immigrés clandestins demandant à bénéficier de l'asile, qui a atteint 400 000 l'année dernière, a poussé au réalisme. Gerhard Schröder et Rudolf Scharping, les deux principaux candidats à la présidence du SPD, ont défendu le compromis.

Le point le plus controversé de la réforme prévoit l'adjonction à l'article 16 existant d'un second paragraphe énonçant que les personnes arrivant en Allemagne en provenance d'un pays de la Communauté européenne ou d'un pays tiers respectant les conventions internationales en matière de réfugiés *« ne bénéficient pas du droit d'asile »* et restreignant les possibilités de le demander pour les ressortissants de pays jugés « sûrs » en matière de respect droits de l'homme.

HENRI DE BRESSON

□ **Un néo-nazi relaxé par un tribunal de Munich.** – Ewald Althans, vingt-sept ans, l'un des chefs de file des néo-nazis allemands, a été relaxé, mardi 25 mai, par un tribunal de Munich devant lequel il comparaissait pour avoir *« exprimé des doutes »* sur la réalité du génocide des juifs par les nazis. Ces propos, diffusés en 1992 par la télévision publique, ont été jugés *« recevables »* par le juge Florian Schenk, et ne relèvent donc pas, selon lui, de la loi allemande qui punit la propagation de thèses « négationnistes » sur l'Holocauste. Ewald Althans avait déjà organisé plusieurs congrès « révisionnistes » auxquels avaient participé les principaux défenseurs de ces thèses en Europe. – *(AFP.)*

POLOGNE : tension sociale et politique

Le gouvernement de Mme Suchocka à l'épreuve d'une motion de censure

La tension sociale et politique est remontée, ces dernières semaines, en Pologne, où plusieurs catégories de travailleurs, en particulier les enseignants et le personnel hospitalier, refusent les restrictions budgétaires imposées par la réforme économique. Le syndicat Solidarité a organisé des arrêts de travail diversement suivis et a fait déposer par son groupe parlementaire une motion de censure contre le gouvernement minoritaire. Elle devait être présentée, jeudi 27 mai, pour être mise au vote le lendemain.

Le ministre polonais de la défense, Janusz Onyszkiewicz, vient de faire une concession à haute teneur symbolique à « l'opinion publique » : contrairement à la plupart de ses collègues du gouvernement ou du Parlement, il ne se déplace ni en Lancia ni en Mercedes mais dans une simple Polonez de fabrication locale. L'économie est peut-être moins évidente qu'il n'y paraît, car la Polonez consomme plus d'essence et requiert un entretien fréquent, mais le Polonais moyen, qui vit très mal les nouvelles difficultés causées par la transition économique, sera sans aucun doute sensible à cette attention. Le ressentiment social en ce moment en Pologne est tel que l'acquisition récente par le président de la Diète, Wieslaw Chrzanowski, d'une Mercedes blindée a provoqué un tollé dans la presse.

Le moment était particulièrement mal choisi : les enseignants et le personnel hospitalier observent depuis le 5 mai des grèves tournantes à travers le pays pour protester contre les restrictions budgétaires et demander des augmentations de salaire. Alors qu'une petite minorité commence à s'enrichir en Pologne grâce à un secteur privé en pleine expansion, ces catégories-là de salariés sont particulièrement défavorisées avec des salaires désormais en-deçà de la moyenne nationale (1). La grève des enseignants a notamment provoqué le report des épreuves du baccalauréat dans certaines académies.

C'est un nouveau test pour le premier ministre, Hanna Suchocka, qui, depuis sa prise de fonction il y a dix mois, a réussi à tenir tête aux autres conflits sociaux graves dans l'industrie automobile et minière. Les contraintes des accords passés avec le Fonds monétaire international, qui lui interdisent un déficit budgétaire supérieur à 5 % du PNB, l'empêchent de céder aux exigences de Solidarité. Lundi 17 mai, Mme Suchocka a jugé l'heure suffisamment grave pour prendre la parole à la télévision et mettre en garde ses compatriotes contre tout « dérapage » social au moment où les efforts entrepris depuis trois ans *« commencent à porter leurs fruits »*. *« Les transformations profondes s'accompagnent toujours de conflits*, a-t-elle déclaré, *il faut poursuivre ces réformes. Le gouvernement, quel qu'il soit, devra le faire »*.

En fait, Solidarité – qui n'a jamais retrouvé la puissance syndicale de 1980-1981 et, avec deux millions de membres, compte aujourd'hui moitié moins d'adhérents que l'OPZZ, ex-centrale syndicale communiste – hésite à provoquer l'épreuve de force qui risquerait de révéler sa faiblesse et ses divisions. C'est donc sur le terrain politique que le syndicat a décidé d'affronter le gouvernement ; les députés élus sous l'étiquette Solidarité en 1991 ont déposé une motion de censure contre le gouvernement à la Diète, où le cabinet de coalition de Mme Suchocka ne dispose que de 177 sièges sur 460.

Elections anticipées ?

Plusieurs groupes parlementaires de droite ont déjà fait savoir qu'ils voteraient contre le gouvernement le 28 mai, et il ne reste plus à Hanna Suchocka qu'à compter sur les votes du parti de la Gauche démocratique, c'est-à-dire l'ex-Parti communiste, pour sauver sa tête. Mais elle a déjà fait savoir qu'elle ne cédera pas sur le budget et la Gauche démocratique pourrait choisir de s'abstenir. Cette motion de censure pourrait donc déboucher, soit sur un remaniement ministériel, soit, à terme, sur des élections législatives anticipées, une hypothèse de plus en plus fréquemment avancée ces temps-ci à Varsovie. Il faudrait toutefois attendre pour cela que le Sénat ait voté à son tour la nouvelle loi électorale déjà adoptée par la Diète, qui, en introduisant un seuil minimal de 5 % des voix, permettra à la Pologne d'avoir un Parlement « normal » et non plus émietté.

Mme Suchocka aimerait sans doute avoir un peu plus de temps devant elle, alors qu'elle a réussi, en moins d'un an, à remettre la Pologne sur les rails de la réforme en passant quelques écueils importants, comme celui de la loi sur les privatisations dites de masse, finalement adoptée début mai après avoir été remaniée.

C'est aussi, semble-t-il, l'avis du président Lech Walesa, qui lui a *prêté main-forte récemment* : redevenant le chef du syndicat Solidarité, il a assuré qu'il *« ne permettrait pas qu'on mette le feu à la Pologne »*. *« Le pays a besoin de stabilité, le gouvernement aussi »*, a-t-il encore dit, avant d'ajouter, dans une interview à l'agence PAP : *« Dans de telles circonstances, avec un tel Parlement, avec ces compétences et cette immense tâche, aucun autre gouvernement n'aurait pu faire mieux que celui de Hanna Suchocka. »*

SYLVIE KAUFFMANN

(1) Le salaire moyen actuel est de 3,6 millions de zlotys, soit environ 1 200 F.

ITALIE : ancien président du conseil

Ciriaco De Mita fait l'objet d'une enquête pour détournement de fonds

L'ancien président du conseil démocrate-chrétien Ciriaco De Mita, qui avait dirigé le gouvernement italien de 1988 à 1989, fait l'objet d'une enquête pour détournement de fonds destinés, à l'origine, à venir en aide aux victimes d'un tremblement de terre en 1980. Après Giulio Andreotti, Arnaldo Forlani, Bettino Craxi et Giovanni Goria, M. De Mita est le cinquième ancien chef du gouvernement a être mis ainsi sur la sellette. Selon l'agence Ansa, un haut fonctionnaire du ministère de l'intérieur, *Elveno Pastorelli, directeur* général de la défense civile, aurait été également mis en cause. Trois autres personnes ont déjà été arrêtées pour être intervenues, à l'instigation, semble-t-il, de MM. de Mita et Pastorelli, auprès de chefs d'entreprise pour leur conseiller d'engager certaines personnes sous peine de perdre des contrats publics.

D'autre part, la justice italienne a ouvert le 18 mai une enquête préliminaire contre le numéro deux de Fiat, Cesare Romiti, afin de savoir s'il est ou non compromis dans l'affaire des pots-de-vin aux partis politiques. Cette enquête tend également à déterminer si le directeur général du groupe de Giovanni Agnelli était informé des faits répréhensibles que les magistrats imputent à plusieurs dirigeants de filiales de Fiat. Depuis le début de l'opération anti-corruption *« Mani pulite »* (mains propres), le groupe automobile est l'un des plus touchés par les enquêtes des magistrats. La direction de Fiat, à Turin, se refuse à tout commentaire.

Enfin, de nouvelles informations judiciaires ont été ouvertes cette semaine contre Bettino Craxi (PSI) et l'ancien ministre des postes et télécommunications, Ocar Mammi (républicain). – *(AFP, Reuter, AP.)*

ROUMANIE

Plusieurs ministres sont accusés de corruption

BUCAREST

correspondance

Après plusieurs semaines d'une campagne de presse intense qui a éclaboussé plusieurs ministres en poste, le président Iliescu a finalement réagi, lundi 24 mai, en lançant un appel à la mobilisation contre la corruption. L'événement à l'origine de cette campagne, passé dans un premier temps inaperçu, s'est produit fin avril, quand tous les yeux étaient fixés sur la libération imminente des prix et les menaces de grève générale. Le général Gheorghe Florica, le chef de la garde financière qui venait d'être relevé de ses fonctions, a alors remis à une commission parlementaire un dossier accusant de corruption plusieurs ministres du gouvernement Vacaroiu, dont ceux des finances et de *l'intérieur, ainsi que le secrétaire* général du gouvernement.

La tension sociale une fois retombée, le « scandale Florica » a pris sa pleine mesure. Depuis la mi-mai, la presse, toutes tendances confondues, titre sur des cas plus ou moins avérés de corruption, obligeant finalement le président à lancer cette opération « mains propres », version roumaine. Il a appelé *« toutes les institutions du pays chargées de l'ordre public à conjuguer leurs efforts pour rechercher et sanctionner toutes les personnes impliquées dans des cas de corruption (...) indifféremment des fonctions qu'elles occupent »*. Aucune inculpation n'est encore venue confirmer les accusations lancées par l'ancien chef de la garde financière. En revanche, la « procurature » générale (parquet) de Bucarest s'est saisie des dossiers abordés par le général Florica.

CHRISTOPHE CHATELOT

TURQUIE : trente-trois militaires tués

Une sanglante attaque des rebelles kurdes menace le processus de paix

Deux mois après le début du cessez-le-feu unilatéral annoncé par le Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK, marxiste-léniniste) les espoirs de mettre fin au conflit qui déchire le pays depuis 1984 étaient encore permis. Mais l'attaque sanglante qui a causé la mort, lundi 24 mai, de trente-cinq personnes, dont trente-trois militaires turcs (le Monde du 26 mai), menace de faire dérailler le processus de paix.

ISTANBUL

de notre correspondante

Les détails des événements demeurent confus. Selon le superpréfet de la région sous état d'urgence, Unal Erkan, une quarantaine de véhicules ont été interceptés par des combattants kurdes à un barrage dans la province de Bingöl, lundi 24 mai, en début de soirée. Les militants kurdes auraient ensuite pris à part une cinquantaine de personnes, pour la plupart de jeunes recrues en civil qui regagnaient leur unité, avant d'ouvrir le feu. La découverte, le lendemain matin des corps de trente-trois soldats et de deux civils a semé la consternation en Turquie.

Les autorités n'ont pas expliqué pourquoi ces soldats en civil circulaient sans escorte dans une région dangereuse, à la tombée de la nuit. Dans un communiqué publié en Allemagne, le PKK affirme que les *séparatistes kurdes avaient, en fait,* riposté à une attaque lancée par les forces armées et qu'il détenait quinze *« prisonniers de guerre, dont un lieutenant et plusieurs espions civils. »*

« Zeki sans doigts »

Or, c'est également lundi soir que le Conseil national de sécurité s'était réuni à Ankara, peu après l'attaque, et avait décidé d'accorder *une amnistie partielle* aux repentis du PKK. Cette décision ne pouvait satisfaire les revendications des Kurdes de Turquie, mais elle indiquait que les autorités souhaitaient encourager une certaine détente.

L'embuscade a cependant fourni aux *« faucons »* l'excuse qu'ils attendaient, et la décision d'amnistie a immédiatement été suspendue. *« Nous l'avions bien dit*, a déclaré le ministre de l'intérieur Ismet Sezgin, *cette période de soi-disant cessez-le-feu n'était qu'une préparation. Le Sud-Est anatolien sera débarrassé de ces terroristes dès que possible. »* Les forces armées ont rapidement lancé une vaste opération, survolant la région avec des hélicoptères de combat : dix militants du PKK ont été tués mardi.

L'attaque brutale des militants kurdes semble également avoir pris de cours les représentants du PKK en Europe qui se sont abstenus de tout commentaire pendant de longues heures. Leur silence a alimenté des rumeurs selon lesquelles l'attaque avait été lancée par un groupe de dissidents du mouvement, dirigé par *« Zeki sans doigts »*, le commandant de la région « Amed ».

Outre le communiqué rejetant la responsabilité de l'attaque sur les forces turques publié mardi en fin de journée, le PKK a annoncé à Beyrouth cinq conditions pour la *poursuite du cessez-le-feu* : levée de l'état d'urgence, arrêt immédiat des opérations contre les Kurdes, reconnaissance de l'identité kurde, abolition de la torture et libération des détenus.

« Si le PKK avait révoqué le cessez-le-feu, Abdullah Ocalan (dirigeant du PKK) *l'aurait annoncé publiquement »*, a déclaré M. Sirri Sakik, député kurde de l'Assemblée nationale, en déplorant cette attaque. M. Sakik, frère du commandant « Zeki », faisait récemment partie d'une délégation de parlementaires kurdes ayant rendu visite, à Damas, à M. Ocalan qui, selon lui, serait déterminé à maintenir le cessez-le-feu, malgré la poursuite des opérations de l'armée.

Depuis le début de la trêve, le 20 mars dernier, le PKK avait cessé ses attaques et un calme relatif régnait dans la région. Le cessez-le-feu *« conditionnel »* avait été renouvelé *« indéfiniment »* en avril, Abdullah Ocalan indiquant alors qu'il attendrait juillet pour évaluer à nouveau la situation. Mais les forces turques de sécurité ont poursuivi les ratissages, causant la mort, selon la Fondation turque des droits de l'homme, d'au moins quatre-vingt-dix combattants kurdes. Une grande *« campagne de printemps »* pour anéantir le PKK avait été suspendue après le 20 mars, mais il est désormais fort probable qu'elle sera lancée prochainement.

NICOLE POPE

□ **ARMÉNIE : manifestation à Erevan.** – Plusieurs milliers d'Arméniens ont manifesté, mardi 25 mai à Erevan, à l'appel du parti d'opposition nationaliste Dachnak contre l'adoption du plan de paix tripartite (turco-russo-américain) pour le conflit du Haut-Karabakh, accepté par Bakou. Le président Levon Ter-Petrossian signait le même jour un communiqué à Moscou avec M. Eltsine *« appréciant la participation de la Russie et d'autres pays »* au processus de paix. Il devait présenter, mercredi à Erevan, sa position quant à cette initiative. – *(AFP.)*

□ **PORTUGAL : décès du journaliste Sousa Tavares, opposant au régime de Salazar.** – Le journaliste Francisco Sousa Tavares est décédé, mardi soir 25 mai, dans un hôpital de Lisbonne, à l'âge de soixante-douze ans. Opposant depuis sa jeunesse au régime salazariste, Sousa Tavares avait été arrêté plusieurs fois par la police politique (PIDE). Avocat et orateur fougueux qui est intervenu dans plusieurs procès de detenus politiques avant et après la « révolution des œillets », il est devenu célèbre surtout par sa plume de polémiste en collaborant aux principaux journaux portugais. Elu député à deux reprises sur des listes du Parti socialiste et du Parti rénovateur du président Ramalho Eanes, Sousa Tavares était devenu ministre de l'environnement en 1984. Il avait démissionné avec fracas de son poste un an plus tard, lorsque son nom fut cité dans une affaire de transfert de devises vers l'étranger. – *(AFP.)*

□ **UKRAINE : MM. Kravtchouk et Walesa relancent l'idée d'une « OTAN-*bis* ».** – Les présidents ukrainien et polonais ont relancé, mardi 25 mai à Kiev, le projet d'une zone de sécurité rassemblant les pays d'Europe centrale et orientale – à l'exception notable de la Russie. L'idée d'une « OTAN-*bis* » avait été lancée par M. Walesa il y a un an, pour combler le vide laissé par la dislocation du pacte de Varsovie et permettre également de régler les problèmes de minorités nationales. M. Kravtchouk, ardent promoteur de cette idée à laquelle il a réussi à rallier le premier ministre hongrois, Joszef Antall, a précisé que les ministres des affaires étrangères ukrainien et polonais étudieraient ce projet. *« Nous avons besoin d'une Ukraine libre et prospère »*, a pour sa part déclaré M. Walesa, qui faisait sa première visite officielle en Ukraine indépendante, en butte actuellement à une grave crise économique et politique interne, ainsi qu'au regain d'appétit des nostalgiques de l'URSS. – *(AFP, Reuter.)*

AMÉRIQUES

GUATEMALA : dissolution du Parlement et suspension des garanties constitutionnelles

Le président Serrano invoque « un chantage des mafias de la drogue » pour justifier son « coup d'Etat civil »

Le gouvernement américain a « vigoureusement » condamné *les « moyens non démocratiques »* employés mardi 25 mai par le président guatémaltèque, Jorge Serrano, *qui a annoncé* la dissolution du Parlement et de la Cour suprême, suspendu les garanties constitutionnelles et décidé de gouverner par décret jusqu'à l'élection, d'ici deux *mois, d'une Assemblée constituante.* Washington, qui envisage de suspendre une partie de son aide à ce pays, et l'Organisation des états américains (OEA) ont demandé le retour à l'Etat de droit. *M. Serrano* a justifié son *« autogolpe »* en invoquant notamment la nécessité de lutter contre le trafic de drogue et contre la corruption croissante au sein de l'administration.

MEXICO

de notre correspondant

Dans un entretien accordé mardi 25 mai à une chaîne de télévision mexicaine, le président guatémaltèque, Jorge Serrano, a affirmé qu'il avait décidé quelques heures plus tôt de suspendre *« temporairement et partiellement »* la Constitution *« pour mettre fin au chantage des mafias de la drogue et tuer dans l'œuf un complot en préparation »* contre son gouvernement. *« Cela faisait deux mois que je cherchais une solution pour mettre fin au chantage des trafiquants qui ont investi l'Etat, la justice, l'entreprise privée et la presse »*, a ajouté M. Serrano, qui a reconnu que *« l'armée appuyait »* sa décision. Il a soutenu que *« plusieurs commandants militaires étaient de plus en plus préoccupés par le niveau de déstabilisation provoqué par les événements violents survenus la semaine dernière dans les rues de la capitale à la suite de notre victoire aux élections municipales du 9 mai »* (la petite formation politique du président, le Mouvement d'action solidaire, MAS, a largement dominé le scrutin, qui a été cependant marqué par un taux d'abstention de 70 %).

Des affrontements avaient en effet opposé, au cours des quinze derniers jours, les élèves des écoles secondaires aux forces de l'ordre. La mort d'un manifestant, tué par le garde du corps d'un député démocrate-chrétien, avait encore aggravé la tension. Des barricades avaient été dressées dans certaines avenues et plusieurs autobus incendiés.

Profond malaise social

La révolte des étudiants est sans aucun doute un des symptômes du profond malaise social provoqué par l'aggravation des conditions de vie des secteurs populaires, durement touchés par l'augmentation des prix et par les restrictions budgétaires. Mais elle s'inscrit aussi dans une stratégie mise au point par la guérilla qui, simultanément, a multiplié ses opérations militaires dans plusieurs régions du pays au moment où les négociations pour mettre fin à une guerre civile de trente ans connaissent de sérieuses difficultés (la dernière réunion, à Mexico, a été suspendue le 8 mai abruptement).

L'armée n'est pas la seule à expliquer ainsi les derniers événements. C'est aussi l'avis du Parti socialiste démocratique (PSD) qui n'est cependant pas d'accord avec la décision de M. Serrano. Selon le ministre du travail, Mario Solorzano, qui a démissionné mardi avec les deux autres membres du PSD, *« la guérilla n'a pas compris que la violence ne mène à rien mais elle n'est pas la seule responsable. L'ensemble de notre société fait preuve d'un manque de maturité en n'acceptant pas de faire les sacrifices nécessaires pour mener à bien le processus de démocratisation en cours. »*

L'ancien ministre reconnaît la validité des arguments de M. Serrano à propos de la corruption qui a *« envahi le Congrès et la justice »*, mais, ajoute-t-il, *le président n'était pas obligé d'imiter M. Fujimori* (en référence au « coup d'Etat civil » d'avril 1992 du président péruvien). *Il aurait pu, comme je l'avais suggéré, former un nouveau gouvernement en invitant les deux principaux partis, la Démocratie-chrétienne et l'Union nationale du centre (UCN), à participer à l'élaboration d'une politique d'union nationale pour sortir le pays de la crise et mener à bien les négociations avec la guérilla. »*

« Il reste, reconnaît M. Solorzano, *que la décision de M. Serrano pourrait, comme au Pérou, trouver des appuis dans des secteurs importants de la société, en particulier dans les milieux populaires qui ne sont pas organisés politiquement et sont choqués par l'énorme corruption au sein de la classe politique. »* Les premières réactions populaires semblent aller dans ce sens, alors que les partis politiques d'opposition ont condamné le « coup d'Etat » du président.

Les médias, souvent malmenés par M. Serrano qui les accuse régulièrement de *« favoriser la subversion »* et d' *« exagérer les difficultés du gouvernement »*, ont réagi avec prudence dans l'espoir d'échapper à la censure. L'article 35 de la Constitution garantissant la liberté d'expression a été en effet suspendu et les autorités ont menacé d'installer un « censeur » dans les locaux de tous les organes de presse.

Dans la plus pure tradition latino-américaine des coups d'Etat, toutes les stations de radio et les chaînes de télévision ont été obligées, dès l'aube, d'émettre un programme identique. Les Guatémaltèques ont donc été réveillés au son de la « marimba », une musique populaire. A 7 heures locales (15 heures à Paris), le président Serrano est intervenu sur les ondes pour leur annoncer que la démocratie était en danger et qu'il entendait la sauver, quitte à la suspendre pendant quelque temps. Le calme a régné mardi dans l'ensemble du pays et dans la capitale, où la présence de l'armée n'est visible qu'autour de certains bâtiments publics et du domicile des principaux dirigeants politiques d'opposition

BERTRAND DE LA GRANGE

PROCHE-ORIENT

ÉGYPTE : psychose de l'attentat

Des soldats ont tiré par mégarde sur un car de touristes

LE CAIRE

de notre correspondant

C'est à cause d'une « bavure » commise par des militaires que cinq touristes – trois Australiens, un Anglais et une Hollandaise – ont été légèrement blessés, mardi 25 mai, près d'Abou Simbel, dans l'extrême sud de l'Egypte. Les premières informations avaient indiqué qu'il s'agissait d'un attentat (*le Monde* du 26 mai). Le car qui transportait les touristes a pris par erreur une route se trouvant en zone militaire. Les soldats de garde ont ouvert le feu sur le car qui, selon eux, a refusé de s'arrêter au barrage. Un lieutenant et trois soldats ont été déférés devant le parquet militaire, tandis qu'un porte-parole du ministère du tourisme exprimait les *« regrets »* du gouvernement.

L'incident a été accueilli avec amertume par les voyagistes, qui espéraient que la cessation, depuis deux mois, des attentats contre les touristes, entraînerait une reprise de leur industrie. Les extrémistes musulmans de la Jamaa Islamiya semblent en effet avoir changé de tactique, depuis la fin du mois mars, en s'attaquant aux hauts responsables de l'Etat et de la police. Selon la presse égyptienne, depuis l'attentat qui a fait sept morts et une vingtaine de blessés près d'un commissariat du Caire le 21 mai, six engins explosifs de fabrication artisanale ont été désamorcés au Caire, à Damiette dans le delta du Nil, mais aussi à Hourgada, une station balnéaire sur la mer Rouge.

Cette vague de terrorisme provoque une véritable psychose et tout objet suspect est dénoncé à la police. Malgré l'arrestation de quelque deux cents extrémistes musulmans présumés en trois jours, une bonne partie de l'opinion publique estime les mesures gouvernementales insuffisantes. *« Qu'est ce qu'on attend pour les pendre ? »*, entend-on de plus en plus souvent à propos des seize islamistes condamnés à mort – dont sept par contumace, – par des tribunaux militaires depuis décembre dernier.

Dans le cadre de la lutte contre l'extrémisme musulman et l'islamisme en général, le gouvernement a retiré la licence de publication à l'hebdomadaire *Al Ousra al Arabiya* (la famille arabe) devenu depuis quatre semaines l'organe officieux de la confrérie des Frères musulmans.

ALEXANDRE BUCCIANTI

□ **Amnesty International dénonce *de graves violations des droits de* l'homme.** – Dans un rapport publié mardi 25 mai, Amnesty International exhorte le gouvernement égyptien à *« agir sans délai pour mettre un terme à la dégradation constante de la situation des droits de l'homme dans le pays »*. Amnesty relève *« un nombre alarmant »* de militants islamistes tués alors qu'ils tentaient d'échapper à leur arrestation. *« Outre les homicides, la situation se caractérise également par des vagues d'arrestations, par le recours à la torture, par des procès politiques inéquitables et par des condamnations à mort »*, ajoute Amnesty, qui accuse par ailleurs *« les groupes armés d'opposition »* d'une longue série *« d'homicides délibérés et arbitraires depuis la mi-92 »*.

ÉTATS-UNIS

Le scandale du service des voyages de la Maison Blanche tourne à la confusion de l'équipe Clinton

***La Maison Blanche a annoncé,* mardi 25 mai, qu'elle revenait partiellement sur une mesure *administrative annoncée* la semaine dernière : le licenciement du personnel du service *des voyages de la présidence*. Cette mesure avait, au fil des jours, pris une allure de plus en *plus embarrassante* pour l'équipe Clinton.**

WASHINGTON

de notre correspondant

Parmi les conseillers du président, *ils sont les plus en vue.* Parce qu'ils sont jeunes, ils devaient incarner ce que voulait être la nouvelle administration : une manière plus directe, plus ouverte, de faire de la politique. Ils furent, un temps, la coqueluche de Washington. Ils passent aujourd'hui pour des amateurs, auteurs d'une monumentale bourde que la presse a surnommée le *travelgate* et qui vient miner un peu plus l'image déjà malmenée du président Clinton.

Le chef de la communication de la Maison Blanche, George Stephanopoulos, et son adjointe, Dee Dee Myers, porte-parole, se sont vus vertement réprimandés pour avoir voulu utiliser le FBI – la police fédérale – à des fins politiques. Accusation grave. D'une certaine manière, elle rappelle les agissements du républicain Richard Nixon du temps où il *cherchait à « couvrir » le cambriolage*, qu'il avait commandité, du quartier général démocrate dans le fameux immeuble du Watergate. L'ampleur de l'affaire n'est évidemment *pas* la même et un vieux correspondant de CBS observait que *« travelgate n'est pas Watergate »*. Certes, mais *travelgate* est venu confirmer l'impression d'une Maison Blanche dirigée par des jeunes gens passablement incompétents, portés aux « copinages » *politiques les plus douteux et* ayant mal fait la transition entre la campagne électorale et le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique.

Tout commence il y a une semaine lorsque Mme Myers annonce que la Maison Blanche a soudainement décidé de licencier les sept personnes chargées du service des voyages de la présidence depuis une dizaine d'années. Elles organisaient les charters de journalistes couvrant tous les déplacements du président. Mme Myers cite un audit comptable interne de la présidence, réalisé par une firme privée pour rationaliser la *gestion de la Maison Blanche* : l'étude ferait apparaître de graves irrégularités financières dans les comptes du service des voyages. Pour faire bonne mesure, la porte-parole ajoute que le FBI pourrait demander à regarder le dossier, ce qu'un représentant de la police fédérale confirme.

Entre-temps, M. Stephanopoulos et Mme Myers, dont tous les points de *presse sont dominés par « l'affaire »*, doivent avouer que le service des voyages était depuis longtemps convoité par des proches de M. Clinton : Catherine Cornelius (vingt-cinq ans), lointaine cousine du président, ancienne collaboratrice d'une agence de voyages de l'Arkansas qui finança une partie de la campagne démocrate, et un des plus vieux amis de Bill Clin*ton, le producteur de télévision* Harry Thomason, qui, comme par hasard, possède aussi une compagnie d'avions charter fort intéressée par le marché des voyages présidentiels... Ni Mlle Cornelius ni M. Thomason, tous deux disposant de bureaux à la Maison Blanche, ne sont étrangers à la décision de licencier le personnel des voyages.

L'effet est catastrophique dans la presse, qui accuse l'équipe Clinton d'indélicatesse, et probablement aussi dans l'opinion. Voilà une Maison Blanche démocrate qui se voulait un modèle d'austé*rité et de vertu et qui se comporte* comme une « république des copains » peu scrupuleuse. L'affaire tournait au fiasco. C'est là que M. Stephanopoulos, Mme Myers et d'autres collaborateurs de la Maison Blanche, commettent, sur la défensive, une grosse bourde politico-juridique.

Une tentative de manipulation du FBI

Ils convoquent un porte-parole du FBI et lui demandent de publier une déclaration plus musclée laissant entendre que le personnel du service des voyages pourrait faire l'objet d'une enquête pour comportement criminel. L'objectif est clair : il s'agit de justifier le limogeage des sept fonctionnaires du service, en noircissant leur réputation, afin de faire *oublier* Mlle Cornelius et M. Thomason (la cousine et le confident du président). La manœuvre est découverte par la presse et produit un effet plus catastrophique encore pour la Maison Blanche : du fiasco, on passe au désastre.

Car cette malheureuse initiative est, en plus, contraire à toutes les règles de procédure qui veulent que le FBI ne puisse être sollicité qu'à la seule demande du ministère de la justice. L'attorney general, Mme Janet Reno, qui a son franc parler et l'esprit indépendant, ne s'est pas fait prier pour le rappeler à tous ces jeunes gens de la Maison Blanche. Penaud, la mine *défaite*, ayant dû répondre à cent dix-sept questions de la presse sur le travelgate au briefing de mardi, M. Stephanopoulos a reconnu qu'il avait commis une *« erreur »* en demandant cette intervention du FBI.

La Maison Blanche a fait marche arrière. Elle a annoncé qu'elle revenait sur le licenciement de cinq des sept personnes du service des voyages limogées la semaine dernière. Elle a ordonné une enquête interne sur l'ensemble de l'affaire. M. Clinton a fait savoir qu'il ignorait presque tout du *travelgate*, déclaration qui a *été* accueillie avec scepticisme et n'a aucunement gommé l'impression *d'une Maison Blanche mal dirigée,* flottante, sans forte personnalité à la barre.

ALAIN FRACHON

□ **NICARAGUA : découverte d'un réseau de trafic de passeports et d'un arsenal.** – Un important réseau de trafic de passeports a été découvert *dans le nord de Mana*gua, dans un garage de réparation automobile où étaient entreposées des armes et de la dynamite, a indiqué, mardi 25 mai, le ministre de l'intérieur Alfredo Mendieta. Deux enseignants français – Bernard *Pernot et Sylvie Ribeton* – qui avaient acheté le garage en 1991 et un ancien membre de l'or*ganisation séparatiste basque* ETA, sont impliqués dans ce trafic, selon le ministre. Quelque trois cents passeports neufs et usagés de vingt-trois pays ont été découverts sur les lieux ainsi que dix-neuf missiles anti-aériens, plus de cent fusils, des grenades, des pistolets et une grande quantité d'explosifs. – *(AFP.)*

CANADA : dans le Grand Nord

Un accord prévoit la création d'un territoire des Inuit

Le premier ministre canadien Brian Mulroney a officiellement signé mardi 25 mai à Iqaluit, sur l'île de Baffin (Territoires du Nord-Ouest), un accord ouvrant la voie à la création du Nunavut, nouveau territoire du Grand Nord canadien où *habitent 17 500* Inuit (Esquimaux). L'accord modifiera la carte du Canada – pour la première fois depuis 1949, date de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération – en divisant les Territoires du Nord-Ouest (un tiers de la surface du Canada) pour créer d'ici à 1999 un nouveau territoire de 2,2 millions de kilomètres carrés dans l'Arctique.

Représentant 80 % de la population du futur territoire, les Inuit se verront transférer les titres de propriété sur 350 000 kilomètres carrés de terre, le gouvernement fédéral leur octroyant également certains droits d'exploitation du sous-sol et des redevances minières. Les Inuit renoncent à toute autre revendication territoriale sur le reste du Nunavut qui demeurera propriété du gouvernement fédéral, lequel leur accordera des compensations financières de plus d'un milliard de dollars américains sur quatorze ans à partir de la date de création du territoire. – *(AFP.)*

□ **John Savage nouveau premier ministre de la Nouvelle-Ecosse.** – Le Parti libéral a remporté mardi 25 mai à la majorité absolue des voix les élections législatives dans la province de la Nouvelle-Ecosse, *dans l'est du Canada, portant* son chef John Savage, soixante et un ans, à la tête du gouvernement provincial. Les électeurs de la Nouvelle-Ecosse ont accordé 40 sièges de députés sur 52 au Parti libéral, l'assurant d'une large majorité face *au* Parti conservateur au *pouvoir* depuis quinze ans dans la province. – *(AFP.)*

IRAK

L'aviation iranienne a bombardé des bases des Moudjahidins du peuple

L'aviation iranienne a effectué, mardi 25 mai, trois raids contre deux bases, en Irak, du principal mouvement d'opposition armée au régime de Téhéran, l'organisation des Moudjahidins du peuple.

Selon le président du Parlement iranien, Ali Akbar Nategh-Nouri, ces bombardements sont une réponse à une série de *« sabotages récents au Khouzistan »* en Iran, menée par des commandos des Moudjahidins venus d'Irak et dont plusieurs membres ont été *« tués ou arrêtés ». « Ce n'est pas la première fois que les Moudjahidins viennent nous porter des coups et se retirent en territoire irakien. Si nous attrapons les Moudjahidins en Iran, nous les abattrons chez nous, s'ils franchissent la frontière, il est naturel que nous les poursuivions »*, a dit M. Nategh-Nouri.

Les Moudjahidins ont précisé de leur côté que l'un des raids a visé une de leurs bases à Achraf, à près de 90 kilomètres de la frontière. Deux autres raids ont visé un camp à Jaloula, au nord-est de Bagdad et à quelque 30 kilomètres de la frontière iranienne. Selon un porte-parole des Moudjahidins, ces bombardements ont fait des *« blessés parmi la population civile irakienne »*.

L'Irak a officiellement protesté auprès du chargé d'affaires iranien à Bagdad, soulignant qu'il avait *« le droit de prendre toutes les mesures appropriées pour défendre son espace aérien, son intégrité territoriale et la sécurité de ses citoyens »*, et le droit *« conformément aux lois internationales, d'être totalement indemnisé pour les dégâts subis »*. Selon Bagdad, un dispensaire, deux réservoirs de produits pétroliers, deux maisons et un tracteur ont été endommagés et des câbles électriques ont été coupés.

Le département d'Etat américain a appelé les deux pays à respecter *« la résolution 598 du Conseil de sécurité qui a servi de base au cessez-le-feu dans la guerre Iran-Irak »*. A Paris, le ministère des affaires étrangères, a rappelé que *« la France est attachée au respect des frontières internationalement reconnues »* et que *« si des violations dans un sens étaient avérées, cela ne saurait justifier qu'il y en ait dans l'autre sens »*.

En avril 1992, les Iraniens avaient déjà bombardé des positions des Moudjahidins en Irak et, cette année, ils avaient, après une *longue interruption*, attaqué de nouveau des camps de Kurdes iraniens installés eux aussi dans le nord de l'Irak (*le Monde* du 18 mars). – *(AFP.)*

EN BREF

□ **CAMEROUN : une dizaine de morts lors d'affrontements dans le nord du pays.** – Des affrontements entre des Peuls et des habitants de Mbang-Rey, dans la province du Nord, ont fait récemment une dizaine de victimes et de nombreux blessés, a-t-on appris, mardi 25 mai, de diverses sources concordantes à *Yaoundé. Trois cents* hommes armés avaient fait le siège de la localité afin d'en destituer le chef, contre la volonté de la population. Selon un député, *il* s'est ensuivi des coups de feu et des tirs à l'arc tandis que des commerces étaient saccagés par les assaillants. – *(AFP.)*

□ **COTE-D'IVOIRE : un prêtre français tué par des cambrioleurs.** – Le principal du collège catholique Saint-Viateur de Bouaké, à 300 kilomètres au nord d'Abidjan, a indiqué, mardi 25 mai, que l'économe de l'établissement, un prêtre français âgé de quarante-sept ans, a été tué par balles, *dimanche, par* des malfaiteurs qu'il venait de surprendre en flagrant délit de cambriolage. Le décès du père Chomienne porte à trois le nombre de prêtres français tués par balles en Côte-d'Ivoire depuis mars 1992. – *(AFP. Reuter.)*

□ **HAÏTI : les Etats-Unis envisagent un renforcement des sanctions.** – *« Déçus »* du rejet, par les autori*tés haïtiennes*, d'une proposition visant à envoyer une force de police internationale en Haïti, les Etats-Unis discuteront d'un durcissement des sanctions contre Port-au-Prince avec les autres pays de la zone, a indiqué, mardi 25 mai, le porte-parole du département d'Etat, Richard Boucher. Les deux parties en conflit dans la crise haïtienne – le président renversé Jean Bertrand Aristide d'une part, et les militaires et le premier ministre Marc Bazin de l'autre – ont rejeté l'idée de cette force qu'ils considèrent comme une ingérence dans les affaires de leur pays. – *(AFP. UPI.)*

□ ***MAROC : prochaine visite* d'Alain Juppé.** – Le ministre français des affaires étrangères se rendra à Rabat, vendredi 28 et samedi 29 mai. Alain Juppé, dont c'est le premier déplacement dans un pays arabe depuis sa nomination, doit notamment rencontrer le roi Hassan II et le premier ministre.

ASIE

CAMBODGE : alors que 85 % des électeurs ont déjà voté

Le gouvernement de Phnom-Penh et les partisans du prince Sihanouk se rapprochent

L'APRONUC, l'Autorité provisoire des Nations unies au Cambodge, continue d'enregistrer avec satisfaction la forte participation aux élections : plus de 4 millions d'électeurs sur 4,7 millions (soit 85 %) ont déjà voté au troisième des six jours de scrutin. Cependant, les forces politiques commencent à se placer en vue de l'après-scrutin.

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

Les principales formations khmères commencent déjà à se positionner en vue des négociations qui suivront presque nécessairement le dépouillement du scrutin du 23-28 mai. Le gouvernement de Phnom-Penh, pour sa part, a abandonné, au moins dans le ton, l'intransigeance de son discours électoral . Mardi 25 mai, le porte-parole du premier ministre Hun Sen a tout à coup jugé *« raisonnable »* le prince Ranariddh, président du Funcinpec, le parti royaliste, et l'un des fils du prince Sihanouk.

Il s'est gardé d'évoquer une collusion entre le Funcinpec et les Khmers rouges, qui fut pourtant le thème central de la campagne de Hun Sen et du PPC (Parti du peuple cambodgien, néo-communiste, au pouvoir). Le porte-parole du gouvernement a également dit (mais l'argument est moins nouveau) que les Khmers rouges pourraient former un parti d'opposition – extra-parlementaire, puisqu'ils ne participent pas aux élections – pour peu qu'ils se séparent de leurs principaux dirigeants (Pol Pot et consorts), et renoncent à la violence. Bref, le PPC prépare le terrain.

De son côté, s'exprimant sous réserve d'une approbation de Norodom Sihanouk, le prince Ranariddh a déclaré que les Khmers rouges ne pourraient pas faire partie du futur gouvernement élu puisqu'ils n'auront pas de représentants à l'Assemblée. Tout en maintenant qu'il n'y a pas de solution militaire au conflit et que le dialogue doit reprendre avec les Khmers rouges, le camp sihanoukiste s'apprête donc à discuter avec le PPC, qui contrôle l'administration et l'armée de Phnom-Penh. Ces préparatifs sont d'autant plus intéressants que le Funcinpec et le PPC sont, de loin, les deux candidats les plus éminents aux élections.

Quant aux Khmers rouges, n'ayant guère investi, ou pu investir, dans la perturbation du scrutin, ils laissent désormais leurs cadres et leurs familles voter là où ils le peuvent, c'est-à-dire en lisière des enclaves tenues par les « rouges » sur la frontière thaïlandaise. Le phénomène est encore trop limité – quelques centaines d'individus – pour avoir une réelle portée politique. Il ne peut s'agir, néanmoins, que de donner un coup de pouce, fatalement léger, aux adversaires du PPC. Il reste que les Khmers rouges, qui ont rééquipé et réorganisé leur guérilla, continuent de miser, avant tout, sur la période qui suivra le retrait du Cambodge des « bérets bleus » de l'ONU – une opération qui devrait s'amorcer en juin ou juillet et s'étaler sur quelques mois.

JEAN-CLAUDE POMONTI

La Chine en marche vers le capitalisme

Suite de la première page

Sur le perron d'une résidence décatie, de style stalinien, jadis occupée par des dignitaires de la carrure de Mao ou de sa femme Jiang Qing, se trouvait, assise dans son fauteuil roulant, une vieille dame au visage en lame de couteau, l'œil encore vif sous sa casquette verte frappée de l'étoile rouge. Nous voyant équipés d'un Camescope, l'homme qui s'apprêtait à l'emmener en promenade planta là son aïeule pour se précipiter dans le pavillon, et en ressortit armé du manuel d'emploi d'un appareil du même genre qu'il venait d'acheter. Son problème? Il y manquait la version chinoise. Et pour cause : il s'était procuré l'engin, de récente facture nipponne, au marché noir, où l'on n'a cure de l'après-vente.

La vieille dame, rescapée de la Longue Marche, louait le pavillon pour trois sous l'an. Son fils, ou neveu, avait investi dans l'appareil l'équivalent de trente à quarante mois de salaire. Et c'étaient là, sans doute, leurs dernières vacances quasi gratuites sous les tropiques, car l'île est en passe d'être livrée au tourisme international. Déjà, l'atmosphère qui prévaut en de tels lieux est aux antipodes du discours du régime.

Au puritanisme de Pékin répond le dévergondage de Sanya, sur Haïnan, où cohabitent maintenant prostituées se prétendant masseuses et bureaucrates chargés de « vendre » l'île au monde sous prétexte qu'elle a été déclarée la *« plus grande zone économique spéciale »* de Chine. Traduire : un très grand havre de liberté pour le capital. Un jeune homme du Nord-Est rencontré là résumait, dans une boîte de nuit pour Chinois : *« Pourquoi je suis ici? Pour faire de l'argent. Là-bas, chez moi, c'est encore le socialisme. Ici, c'est normal »*.

Une société ouverte sur le monde

A vrai dire, les choses bougent même dans sa Mandchourie natale, longtemps fief du dogmatisme révolutionnaire. Comme partout en Chine, ou presque. Les chiffres officiels ne rendent pas compte de l'explosion sociale qui s'est produite depuis le massacre de Pékin, le 4 juin 1989. Car 8,3 millions d'entrepreneurs à leur compte, et 18 millions de personnes employées dans le secteur privé, cela semble dérisoire. En fait, c'est tout le pays qui est passé d'un mode imposé de pensée collectiviste à une formule bien plus proche du « chacun pour soi » occidental, voire à une lutte pour l'enrichissement où presque tous les coups sont permis.

Avec une précipitation variable selon les régions, la Chine paraît tout entière embarquée dans ce mouvement vers l'économie de marché que M. Deng veut encore qualifier de *« socialiste »*. En surface, les premiers résultats tiennent du miracle. La Chine est enfin sortie de sa torpeur. La rapidité des changements sociaux est telle que l'hebdomadaire américain *Time* n'hésite pas à titrer : « La prochaine superpuissance ». Sans point d'interrogation.

Jamais autant de Chinois du continent n'ont commencé à bénéficier d'une amélioration de leur niveau de vie aussi rapide. Jamais depuis longtemps les énergies de ce peuple n'avaient trouvé autant de champs ouverts à leur imagination. D'un seul coup, tout paraît possible. Des sans-grade font fortune. Des bureaucrates, encouragés par leurs supérieurs, se font capitaines d'entreprise. D'ex-diplomates se lancent dans les affaires. Il n'est pas une administration, jusqu'à la plus conservatrice, la plus rétrograde (polices comprises), qui n'ait pris part à une opération commerciale bien étrangère à sa vocation d'origine.

Du plus petit village à la plus sélecte des couches sociales urbaines, ils sont des millions à envisager de se jeter dans ce mouvement. *« Plonger dans l'océan »*, dit-on en chinois – c'est-à-dire se jeter à l'eau, hors de l'Etat-providence socialiste. Paradoxalement, la privatisation passe par le Parti communiste : les rangs du PCC se sont encore gonflés de deux millions de membres l'an dernier, soit un total, à présent, de 52 millions.



Les candidats au monde des affaires ont compris qu'il y avait là un formidable réseau de connaissances à exploiter.

Jamais la Chine n'a été aussi ouverte à l'influence du monde. L'information y circule bien mieux que ne le suggèrent les colonnes du *Quotidien du peuple*, y compris à la campagne. Environ 25 millions de Chinois reçoivent la BBC sur leur téléviseur. La chaîne de télévision américaine CNN est encore plus répandue. Un poste à ondes courtes pour écouter les radios étrangères n'est plus un luxe inaccessible. Les médias du pouvoir ont affaire à forte partie pour se faire entendre.

Une extraordinaire schizophrénie

Pourtant, le politique donne l'impression d'être occulté. On se prend même à se demander : que reste-t-il de ce qui fut la grande révolte chinoise de 1989 contre l'autoritarisme? Où est passé ce sursaut d'impatience face à un système sclérosé – sursaut qui pour avoir échoué à changer la politique n'en fut pas moins le premier des mouvements qui jetèrent à bas le communisme? Que reste-t-il de ce souffle qui anima l'homme seul qui contraignit à s'arrêter une colonne de chars sur l'avenue de la Paix-Éternelle, tout près de Tiananmen?

A première vue, pas grand-chose. La rébellion étudiante qui fit, à en croire le régime, trembler la « révolution » sur ses bases, est pour le moment rentrée dans le rang. Certains de ses précurseurs ou animateurs sont encore en prison. D'autres, au compte-gouttes ont été relâchés par un régime soucieux de restaurer à moindres frais son image. Ils ne présentent guère de danger pour lui. Quantité d'activistes mal connus se trouvent toujours dans les geôles informelles où les a envoyés un système qui éprouve peu le besoin de se parer des formes de la justice. D'autres encore, qui échappèrent à la répression, sont aujourd'hui dans les affaires. Au mieux, ils se réservent pour, disent-ils, une prochaine occasion, quand il apparaîtra clairement que la classe moyenne, armée de fax et téléphones cellulaires, sera mûre pour un rôle politique.

A l'étranger, le mouvement des exilés de Tiananmen a fait long feu. Hormis le cas spécifique du dalaï-lama tibétain, qui a le vent en poupe, la dissidence n'est pas parvenue à s'organiser en force politique crédible. Quelques figures continuent d'attirer l'attention, mais on est loin d'une alternative comparable à celle qu'avait forgée Sun Yat-sen, le fondateur de la Chine post-mandchoue, en s'exilant.

La *« révolution »*, comme dit le langage officiel c'est-à-dire l'appropriation de l'Etat par les familles des commandants de l'armée communiste qui gagna la guerre civile en 1949, est toujours là. Mais rares sont ceux qui en prennent ombrage. C'est comme si cela ne gênait plus. Dans l'ensemble, la Chine donne l'air de s'accommoder d'un régime qui ratiocine encore sur le mode communiste, qui honore ses saints maoïstes en cette année du centenaire de la naissance du Grand Timonier, qui tantôt embastille l'un pour avoir trop parlé, tantôt en libère un autre pour se concilier l'Occident.

Hormis quelques outsiders peu influents, il n'y a pas une voix possédant une autorité morale pour s'étonner en public de l'extraordinaire schizophrénie d'un régime qui, tout en bâillonnant l'opposition, négocie un début de réconciliation avec l'île de Taïwan, ancienne rivale honnie mais aussi exemple d'une réussite chinoise.

Pas une voix pour trouver surprenant que Karl Marx soit associé à l'émergence d'une économie de marché, au nom d'une *« spécificité »* chinoise qui sert de justification à un pouvoir monopoliste. Réticence ou passivité de la classe intellectuelle? Sans doute. Mais en tout cas, un silence que le régime s'efforce d'exploiter en faisant donner les trompettes d'un nationalisme ambigu, voire dangereux.

FRANCIS DERON

Au Tibet

Deuxième journée de manifestations à Lhassa

Quelques centaines de personnes ont de nouveau manifesté mardi 25 mai à Lhassa contre la présence chinoise au Tibet, indiquent des sources diplomatiques à Pékin. Pour la deuxième journée consécutive, la police a fait usage de grenades lacrymogènes. La veille, 2 000 personnes au moins avaient participé à une démonstration contre la vie chère, qui avait pris un tour politique. Il y aurait eu plusieurs blessés parmi les manifestants et les policiers. Cette agitation survient au lendemain du quarante-deuxième anniversaire de la *« libération pacifique »* du Tibet par l'armée chinoise.

Les autorités de Pékin assurent que la situation est normale à Lhassa. Le ministère des affaires étrangères a aussi démenti les informations d'organisations de défense des droits de l'homme basées à Londres (Amnesty International et Tibet Information Network) selon lesquelles une centaine de Tibétains auraient été arrêtés avant la visite à Lhassa, du 16 au 23 mai, d'une délégation de diplomates européens.

Les Etats-Unis et la Grande-Bretagne ont fait part de leur *« préoccupation »* devant les incidents de Lhassa. Un officiel américain à Washington a pourtant indiqué que le président Clinton s'apprêtait à accorder, cette année encore, le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée à la Chine, mais il l'assortira de conditions dès 1994.

Enfin le dalaï-lama, chef spirituel des Tibétains, en exil en Inde depuis 1959, a condamné *« l'usage excessif de la force »* pratiqué par la police chinoise. Il a de nouveau appelé Pékin à la négociation. – *(AFP, AP, Reuter, UPI.)*

□ **Libération d'un important dissident.** – Le dissident du « premier printemps de Pékin » (1979) Xu Wenli, qualifié par les autorités chinoises de « prisonnier spécial numéro un », a été libéré mardi 25 mai. Il avait été maintenu en isolement pendant l'essentiel d'une détention de douze ans et sa libération avait été annoncée comme imminente il y a quelques jours *(le Monde* daté 23-24 mai). Xu Wenli, quarante-neuf ans, électricien de métier, avait été condamné à quinze ans de prison. Il avait publié sur le « mur de la démocratie » un journal, *Forum du 5 avril*, qui plaidait pour des réformes politiques. – *(Reuter.)*

AFRIQUE

AFRIQUE DU SUD : dans un climat politique tendu

L'arrestation des dirigeants du Congrès panafricain met en péril le processus de négociations

Soixante-treize membres du Congrès panafricain (PAC) ou de sa branche militaire, l'Armée de libération du peuple d'Azanie (APLA), ont été arrêtés, mardi 25 mai, avant l'aube. D'après les autorités, ils seraient impliqués dans plusieurs attentats et assassinats. Bien que onze des personnes interpellées aient été relachées mercredi matin, cette vaste opération de police risque de porter un coup sévère aux négociations sur l'avenir politique du pays.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

En quelques heures, mardi 25 mai, plus de cent personnes, membres de la direction nationale et des directions régionales du PAC, ont été interpellées à leur domicile ou dans les locaux de l'organisation (*le Monde* du 26 mai). Certaines d'entre elles, dont Clarence Makwetu et Benny Alexander, respectivement président et secrétaire général du PAC, ont été relâchées après interrogatoire. Mardi soir, le ministre de la loi et de l'ordre, Hernus Kriel, confirmait que 73 personnes avaient été arrêtées et étaient susceptibles de tomber sous le coup d'une procédure criminelle ordinaire ou sous celle réprimant les atteintes à la sécurité intérieure.

Quelques heures auparavant, lors de la discussion du budget de son ministère, M. Kriel avait expliqué que la police avait agi dans le cadre d'une enquête concernant des meurtres et des tentatives de meurtres à l'encontre de policiers et de civils. Le ministre avait ajouté que les personnes arrêtées pourraient également être poursuivies pour détention illégale d'armes et préparation d'attentats. Des documents, des armes et des munitions auraient été saisis lors des perquisitions. Le PAC est soupçonné de plusieurs attaques armées menées, ces derniers mois, contre des fermiers blancs et des policiers. Il y a quelques jours, huit militants supposés de l'APLA avaient été arrêtés dans le nord du Transvaal et accusés d'avoir participé à l'assassinat de l'épouse d'un fermier.

Rendant hommage à l'un des suspects, tué lors de l'intervention de la police, le PAC avait alors déclaré que ce dernier *« était tombé en accomplissant son devoir »*. Deux hauts responsables du PAC avaient assisté à ses funérailles.

Selon la police, l'APLA serait également à l'origine du meurtre de quatre policiers à Soweto ainsi que de plusieurs attaques menées, depuis la fin de l'année dernière, contre des établissements fréquentés par des Blancs. Partisan de la lutte armée d'un côté mais participant aux négociations constitutionnelles de l'autre, le PAC a maintenu une position ambiguë à l'égard des actions menées en son nom, multipliant déclarations de soutien ou de réserve. Beaucoup en avaient déduit que l'APLA et le PAC, en « politisant » des actions qui n'étaient souvent que le produit de la violence ordinaire, s'attribuaient à bon compte la responsabilité d'attentats susceptibles de leur valoir un regain de prestige auprès de la jeunesse des ghettos noirs.

Le PAC était ainsi devenu la bête noire de l'extrême droite blanche qui ne manquait jamais de désigner son ombre derrière chaque meurtre de fermier. Mardi, elle a chaleureusement félicité le ministre de la loi et de l'ordre pour l'action de la police. Le Congrès national africain (ANC) a demandé, de son côté, la démission du ministre, coupable, à ses yeux, de couvrir des actions de style *« gestapiste en usage du temps de l'apartheid »*.

La rafle contre le PAC ne pouvait guère plus mal tomber. Le gouvernement avait tout fait pour que l'organisation noire radicale finisse par accepter de participer aux négociations. Les arrestations interviennent au moment où les raisons qui pouvaient justifier l'insistance de Pretoria semblaient en passe d'aboutir, avec l'annonce, prévue pour la semaine prochaine, de la date des futures élections.

Il n'en a pas fallu plus pour que le gouvernement soit aussitôt accusé de manœuvres politiciennes visant à le maintenir au pouvoir. Quelles que soient les charges pesant sur les personnes arrêtées, on ne peut que s'interroger sur l'opportunité d'une opération qui, par ses conséquences, risque de poser plus de problèmes qu'elle n'en résout.

Un revers lourd de menaces

Dès mardi matin, le PAC a décidé de se retirer du processus de négociations. Il devait faire savoir mercredi si cette position était provisoire ou définitive. Dans la foulée, la réunion multipartite qui devait se tenir mardi a été reportée à jeudi. Il n'est cependant pas certain que les discussions puissent reprendre à cette date, tant la délicate mécanique des négociations dépend du climat politique général.

Malgré sa taille modeste, le PAC jouit dans les cités noires d'une grande renommée. Des milliers de jeunes, désenchantés par l'immobilisme, se reconnaissent aujourd'hui dans son langage radical teinté de racisme anti-blanc. L'ANC le sait qui, ces derniers mois, a eu de plus en plus de mal à contrôler les jeunes turbulents des ghettos. Que ces derniers réagissent aux dernières arrestations et l'on risque une nouvelle explosion de violence qui placerait l'organisation de M. Mandela, déja divisée sur la tactique suivie à l'égard du pouvoir, dans une position particulièrement inconfortable.

L'équipe de M. De Klerk est, elle aussi, divisée : les modérés plaidant la poursuite du processus, les « faucons » préconisant une politique plus musclée. Les pressions d'un appareil de sécurité soumis à rude épreuve – 226 policiers ont été assassinés en 1992, 60 l'ont été depuis le début de l'année – conjuguées à la concurrence d'une extrême droite en voie de regroupement paraissent, pour le moment, avoir eu raison des « colombes » proches du chef de l'Etat. Mardi matin, alors que devait s'ouvrir une nouvelle séance de négociations, la mine défaite de Roelf Meyer, ministre du développement constitutionnel, laissait entrevoir que le « camp » favorable aux négociations venait de subir un revers lourd de menaces.

GEORGES MARION

□ **GUINÉE : manifestation en faveur de l'organisation d'élections.** – A l'appel d'une cinquantaine de partis d'opposition et d'associations, des milliers de personnes ont manifesté, mardi 25 mai, dans les rues de Conakry, en exigeant l'organisation rapide d'élections. Les premières élections pluralistes depuis l'indépendance, en 1958, étaient prévues pour décembre 1992. Elles ont été reportées – pour des raisons financières, selon le gouvernement – au dernier trimestre de cette année, mais aucune date n'a été précisée. – *(AFP, Reuter.)*

□ **NIGÉRIA : plusieurs dizaines de morts dans un accident d'autobus à Lagos.** – Plusieurs dizaines de personnes ont été tuées dans un autobus tombé d'un pont, mercredi 26 mai à Lagos. Quatre-vingts à cent personnes se trouvaient à bord et seuls quelques passagers auraient échappé à la mort. Le 8 février, vingt-cinq à cinquante personnes, selon les sources, étaient mortes dans l'incendie d'un autre autobus à Lagos. – *(AFP.)*

□ **ZAMBIE : levée de l'état d'urgence.** – Le président zambien Frederick Chiluba a annoncé, mardi 25 mai, la levée de l'état d'urgence, qui avait été décrété le 4 mars dernier après la publication par la presse d'un projet de campagne de désobéissance civile, attribué à l'ancien parti unique (UNIP) et visant à renverser le gouvernement. M. Chiluba a estimé que la mesure avait *« atteint son objectif »*. – *(AFP.)*

POLITIQUE

Le projet de révision de la Constitution

Les sénateurs souhaitent que la nouvelle Cour de justice soit présidée par un parlementaire

Les sénateurs ont commencé, mardi 25 mai, l'examen du projet de loi révisant la Constitution déposé lors de la précédente législature par Pierre Bérégovoy, repris par Edouard Balladur, et qui comporte notamment la réforme de la Haute Cour de justice. Sur ce point, le gouvernement et la majorité UDF-RPR du Sénat s'opposent sur la place qui doit être faite aux magistrats au sein de la nouvelle Cour de justice de la République prévue à l'intention des ministres dont la responsabilité pénale serait mise en cause. Le gouvernement souhaite que cette Cour soit présidée par un magistrat et les sénateurs de droite par un membre du Parlement.

Des travaux préparatoires en commission des lois menés tambour battant, un hémicycle souvent distrait, un gouvernement réduit au ministre de la justice et au ministre délégué chargé des relations avec le Sénat, la révision constitutionnelle *amorcée mardi* au Sénat n'a eu qu'un très lointain rapport avec celle qui avait permis, il y aura bientôt un an, la ratification du traité de Maastricht. L'enjeu, il est vrai, n'était pas le même. Le président du groupe RPR, Josselin de Rohan (Morbihan), a d'ailleurs estimé que ce n'était pas faire injure au gouvernement que de souligner *«la portée peu considérable»* de cette révision.

Sur les deux premiers sujets de ce texte – l'extension aux justiciables de la saisine du Conseil constitutionnel et la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), – les propos du ministre de la justice, Pierre Méhaignerie, ont semblé en accord avec l'opinion majoritaire du Sénat. Fidèle à la position adoptée, il y a trois ans sur un projet identique, la majorité s'est montrée hostile, comme le gouvernement, à l'élargissement de la saisine du Conseil constitutionnel pour le contrôle de la conformité des projets de lois adoptés *avec la Constitution, en dépit des* efforts du rapporteur de cette partie du texte, Etienne Dailly (RDE, Seine-et-Marne), qui a souhaité que le Sénat reprenne au moins les propositions qu'il avait avancées en 1990 pour faire obstacle à la révision constitutionnelle. La saisine du Conseil serait donc réservée au président de la République, au premier ministre, aux présidents des deux Assemblées, ainsi qu'à soixante députés ou sénateurs.

A propos de la réforme du CSM, M. Méhaignerie et M. Haenel (RPR, Haut-Rhin), rapporteur de la *commission des lois pour ce chapitre*, ont semblé également sur la même longueur d'ondes.

Les socialistes au secours du ministre de la justice

En revanche, il n'en a pas été de même avec la troisième disposition prévue par le texte : la refonte de la Haute Cour de justice. Le projet prévoit de maintenir cette Haute Cour pour le président de la République et de constituer une Cour de justice de la République pour les ministres, qui pourront y être déférés *à la suite de la plainte d'une* personne morale.

Soucieux d'une «judiciarisation» de cette procédure délicate, et pour mettre fin à l'impression selon laquelle *«les hommes politiques règlent toujours leurs affaires entre eux»*, M. Méhaignerie a souhaité que la présidence de cette Cour soit confiée à un magistrat, en l'occurrence le premier président de la Cour de cassation. *«Si le président est un parlementaire*, a expliqué le ministre de la justice, *ce président sera présenté comme étant de la majorité ou de l'opposition, voire du RPR, de l'UDF, des socialistes ou d'autres»*.

Dans un discours très ferme, Charles Jolibois (RI, Maine-et-Loire), rapporteur de ces dispositions, a pris l'exact contre-pied du ministre. *«Pourquoi remettre en cause cette tradition parlementaire?*, s'est-il demandé à propos de cette présidence. *Le projet modifie l'équilibre des institutions, les juges parlementaires deviendraient des jurés, avec le risque d'être récusés.»* Favorable à ce que le président de cette Cour demeure un parlementaire, M. Jolibois a proposé également d'ajouter à la procédure de mise en route de la responsabilité des ministres par des personnes morales un système de «filtre» des poursuites, et de maintenir la saisine directe par le Parlement lui-même, comme c'est le cas aujourd'hui.

Paradoxalement, le ministre de la justice a reçu sur ce point le soutien des sénateurs socialistes, partisans d'une adoption sans modifications du projet de loi. Pierre Mauroy (PS, Nord) qui a participé aux travaux du comité consultatif pour la révision de la Constitution réuni par le président de la République et dont les conclusions constituent la matière principale du texte de loi, et Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire-de-Belfort) sont intervenus pour défendre la réforme de la Haute Cour prévue par le texte. *«Cette instance doit être présidée par le premier président de la Cour de cassation»*, a rappelé M. Mauroy après s'être félicité du fait que le gouvernement se soit décidé à inscrire ce projet de loi à l'ordre du jour du Parlement.

Le texte a évidemment suscité d'autres réserves. Pierre-Christian Taittinger (RI, Paris), Pierre Fauchon (UC, Loir-et-Cher), Jacques Habert (non-inscrit, Français établi hors de France) ont ainsi redouté un encombrement de la saisine de la Cour de justice de la République, et *le «harcèlement» des ministres* par des personnes morales. Yves Guéna (RPR, Dordogne) s'est montré pour sa part radicalement hostile au projet de loi dans son ensemble.

M. Guéna (RPR) : à la limite de l'acceptable

Il s'en est tout d'abord pris vivement au Conseil constitutionnel. *«Nous sommes à la limite de l'acceptable»*, a-t-il assuré, en dénonçant le lent passage *«de la loi contrôlée à la loi jugée (...) la loi supplantée par le juge»*, qui *«n'est pas dans notre tradition»*. *«Que nous restera-t-il bientôt? Les groupes d'amitié!»*, a-t-il lancé à son auditoire. A propos du CSM, M. Guéna n'a pas été amène à l'égard du ministre. *«Vous voulez dépolitiser, vous allez complètement politiser»*, a-t-il indiqué en critiquant le mode de désignation des magistrats membres du Conseil : le tirage au sort sur la base de listes d'élus. Pour la Haute Cour, le sénateur a poursuivi dans le même registre en indiquant sa préférence pour *«le système actuel»* plutôt qu' *«une réforme bancale»*. *«La responsabilité pénale des ministres doit rester exceptionnelle*, a-t-il dit. *La saisine va devenir banale et essentiellement judiciaire. Il ne faut pas banaliser cette procédure. Or, c'est ce que l'on nous propose.»* *«Vous tremblez (...) d'indécision car votre main exécute ce qui a été arrêté par une autre tête avant les élections. De grâce, retirez ce texte que je ne saurais voir»*, a conclu M. Guéna à l'attention de M. Méhaignerie.

Avant celles de ce gardien du temple de l'actuelle Constitution, le projet de loi avait suscité les critiques d'un opposant d'un tout autre ordre, Charles Lederman (PC, Val-de-Marne), qui a rappelé l'hostilité persistante des communistes à l'encontre de la Constitution de la Vᵉ République.

GILLES PARIS

La saisine du Conseil constitutionnel par les justiciables

Une réforme «facile»... selon Edouard Balladur

Le Sénat «conservateur» : longtemps, l'Assemblée du palais du Luxembourg s'est vantée de cette tradition aussi vieille que la République. Aujourd'hui, elle s'en *défend*, tout en *semblant* la respecter. La manière dont elle aborde la discussion de la réforme constitutionnelle le confirme.

Devant un projet proposé par le président de la République, mais qui, de fait, retient pour l'essentiel les suggestions d'un comité présidé par Georges Vedel – à la composition aussi pluraliste qu'incontestable, – projet que le gouvernement d'Edouard Balladur a globalement repris à son compte, la droite sénatoriale ne cherche qu'à défendre ses propres privilèges.

Refuser de dépolitiser entièrement la procédure de jugement des ministres ou anciens ministres pour les crimes et délits commis dans l'exercice de leurs *fonctions, c'est s'interdire* de tirer les conséquences d'un des dysfonctionnements mis au jour par l'affaire du sang contaminé. Tenir à ce qu'un parlementaire préside la nouvelle instance de jugement, c'est oublier qu'un élu, quelles que soient ses qualités, aura du mal à convaincre qu'il peut oublier ses préférences partisanes lorsqu'il conduit un procès dont l'accusé sera soit un ami, soit un adversaire politique. Plus grave encore : en exigeant que le Parlement puisse décider de poursuivre un membre du gouvernement alors même que la justice «ordinaire» ne l'aurait pas estimé nécessaire, la droite sénatoriale veut conserver la possibilité, pour une majorité, de régler ses comptes politiques en usant d'une apparence de justice.

«Pusillanimité»?

Le refus du Sénat de permettre aux justiciables de saisir directement le Conseil constitutionnel lorsqu'ils estiment qu'une loi qui leur est appliquée est contraire à leurs droits fondamentaux traduit aussi une conception archaïque de la prééminence de la volonté parlementaire. Depuis 1958, pourtant, la France s'est engagée, après la plupart des autres grandes démocraties occidentales, sur la voie du contrôle de *constitutionnalité des lois* . Contrairement, il est vrai, à la tradition née de la Révolution, elle a fini par admettre que la majorité du moment ne peut pas faire ce qu'elle veut, mais doit respecter les grands principes du droit. *Seulement, jusqu'à maintenant*, le privilège de demander l'arbitrage des gardiens de la Constitution est réservé aux élus eux-mêmes. Pour aller jusqu'au bout d'un principe affirmé par le général de Gaulle, il reste donc à l'accorder aux citoyens. C'est ce que refuse la droite sénatoriale.

Que nul ne cherche à surmonter ce «veto» est pour le moins curieux. René Monory, président du Sénat, est favorable à la *«saisine directe»*; *Philippe Séguin*, président de l'Assemblée nationale, aussi; Jacques Chirac, devant les représentants des Cours constitutionnelles européennes, le 12 mai, a expliqué qu'*«il serait peut-être souhaitable»* que *«soit envisagée, à certaines conditions, la saisine du Conseil constitutionnel par les citoyens»*. Edouard Balladur lui-même, qui, pourtant, a demandé à son ministre de la justice de soutenir le rejet de cette partie *de la réforme proposée par François Mitterrand*, la soutenait avant d'être à Matignon. Dans son *Dictionnaire de la réforme*, il la proposait, affirmant : *«La réforme est vraiment facile à concevoir, elle serait facile à décider et à mettre en œuvre.»*

Pourquoi, alors, cet enterrement? Est-ce simplement pour que la droite puisse dire qu'elle *ne reprend pas entièrement* à son compte les souhaits du président de la République? Est-ce parce que, là aussi, le premier ministre est obligé de donner des gages à sa majorité parlementaire? Pourtant, dans son dernier ouvrage, Edouard Balladur, après avoir souhaité une série de réformes institutionnelles – pas fondamentalement différentes de celles proposées par François Mitterrand dans un autre projet que le gouvernement ne veut pas, pour l'instant, inscrire à l'ordre du jour du Parlement, – déclarait : *«Depuis des années, chacun évoque à tour de rôle telle ou telle de ces réformes, mais nul n'ose s'y aventurer – par conviction, intérêt ou pusillanimité, – alors qu'elles seraient, à coup sûr, bien accueillies par les citoyens.»*

THIERRY BRÉHIER

Dénonçant des choix communautaires «criminels»

M. Séguin refuse d'assister à la conférence des présidents des Assemblées de la CEE

Philippe Séguin, président de l'Assemblée nationale, devait se rendre, vendredi 28 et samedi 29 mai à Dublin (Irlande), pour participer à la conférence annuelle des présidents des Assemblées parlementaires de la CEE. Ce déplacement avait été minutieusement préparé. Finalement, M. Séguin n'ira pas à Dublin. Le maire (RPR) d'Epinal a annoncé, mardi 25 mai, sa décision inopinée de ne pas assister à cette réunion.

Dans un communiqué, le député des Vosges explique son revirement par *«l'aggravation continue de la situation de l'emploi dans son département qui requiert à ses yeux sa présence sur place»*. *«Les hommes et les femmes qui m'ont élu*, souligne M. Séguin, *ne comprendraient pas que je ne sois pas avec eux en de telles circonstances. Ils ressentiraient d'autant plus que je paraisse apporter, fût-ce indirectement, ma caution à des choix communautaires constants dans le domaine des relations commerciales internationales, qui sont criminels en termes de chômage et de remise en cause des acquis sociaux»*.

Selon l'entourage du président de l'Assemblée nationale, c'est l'annonce du transfert d'une entreprise alimentaire de Golbey vers Reims, provoquant la suppression de plus de cent emplois dans les Vosges, qui aurait provoqué la réaction de M. Séguin. Ces suppressions d'emplois s'ajoutent, en effet, aux pertes qui touchent gravement les secteurs du textile et du bois, principales ressources économiques du département. En toile de fond, la dénonciation des *«technocrates bruxellois»*, qui avait fait la trame du discours anti-Maastricht de M. Séguin pendant la campagne du référendum sur le traité d'Union européenne, fait ainsi sa réapparition. D'une certaine manière, M. Séguin prend date, un an à l'avance, pour les futures élections européennes. Face au gouvernement pro-européen d'Edouard Balladur, il imprime sa marque sur le RPR.

Le président de l'Assemblée nationale sera représenté à Dublin par Mᵐᵉ Nicole Catala, député RPR de Paris, vice-présidente de l'Assemblée, qui avait fait campagne également contre le traité de Maastricht.

OLIVIER BIFFAUD

POLITIQUE

Le débat sur le collectif budgétaire à l'Assemblée nationale

Les députés de la majorité accueillent avec satisfaction le lancement de l'emprunt Balladur

En ouvrant, mardi 25 mai dans l'après-midi, la première séance de l'Assemblée nationale consacrée à l'examen du projet de loi de finances rectificative pour 1993, le premier ministre, Edouard Balladur, a présenté son « plan bis » de soutien à l'investissement et à l'emploi, financé par un emprunt national de 40 milliards de francs, convertible en titres de sociétés privatisées *(lire nos autres informations en pages 16 et 17)*. **Ce plan a été bien accueilli par les députés de la majorité, que la teneur du collectif avait laissés sur leur faim. Dans la soirée, les députés ont rejeté l'exception d'irrecevabilité défendue par le socialiste Claude Bartolone et la question préalable présentée par le président du groupe communiste, Alain Bocquet.**

« Le gouvernement a décidé de tout faire pour soutenir l'emploi, sans renoncer à maîtriser le déficit budgétaire », a affirmé Edouard Balladur, venu, mardi 25 mai, défendre son action devant les députés, à l'occasion de l'examen du collectif budgétaire, premier grand projet de loi soumis à la nouvelle Assemblée. Rappelant les 15 milliards de francs de crédits déjà inscrits dans le collectif pour maintenir l'activité, le premier ministre a déclaré vouloir *« aller plus loin »*, en décidant de *« consacrer des sommes supplémentaires importantes »* à des actions *« qui obéissent toutes au souci de soutenir l'emploi »* et qui bénéficieront, au total, de 40 milliards de francs (et non plus 15).

Les actions en faveur du logement, des travaux publics et de l'environnement verront leur enveloppe passer de 8 à 16 milliards de francs. Quatre milliards iront à la rénovation des quartiers dégradés, près de 3 milliards aux contrats de plan Etat-régions pour les investissements routiers et les transports collectifs et 1,5 milliard à l'amélioration de bâtiments administratifs (commissariats de police, prisons, cités judiciaires...).

Pour les aides directes à l'emploi, près de 10 milliards supplémentaires s'ajouteront aux 9 milliards prévus dans le collectif pour alléger les charges des entreprises (baisse des cotisations familiales des salariés rémunérés au SMIC). Ils serviront à allouer des primes aux entreprises qui concluent des contrats d'apprentissage et d'alternance ; majorer les incitations financières pour la conclusion de contrats de retour à l'emploi qui concernent les chômeurs de longue durée ; financer 200 000 contrats emploi-solidarité supplémentaires ; enfin, verser une aide de l'Etat *« limitée dans le temps »* aux salariés qui accepteraient une baisse temporaire de salaire pour éviter des licenciements économiques.

M. Auberger (RPR) : un dispositif bien ciblé

Le ministre du budget, Nicolas Sarkozy, a en outre annoncé que 8 milliards de francs seraient consacrés aux dotations aux entreprises publiques.

« Toutes ces mesures urgentes nécessitent des financements complémentaires pour être en place dès le début de l'automne », a déclaré M. Balladur, qui a donc confirmé l'émission d'un emprunt de 40 milliards *« pour permettre aux Français de témoigner leur confiance dans l'action de redressement engagée, aux épargnants de souscrire à un emprunt convertible en titres de sociétés privatisées, à l'Etat de disposer plus vite de recettes pour les actions prioritaires urgentes »*.

Cet emprunt de courte durée (quatre ans), *« émis à un taux proche de celui du marché »*, *« n'augmentera pas le volume des emprunts publics lancés en 1993 »*, a expliqué Edmond Alphandéry, ministre de l'économie, puisqu'il *« sera compensé par les 40 milliards de recettes attendus des privatisations »*, qui pourraient être réalisées à la fin de l'année. Pour encourager la mobilisation des Français, le gouvernement assortit l'emprunt de deux avantages. Les souscripteurs pourront échanger, s'ils le désirent, leurs titres d'emprunt contre des actions des sociétés privatisées avec une priorité particulière. D'autre part, les titres de l'emprunt pourront être placés dans un plan d'épargne en actions et bénéficier d'une exonération d'imposition des plus-values.

« Le gouvernement ne peut pas tout faire tout seul », a affirmé Edouard Balladur après l'annonce de ce nouveau dispositif. Il en a appelé à la collaboration des entreprises qui *« ont un rôle décisif à jouer »*, considérant que celles-ci *« ne doivent se résigner aux licenciements que lorsque toutes les autres solutions ont été complètement explorées »*. *« Certaines méthodes expéditives de licenciements, telles que celles qui ont été utilisées récemment dans le secteur privé, sont inacceptables, tant elles sont dépourvues du minimum élémentaire de respect auquel a droit toute personne »*, a-t-il ajouté. M. Balladur a également estimé que *« les entreprises publiques du secteur concurrentiel doivent être exemplaires en matière d'emploi »*. *« Chaque fois que leur situation financière le permet et que le niveau de la production l'autorise, elles doivent renoncer aux licenciements »*, a-t-il précisé.

Philippe Auberger (RPR, Yonne), rapporteur général de la commission des finances, et Jacques Barrot (UDF, Haute-Loire), président de cette commission, dans leurs interventions sur le collectif budgétaire ont exprimé leur satisfaction après la présentation de ce plan de soutien « bis ». Ils se faisaient ainsi les interprètes des commentaires positifs émis par les députés de la majorité dans les couloirs de l'Assemblée avant même la déclaration officielle du premier ministre.

M. Barrot (UDF) : ne pas perdre de vue le cap

« Sans doute le gouvernement s'est-il rendu compte qu'il avait quelque peu manqué d'audace [dans son collectif], constatait Philippe Auberger, *puisqu'il nous propose d'utiliser dès maintenant ce qu'on pourrait appeler son joker : le lancement d'un grand emprunt national. »* Le rapporteur, tout en qualifiant le collectif de *« rigoureux, et même courageux »* et de *« dispositif bien ciblé en direction des secteurs les plus touchés par la conjoncture actuelle »*, a souhaité que le gouvernement retienne les amendements adoptés par la commission des finances et susceptibles de donner au collectif *« une plus grande efficacité »*.

« Notre « oui » à ce collectif est bien sûr un « oui » au correctif, a souligné de son côté Jacques Barrot, *rien ne pouvait être fait sans colmater les brèches et écoper le navire. Mais il ne faut pas perdre de vue le cap : nous avons bien senti dans la déclaration du premier ministre que l'objectif majeur du gouvernement est bien le redémarrage de l'activité économique, sans lequel les grands équilibres resteraient hors d'atteinte. »*

Jacques Barrot a également profité de son intervention pour remettre sur le tapis le problème de la déductibilité de la CSG (contribution sociale généralisée). M. Barrot, favorable à une non-déductibilité de la CSG et à l'utilisation du gain fiscal qui en résulterait pour une amélioration du barème de l'impôt sur le revenu, avait déposé un amendement en ce sens devant la commission des finances, qui l'a rejeté. Il l'a de nouveau proposé au milieu d'un certain nombre d'amendements au collectif déposés par l'UDF et a souhaité que les députés puissent en débattre.

A la reprise de la séance en soirée, au nom du Parti socialiste, Claude Bartolone (Seine-Saint-Denis) a défendu, contre le collectif, l'exception d'irrecevabilité, en affirmant que la déductibilité partielle de la CSG prévue dans le projet violait l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme, qui pose le principe de l'égalité des citoyens devant l'impôt.

Les députés ont rejeté cette première motion de procédure par 481 voix contre 90. Tout comme ils ont repoussé, par 482 voix contre 91, la question préalable présentée par le président du groupe communiste, Alain Bocquet.

CLAIRE BLANDIN

□ **M. Malvy (PS) : « Une impression de flottement. »** – Martin Malvy, président du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, a estimé, mardi 25 mai, *« à l'annonce du second plan Balladur »*, que la décision de lancer un emprunt de 40 milliards de francs donne *« une certaine impression de flottement »*. *« Cet emprunt est une sorte de traite tirée sur les privatisations, à hauteur de 40 milliards, ce qui paraît très lourd*, a-t-il ajouté. *On semble beaucoup moins se préoccuper aujourd'hui de l'endettement qu'il y a quelques mois. »*

M. Giscard d'Estaing condamne le plan du premier ministre

La présentation par Edouard Balladur de son plan économique et financier, corrigé par l'annonce d'un grand emprunt, n'a pas dissipé, bien au contraire, les réserves de l'UDF. M. Giscard d'Estaing s'est montré particulièrement virulent dans la critique.

Les palabres autour du plan de redressement d'Edouard Balladur et de son emprunt impromptu ont montré, mardi 25 mai, que la grogne de l'UDF est non seulement de plus en plus aiguë, mais de surcroît qu'elle aurait tendance à s'étendre de haut en bas. Semblant circonscrite jusqu'à présent à quelques-unes des personnalités de cette formation, contrariées dans leurs ambitions ministérielles, cette grogne a gagné en effet beaucoup de parlementaires qui, durant le long pont de l'Ascension, ont évidemment pu sonder à loisir le cœur et les reins de leurs électeurs. Elle a provoqué du même coup un refroidissement du côté d'un RPR qui, pour l'instant, ne pense qu'à respecter le mot d'ordre de la solidarité avec le gouvernement et indiscutablement, aussi, un raidissement de la part de Matignon où l'on avoue aujourd'hui *« ne plus comprendre »* ce comportement de l'UDF.

Depuis l'entrée en fonctions de M. Balladur, Valéry Giscard d'Estaing n'avait jamais dissimulé sa prétention de se poser en gardien vigilant de son action gouvernementale. Pour ne pas heurter le sentiment consensuel des premières semaines, le président de l'UDF n'avait cependant agi, jusqu'à présent, que par toutes petites touches, sans doute dans le souci du respect d'un délai de décence minimum. Au lendemain de la présentation du plan économique et financier du premier ministre, son commentaire personnel avait été des plus neutres. *« Dans la situation où nous avons trouvé notre pays*, déclarait-il le 11 mai, *tout le monde s'attendait à des mesures de ce type qui sont à la fois nécessaires et pénibles. »*

Une atmosphère déflationniste

De retour de son voyage en Chine, l'ancien président de la République est manifestement dans de tout autres dispositions. On ne se contentera pas d'y voir l'influence de Confucius, mais plutôt le fait que M. Giscard d'Estaing a rapidement compris que l'état d'esprit de ses troupes était en train d'évoluer rapidement.

Ayant expressément demandé à participer à l'habituelle réunion du bureau du groupe UDF du mardi matin, M. Giscard d'Estaing s'est livré cette fois à un véritable « torpillage » du plan Balladur, sans que les membres de ce bureau, du centriste Adrien Zeller au républicain indépendant Alain Griotteray, n'y trouvent à redire. Le président de l'UDF s'est montré très pessimiste sur la situation économique et sociale du pays et a contesté l'opportunité et l'efficacité des mesures annoncées.

Ce plan, avec toutes ces mesures prises à quinze jours d'intervalle, a-t-il expliqué en substance, ne peut pas réussir, ajoutant que cela était en train de créer une atmosphère déflationniste. La stratégie de départ de l'UPF, a-t-il rappelé, était de freiner les dérapages, de mettre l'accent sur la reprise en contrôlant les déficits. Avec les mesures prises, a-t-il poursuivi, on va vers la déflation en 1993 et on augmentera les déficits les années suivantes. Il fallait faire l'inverse. Toute augmentation de la CSG dans cette conjoncture est mauvaise : elle va retirer de l'argent à la consommation et provoquer une augmentation du chômage. C'est encore ce discours que M. Giscard d'Estaing devait tenir quelques heures plus tard lors du déjeuner à Matignon des responsables de la majorité, et l'après-midi encore, en termes cette fois beaucoup plus tempérés, devant les députés UDF.

Pour montrer qu'il avait parfaitement saisi toute la subtilité du débat en cours, M. Giscard d'Estaing a proposé le dépôt d'un amendement, jugé par certains de ses amis *« diabolique »*, visant à faire voter quand même le principe d'une augmentation de la CSG par les députés, mais en laissant l'opportunité de son application au pouvoir discrétionnaire du gouvernement. Il n'était pas encore sûr mercredi matin que le groupe UDF reprenne à son compte cette proposition, tant elle a hérissé Matignon et le groupe RPR qui l'a qualifiée de *« démago »*. Par deux fois, lors du déjeuner et le soir sur TF 1, le premier ministre a indiqué, sans trop de formes, qu'il n'avait nullement l'intention de corriger d'une virgule sa copie.

Le gouvernement devra néanmoins encore faire face dans les heures qui viennent à deux exigences particulières de l'UDF. Mis en minorité au sein de la commission des finances qu'il préside, Jacques Barrot a confirmé qu'il déposerait à nouveau un amendement maintenant la règle de la non-déductibilité de la totalité de la CSG et employant le gain fiscal ainsi dégagé à un élargissement de 1,4 % des limites de toutes les tranches du barème de l'impôt sur le revenu. Charles Millon compte également réclamer que l'utilisation de la moitié de l'emprunt de 40 milliards soit confiée aux collectivités locales. Sans oublier enfin, au Sénat, le rôle particulier tenu par son président, René Monory, qui en début de semaine réclamait aussi que le gouvernement *« aille plus loin »* sur le terrain de l'emploi.

Pour M. Balladur, une telle pression va commencer à peser, même s'il lui sera plaisant de constater que MM. Monory et Giscard d'Estaing se disputent aujourd'hui allègrement le diplôme d'honneur de la vigilance centriste... Au fur et à mesure, pourtant, la ligne de fond de la stratégie de l'UDF se dessine de plus en plus clairement : montrer qu'il y a d'un côté un gouvernement qui improvise et, de l'autre, une formation qui s'en tient scrupuleusement aux engagements fondamentaux de l'UPF et qui, ce faisant, gardera pour demain intactes les solutions d'un indispensable recours.

DANIEL CARTON

La nouvelle procédure des déclarations d'actualité

Philippe Douste-Blazy insiste sur la « responsabilité individuelle et collective » dans la lutte contre le sida

Philippe Douste-Blazy, ministre délégué chargé de la santé, a présenté, mardi 25 mai, à l'Assemblée nationale, un nouveau train de mesures de lutte contre le sida, lors de la première séance inaugurant la nouvelle formule de déclaration du gouvernement sur un sujet d'actualité.

Les députés devaient entendre le gouvernement sur la Bosnie. C'est sur le sida que celui-ci a inauguré la nouvelle procédure des déclarations d'actualité, contrairement à ce qu'avait annoncé Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes, au cours du débat sur l'Europe. L'entourage du premier ministre a justifié ce changement de programme par l'absence d'Alain Juppé, retenu à l'étranger, mais certains *députés de* la *majorité* estimaient que le gouvernement avait préféré éviter les questions douloureuses des parlementaires sur le *« programme commun d'action »* décidé par les Occidentaux et les Russes lors du mini-sommet de Washington du 22 mai. Le ministre délégué à la santé a donc exposé son plan de lutte contre le sida, sujet de consensus *« qui n'est ni de droite ni de gauche »*, comme il l'a souligné.

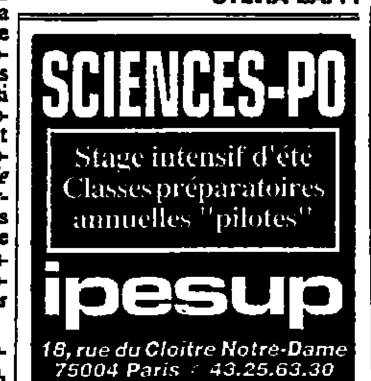
Avec 150 000 séropositifs recensés et 10 décès par jour provoqués par la maladie, le ministre a rappelé qu' *« il y avait urgence »*. M. Douste-Blazy a présenté quatre séries de mesures, en insistant sur la *« responsabilité individuelle et collective »*. En premier lieu, il s'agit d'humaniser la vie quotidienne des malades. Le gouvernement prévoit d'augmenter de 83 % le budget affecté aux réseaux ville-hôpital, qui permettront aux médecins généralistes, suivant des malades du sida, d'être rémunérés lorsqu'ils traitent leurs patients à l'hôpital. Dans le même esprit, le ministre a annoncé la création de 160 000 heures supplémentaires de gardes-malade et d'aides ménagères, ainsi que l'augmentation de 150 % du nombre de places dans les appartements thérapeutiques (7 millions de francs sont débloqués à cet effet).

Dans le domaine du *« soutien aux contaminés »*, les moyens des juristes, des psychologues et des assistantes sociales qui travaillent auprès des malades seront doublés (4 millions de francs), ce qui permettra la création de postes supplémentaires et de permanences, en particulier dans les quartiers en difficulté. Le ministre a par ailleurs indiqué qu'il portait une attention particulière aux toxicomanes, qui représentent 27 % des cas déclarés en 1992. Il compte ainsi amplifier l'expérimentation du traitement à la méthadone en ouvrant 200 places réservées pour les toxicomanes, et en créant des *« lieux d'aide aux toxicomanes »* destinés à l'information et à la prévention. Dans les quartiers défavorisés également, le ministère prévoit la création de nouveaux centres d'information, de prévention, et de dépistage *« pour les plus démunis »*.

Enfin, convaincu que *« le seul vaccin existant »* demeure la prévention, le ministre de la santé a annoncé le lancement d' *« une grande campagne de prévention auprès des jeunes en liaison avec l'éducation nationale »* dans le cadre d'un plan triennal de prévention de 150 millions de francs.

M. Douste-Blazy a ensuite répondu aux représentants des différents groupes qui disposaient de cinq minutes chacun pour réagir à la déclaration du gouvernement. Répondant à une inquiétude de Bernard Debré (RPR, Indre-et-Loire) sur l'efficacité de l'Agence de lutte contre le sida (AFLS), le ministre a reconnu que l'agence devait *« recentrer son action sur la prévention et déconcentrer ses moyens pour soutenir les initiatives locales »*. Au représentant du PS, Claude Bartolone (Seine-Saint-Denis) qui, mettant l'accent sur la continuité de la politique poursuivie en matière de lutte contre le sida, a insisté sur l'outil que constituait la méthadone, M. Douste-Blazy a rétorqué que *« la France n'a pas su définir et appliquer de politique claire »*. En augmentant le nombre de places de traitement, il compte donner au gouvernement la possibilité de prendre des décisions dans un an.

SYLVIA ZAPPI



SOCIÉTÉ

Droit d'asile et regroupement familial

Le Conseil d'Etat critique plusieurs aspects du projet de loi de M. Pasqua sur l'immigration

L'adoption par le conseil des ministres du projet de loi sur *l'immigration, prévue mercredi* 26 mai, a dû être reportée à huitaine. Le Conseil d'Etat, qui devait *rendre son avis* sur le texte lundi 24 mai, n'en a pas terminé l'examen. Mais les hauts magistrats ont déjà exprimé plusieurs réserves d'importance sur un projet contesté par les Eglises et les associations de défense des droits de l'homme.

Ce n'est pas une fronde, juste un mouvement de mauvaise humeur, mais il est symbolique. En se donnant le temps d'un examen approfondi du projet de loi sur l'immigration, les magistrats du Conseil d'Etat ont contraint le ministre de l'intérieur à reporter d'une semaine le lancement d'un texte qui, contrairement au code de la nationalité, ne prétend pas favoriser l'intégration mais contrôler strictement les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France.

L'ampleur et la complexité du projet sont telles que douze heures de délibérations en assemblée générale, *lundi 24 mai*, venant après une autre journée de discussions, le vendredi précédent, par la section de l'intérieur du Conseil d'Etat, n'ont pas suffi à en venir à bout. Une autre séance a été programmée pour jeudi 27 mai. Le calendrier gouvernemental était si serré et l'ordre du jour du Conseil déjà si chargé que la date du 26 mai pour l'adoption en conseil des ministres, pourtant confirmée lundi par M. Pasqua, ne pouvait plus être tenue.

Réserves sur le droit d'asile

Ces péripéties doivent plus aux caprices du calendrier et à la lourdeur des problèmes soulevés qu'à la défiance. Les conseillers d'Etat ont cependant tenu à rectifier quelques-unes des dispositions les plus audacieuses d'un texte dont la philosophie générale consiste à resserrer au maximum les conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers en traquant la moindre fraude, la moindre possibilité *d'évacuer vers d'autres pays les* candidats à l'immigration ou à l'asile (lire ci-dessous). Les magistrats ont proposé, lundi, des modifications qui vont nettement au-delà des retouches proposées par Mme Veil et déjà acceptées.

C'est ainsi que le Conseil d'Etat demande que soit maintenu à une année le délai de séjour exigé pour qu'un étranger en situation régulière puisse faire venir sa famille. Les magistrats insistent aussi pour que l'étranger puisse continuer de faire venir ses enfants en plusieurs fois, ce qu'interdit *en principe* le projet gouvernemental.

En matière de droit d'asile, le Conseil d'Etat souhaite que soient limités les nouveaux pouvoirs de filtrage conférés par le projet au ministère de l'intérieur et à la police. *Les avis du Conseil d'Etat*, confidentiels, n'engagent nullement le gouvernement. Mais le statut des étrangers est un domaine où les « sages » du Palais-Royal, dont le vice-président, Marceau Long, est aussi le président du Haut Conseil à l'intégration, entendent manifester une vigilance particulière. Leurs premières délibérations ne semblent pas remettre en cause les *grands axes du projet gouvernemental* qui, à travers le statut des étrangers, concerne l'ensemble des libertés publiques. Ainsi, la volonté de traquer les mariages de complaisance aboutit-elle à donner aux magistrats du parquet le pouvoir d'apprécier les motivations réelles d'un mariage et d'en suspendre la célébration si des indices laissent présumer qu'un *« résultat étranger à l'union matrimoniale »* est recherché. Le désir pour des concubins français d'obtenir un rapprochement professionnel ou un prêt immobilier en se mariant, pourrait être visé. En matière de regroupement familial, l'intervention du maire, même sous la forme d'un simple « avis » risque de dresser un obstacle quasi systématique au droit de vivre en famille. Quel préfet osera passer outre l'avis de l'élu d'une grande ville ?

Quant au droit d'asile, pourtant déjà largement contrôlé et limité (29 000 demandes en France en 1992 contre 438 000 en Allemagne), il serait drastiquement *encadré par les interventions policières*. Après les Eglises, les associations de défense entendent donner l'alerte. Le Groupe d'aide et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI) dénonce une *« régression spectaculaire »* et la Ligue des *droits de l'homme avait décidé de* décliner l'invitation de Charles Pasqua à une réunion de présentation du texte prévue au lendemain du conseil des ministres reporté. Le « projet Pasqua » sur l'immigration, attendu avec impatience par *les députés de la nouvelle majorité* et dont le Conseil constitutionnel pourrait, lui aussi, être saisi, n'a pas fini de faire parler de lui.

PHILIPPE BERNARD

Les principales dispositions du texte gouvernemental

Destiné à favoriser la répression de toutes les formes d'immigration illégale, le projet de loi examiné par le Conseil d'Etat resserre les principales dispositions de l'ordonnance du 2 novembre 1945 qui, *déjà modifiée à plusieurs reprises*, régit les conditions d'entrée et de séjour des étrangers en France (1). Le texte ne se limite cependant pas à un raidissement des règles d'attribution des cartes de résident et du régime des reconduites à la frontière *et des expulsions*. Il incorpore à la loi des dispositions considérées jusqu'à présent comme d'ordre réglementaire sur le regroupement familial et sur le droit d'asile ; il modifie enfin le statut de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (OFPRA), le code de la Sécurité sociale et celui de la famille et de l'aide sociale afin d'écarter systématiquement les étrangers en situation irrégulière de l'accès aux prestations sociales et à certains soins.

Dans la version qui a *été* soumise au Conseil d'Etat après discussions interministérielles, le projet de loi sur l'immigration, dont voici les principales dispositions, diffère assez peu du texte primitivement rédigé par les services de *M. Pasqua (le Monde du 6 mai).*

● **Un filtrage policier des demandes d'asile.** – La loi donnera au *ministère* de l'intérieur, à la police de l'air et des frontières (PAF) et aux préfets le pouvoir de refuser l'accès à la procédure d'asile à un étranger *se* présentant comme demandeur d'asile. L'admission en France d'un demandeur d'asile se présentant à la frontière pourra être refusée par le ministère de l'intérieur si l'intéressé peut être refoulé dans un pays tiers réputé *sans danger, ou dans un pays* signataire de la convention de Schengen, par lequel il a transité. Le demandeur d'asile pourra aussi être refoulé s'il *« peut trouver une protection effective dans une autre partie de son pays d'origine »*. Un Kurde de Turquie ou un Bosniaque *de Serbie pourra-t-il*, dès lors, trouver refuge en France ? Cette disposition est critiquée par le Conseil d'Etat.

● **Des conditions plus strictes pour obtenir la carte de résident de dix ans.** – Les étrangers en situation irrégulière mariés à un ressortissant français ou parents d'enfants français ne pourront plus obtenir de plein droit une « carte de dix ans ». L'étranger polygame qui fait venir en France une deuxième femme pourra se voir retirer une carte déjà délivrée. Les enfants étrangers entrés en France avant l'âge de dix ans hors regroupement familial n'obtiendront plus de plein droit, à leur majorité, une carte de dix ans. Les étudiants étrangers ne pourront plus transformer leur carte *temporaire en carte* de résident. Même dans les cas d'automaticité, l'administration pourra refuser un titre de séjour si elle estime que la présence en France de l'étranger constitue *« une menace pour l'ordre public »*. L'intervention des juges en cas de refus de délivrance ou de renouvellement d'un titre de séjour est supprimée avec la disparition des « commissions du séjour des étrangers » créées par la loi Joxe de 1989.

● ***Des obstacles aux mariages « suspects »*** . – Le conjoint étranger de Français n'obtiendra ses papiers qu'un an après le mariage et seulement s'il justifie d'une *« communauté de vie effective »*, comme c'était le cas entre 1986 et 1989. Pendant l'année suivant le mariage, il ne sera pas protégé contre la reconduite à la frontière. La disposition du projet initial qui soumettait tout mariage à la condition de la régularité de séjour a été supprimée. Mais le maire pourra suspendre pendant huit jours la *célébration d'un mariage suspect « en cas d'urgence »*, et demander au procureur de la République de surseoir au mariage pendant trois mois s'*« il existe des indices sérieux laissant présumer que le mariage n'est envisagé qu'en vue d'atteindre un résultat étranger à l'union matrimoniale. »*

● **Des freins au regroupement familial.** – Désormais inscrit dans la loi (et non dans un seul décret), le droit pour un étranger de faire venir femme et enfants sera limité. Pour en *bénéficier, il* devra vivre en France depuis deux ans au lieu d'un (et non trois comme dans le projet initial). Le Conseil d'Etat, lui, propose de maintenir le délai d'un an. L'étranger ne pourra plus tenir compte des allocations familiales *prévisibles dans le calcul* de ses revenus et devra faire venir toute la famille en une seule fois (sauf *« motifs tenant à l'intérêt des enfants »*). Le Conseil d'Etat suggère de supprimer cette dernière exigence. Le feu vert à la venue de la famille ne sera donné qu'après avis du maire. Le regroupement sera interdit aux étudiants et, en cas de polygamie, aux co-épouses et à leurs enfants. En cas de séparation du couple, la femme pourra perdre sa carte de séjour.

● ***La fin de la protection sociale* pour les illégaux.** – Les étrangers en situation irrégulière n'auront plus accès à aucun régime de la Sécurité sociale (certains travailleurs illégaux cotisent et bénéficient aujourd'hui des prestations de l'assurance-maladie). Le respect de cette interdiction sera assuré par l'accès des caisses de sécurité sociale aux fichiers des étrangers de la police. Les aides sociales et médicales sont supprimées aux étrangers illégaux, à l'exception (ajoutée sous la pression de *Mme Veil) de l'aide médicale hospitalière.*

● **Un placement systématique en rétention en cas de reconduites à la frontière.** – En attendant son rapatriement forcé, l'étranger en situation irrégulière sera systématiquement placé dans un centre de rétention (il ne l'est aujourd'hui qu'en cas de *« nécessité absolue »*) pendant dix jours (au lieu de sept actuellement), s'il ne présente aucune pièce d'identité. Le Conseil d'Etat pourrait critiquer cette dernière *disposition. S'il refuse* de décliner son identité, l'étranger pourra être placé pendant trois mois en rétention (et non en prison) par le tribunal correctionnel. La possibilité de former un recours suspensif contre un arrêté préfectoral *de reconduite à la frontière*, ouverte par la loi Joxe est maintenue. Mais ce principe ne s'applique plus en cas de *« recours manifestement tardif »*, ni dans le cas où l'étranger est passé par un pays de la CEE avant d'entrer irrégulièrement en France. Il peut alors être *« remis aux autorités compétentes de l'Etat »* européen en question sans possibilité de recours.

● **Des protections limitées en cas d'expulsion.** – S'ils *« menacent l'ordre public »*, pourront être expulsés les étrangers même s'ils vivent en France depuis l'âge de dix ans. L'étranger marié depuis moins d'un an, et toute personne majeure condamnée à cinq ans de prison ferme ne seront plus protégés. Les magistrats de la commission d'expulsion n'auront plus qu'un rôle consultatif. D'autre part, un étranger normalement protégé (parent d'enfant français, conjoint de français) pourra être expulsé s'il est condamné par *« décision expresse et spécialement motivée »* d'un tribunal, pour trafic de stupéfiant.

Ph. Be.

(1) Sur l'application pratique de la législation et de la réglementation actuelle, on consultera *Le guide de l'entrée et du séjour des étrangers en France* rédigé par le Groupe d'information et de soutien aux travailleurs immigrés (GISTI) édité par La Découverte, 174 p., 75 F.

La polémique entre le ministre de l'intérieur et les Eglises

L'épiscopat se défend d'avoir voulu s'en prendre au gouvernement

L'Eglise catholique n'a pas du tout l'intention de polémiquer avec le gouvernement sur la politique d'immigration. Dans un entretien à *la Croix* du mercredi 26 mai, Mgr Joseph Duval, président de la conférence des évêques de France, exprime un souci de dédramatisation, après la vive réaction de M. Pasqua au *« message aux immigrés »* du président de la commission épiscopale des migrations.

« Il s'agit d'un épiphénomène. On ne va pas en faire une affaire d'Etat », dit Mgr Duval, qui traduit la surprise ressentie par nombre d'évêques devant l'ampleur médiatique donnée à l'affaire. Le *« message aux immigrés »* publié par Mgr Joatton ne comporte aucun reproche direct au gouvernement, estime l'épiscopat. Il est même *« moins dur »* que la *« lettre à M. Balladur »* publiée peu avant par la Cimade et le service catholique de la Pastorale des migrants (*le Monde* du 19 mai).

Mgr Duval n'en souligne pas moins que *« lorsque l'Eglise prend la parole simplement pour s'adresser aux immigrés ou pour être l'expression de ce qu'ils peuvent ressentir, elle est dans son rôle (...). Que le gouvernement se préoccupe des problèmes des immigrés, c'est dans son devoir. Que l'Eglise se fasse le porte-parole des plus pauvres, dont font partie les immigrés, est aussi dans son devoir (...). Il serait de bonne démocratie de s'écouter mutuellement et non pas de refuser l'expression des uns et des autres »*.

Reçus mardi 25 mai au ministère de l'intérieur par Jean-Claude Barreau et André Damien, conseillers de M. Pasqua respectivement pour les questions d'immigration et de cultes, le pasteur Maury, président de la Cimade, et le Père Berjonneau, secrétaire de la Pastorale des migrants, ont souligné à leur tour que les Eglises ne cherchaient pas du tout à *« mettre en doute le droit du gouvernement à légiférer »*.

Dans un entretien *« clair et cordial »*, ils ont invoqué *« des raisons éthiques, spirituelles et pastorales »* (les communautés chrétiennes comprenant aussi des étrangers), pour rappeler leurs critiques à propos des projets actuellement en discussion, notamment celui sur les droits d'entrée et de séjour des étrangers en France.

De son côté, M. Bernard Antony, membre du bureau politique du Front national et président du mouvement intégriste Chrétienté-Solidarité, a dénoncé, mardi 25 mai dans un communiqué, *« la malhonnêteté intellectuelle, la démagogie gauchiste et l'esprit antinational qui animent l'épiscopat français »*.

MÉDECINE

Intervenant devant le congrès national des pharmaciens

M. Douste-Blazy veut définir une politique « industrielle » du médicament

A l'occasion du 46e congrès national des pharmaciens, réuni à Beaune (Côte-d'Or) du 22 au 26 mai, le ministre délégué à la santé, Philippe Douste-Blazy, a annoncé mardi 25 mai un certain nombre de mesures, parmi lesquelles l'abrogation prochaine d'un article du décret créant l'Agence du médicament et la publication d'une circulaire précisant les modalités d'application de la loi interdisant aux médecins de percevoir des avantages en espèces ou en nature.

Comme prévu, le gouvernement de M. Balladur va revenir sur deux mesures adoptées par le précédent gouvernement et qui avaient suscité des critiques, en particulier de la part de l'industrie pharmaceutique. La première décision annoncée par *M. Douste-Blazy* concerne l'abrogation d'un article du décret créant l'Agence du médicament, qui imposait aux industries pharmaceutiques sollicitant une autorisation de mise sur le marché (AMM) d'un médicament d'en préciser d'emblée *le prix*. L'Agence doit avoir la charge de réaliser *« l'évaluation technique, pharmaceutique et médicale du médicament »*, mais pas d'en fixer le prix, a déclaré le ministre délégué à la santé.

Ces dispositions de l'article 2 du décret du 8 mars 1993 avaient été tour à tour dénoncées par le Syndicat national de l'industrie pharmaceutique (SNIP), mais aussi par MM. Fourcade (UDF) et Chamard (RPR), qui refusaient que des *« critères économiques »* puissent intervenir au stade de l'autorisation de mise sur le marché (*le Monde* du 12 mars). Dans une déclaration au *Monde* (daté 14-15 mars), Bernard Kouchner, alors ministre de la santé, avait tenté d'apaiser les *choses en précisant que les compé*tences de l'Agence du médicament étaient d'ordre purement scientifique et technique et que la procédure de fixation des prix relevait exclusivement des ministres.

Soucieux de mettre sur pied *« une véritable politique industrielle du médicament »* conciliant des objectifs de croissance de l'industrie pharmaceutique et des objectifs de contrôle des dépenses de santé, M. Douste-Blazy a également indiqué qu'il souhaitait *« mettre en chantier dès avant l'été une convention globale avec l'industrie pharmaceutique définissant les objectifs de croissance en prix et en volume »*.

Par ailleurs, Philippe Douste-Blazy a annoncé qu'il publierait très prochainement une circulaire clarifiant les modalités d'application de la loi du 27 janvier 1993, qui interdit aux médecins de recevoir des *« avantages en espèces ou en nature »* des laboratoires pharmaceutiques (*le Monde* du *13 avril). Indiquant qu'il n'est pas* question pour le gouvernement de revenir sur l'objectif premier de cette loi, qui s'oppose *« énergiquement à l'attribution par l'industrie pharmaceutique d'avantages directs ou indirects aux professionnels de santé, pouvant les inciter à des prescriptions de médicaments ou de matériels remboursés par la Sécurité sociale »*, le ministre de la santé a indiqué que ce texte recèle toutefois *« bien des ambiguïtés »* et qu'il *« importe de couper court à de mauvaises interprétations »*.

« Médicaments de réserve »

Selon le ministre, les réunions ou congrès d'information organisés par les laboratoires pharmaceutiques devraient ainsi être autorisés à la condition qu'ils respectent *la* législation européenne sur la publicité des médicaments, que l'hospitalité qu'ils offrent aux professionnels de santé fasse l'objet d'une invitation *« individuelle »*, qu'elle *« reste raisonnable »* et que la durée *du congrès soit « en rapport avec la durée de la formation elle-même ». « C'est au prix de cette moralisation que nous pourrons développer et poursuivre la formation médicale continue (FMC) »*, a ajouté M. Douste-Blazy.

Le ministre de la santé a enfin annoncé qu'il allait très prochainement revoir le circuit de distribution des « médicaments réservés » comme l'AZT et l'interféron. Estimant que le circuit actuel de distribution en milieu hospitalier est *« trop lourd »*, il a précisé qu'il *« serait préférable de recourir au circuit normal de distribution, celui des pharmaciens d'officine, beaucoup plus proche des patients »*.

F. N.

□ **L'interdiction pour les séropositifs d'immigrer aux Etats-Unis est maintenue.** – La Chambre des représentants a confirmé, mardi 25 mai, au cours de la discussion d'un projet de loi sur la recherche *médicale, l'interdiction d'immigrer* aux Etats-Unis pour les porteurs du virus du sida. Le Sénat avait adopté une mesure similaire au mois de février. Les deux chambres ont dû ensuite se mettre d'accord sur une formulation commune. Le Sénat pourrait voter le texte de compromis dès cette semaine, avant que la loi ne soit envoyée au président Bill Clinton pour signature. *Les premières victimes de* cette interdiction sont les quelque 200 Haïtiens retenus depuis des mois sur la base navale de Guantanamo, enclave américaine en territoire cubain, qui seraient, pour la plupart, séropositifs. – *(AFP.)*

□ **Naissance de sextuplés aux Etats-Unis.** – Une Américaine de vingt-sept ans vivant à Indianapolis a donné naissance, mardi 25 mai, à des sextuplés (quatre garçons et deux filles). Les bébés, prématurés d'environ neuf semaines et *nés par césarienne, sont en bonne* santé. – *(AP.)*

REPÈRES

FOOTBALL

Le Sporting Club de Toulon et du Var rétrogradé après examen de sa gestion

La direction nationale du contrôle de gestion (DNCG), réunie mardi 25 mai à Paris, a décidé la *rétrogradation sportive* du Sporting Club de Toulon et du Var à l'issue de la saison 1992-1993. Actuellement en position de relégable à deux journées de la fin du championnat de première division, Toulon avait déjà été repêché *in extremis* la saison dernière et est toujours en proie à de graves problèmes financiers. Deux audits ont fait apparaître un déficit de 56 millions de francs. Le club varois serait relégué en super-division 2 *s'il parvient à se maintenir sportivement* en première division, ou en championnat national 1 dans le cas contraire.

POLICE

Rapprochement entre syndicats de gardiens de prison et de policiers parisiens

Le Syndicat général de la police (SGP-FASP, principale organisation des gradés et gardiens parisiens) et l'Union fédérale autonome pénitentiaire (UFAP, premier syndicat de personnels pénitentiaires) ont lancé, mardi 25 mai, un comité d'initiative syndicale ouvert à tous les syndicats et à tous les militants voulant *« contrer la politique antisociale du gouvernement Balladur »*. Le comité prépare notamment une *« grande manifestation populaire pour le pouvoir d'achat, l'emploi, la sauvegarde des retraites »*, mercredi 20 octobre à Paris, à laquelle seront invités les fonctionnaires, les salariés, les retraités ou les chômeurs. *« Il peut paraître surprenant de voir des flics et des surveillants de prison prendre l'initiative d'une protestation contre l'exclusion sociale »*, ont noté Richard Gerbaudi, secrétaire général du SGP, et Gilles Sicard, son homologue de l'UFAP.

SOCIÉTÉ

JUSTICE

L'affaire du sang contaminé devant la cour d'appel de Paris

La mesure d'un risque

Ouvert depuis trois semaines, le procès en appel de l'affaire du sang contaminé devant la cour d'appel de Paris semble avoir bien du mal à s'installer sur des bases solides. Chaque déclaration, chaque témoignage remet en question ce qui paraissait établi quelques minutes ou quelques heures plus tôt. Pourtant, une certitude se dégage de l'audience : l'affaire ne se réduit pas aux simplifications émises par quelques avocats des parties civiles, et le dossier, déjà énorme, s'enrichit chaque jour d'une multitude d'éléments de nature politique, économique, industrielle, médicale ou éthique.

Parmi les témoins, chacun a sa vérité. Elle s'exprime avec plus ou moins de véhémence ou plus ou moins d'humilité sur des faits qui ont entre sept et dix ans. Jean Weber se souvient de l'époque où il était président de Diagnostic-Pasteur. Il réfute la thèse du « protectionnisme » avancée par certains pour justifier le retard de l'homologation des tests de dépistage des dons de sang. Pour lui, il s'agit tout simplement de *« barrières budgétaires »* posées par le ministère des affaires sociales qui refusait la prise en charge des tests par l'Etat. Le test américain Abott n'était pas fiable ; selon M. Weber, *« il provoquait 26 % de faux positifs et surtout 0,8 % de faux négatifs »*. Et ce n'est pas pour protéger Pasteur, qui n'aurait pas été prêt à commercialiser, que l'enregistrement a été reporté. *« Nous pouvions fournir cent mille tests par mois, d'avril à juin »* [1985], affirme Jean Weber. Certes, c'était insuffisant, mais il ajoute : *« On pouvait déjà couvrir toutes les collectes dangereuses. »* Il s'est donc battu contre les cabinets ministériels dont il dénonce *« l'incompétence »*.

Le 21 mars, il a écrit au docteur Weisselberg, conseiller technique du secrétaire d'Etat à la santé, en lui livrant cette parabole : *« Un enfant tombe d'une trottinette ; il est transfusé ; il est contaminé ; la presse titre : « mort pour 20 francs »* [coût d'un test]. Le professeur Claude Got, qui a démissionné deux fois d'organismes gouvernementaux, est, lui aussi, très sévère envers les conseillers techniques des cabinets ministériels, qu'il assimile à *« une interface opaque »*. Il dénonce également le principe de la soumission du secrétariat d'Etat à la santé au ministère des affaires sociales, qui conduisait nécessairement à des conflits d'ordre financier.

Avec le professeur Jean-Claude Chermann, directeur de recherches à l'INSERM, on quitte les couloirs des ministères pour entrer dans les laboratoires. Pourtant, lui aussi estime que le retard pris par le dépistage résulte du manque de crédits. Travaillant avec le professeur Luc Montagnier, le professeur Chermann s'est intéressé très tôt au chauffage des produits sanguins. *Mais un autre dysfonctionnement apparaît qui concerne, cette fois, la rapidité de la communication scientifique.* En septembre 1983, il avait constaté que le chauffage à 56° pendant trente minutes inactivait certains virus. *« Nous étions une petite équipe d'inconnus*, rappelle le professeur. *On n'était pas entendus. »* Ils le seront si peu que leurs travaux ne seront publiés dans *The Lancet* qu'en janvier 1985.

Témoignages et petites phrases

Cette technique sera pourtant étudiée par le CRTS (Centre régional de transfusion sanguine) de Lille dès le début de l'année 1985. Mais elle n'a pu être véritablement utilisée qu'à partir du 21 juin 1985, et ce délai est principalement dû au temps nécessaire à la validation de la technique de chauffage par le laboratoire national de la santé.

Un retard apparemment insupportable que le docteur Jean-Jacques Huart défend énergiquement : *« Le maître-mot, c'est la validation ! Il doit être martelé ! »* insiste l'actuel directeur du CRTS de Lille en rappelant que des laboratoires privés, qui ne s'étaient pas assurés de l'efficacité de leurs dérivés sanguins avaient commercialisé des produits chauffés contaminants en 1986 et 1987.

Lille a été le premier à adopter le chauffage, mais son directeur précise avec humilité : *« Ce qui nous a fait changer d'attitude, c'est la mesure d'un risque. La preuve de l'efficacité est arrivée bien plus tard »*. Le CRTS de Lille n'a pas rappelé systématiquement les produits non chauffés, se contentant d'adresser une lettre aux centres et aux hôpitaux pour leur proposer un échange. Et M. Huart ajoute : *« Sans acrimonie, le décret de juillet 1985 sur le remboursement à partir du 1er octobre des produits chauffés n'incitait pas, dans sa philosophie, à faire un rapatriement. »* Il remarque aussi que personne n'a rapatrié les produits chauffés pourtant contaminés par l'hépatite C lorsque le chauffage a été abandonné au profit de la technique solvant-détergent. Quant à la collaboration entre le CNTS et le CRTS de Lille, M. Huart se demande si dans le contexte de l'époque cette collaboration aurait été *« possible »*, et il n'est pas certain qu'elle ait été *« souhaitable »*.

Chacun a donc sa vérité. Mais au travers de témoignages, des petites phrases lancées dans la foule des arguments incitent à la réflexion. Sur les connaissances dans le domaine de la contamination, sur le savoir, M. Huart se montre modeste : *« Savoir... La notion de savoir devrait pendant quelque temps être bannie de la conversation sur ce sujet. »* Le professeur Got a un regard plus précis sur l'affaire qu'il résume en estimant qu'il ne s'agit pas d'un *« scandale »* mais d'un *« drame »*, ajoutant : *« Dans la situation de 1983-1985, on est dans le domaine de l'erreur humaine. »* Enfin, le professeur Chermann quitte le passé pour parler du présent, et il n'est pas certain qu'il s'écarte de l'affaire lorsqu'il dit : *« Pour le sida, actuellement, on est en train de masquer la transmission hétérosexuelle. On en parle, mais on n'est pas écouté... On parle de l'affaire du sang contaminé. »*

MAURICE PEYROT

Nouvelle erreur judiciaire en Grande-Bretagne

Un Français innocenté par la justice britannique après avoir été condamné à neuf ans de prison

Alfred Cannamela, un Français de vingt-neuf ans accusé, en décembre 1989, de tentative de meurtre, a été rejugé et reconnu non coupable, mardi 25 mai, après avoir passé trois ans en prison. Son cas s'ajoute à une liste déjà longue d'erreurs judiciaires en Grande-Bretagne.

LONDRES

de notre correspondant

Lorsque le représentant de l'accusation, M. Mc Kinnon, demanda à « Freddie » (Alfred) Cannamela de brandir, cinq fois de suite, devant les jurés, l'arme ayant servi à la tentative de meurtre, le corrigeant sans cesse pour qu'il tienne ce grand couteau de façon menaçante, il était difficile de ne pas éprouver une sorte de malaise. Cette mise en scène pouvait-elle être au service d'une recherche impartiale de la vérité ? Les douze jurés pouvaient-ils croire qu'il s'agissait d'un couteau pour *« couper les croissants »*, comme s'obstinait à le bredouiller le malheureux pâtissier ? Puis, au fur et à mesure du déroulement des débats, le doute s'imposa. Freddie Cannamela était décidément un « coupable » trop commode pour que l'on renonce à lui facilement.

L'accusation ne semblait pas prête à se laisser impressionner par les invraisemblances d'une enquête manifestement bâclée. Freddie, c'est sûr, allait être de nouveau condamné. Peut-être est-ce justement cette sorte d'acharnement qui aura ébranlé le juge et les jurés, cet acte d'accusation finalement plein de trous, le défaut de mobile, l'inexistence d'empreintes sur l'arme, un alibi qui, au bout du compte, en valait bien un autre, bref, l'absence de la moindre preuve. Toujours est-il qu'Alfred Cannamela, jugé en appel mardi 25 mai, a été reconnu « non-coupable » de la tentative de meurtre perpétrée dans la nuit du 16 au 17 août 1989 sur la personne de Sally-Ann Light, une Anglaise de vingt-six ans.

Scène 1 : cette nuit-là, à 4 h 40 du matin, la jeune femme se trouve dans une cabine téléphonique située près de la tour de Londres. La porte s'ouvre et un homme *« au fort accent irlandais »* la poignarde. Elle en réchappe. Scène 2 : le 21 décembre de la même année, Alfred Cannamela fume (c'est interdit) sur un quai de métro. Un homme manifestement éméché l'interpelle. Une altercation s'engage. Manque de chance, il s'agit d'un policier en civil. A partir de là, la conjonction d'un certain acharnement policier et la maladresse de Freddie feront le reste. Dans le sac du jeune homme, un étui en tissu comportant une impressionnante batterie de couteaux. Sur les lieux de l'agression, on retrouvera l'arme, de même marque que l'un des couteaux – français – du pâtissier...

Les doutes de la justice

Arrêté dès le lendemain, inculpé de la tentative de meurtre de la jeune femme, Freddie proteste de son innocence. En vain. Le 16 novembre 1990, il est condamné à neuf ans de prison ferme. En novembre 1992 cependant, le jugement est cassé par la cour d'appel du tribunal de l'Old Bailey. Alfred est laissé en liberté provisoire moyennant le paiement d'une caution de 150 000 francs, et un autre procès est convoqué. La justice, en effet, a des doutes : sur le couteau, les experts de Scotland Yard ne décèleront que des *« marques »* de paume, lesquelles n'ont rien à voir avec celles de l'accusé. La victime s'est rétractée. Il n'est plus question d'accent irlandais, mais elle a reconnu (*« Je pense que c'est lui »*) Freddie, au cours d'une unique parade d'identification organisée le lendemain de l'arrestation. Tant pis si la description vestimentaire ne « colle » pas.

L'alibi du jeune homme est immédiatement discrédité. Sa compagne, Véronique, avec laquelle il vit depuis plusieurs années et qui prétend qu'il ne peut pas s'être absenté cette nuit-là, est droguée et alcoolique. D'ailleurs, il a *« fui »* en France le lendemain de l'agression (peu importe si son billet avait été retenu plusieurs mois auparavant...). Le mobile ? Là, l'accusation est plus hésitante. Pas de motif apparent, bien que le doute plane sur la personnalité de l'accusé. On laisse entendre que quelqu'un qui vit avec une droguée n'est pas forcément recommandable. Instable, *« violent »*, ce garçon avec une queue de cheval, qui a longtemps passé ses nuits dans les discothèques du *West end* ? Sûrement.

Tout ou presque repose sur le témoignage du sergent Robert Ellison, un policier dévoué corps et âme à cette affaire, et qui fournit à l'accusation toutes les « preuves » dont elle a besoin. Procès parfois ubuesque, où une interminable discussion sur la longueur et la couleur de la chevelure de Freddie se conclura par cette remarque définitive de l'accusation : *« De toute façon, quand on vieillit, les cheveux deviennent plus foncés. »* Sans cesse amené à se répéter, se contredisant d'autant plus facilement que l'accusation semble prendre un malin plaisir à jouer sur sa compréhension parfois incertaine de l'anglais, Alfred Cannamela, qui vient de passer trois ans dans les prisons anglaises (dont celle, de sinistre réputation, de Brixton), perdra *pied plus d'une fois au cours des* débats.

Heureusement pour lui, les jurés ont estimé que sa première condamnation s'ajoutait à la longue liste des erreurs judiciaires britanniques. Il est libre. Mais Alfred n'a pas l'intention d'en rester là. Il exigera des dommages et intérêts.

LAURENT ZECCHINI

□ **Des militants basques incarcérés en France et en Espagne font une grève de la faim.** – Selon un communiqué du Collectif des prisonniers politiques basques, diffusé à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), près de six cents militants nationalistes basques, incarcérés en Espagne et en France dans des affaires concernant l'organisation ETA, ont commencé, lundi 24 mai, une grève de la faim pour réclamer *« l'autodétermination et l'amnistie »*. Ce mouvement qui s'inscrit, selon le communiqué, dans le cadre de la campagne pour les élections législatives en Espagne, durera jusqu'au 6 juin, date de la consultation. Les détenus membres présumés d'Iparretarrak se sont associés à cette grève, à l'exception de ceux qui, tel Philippe Bidart, chef supposé du mouvement, doivent comparaître à partir du 2 juin devant la cour d'assises spéciale de Paris.

A la cour d'appel de La Haye

Un médecin et un psychiatre néerlandais acquittés après avoir aidé une malade dépressive à mourir

Pour la seconde fois en l'espace de cinq semaines, une juridiction néerlandaise vient de légitimer le suicide médicalement assisté d'une personne dépressive. Cette décision alimente le débat qui se développe en même temps que celui sur l'euthanasie au sens strict : quelle est la capacité des patients psychiques ou psychiatriques à disposer de leur vie avec l'aide d'un médecin ?

AMSTERDAM

de notre correspondant

La cour d'appel de La Haye a acquitté, mardi 25 mai, un médecin généraliste et un psychiatre qui avaient fourni en 1985 une dose mortelle de somnifères à une quinquagénaire. Epuisée, seule, et ne voyant plus la vie qu'en noir, elle avait déjà fait trois tentatives de suicide et, déterminée à récidiver, se montrait rétive à tout traitement.

Confirmant le jugement prononcé en première instance le 23 juin 1992 par le tribunal de Rotterdam, les magistrats de La Haye ont estimé que les praticiens s'étaient légitimement sentis « coincés » entre l'obligation de préserver la vie de leur patiente et l'appel pressant de celle-ci au soulagement radical de ses douleurs, et qu'ils avaient donc agi *« par force majeure »*. Selon la jurisprudence constante de l'euthanasie aux Pays-Bas, cette dernière notion offre une échappatoire pénale aux médecins qui apportent leur aide au suicide d'une personne souffrant de façon irrémédiable.

L'arrêt de la cour de La Haye est moins novateur que celui rendu le mois dernier dans un cas similaire par le tribunal d'Assen, qui avait refusé de se demander si la malade était malade, au sens pathologique du terme, considérant que la réalité de ses souffrances était en soi suffisante (*le Monde* du 27 avril). Mais dans les deux cas les magistrats néerlandais ont admis la nature psychique des douleurs subies par les patients et estimé que la volonté de mourir manifestée par ces derniers n'était pas affectée par leurs troubles d'esprit.

Saisis du projet de loi devant réglementer *« les décisions médicales sur la fin de la vie »*, les sénateurs de la majorité gouvernementale ont demandé qu'une distinction nette soit établie entre les douleurs physiques et psychiques, ces dernières laissant une marge d'appréciation trop grande aux médecins.

CHRISTIAN CHARTIER

□ **Non-lieu en faveur de Cheyenne Brando.** – Le juge d'instruction Jean Taliercio a rendu, mardi 25 mai à Papeete (Polynésie française), une ordonnance de non-lieu en faveur de Cheyenne Brando, fille de l'acteur Marlon Brando, inculpée depuis trois ans de complicité d'homicide volontaire à la suite du meurtre de son ami Dag Drollet. Ce jeune Tahitien âgé de vingt-six ans, avec lequel Cheyenne vivait depuis quelques années, avait été tué lors d'une dispute par le demi-frère de la jeune femme, Christian Brando, le 16 mai 1990, dans la villa californienne de leur père, à Santa-Monica, en Californie. En janvier 1991, Christian Brando a été condamné par un tribunal californien à dix ans de prison, tandis que sa sœur était inculpée à la suite d'une plainte du père de Dag Drollet.

EN BREF

□ **Des programmes militaires majeurs menacés, selon le PS.** – Le député PS d'Ille-et-Vilaine, Jean-Michel Boucheron, ancien président de la commission de la défense au Palais-Bourbon, *« constate avec inquiétude que le collectif budgétaire comporte une nouvelle annulation de 6,5 milliards de francs de crédits pour le ministère de la défense »*. Il considère qu'*« il s'agit d'un diktat imposé aux armées, sans négociation, par le ministère des finances, qui n'est pas compétent dans les choix stratégiques de sécurité »*. *« Les conséquences de ces décisions sur notre système de sécurité et sur l'emploi dans ce secteur industriel seront extrêmement sévères »*, estime M. Boucheron.

□ **Attentats à l'explosif contre deux agences de Nouvelles Frontières en Corse.** – Deux nouveaux attentats à l'explosif ont été commis contre des agences de Nouvelles Frontières en Corse, à Ajaccio et, Bastia. La première charge a explosé mercredi 26 mai, vers 2 h 50, dans le centre d'Ajaccio, place Foch, et vers 3 heures, en plein cœur de Bastia, rue César-Campinchi. Les charges explosives, de 300 grammes chacune, étaient placées devant les portes d'entrée et ont causé d'importants dégâts matériels. Ces deux attentats, non revendiqués, font suite à deux attentats similaires déjà perpétrés contre l'agence de voyages, le 9 mai à Marseille (*le Monde* du 11 mai) et le 20 mai boulevard Saint-Michel à Paris (*le Monde* du 21 mai).

□ **Affrontements violents à Sarcelles, Garges-lès-Gonesse et Sartrouville.** – Trois quartiers sensibles de la petite couronne parisienne ont été le théâtre d'affrontements avec la police, dans la nuit de lundi 24 à mardi 25 mai. A la cité des Rosiers de Sarcelles (Val-d'Oise), où Ali Sederi, vingt-deux ans, avait été tué dimanche soir au cours d'une rixe entre deux groupes de jeunes (*le Monde* du 26 mai), des amis de ce dernier se sont rassemblés pour protester. Des vitres de commerces et du centre social du quartier ont été brisées. A Garges-lès-Gonesse, des gardiens de la paix ont interpellé deux mineurs se livrant à un « rodéo » à bord d'automobiles volées. Ils ont été contraints de les relâcher après avoir été agressés par une trentaine de jeunes. Les deux mineurs ont été placés en garde à vue. Enfin, à Sartrouville (Yvelines), des habitants de la cité des Indes, tentant de s'opposer à l'interpellation de deux hommes en état d'ivresse, ont pris à parti des policiers qui ont dû tirer en l'air pour se dégager.

□ **Nucléaire : incident au Centre de Saclay.** – Une anomalie dans le circuit de refroidissement du réacteur de recherche Osiris du Centre d'études nucléaires de Saclay (Essonne) a été découverte, lundi 17 mai, indique le réseau Magnuc du Minitel. A la suite d'une oscillation anormale observée par un agent sur un flexible du circuit de refroidissement du réacteur, les responsables de l'installation ont mis en évidence une fissuration locale sur une grosse conduite de 70 cm de diamètre. Le réacteur a aussitôt été arrêté. Cet incident, qui n'a eu aucune conséquence radiologique pour le personnel et l'environnement, a été classé au niveau 1 de l'échelle de gravité des accidents nucléaires.

□ **Espace : la station Mir ravitaillée.** – Le vaisseau cargo Progress M-18 que les Russes avaient lancé, samedi 22 mai, de la base de Baïkonour (Kazakhstan) s'est amarré, lundi 24 mai, à la station orbitale Mir. Ce vaisseau, chargé de divers équipements et d'un certain nombre d'appareillages scientifiques, va permettre de ravitailler en vivres et eau potable la station à bord de laquelle les cosmonautes Guennadi Manakov et Alexandre Polechtchouk se trouvent depuis quatre mois. – *(AP, Tass.)*

□ **Rectificatif : la réunion du Programme des Nations unies pour l'environnement à Trondheim (Norvège).** – Une erreur de transmission a déformé les propos de Gro Harlem Brundtland, premier ministre norvégien, cités dans un article intitulé « Les experts de quatre-vingts pays étudient un recensement du patrimoine biologique de la planète » dans nos éditions datées mercredi 26 mai. Il fallait lire : *« La bibliothèque de la vie est en flammes ... »* (et non *« la bibliothèque de la ville... »*).

EDUCATION • CAMPUS

Jack Lang en pleine mutation

Agrégé de droit public, Jack Lang retrouvera-t-il, à l'automne prochain, le chemin de l'université de Nanterre (Paris-X) pour y reprendre ses cours, comme il l'avait fait, entre 1986 et 1988, au moment de la première cohabitation ? La question n'est pas encore tout à fait tranchée. Mais il ne fait pas de doute que l'ancien ministre de l'éducation nationale et de la culture préférerait, de beaucoup, renouer avec l'enseignement dans une université *parisienne* et, *mieux encore*, obtenir sa mutation à Paris-I.

Question de prestige, sans doute. A moins que quelque secrète nostalgie ne la *ramène vers cette place du* Panthéon qui fut le théâtre, en mai 1981, d'une de ses plus flamboyantes mises en scène, pour l'intronisation à grand spectacle du président François Mitterrand.

En décembre dernier, soucieux de l'avenir, M. Lang avait déja tâté le terrain et tenté d'obtenir sa mutation de Paris-X vers Paris-I. Il s'était vite rendu compte que la procédure engagée – la mutation avec transfert d'emploi, qui ne nécessite pas *l'approbation formelle de* l'université d'accueil, mais seulement celle de l'université de départ – provoquait de sérieux grincements dans la communauté universitaire, tant elle donnait le sentiment que le ministre en exercice voulait forcer le passage.

Jack Lang avait donc fini, il y a quelques semaines, par se *porter candidat, selon la* procédure normale, sur l'un des trois postes disponibles cette année en droit public à Paris-I et publiés au *Journal officiel* du 13 mars. Comme c'est la règle, sa candidature a été soumise, le 17 mai, à l'examen de la commission de spécialistes de cette université. Or celle-ci n'a pas approuvé la venue de l'ancien ministre. Non point qu'il ait été blackboulé par d'autres candidats puisqu'ils étaient trois pour trois postes. Mais parce qu'il a été victime d'une règle et d'un climat singuliers.

Clochemerle académique

La circulaire du 25 juin 1992, établie par les propres services de celui qui était alors ministre de l'éducation nationale, est en effet formelle : lors du vote à bulletin secret par lequel la commission de spécialistes se prononce sur une candidature, *« les bulletins blancs sont considérés comme défavorables à la proposition. La proposition est adoptée si une majorité de bulletins « oui » est constatée. En cas de partage égal des voix, la proposition n'est pas adoptée »*. Pour son malheur, M. Lang s'est retrouvé précisément dans ce cas de figure : il a recueilli treize voix en sa faveur, contre dix voix et trois bulletins blancs, ratant donc d'une voix la majorité nécessaire.

S'agit-il d'un règlement de comptes politique ? Chacun se garde bien de jeter publiquement de l'huile sur le feu et se retranche prudemment derrière le secret du scrutin ou la grande sagesse des universitaires. Mais plusieurs des acteurs de ce clochemerle académique notent que les partisans de l'ancien ministre ont soutenu leur champion avec trop d'énergie pour ne pas raidir la position de ses détracteurs.

La messe est-elle dite pour autant après cette décision des juristes de Paris-I ? Ce n'est pas certain. Pour effacer le camouflet, une autre commission de spécialistes, dans une discipline voisine, pourrait bien prendre l'initiative de faire appel directement à M. Lang. Nul doute que *celui-ci céderait volontiers* à cette bienveillante attention.

GÉRARD COURTOIS

Le bon profil des enseignants

Plusieurs initiatives ont été prises pour déjouer les règles habituelles du mouvement des professeurs et des proviseurs. Le bilan est pour le moment mitigé.

LE ministre de l'éducation nationale, François Bayrou, le dit et le répète à la moindre occasion : il ne souhaite pas être l'artisan d'*une énième réforme* globale du système éducatif. Pour autant, il ne dédaigne pas les actions symboliques, fussent-elles fort discrètes et peu médiatiques. Ainsi, dès son arrivée, a-t-il décidé de « geler » le mouvement national des chefs d'établissement des lycées et collèges. Une décision qui aurait pu passer inaperçue, n'était l'évocation répétée, par François Bayrou lui-même, d'une nécessité urgente : mieux faire coïncider les qualifications des personnels, enseignants et chefs d'établissement, aux particularités des établissements. Bref, renouer avec une idée déjà ancienne, longtemps combattue dans l'éducation nationale *mais qui* a finalement réussi à faire son chemin, celle des postes « à profil ».

Contrairement à ce que laisse entendre le ministre, le terrain n'était pas vierge. De négociations en table ronde et en manifestations de rue, il aura fallu sept ans pour entamer, fût-ce légèrement, le sacro-saint principe de l'égalité de traitement entre les enseignants. Véritable ciment de la solidarité entre les maîtres, il semblait encore inattaquable lorsque René Monory décida de s'y atteler en 1986. La tentative sombra, et le ministre dut rempocher son projet de « maîtres directeurs » pour les écoles primaire.

Mais une brèche était ouverte, qui n'allait plus se refermer et dans laquelle s'engouffra Michel Rocard et, à sa suite – et bien que nettement plus réticent, – son ministre de l'éducation nationale, Lionel Jospin. La revalorisation entamée en 1988 et l'hémorragie syndicale dans le milieu enseignant offraient une *double occasion de faire avancer le* dossier. Las, comme celui de René Monory, le projet de différenciation salariale proposé par M. Jospin, traduit par le milieu par une expression-repoussoir – le *« salaire au mérite »*, – dut également être gelé. Il se résuma en fait à l'octroi, en juillet 1989, d'une *« indemnité de suivi et d'orientation des élèves »* (ISOE) à tous les enseignants du secondaire, d'un montant de 6 624 francs par an.

C'est à travers la situation dans les zones sensibles que le gouvernement parviendra, finalement, à sortir de l'impasse. Dans le cadre de la relance de la politique des zones d'éducation prioritaires (ZEP), Lionel Jospin décide, en février 1990, d'octroyer à tous les enseignants de ZEP, quel que soit leur statut, une *« indemnité de sujétion spéciale »*. Et ce premier vrai coup de canif à l'égalité de traitement réussit à passer la ligne de feu des syndicats, alors très mal en point.

C'EST VRAI, QUE VOUS ÊTES ICI POUR LA TUNE ?

PESSIN

Zones sensibles

Fort de ce succès, Jack Lang pourra, deux ans plus tard, enfoncer le clou en proposant que, pour la première fois, une petite centaine d'établissements qualifiés de « sensibles » fassent l'objet *« d'un mouvement particulier sur postes à profil »*. Là encore, et pour la seconde fois, les organisations syndicales font le dos rond et laissent faire. Comment pourraient-elles en effet refuser de collaborer à la recherche de solutions visant à endiguer le turn-over incessant des enseignants dans les établissements les plus difficiles, et à éviter que des bizuths y soient nommés ? Les recteurs de cinq académies – Créteil, Versailles, Aix-Marseille, Lyon et Lille – sont mis à contribution pour désigner les établissements « sensibles ». A la rentrée 1992, ces derniers sont retirés du mouvement national, les enseignants, quelle que soit leur académie d'origine, étant invités à se porter volontaires pour occuper ces postes à la rentrée 1993. Contre un engagement à rester trois ans dans une zone sensible, le ministère promet une rémunération complémentaire d'au moins 7 800 francs par an, un temps de service allégé d'une heure hebdomadaire et un coup de pouce au barème pour une mutation ultérieure.

Ce dispositif inédit, curieusement passé sous silence par François Bayrou depuis deux mois introduit donc un véritable changement culturel dans la gestion des mutations et du mouvement.

En prenant, pour le moment, la seule initiative de « geler » le mouvement des chefs d'établissements François Bayrou a visiblement choisi de ne pas forcer le pas. Soucieux sans doute de ne point trop inscrire ses pas dans les traces de ses prédécesseurs (qui ont, qu'on le veuille ou non, partiellement réussi là où la droite avait échoué), il a choisi d'agiter d'abord des symboles.

Vers la mi-avril, tous les recteurs ont été conviés à désigner un certain nombre d'établissements (129 au total) où les primes de fonction des proviseurs (pour les lycées) et des principaux (pour les collèges) seraient légèrement réévaluées.

Car le choix d'un poste par un chef d'établissement relève d'une alchimie complexe, où se mêle le prestige de l'établissement, l'ampleur des effectifs, le confort du logement de fonction. On ne gouverne pas de la même façon un petit collège rural et un gros collège de banlieue, un « bahut » parisien et un jeune LEP de banlieue. Depuis toujours, *l'administration le reconnaît* volontiers et distingue financièrement la nature du service rendu. En plus de leur traitement, proviseurs et principaux perçoivent donc une indemnité de fonction (de 1 760 francs 3 300 francs par mois environ), dépendante des contraintes locales (taille de l'établissement, présence ou non d'un internat, de classes prépas, de filières techniques, etc.) Les 12 000 lycées et collèges de France sont répartis en quatre catégories selon un calcul minutieux, revu et corrigé tous les trois ans par une commission *ad hoc*. Cent dix-neuf établissements (tous des lycées parmi les plus prestigieux) échappent enfin à ce classement et appartiennent à une cinquième catégorie enviée, dite *« exceptionnelle »*. Soit pour les heureux élus une indemnité supplémentaire de *13 000 francs par an, en sus de leurs* 3 300 francs de prime mensuels.

Deux cents postes sur les bras

Chaque année, quelque trois mille chefs d'établissements et adjoints demandent à « muter » pour un autre établissement ; environ 600 obtiennent satisfaction. En outre, 600 postes, essentiellement des postes d'adjoint, ne trouvent pas preneurs et doivent être pourvus, souvent en catastrophe, par des non titulaires. D'où l'idée de François Bayrou de donner un petit coup de pouce à une centaine d'établissements en y majorant la prime de fonction. Dans l'espoir d'y attirer les meilleurs, les plus expérimentés et les plus motivés.

Mais le résultat, si on le compare au désagrément occasionné par l'arrêt brutal de la machine, ne semble guère spectaculaire. Dans les cent vingt-neuf lycées et collèges concernés, seulement dix-neuf postes étaient en fait vacants par suite de départs en retraite ou souhaits de mutation des chefs d'établissement, et donc inscrits au mouvement. Cent huit candidats se sont portés volontaires pour occuper ces postes. Mais il est évidemment difficile d'affirmer que les 500 à 600 francs de prime supplémentaire ont véritablement permis d'élargir le vivier potentiel de volontaires. Au ministère, on affirme que oui, mais fort prudemment et sans triomphalisme.

En revanche, il semble bien qu'après une période de flottement les candidatures soient plus nombreuses que prévu pour les postes à profil d'enseignant dans les établissements sensibles. Les choses avaient mal démarré puisqu'à une semaine environ de la clôture des candidatures, en février dernier, le ministère publiait au bulletin officiel une circulaire de relance faisant état *« du faible nombre de demandes »* enregistrées. Cette relance, jointe aux efforts d'information des cinq rectorats concernés, a t-elle porté ses fruits ? A Créteil, par exemple, où se trouve la moitié des établissements déclarés « sensibles », la situation était assez critique en février dernier. Cent soixante candidatures ont finalement été transmises par le recteur Lambert au ministère pour deux cents postes vacants auxquels viendront évidemment s'ajouter des postes non pourvus par le mouvement national.

On ne fera donc pas le plein dans les établissements sensibles avec des *« enseignants volontaires, motivés et expérimentés »* mais on aura, au moins, deux-cent postes vacants de moins sur les bras à Créteil. A Versailles, soixante-douze demandes ont été enregistrées *pour un total de postes évalué* par le Syndicat national des enseignements de second degré (SNES) à trois cent. Enfin, à Lyon – attirance du sud oblige – le rendement semble avoir été *meilleur (quarante candidatures pour* une quarantaine de postes vacants dans dix établissements).

Reste évidemment à passer à la vitesse supérieure : le choix des enseignants *les plus expérimentés – et non* plus seulement des volontaires – dans les postes les plus difficiles. C'est en tous cas le but que s'est fixé le nouveau ministre de l'éducation nationale. Pour cela, *il faudra évidemment parvenir à* un flux de candidatures bien supérieur au nombre de postes à pourvoir. On est encore bien loin du compte.

CHRISTINE GARIN

Esprit d'entreprise dans les universités

Une douzaine d'établissements pilotes devraient tester, dès cette année, des mesures de modernisation de leur gestion

A peine installé rue Descartes, François Fillon, le nouveau ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, *avait annoncé son intention* de renforcer vigoureusement l'autonomie des universités (*le Monde* daté 16-17 mai). Son objectif est de mener, d'ici à janvier 1995, une opération globale de transfert vers les universités de responsabilités de gestion traditionnellement assumées par l'administration centrale.

Au-delà de la conviction personnelle du nouveau ministre, il ne fait pas de doute que cette orientation constitue une réponse directe aux propositions vigoureuses de M. Millon, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, en faveur d'un élargissement rapide et profond de l'autonomie des universités. *Sur ce dossier, François Fillon a pour* lui d'avancer sur un terrain déjà bien balisé par ses prédécesseurs. Certes, de la base au sommet, chacun continue à pester contre les lourdeurs administratives trop souvent dérisoires ou ubuesques – du système universitaire français. Et de citer, en vrac, les délais de mise en œuvre de la moindre décision en matière de gestion du personnel, dont les intéressés ne constatent souvent l'application formelle que douze mois, voire davantage, après la décision dans les bureaux parisiens du ministère. Ou encore les règles tatillonnes et souvent paralysantes de la comptabilité publique, qui ont conduit les universitaires à multiplier, de façon anarchique, les associations privées pour bénéficier d'un peu de souplesse financière.

Mais il est indéniable que les esprits ont sérieusement évolué depuis quelques années. Lancée dès *1984* pour la recherche et à partir de 1988 pour le fonctionnement des universités, la politique contractuelle entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur a provoqué une véritable prise de conscience que l'autonomie universitaire pouvait ne pas être une éternelle illusion. *De même la transformation*, à partir de 1992, de la politique de recrutement et de promotion des enseignants a élargi les marges de liberté des établissements. Enfin le travail en profondeur engagé, depuis deux ans, par l'Observatoire des coûts a fait émerger, de façon encore plus claire, un souci de la gestion – et de la bonne gestion – jusque-là largement ignoré, pour ne pas dire méprisé, à l'université.

Or toutes ces mutations vont dans le même sens : elles ont rapidement démontré à quel point les universités étaient peu préparées à une logique plus entrepreneuriale et combien elles manquaient d'outils de pilotage efficaces. *Dans le même temps, la* persistance de pratiques administratives et réglementaires immuables risquait d'ôter toute crédibilité à la volonté de décoincer le système. C'est pour dépasser ces deux obstacles que le ministère de l'éducation nationale et la communauté universitaire, sous l'impulsion de la Conférence des présidents d'université, se sont lancés dans plusieurs expérimentations.

Ainsi, depuis l'automne dernier, une douzaine d'établissements d'enseignement supérieur (les universités Bordeaux-II, Cergy, Clermont-II, Dijon, Le Mans, Orléans, Nice, Paris-XI, Paris-XII, Strasbourg-I, ainsi que l'Ecole normale supérieure de Cachan et l'Ecole des hautes études en sciences sociales) se sont portés volontaires pour tester un certain nombre de mesures de déconcentration administrative et de modernisation de leur gestion. Sur deux terrains : la gestion des personnels et l'organisation financière et comptable.

Le transfert partiel aux universités de la gestion de leur personnel est le dossier le plus symbolique, mais, à l'évidence, le plus délicat. La loi de juil*let 1992* a levé un verrou juridique en reconnaissant aux présidents d'université des pouvoirs de gestion jusque-là de la compétence du ministre. A terme, l'ambition serait d'arriver à mettre en place un système qui affecterait à chaque établissement une masse indiciaire globale, à charge pour ses responsables de choisir le statut et le profil des personnels les plus pertinents. Dans l'immédiat, dès la rentrée prochaine, une première étape consistera à transférer aux universités pilotes la gestion d'un certain nombre d'actes de gestion actuellement pris en charge de façon centralisée, comme les congés ou les avancements d'échelon des personnels administratifs.

Les promesses de NABUCO

De fait, cette modeste ouverture provoque davantage de frustration que d'enthousiasme. Certes, admettent présidents d'université ou secrétaires généraux concernés, cela permettra de raccourcir les délais administratifs, et c'est un *gros avantage. Mais la plupart* regrettent que cette déconcentration se résume encore à un simple transfert de charge sans véritable transfert de responsabilité. *« Si la déconcentration consiste, pour l'administration centrale, à se débarrasser sur nous de boulots sans intérêt, de pure application, ce sra un fiasco »*, note l'un d'eux. *« Le véritable enjeu consistera à passer de l'administration à la gestion, et, au plan national comme dans les établissements, à engager une vraie reflexion sur la redéfinition des fonctions et leur répartition »*, ajoute Bernard Dizambourg, président de l'université Paris-Val-de-Marne (Paris-XII). Beaucoup plus ambitieux est le projet baptisé NABUCO (Nouvelle approche budgétaire et comptable), élaboré par le ministère de l'éducation, la Conférence des présidents d'université et les responsables de la comptabilité publique. L'objectif consiste à doter les universités d'un outil de gestion moderne, complément indispensable de la politique contractuelle Etat-universités. Cela passe par l'introduction, à côté du budget actuel des universités, très formaliste, un « budget e gestion », beaucoup plus lisible et organisé en fonction de la destination des crédits correspondant au projet de l'établissement.

Cela suppose, en même temps, la mise en place d'un contrôle de gestion permettant de suivre l'exécution du budget et d'une comptabilité analytique. L'ensemble du dispositif nécessite la conception d'un système d'informatique de gestion sur lequel travaillent activement les responsables du GIGUE (Groupement pour l'informatique de gestion des universités), dont sont membres, désormais, une centaine d'établissements d'enseignement supérieur et que préside M. Dizambourg.

Enfin la mise en œuvre de cette petite révolution passe par une meil*leure définition des niveaux de responsabilité* financière à l'intérieur des universités : c'est l'enjeu d'un projet de « décret financier », déjà examiné – et rejeté – par le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche le 1er mars dernier, et que le nouveau ministre a trouvé sur son bureau. Sous réserve que cette étape soit franchie, cinq universités commenceront à tester NABUCO en 1994 avant une généralisation éventuelle en 1995-1996. Un calendrier dans lequel, on le voit, M. Fillon s'inscrit parfaitement.

G. C.

REPÈRES

COMITÉ D'ÉVALUATION. En même temps que la nomination de son nouveau président, René Mornex (*le Monde* du 22 mai), a été rendu public le renouvellement de la moitié des membres du Comité national d'évaluation des universités (CNE). Ont été nommés : Jean Cluzel, sénateur de l'Allier (Union centriste) ; François Dagognet, professeur de philosophie à Paris-I ; Henri Duranton, professeur de sciences naturelles et ancien président de l'université Strasbourg-I ; Robert Flamant, professeur de médecine ; Raymond Legeais, professeur de droit et ancien président de l'université de Poitiers ; Maurice Meurin, professeur de chimie à Montpellier. Ont également été nommés, au titre des personnalités qualifiées : Claude Cambus, secrétaire national de la CGC et membre du Conseil économique et social ; Yves Chaigneau, membre du Conseil économique et social ; Pierre Gilson, vice-président de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises ; enfin Jean Richard, professeur à l'université de Dijon.

ERASMUS. La Commission des Communautés européennes vient de sélectionner les projets qui pourront bénéficier, dans le cadre des programmes Erasmus et Lingua, d'un financement pour l'année académique 1993-1994. Au titre d'Erasmus, 2 153 programmes interuniversitaires de coopération (PIC), associant plus de 14 000 établissements d'enseignement supérieur, ont été retenus. Ce nouveau développement devrait permettre à plus de 100 000 étudiants et à plus de 8 000 enseignants de bénéficier de ce programme l'an prochain. A quoi s'ajoute le programme Lingua (action II), pour lequel 226 PIC ont été retenus, permettant la mobilité de près de 9 000 étudiants. Les pays de l'Association européenne de libre-échange commencent à occuper une place non négligeable (8 % de l'ensemble) dans ces échanges.

IUT. La politique de relance des instituts universitaires de technologie, depuis deux ans, commence à se traduire dans les chiffres, comme le démontre une note du ministère de l'éducation nationale. A la rentrée 1992, 82 983 étudiants étaient inscrits en IUT, soit 5 738 de plus qu'en 1991 (+ 7,4 %) et 14 637 de plus qu'en 1989 (+ 21 %). Cette hausse repose sur l'ouverture, en deux ans, de 11 IUT et de 77 départements d'enseignement supplémentaires ; une cinquantaine de nouveaux départements sont prévus à la rentrée 1993. Hors formation continue, le nombre de diplômés d'IUT a dépassé pour la première fois en 1992 le cap des 30 000 (31 204, soit une progression de près de 8 %).

Contrairement aux recommandations, ce développement des IUT ne bénéficie pas aux bacheliers des séries technologiques (F et G). C'est particulièrement sensible pour les bacheliers F, dont l'importance relative continue à diminuer (25 % en 1992 contre 38 % en 1980), au bénéfice des bacheliers généraux, en particulier de la série C. Enfin, 43 % des diplômés d'IUT de 1991 ont poursuivi des études, soit en premier ou deuxième cycle universitaire, soit en écoles d'ingénieurs.

LANGUES RÉGIONALES. Dans une lettre adressée au premier ministre, les comités pour la charte européenne et le respect des droits linguistiques ont invité le chef du gouvernement à signer et faire ratifier par le Parlement la convention européenne des langues régionales ou minoritaires mise au point par le Conseil de l'Europe, qui déclare notamment *« imprescriptible »* le droit à la pratique des langues régionales. Forte du soutien de plusieurs élus (de la majorité comme de l'opposition) manifesté notamment durant la campagne électorale et de 38 000 signatures recueillies sur une pétition, les comités souhaitent que la France rejoigne la douzaine d'Etats membres qui ont déjà signé la Convention (dans la communauté européenne, seules la Grèce et la Grande-Bretagne ont refusé de signer, voir *le Monde* du 21 janvier). De son côté, l'association Culture et bilinguisme d'Alsace et de Moselle a demandé qu'à l'occasion du débat sur la révision constitutionnelle *« soit levée l'hypothèque que fait peser sur l'avenir* [des] *langues régionales l'éventualité d'une interprétation restrictive de l'article 2 »* de la Constitution, par lequel il est précisé que le français est *« la langue de la République »*.

TOGO. L'année blanche se profile pour les écoliers et les étudiants togolais. Fermées depuis le 16 novembre 1992, au moment des troubles politiques qui ont secoué le pays, les écoles et les universités n'ont toujours pas repris les cours malgré les appels des autorités académiques et universitaires.

Les fonceurs d'Oyonnax

Le pôle européen de la plasturgie veut inventer une filière originale de formation

BOURG-EN-BRESSE

de notre correspondant

Le sang des Oyonnaxiens n'a fait qu'un tour. A peine connues les propositions de Charles Millon, député de l'Ain et président du conseil régional Rhône-Alpes, pour l'enseignement supérieur (*le Monde* du 8 mai), l'Union nationale interuniversitaire (UNI) publiait un communiqué au canon. Ce syndicat proche du RPR dénonçait une vision étriquée de l'université, et ajoutait, *in fine*, *« ce qui est bon pour Oyonnax n'est sûrement pas bon pour l'université française »* (*le Monde* du 13 mai).

On ne pouvait être plus vexant pour les élus et les industriels de la région, tant ceux-ci ont le sentiment d'avoir apporté, avec la création de l'Ecole nationale supérieure de plasturgie d'Oyonnax (Ain), une réponse spécifique aux besoins de formation exprimés par une filière professionnelle en pleine mutation ainsi qu'aux préoccupations d'élus soucieux de développement local et d'aménagement du territoire.

Née de l'engagement conjoint des industriels et des collectivités, locales et régionales, l'ENSP, qui fait partie intégrante du pôle européen de plasturgie, souhaite, en effet, apporter sa contribution à la mise en place progressive d'un type d'enseignement universitaire et technologique innovant, capable de dépasser des cloisonnements institutionnels trop souvent paralysants.

Or les enjeux sont lourds, et tous les responsables du secteur souhaitaient réagir rapidement. La mondialisation de l'économie, la perspective de l'ouverture des frontières européennes, les bouleversements technologiques et le retard du secteur français sur son homologue allemand ont accéléré l'émergence d'une filière, la plasturgie, devenue branche industrielle à part entière lors de la constitution officielle, en 1989, de la Fédération française de la plasturgie. La naissance d'une nouvelle profession qui, en 1992, pèse 104 milliards de francs de chiffre d'affaires, emploie 144 000 salariés (1) et se situe au troisième rang européen allait très vite faire ressentir aux professionnels la nécessité de la mise en place d'une formation spécifique de très haut niveau.

La formation de l'oiseau rare

Traditionnellement, la tranformation des matières plastiques emprunte indistinctement ses cadres à la mécanique ou à la chimie. Or, selon les professionnels, l'une et l'autre de ces deux formations préparent mal l'ingénieur à l'exercice d'une responsabilité qui, outre l'indispensable pratique de terrain, réclame d'emblée une compétence plurielle et interactive dans les deux disciplines de base de la plasturgie. Ce constat est renforcé par la complexité croissante des matériaux de base utilisés, les polymères.

La formation opérationnelle de l'ingénieur représente donc un investissement lourd pour l'entreprise. Selon Bernard Brochier, président du pôle européen, l'ingénieur plasturgiste *« doit pouvoir introduire la vente et le marketing dans la production et la production dans la conception »*. Enfin, *« il doit avoir une vision plus large de la mission qui lui est confiée pour améliorer et faire évoluer les systèmes d'organisation du travail et les process, tout en agissant pour modifier les comportements et les structures dans une filière plasturgiste encore très cloisonnée »*.

Pour mettre en place la formation de l'oiseau rare, capable *« de maîtriser les technologies nouvelles et le génie des procédés de la transformation des polymères par voie thermodynamique »* (les Anglo-Saxons emploient à dessein l'expression *plastics processing*), les industriels français du secteur se sont naturellement tournés vers l'université. L'exemple du lycée Arbez-Carme, à Oyonnax, qui travaille en réelle osmose avec le bassin industriel environnant, ne pouvait que les conforter dans leur démarche.

Mais l'industrie plasturgique est allée plus loin : elle a sensibilisé les collectivités locales (ville et district d'Oyonnax) et territoriales (département de l'Ain, région Rhône-Alpes, chambre de commerce et d'industrie), qui ont très vite compris que le maintien et le développement du tissu industriel et de l'emploi dans la « Plastic Vallée » passaient par la création d'une technopole de référence susceptible de fixer la matière grise et de répondre aux besoins croissants des entreprises du secteur.

C'est ainsi que l'action conjointe de la profession et des collectivités aboutit à la création du pôle européen de plasturgie. A la formation supérieure initiale et continue, s'ajoute un centre de recherche-développement, un centre d'essai et de certification, un centre de documentation, le tout étroitement inséré dans une région qui concentre 40 % de l'activité plasturgiste rhône-alpine et 12 % de l'industrie française dans ce domaine.

L'école d'ingénieurs (2) n'est que l'une des composantes d'une plate-forme dont l'ambition plus large est de cristalliser, sur un site réservé de 50 hectares, la création d'une technopole accueillant, en outre, des entreprises spécialisées dans la recherche. *« Il s'agit du choix stratégique de toute une filière »* indique Raphaël Favier, directeur du pôle européen de la plasturgie, avant de souligner que ce pôle regroupe, parmi ses cent vingt membres, toutes les grandes entreprises du secteur.

Dès le départ, l'engagement des collectivités est total. Sur les 260 millions de francs d'investissements du pôle (tout compris : plate-forme ENSP, logements et services pour les étudiants, etc.), elles en apportent 200 (les 60 restants correspondent à la quote-part des industriels), avec une part prépondérante pour le conseil général. *« Si l'on ajoute les 250 millions que le lycée Arbez-Carme va investir dans son développement* [sous la tutelle de la région] *et le montant consacré par le département au désenclavement routier et autoroutier, on arrive au milliard de francs »*, indique Raphaël Favier.

L'engagement des collectivités

« Il fallait faire vite », renchérit Lucien Guichon, député (RPR) et maire d'Oyonnax, pour justifier l'implication des collectivités dans le projet. *« Nous ne pouvions pas attendre les décisions de Pierre ou Paul : nous avons décidé de porter le pôle pour en accélérer la réalisation. C'était une question de survie »*, poursuit le maire en faisant allusion aux tractations difficiles avec l'université pour monter le dossier et à la nécessité urgente de doter la filière d'un secteur recherche qui, à l'inverse de ce qui se passe en Allemagne, à Aix-la-Chapelle par exemple, n'existe pratiquement pas dans l'Hexagone.

Officiellement, l'institution universitaire n'est pas présente sur le pôle européen. *« Elle n'a pas répondu ou alors pour imposer, en le captant à son profit, un système, classique et théorique, qui ne pouvait pas satisfaire l'originalité et la nature de la demande exprimée »*, regrette Raphaël Favier, sans vouloir pour autant ranimer un débat (autonomie, décentralisation, capacité d'initiative, etc.) dont il sait que l'enjeu dépasse le seul cas d'Oyonnax.

« Il est dommage que la logique de l'institution universitaire ne lui permette pas de considérer un secteur qui pèse près de 200 000 salariés et ce dans une période difficile pour l'emploi », poursuit le directeur du pôle européen, en préférant souligner l'enjeu économique et social et, par contraste, l'effervescence intellectuelle créée autour du pôle et de l'école.

L'université ne peut être absente

« Nous avons tissé des liens étroits avec les Arts et métiers et l'université de Louvain. Des professeurs d'université [un tiers de l'effectif enseignant] *et des chercheurs du CNRS sont intéressés à titre personnel. Des dirigeants de grandes entreprises se sont impliqués dans un système de formation et de recherche complètement ouvert qui associe en permanence l'alternance de la théorie et de la pratique. L'éducation nationale (à travers le lycée et le centre de formation des apprentis) participe activement, de façon cohérente, à l'effort de formation global,* souligne encore Raphaël Favier. *Il y a une notion de dynamique, de* task force *à l'américaine, mobilisée autour des étudiants. Le savoir et la pédagogie ne sont pas qu'académiques : ils existent aussi dans le domaine professionnel. »* Et le directeur du pôle de conclure : *« L'université ne peut pas être absente de ce projet. C'est important pour l'avenir. Mais, attention, nous ne sommes pas des mendiants. »*

Plus philosophe semble en tout cas, Jean-Paul Emin, sénateur (UDF-PR), vice-président du conseil général de l'Ain et président du district urbain d'Oyonnax : *« Ceux qui marquent une certaine distance avec le pôle ne le connaissent pas. Nous les accueillerons, comme nous souhaitons recevoir François Fillon. Lorsqu'ils verront ce qui se passe, ils comprendront. »*

LAURENT GUIGON

(1) 144 milliards de francs et 184 000 salariés si l'on y ajoute les entreprises dites intégrées.

(2) L'ENSP, dont le diplôme a été validé par la commission du titre en avril 1992, va former une centaine d'étudiants par promotion, sur quatre ans, à partir d'un recrutement niveau bac + 2 (DUT, certains BTS, DEUG A) et maths sup-maths spé. L'ENSP a pris le relais d'une maîtrise de sciences et technologie (MST, bac + 4) mise en place dans un premier temps avec le concours de l'université Lyon-I.

هكذا من الأصل

Collèges et universités : les zones d'ombre

L'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale publie son rapport annuel

De la mise en œuvre du plan d'urgence pour les lycées à l'organisation des transports scolaires, du bilan du «collège unique» aux problèmes rencontrés par les étudiants dans les seconds cycles universitaires, c'est un vaste tour d'horizon que propose l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale (IGAEN) à travers son rapport *1993* publié à La Documentation française (1). Certains textes sont inédits – comme le rapport sur *«les acquis des étudiants de second cycle»*, – d'autres ont déjà fait l'objet de comptes-rendus dans nos colonnes, certains, enfin, n'ont fait l'objet que d'une publication partielle.

Le bilan du collège unique, établi à partir de l'évaluation d'un échantillon de quatre-vingt-onze collèges par les inspecteurs généraux Henri Bonnet et Jacque Vaudiaux, avait ainsi donné lieu à un rapport d'étape au début de 1992 (*le Monde* du 2 avril 1992). L'évaluation est désormais achevée et l'IGAEN lui consacre, dans son rapport annuel, une quarantaine de pages qui seront sans doute minutieusement épluchées par la nouvelle équipe ministérielle. François Bayrou n'a-t-il pas, en effet, à plusieurs *reprises, annoncé* que le collège serait le grand chantier de la prochaine année scolaire ?

Le rapport d'étape, centré sur la mise en place de la «rénovation» lancée en 1983, ne mâchait pas ses mots. *«La rénovation mise en œuvre par Alain Savary n'a plus de contenu réel»*, observait d'entrée de jeu l'inspection générale. Et elle faisait remarquer que la recherche de solutions pour faire face à l'échec scolaire s'arrête le plus souvent au seuil de la classe et que l'évaluation des actions mises en place reste très insuffisante.

En présentant une approche plus globale du fonctionnement des collèges, le rapport final renvoie une image moins négative. *«Il serait injuste d'évoquer un échec du collège ou même une situation de blocage»*, écrivent les inspecteurs généraux, qui refusent visiblement de noircir le tableau. Les conditions d'enseignement d'abord. Grâce à une baisse sensible des effectifs ces dernières années, les collèges ont dans l'ensemble *«les moyens de remplir leurs missions»*, affirme l'IGAEN.

La lourdeur des effectifs *«ne focalise plus vraiment les critiques»*, les effectifs moyens oscillant entre 20 et 27 élèves par classe. Mais attention, signale néanmoins l'inspection, il s'agit là d'une situation très provisoire et il faut s'attendre à de nouvelles tensions dans les prochaines années.

Elèves en difficulté

Autre point positif : le climat et la discipline. *«En dépit de difficultés réelles mais ponctuelles*, soulignent les inspecteurs généraux, *l'idée d'une dégradation générale du climat des collèges n'est qu'une extrapolation abusive.»* Enfin, la baisse des taux de redoublement est pratiquement la règle, même si elle reste très variable d'un établissement à l'autre, et les taux de passage en seconde s'accroissent. Autrement dit, la marche vers l'objectif gouvernemental des «80 % au niveau du bac» est largement entamée et assumée par les collèges.

Reste que ces derniers pèchent sur l'essentiel : la prise en charge des élèves en grande difficulté, la différenciation des apprentissages – chère au nouveau ministre – ou le travail en équipe des enseignants. Les projets d'établissement, rarement opérationnels, alignent dans la plupart des cas des objectifs généreux mais trop généraux, et l'évaluation des établissements, comme celle des élèves pris individuellement, reste très traditionnelle et lacunaire.

Sur la façon dont les établissements règlent le problème de l'hétérogénité du niveau des élèves – autre difficulté majeure des collèges – on apprend malheureusement peu de chose, si ce n'est qu'en gros, et conformément au règlement, les classes sont généralement constituées de manière aléatoire. C'est du moins ce qu'affirme le rapport, mais sans pousser plus avant l'analyse.

Enfin, l'inspection générale signale aussi certaines difficultés, comme le remplacement des enseignants absents (dans tel collège, 13 jours d'absence seulement sur 217 ont été remplacés en 1991) ou le caractère aléatoire de la formation continue des enseignants. Deux problèmes qui sont d'ailleurs liés puisque la formation est, de loin, la première cause d'absence des enseignants de collège. Une forte majorité de ceux-ci suivent en effet au moins un stage d'une quinzaine d'heures par an. Mais ces stages sont, selon l'IGAEN, souvent déconnectés de la politique de l'établissement, fruit d'une demande individuelle exprimée «sur catalogue», rarement ou mal réinvestie par leurs bénéficiaires. *«Une perte sûre pour un gain seulement escompté»*, résume crûment le rapport.

Taux d'échec à l'université

L'inspection n'est pas beaucoup plus tendre dans son rapport inédit sur les seconds cycles universitaires. Cette évaluation partielle est d'autant plus intéressante que le maquis complexe de ces formations supérieures commence tout juste à être défriché et qu'il fait l'objet d'une attention particulière du nouveau ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Ce dernier a, en effet, demandé à l'inspection générale – qui devrait remettre ses conclusions dans les prochains jours – d'évaluer le coût de la mise en œuvre de la rénovation pédagogique de l'ensemble des filières universitaires des premier et second cycles qui doit être engagée à partir de la rentrée prochaine.

Or tout démontre que les seconds cycles constituent une zone très opaque du paysage universitaire. Comme le notent les inspecteurs, *«l'opinion interne et externe aux universités est peu sensible à l'efficience des seconds cycles»*. Et cela est loin d'être un gage de *«productivité satisfaisante»*. En s'appuyant sur les maigres études existantes (rapports du Comité national d'évaluation sur les établissements, études de cohortes d'étudiants) et en menant une enquête auprès d'une dizaine d'universités, le rapport de l'inspection estime que, *«sauf cas particuliers et hormis les filières de type MST ou MIAGE, les résultats des seconds cycles universitaires sont souvent dans la continuité des résultats des premiers»*.

Autrement dit, *«sur un plan strictement quantitatif, de nombreux seconds cycles sont affectés par des taux d'échec comparables à ceux des premiers cycles»*, c'est-à-dire de 30 % à 50 %, voire davantage. Autant on s'est alarmé dans un cas, autant le silence est éloquent dans l'autre.

Et la situation n'est pas beaucoup plus claire si l'on s'avise de mesurer l'efficacité des seconds cycles, non plus à partir du taux de réussite aux examens, mais des conditions d'insertion professionnelle des étudiants. Une réelle prise de conscience est en cours sur ce point, relèvent les inspecteurs, mais les études réalisées jusqu'à présent restent encore *«erratiques»* et sont, le plus souvent, sans conséquences sur la définition et la gestion des formations. Il est vrai, note le rapport de l'inspection, que les mentalités ne sont pas encore mûres. L'un des traits dominants de la culture des principaux acteurs – étudiants, enseignants ou personnels administratifs – *«est le peu d'intérêt accordé par l'institution dans son ensemble au résultat de l'activité d'enseignement qu'elle développe»*.

Devant ce flou général, l'inspection estime indispensable de *«renforcer simultanément les dispositifs de prévision et d'évaluation existants»*. Cela passe, tout d'abord, par une amélioration de la fiabilité des informations sur la situation et le devenir des étudiants de second cycle, grâce à une informatisation de la gestion pédagogique, des études plus systématiques de cohortes d'étudiants, la mise en place d'observatoires de la vie étudiante et le développement du «système d'information sur le suivi des étudiants» (SISE), en préparation depuis plus d'un an. Mais l'inspection insiste également sur la nécessité absolue de tenir compte de la grande diversité des filières de second cycle. Beau programme de recherche !

G. C. et Ch. G.

(1) Rapport 1993, inspection générale de l'administration de l'éducation nationale, La Documentation française, 290 p., 115 F.

Brassage académique contre nationalismes

L'Université d'Europe centrale, créée par le milliardaire George Soros, a du mal à s'enraciner

BUDAPEST

de notre correspondant

L'UNIVERSITÉ d'Europe centrale est âgée d'à peine deux ans, mais elle porte déjà les *marques de l'histoire. Conçue* dans la foulée de la chute des régimes communistes, elle a vu le jour pendant ce bref intermède de retrouvailles joyeuses entre les nouveaux dirigeants au pouvoir à Varsovie, Prague et Budapest. Mais aujourd'hui, les pays de la Mittel Europa se tournent le dos. Fraîchement libérés de la tutelle soviétique, ils se méfient de toute coopération régionale, perçue comme un «ghetto pour pauvres», qui pourrait retarder leur objectif prioritaire : rejoindre la CEE.

Aujourd'hui à contre-courant, ce projet s'en trouve sûrement plus justifié encore aux yeux de son promoteur, George Soros, milliardaire américain d'origine hongroise, qui a déjà créé des fondations culturelles dans dix-huit anciens pays communistes. *«Nous avons besoin d'une institution pour renforcer l'idée motrice des révolutions de 1989*, écrit-il dans sa présentation de l'Université d'Europe centrale (UEC). *C'est-à-dire l'idée d'une société ouverte, pluraliste, démocratique et orientée vers le marché. L'UEC doit aider à créer une élite intellectuelle vaccinée contre les pièges du communisme et du nationalisme.»* Initialement prévue à Bratislava, l'université a été installée à Prague et à Budapest, et accueille chaque année environ deux cent cinquante étudiants de troisième cycle depuis la rentrée 1991.

Il fallait trouver une langue commune à cette tentative de melting pot académique. Ce n'est, bien sûr, pas le russe, ni d'ailleurs l'allemand, mais l'anglais. Et tous les candidats doivent obligatoirement passer un certificat d'aptitude linguistique (TOEFL). La formation est gratuite pour les étudiants de l'Est, qui reçoivent une bourse de 150 dollars par mois, et payante pour ceux de l'Ouest (8 000 dollars par an), dont le nombre est limité à 25 % des effectifs. Coût annuel de l'opération pour M. Soros : 10 millions de dollars.

Les attaques de l'extrême droite

Outre les matières habituelles, l'UEC anime deux cycles en prise directe avec les réalités du moment : l'un sur l'environnement, et l'autre sur la transition politique, avec la participation d'acteurs-clés de la région tels que Janos Kis, fondateur du principal parti d'opposition en Hongrie, Petr Pithart, dernier premier ministre de Tchécoslovaquie, et, pour le cursus de droit, Tibor Varady, ancien ministre de la justice du gouvernement Panic en Yougoslavie.

Autre différence avec les universités classiques : *«Nous voulons avoir une approche plus interdisciplinaire et moins conservatrice»*, insiste le professeur Gabor Klaniczay, qui cite comme modèle le fonctionnement de l'Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS), à Paris.

Par rapport aux ambitions initiales, l'UEC penche davantage vers l'Est que vers le Centre. Quand ils le peuvent, les étudiants d'Europe centrale cherchent plutôt à aller à l'Ouest, alors que les Occidentaux se méfient encore d'une institution mal connue. Résultat : plus de 50 % des étudiants proviennent de l'ex-URSS. *«C'est inévitable car ils feraient n'importe quoi pour sortir de chez eux*, constate Istvan Teplan, le directeur financier de l'UEC. *Même si nous organisions un cours sur le jardinage, ils viendraient en masse !»*

Même déséquilibre, mais en sens inverse, pour les enseignants, qui viennent pour la grande majorité d'universités anglo-saxonnes. Toutefois, plusieurs professeurs français de renom ont participé cette année à des séminaires, dont l'historien Jacques Le Goff, l'urbaniste Françoise Choay, et le philosophe Jacques Derrida.

Expérience encore modeste et limitée, l'UEC est néanmoins la cible de multiples attaques, qui illustrent un certain changement de climat en Europe centrale. L'extrême droite hongroise mène une véritable croisade contre cette institution et son fondateur George Soros. *«Les enseignants de l'UEC ont une formation cosmopolite et libérale, sans racines, et ils haïssent la pensée nationale»*, écrivait un député du parti au pouvoir à Budapest dans le journal *Magyar Forum* en septembre dernier.

Peu de temps après son arrivée au pouvoir (juin 1992), le premier ministre tchèque Vaclav Klaus a annulé l'accord conclu avec Vaclav Havel pour la prise en charge du loyer de l'université à Prague (1 million de dollars par an). *«L'argument financier est un prétexte*, commente un des responsables de l'UEC. *Klaus veut couper les ponts avec l'Europe centrale, car il est convaincu de pouvoir rejoindre la CEE tout seul. Il serait sûrement plus heureux d'accueillir une université belge ou danoise !»*

George Soros a compris le message : *«Je pourrais, comme je l'ai fait à Budapest, acheter un bâtiment à Prague*, déclare-t-il. *Mais je ne me sens pas soutenu.»* C'est décidé, il quitte Prague : dans les deux années à venir, l'ensemble de l'université va donc être transféré à Budapest.

YVES-MICHEL RIOLS

L'art et l'Etat

III. – *Un toit pour créer*

Après avoir passablement ignoré l'art contemporain, l'Etat et les collectivités publiques ont, depuis une décennie, rattrapé le temps perdu (*le Monde* du 25 mai). Les interrogations présentes portent sur le rôle des écoles de beaux-arts (*le Monde* du 26 mai) et sur les moyens de mettre à la disposition des artistes des ateliers qui satisfassent leurs besoins.

Lorsqu'un jeune artiste sort d'une école d'art avec son bagage théorique et ses quelques certitudes, il plonge tout droit dans la dure réalité du métier. Par exemple, où et comment trouver un atelier? En province, la chose semble aisée, et nombre d'artistes réputés ont fait ce choix : Soulages à Sète, Viallat à Nîmes, Raysse dans le Périgord. Mais pour un Rastignac de l'art, il est hors de question de s'installer ailleurs que dans la capitale où sont concentrés artistes, musées, institutions, galeries, critiques.

94 % des quelque mille ateliers appartenant à l'Etat sont implantés en région parisienne. Le fossé Paris-province est profond. Le ministère de la culture a décidé de plusieurs implantations dans des capitales régionales (Strasbourg et surtout Marseille), mais l'attraction de la capitale reste très forte. Le cas de Jean-Luc Vilmouth est exemplaire : *« J'avais trouvé sans problème un atelier de 300 m² au centre de Lyon pour 7 000 F par trimestre. J'y suis resté cinq ans car je m'y sentais très bien. Mais j'ai dû le quitter pour Paris. Il n'y a pas, en province, un milieu artistique qui donne envie d'y rester. »* Jean-Luc Vilmouth y a perdu au change, son atelier du quatorzième arrondissement est *« très mal foutu »*. Mais il est à Paris.

L'arithmétique parisienne est limpide : deux mille ateliers pour seize mille artistes, c'est-à-dire quatorze mille artistes sur le pavé. Arithmétique certes un peu brutale, mais qui en dit long sur l'étendue du problème. Seize mille artistes, c'est le nombre d'inscrits à la Maison des artistes, la mutuelle de la profession. Deux mille ateliers, c'est à peu près le parc cumulé des deux propriétaires publics : la Ville de Paris et l'Etat. Le problème est d'autant plus aigu quand on sait la vogue des formats imposants, des sculptures gigantesques ou des installations fragiles, qui exigent de vastes espaces.

La Ville de Paris tempère ces chiffres. La plupart des artistes ne demandent pas d'atelier puisqu'un bon millier seulement de dossiers s'entassent sur ses bureaux ou sur ceux du ministère de la culture, chaque artiste effectuant généralement deux demandes parallèles. Et pour Bruno Racine, l'ancien directeur des affaires culturelles de Paris, *« il y a des artistes de qualité fort inégale parmi ces dossiers. Seul un quart justifient que la communauté fasse des efforts et méritent d'obtenir satisfaction dans un délai de deux ans. »*

Pourtant, à écouter les peintres ou sculpteurs, la « quête d'atelier » ressemble fort à un parcours du combattant, voire à un *« chemin de croix »*, affirme ce plasticien dont le dossier « pourrit » depuis maintenant sept ans, sans succès. Et d'ajouter, désemparé : *« Dites à un propriétaire que vous êtes artiste. Vous verrez la tête qu'il fait... »* Il faut voir aussi tous ces jeunes artistes qui font le pied de grue dans les couloirs de la délégation aux arts plastiques du ministère de la culture. Anne-Marie Rousse, responsable des ateliers au ministère de la culture, reconnaît que *« le problème est récurrent à Paris, car la population des artistes grandit plus vite que le nombre d'espaces de travail »*.

La banlieue au secours des ateliers

Pour pallier ces difficultés parisiennes, la banlieue accueille aujourd'hui un grand nombre d'ateliers. La moitié du parc de l'Etat (526) y est implantée. Rien de tel, en effet, pour donner un peu d'allure à des quartiers sans âme. Des villes comme Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) ou Ivry-sur-Seine (Val-de-Marne) en construisent même sans aucune aide du ministère de la culture. Certains sont superbes et prestigieux, comme les ateliers de Malakoff (Hauts-de-Seine), qui abritent quelques fleurons de l'art contemporain : Christian Boltanski, Annette Messager, Sophie Calle.

Sculpteur de trente-trois ans, Skall a obtenu son premier atelier public à Cachan (Val-de-Marne), dix ans après sa sortie de l'école des beaux-arts. Dix ans de débrouille. *« Quand on a l'énergie, on travaille n'importe où. »* Dans une chambre de 4 m², chez ses parents, puis dans les 11 m² du garage familial. A Cachan donc, Skall disposait de 40 m² d'atelier + 40 m² de logement contre un loyer de 3 000 F. *« Mais ce bel espace se transformait en frigo l'hiver et en four l'été. »* Skall vient de trouver un atelier-logement à Paris : c'est bien plus petit (60 m²), plus cher (3 200 F) mais l'artiste se sent moins isolé : *« En trois mois passés ici, j'ai reçu plus de visites qu'en un an à Cachan. »*



Tout comme Skall, Michel Paysant fait partie des quelque deux mille « privilégiés parisiens » qui occupent un atelier attribué par la Ville ou l'Etat. Comment cet artiste confirmé l'a-t-il obtenu? *« J'ai consacré quatre mois à ça. Ne rien faire, c'est jeter son dossier dans un puits sans fond. »* Outre l'accumulation de démarches, Michel Paysant – comme tous les artistes que nous avons contactés – reconnaît avoir bénéficié d'un « coup de pouce » : *« J'avais une exposition au Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Ça a joué. »* Pour d'autres, ce sera l'appui d'une personnalité haut placée, d'un galeriste bien en cour, d'un responsable d'institution, d'un élu. Un atelier découlerait souvent d'une commande publique. *« Sans piston, vous pouvez attendre vingt ans »*, affirme Jean-Luc Vilmouth. D'autres affirment qu'*« il vaut mieux se réinscrire tous les ans à la Ville pour que le dossier soit au-dessus de la pile. Le problème est qu'un dossier bien fait, avec des photos de qualité, coûte environ 3 000 F. »*

« Le piston, connais pas », répondent en substance le ministère comme la Ville. Il existe bien des « pressions », beaucoup de *« demandes d'architecte »*, mais *« la commission est indépendante »*. Car les deux propriétaires publics s'appuient sur une commission d'experts. La seule différence – de taille – est que le choix final pour la Ville appartient au cabinet du maire, ce qui favorise les pressions, alors que la commission du ministère est décisionnaire. Sinon, les critères de choix sont à peu près les mêmes : la qualité du travail, l'engagement professionnel, le niveau de revenus. Il faut aussi être inscrit à la Maison des artistes (cette dernière condition est contestable car nombre de bons artistes n'y sont pas inscrits). *« Nous allons publier la liste des mille artistes que nous avons aidés. On pourra juger s'ils sont de qualité ou non »*, explique Anne-Marie Rousse.

Espace fonctionnel et quotidien ubuesque

La plupart des artistes, découragés par les démarches sans résultat, doutent de la sincérité des pouvoirs publics – surtout de celle de la Mairie de Paris. Chacun y va de sa rumeur sur *« ces hommes politiques ou proches du pouvoir qui occupent illicitement des ateliers »*. Ils dénoncent, avec une certaine gêne il est vrai, les nombreux ateliers attribués à des étrangers, notamment en banlieue. *« Le problème n'est bien sûr pas qu'ils soient étrangers, mais que leur travail soit très médiocre. Et quand on voit le nombre de bons artistes français qui galèrent... »*

Jean-Luc Vilmouth, lui, ne « galère » pas. Artiste affirmé, enseignant à l'école des beaux-arts de Grenoble, il occupe un des locaux gérés par la Ville, sur le boulevard Saint-Jacques dans le quatorzième arrondissement de Paris : dix ateliers sur deux niveaux, bien repérables avec leurs verrières. Loyer : 3 478 F pour 77 m². Ce grand studio haut de plafond dispose d'une mezzanine qui fait office de chambre. C'est un atelier type tel qu'on se l'imagine, vétuste et lumineux. L'espace de travail est en désordre. Une vingtaine de caisses en bois occupent une bonne partie de l'espace. Des piles de magazines, notamment scientifiques, sont entassées dans un coin. Une table à tréteaux trône au centre. Les murs d'accrochage sont rares : d'un côté, un projet pour la ville du Havre; sous la mezzanine, une œuvre exposée l'an dernier au Centre Pompidou.

L'espace semble fonctionnel, mais la vie au quotidien est ubuesque : *« L'atelier est très mal insonorisé. Il suffit que je fasse tomber une cuiller pour que le voisin du dessous s'énerve. Comme la majorité des locataires, ce n'est pas un artiste, et sa femme est enceinte. Je ne peux recevoir personne après 20 heures. J'ai exposé à Beaubourg l'année dernière. La préparation a été intense, il y a eu beaucoup de mouvement, d'agitation. C'était terrible, mais comment me plaindre quand je vois les difficultés de se loger à Paris? »*

Le cas Vilmouth n'est pas un cas à part. Le cahier des doléances des artistes occupant des ateliers-logements est chargé. Michel Paysant, marié et père de deux enfants, les résume très bien, tout en prenant le soin de rappeler qu'il est *« très heureux d'être ici »*. A voir le rapport qualité/prix, on le comprend : 3 000 F pour 100 m² sur trois niveaux et 5 mètres de plafond dans l'atelier. Mais l'erreur de conception est criante : il n'y a pas de séjour!

On ne compte plus les artistes qui jugent leur atelier non opérationnel ou totalement inadapté à leur travail. Le problème de fond est que la majeure partie des ateliers-logements correspondent au cliché de l'artiste du dix-neuvième siècle : grande verrière, haut plafond, mezzanine, chevalet au milieu du salon, lumière zénithale. *« Plus personne ne travaille comme ça »*, remarque Michel Paysant. Il est vrai que la peinture n'est plus, loin de là, l'unique support des artistes, qu'on ne compte plus les « installateurs », qui utilisent les matériaux les plus divers. Michel Paysant travaille le verre, Jean-Luc Vilmouth conçoit des installations imposantes. Skall est un sculpteur qui utilise autant la peinture que des objets récupérés. *« Un travail contemporain*, explique Skall, *exige une surface de 40 m² minimum. On dit que Magritte peignait dans son salon. Aujourd'hui, la peinture gicle, au sol, au plafond, sur les murs, les formats explosent. »*

Une « évaporation » incontrôlée du parc

Ces considérations ont le don d'agacer Michel Lombardini, président de la Régie immobilière de la Ville de Paris (RIVP) : *« Si les artistes se plaignent de l'étroitesse des portes, moi je me plains de la grandeur des œuvres. Je passe mon temps à écouter leurs plaintes. On ne peut pas être un déshérité de l'art (parce que ceux qui vendent beaucoup ne s'adressent pas à nous), ne pas être capable de payer un loyer normal et faire des toiles de six mètres sur neuf. Ces logements ne sont pas des Rolls, mais les artistes en ont pour leur argent. Si je consulte dix artistes, j'aurai dix avis différents, et si je les écoute, les budgets seront largement dépassés. »*

Tout en considérant les artistes comme *« des enfants gâtés éternellement insatisfaits »*, les pouvoirs publics reconnaissent que l'atelier-logement est une mauvaise formule. Car il suffit d'en visiter un bon nombre pour constater que ce sont plus des logements que des ateliers. *« Transformez la partie atelier en séjour, et vous avez un appartement de rêve pour un prix dérisoire »*, explique Michel Paysant. Ce dernier, tout comme Jean-Luc Vilmouth, utilise l'atelier comme lieu de stockage des œuvres ou comme espace de réflexion et de conception. Mais la réalisation se fait ailleurs.

Les ateliers-logements ont pourtant de beaux jours devant eux car ils bénéficient seuls de prêts locatifs aidés (PLA), ce qui autorise des loyers modérés. Mais quand l'artiste disparaît ou change d'activité, le local reste dans la famille, puisqu'il s'agit d'un bail classique. C'est ainsi que nombre d'ateliers sont occupés par des gens qui n'ont rien à y faire. Cette *« évaporation du parc d'ateliers »*, selon Anne-Marie Rousse s'élève à 10 %. Mais comment apprécier réellement cette évaporation puisque les pouvoirs publics n'ont aucun moyen de contrôle?

Voilà pourquoi Ville comme Etat souhaitent favoriser la construction d'ateliers qui soient uniquement des lieux de travail. *« C'est notre objectif »*, affirme Bruno Racine, qui annonce un plan spécifique pour 1994. C'est plus facile à dire qu'à faire, car ces espaces ne bénéficient pas des facilités de financement des logements sociaux. L'Etat a, par exemple, un *« gros projet de quarante ateliers »*, mais en banlieue. Pour éviter des loyers vertigineux, il faut une forte volonté politique, *« ce qui n'est pas évident dans cette époque de crise et de pression foncière »*, explique Anne-Marie Rousse. C'est ainsi que la cité Mecano a vu le jour près de la place Nationale à Paris, dans le treizième arrondissement : un cube fragile de six ateliers dans un paysage de tours. Agnès Thurnauer, trente ans ans, diplômée de l'Ecole des arts décoratifs de Paris, occupe un espace dépouillé de 70 m² avec un sol en béton et une large verrière : *« Je paie 3 500 F de loyer mensuel sans pouvoir y loger. J'ai donc un loyer supplémentaire ailleurs. »*

Autre solution, améliorer les ateliers-logements. Pour de nombreux artistes, il suffirait d'un peu plus de concertation avec les architectes. La quarantaine d'ateliers réalisés par Michel Kagan, rue Saint-Charles à Paris dans le quinzième, sont cités en modèle. Anne Deguelle, une artiste qui y loge, est pourtant critique : *« C'est peu fonctionnel et il n'y a pas d'espace de stockage. »* Michel Lombardini a donc confié au peintre Olivier Debré la conception d'ateliers dans le treizième arrondissement de Paris : *« Puisque les artistes sont mécontents des architectes, demandons à un peintre, qui voulait être architecte de surcroît, d'imaginer un bâtiment. »* Mesure habile, disent certains. D'autres y voient une opération tape-à-l'œil pour masquer le problème de fond : la mort lente des ateliers dans une ville rénovée *(lire l'encadré)*. Faux problème, répond M. Lombardini : *« C'est insoluble car huit millions de personnes rêvent d'habiter Paris alors qu'il n'y a de la place que pour deux millions. Pour les artistes, c'est la même chose. »*

MICHEL GUERRIN

► **A lire : *Artistes et ateliers*, de Catherine Lawless, éd. Jacqueline Chambon, 1990.**

Prochain article :

Acheter, exposer, propager

Quand sombrent les Bateau-Lavoir

Investissement par nature peu rentable, l'atelier d'artiste « cadre » mal avec une ville où le mètre carré est cher. A la fin du dix-huitième siècle, de nombreux artistes ont « squatté » la grande galerie du Louvre. Au début du vingtième, des cités d'artistes ont fleuri ici et là, bâties de bric et de broc, comme le Bateau-Lavoir à Montmartre, qui a abrité Picasso (il y peignit *les Demoiselles d'Avignon*), Max Jacob, Van Dongen, Modigliani et Juan Gris. Ces cités parisiennes ont subi les assauts de la spéculation immobilière dans les années 1960-1970. Il en reste une bonne douzaine aux confins du quatorzième et du quinzième arrondissement – certaines sont classées – comme la Cité fleurie (boulevard Arago) et la Ruche (quinzième) où ont travaillé Chagall, Modigliani, Soutine, Léger... Et Louis Jouvet.

Dès les années 30, des ateliers publics ont été créés dans le cadre de la ceinture parisienne, boulevard des Maréchaux. Mais une réelle politique de la ville et de l'Etat a vu le jour dans les années 60. Aujourd'hui, la construction d'ateliers est confinée dans les treizième, quatorzième, quinzième, dix-huitième, dix-neuvième et vingtième arrondissements, là où le mètre carré reste abordable. La cité, assimilée à un *« ghetto d'artistes »* est moins au goût du jour, explique Michel Lombardini, qui gère, au titre de la Régie immobilière de la Ville de Paris, le plus important parc d'ateliers de la capitale. *« Le charme de Paris est de faire cohabiter le prolo, le bourgeois, le boulanger et l'artiste. »*

La mairie construit ainsi une vingtaine d'ateliers par an, *« un rythme supérieur à celui de la démolition*, assure Bruno Racine, ancien directeur des affaires culturelles de Paris. *Le problème est plutôt celui du changement d'affectation des ateliers, notamment les plus anciens »*. De nombreux résidents des cités ne sont en effet plus des artistes, mais des professions libérales, architectes, designers, tous gens capables de payer un loyer élevé et bienheureux de profiter de logements de charme.

Le conflit des squatters et des pouvoirs publics

La municipalité a beau se montrer rassurante, le problème de fond, de société diront certains, est bien le maintien ou pas des artistes dans la ville. Montmartre et le quatorzième arrondissement ont été jusqu'aux années 60 les deux « bastions », car inserés dans des quartiers bon marché et populaires. Aujourd'hui, chaque fois qu'un quartier parisien ancien se rénove, on peut être sûr que des lots entiers de vieux bâtiments pouvant servir d'ateliers, à peu de frais, partent en fumée. Qu'on le veuille ou non, une ville « nettoyée » s'accorde mal avec la vie d'artiste. Et *« lorsque les artistes occupent et réinventent par eux-mêmes des quartiers, ils ne tardent pas à être évincés par la spéculation immobilière ; ainsi, par exemple, le quartier de la Bastille »*, écrit justement François Barré, délégué aux arts plastiques au ministère de la culture (1).

Quelques conflits chauds entre artistes squatters et pouvoirs publics viennent le rappeler. Aux Récollets, à Paris, s'étaient rassemblés au hasard des expulsions successives des artistes très divers, du décorateur de théâtre au peintre, de l'assembleur au musicien. Tous se disaient stimulés par la réunion en un même lieu, fût-il vétuste et mal équipé, de disciplines différentes. On sait que le ministère de l'équipement, propriétaire du couvent, est resté insensible aux charmes de cette « abbaye de Thélème » à proximité de la gare de l'Est. On sait aussi que l'Etat était pénalement responsable en cas d'incendie ou de tout autre désastre entraînant mort d'homme dans ce bâtiment précaire. Le couvent, aujourd'hui vide et inaccessible, est promis à une réhabilitation qui laissera peu de place aux ateliers.

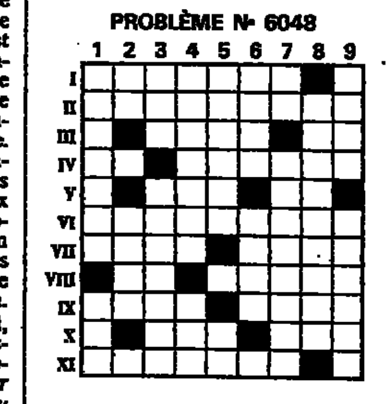
Les peintres et sculpteurs de l'ancien hôpital Bretonneaux, baptisé aujourd'hui « Ephémère », sont, si l'on peut dire, des spécialistes de l'exil. Certains ont déjà occupé, à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), un site industriel dénommé l'Usine Ephémère. L'Assistance publique a accepté de les héberger dans les bâtiments de l'ancien établissement hospitalier (18e). Mais ils devront partir dans un an. Quant aux deux cent cinquante artistes rassemblés dans l'ancienne Compagnie des entrepôts et gares frigorifiques *(« le Frigo »)*, à côté de la gare d'Austerlitz, ils s'attendent à devoir quitter les lieux dans les mois qui viennent à cause de l'aménagement de la ZAC Tolbiac. Pour aller où? On parle d'un aménagement des Grands Moulins de Paris. Affaire à suivre.

M. G.

(1) Citation extraite du numéro 64 d'*Arts Info*. Ministère de la culture, avril 1993. Tél. : 40-15-73-00.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 6048



HORIZONTALEMENT

I. Des légumes pour les Espagnols. – II. Les dernières nouvelles. – III. Un roi sur la scène. Adverbe. – IV. Qui est bien rentré. Grands, pour brosser. – V. Un oncle pour des « hommes ». Dans une série de sept. – VI. Utile pour que le jus ne se répande pas. – VII. Un dieu qui ne manquait pas de souffle. Pas fréquent. – VIII. Mesure à l'étranger. Selon Apollinaire, les derniers sont pareils à des baisers très las. – IX. Ne résiste plus. Il faut monter pour l'atteindre. – X. En fin de carrière. Un ancêtre. – XI. Enlève du poids.

VERTICALEMENT

1. Peut donner l'impression que tout est comme de l'argent. Peut faire pleurer autant que l'oignon. – 2. Bande d'étoffe. Est plus plate qu'une vieille. – 3. Utile pour celui qui veut se pousser. Comme les reins de celui qui n'a aucun mal à cracher. – 4. Qu'on ne peut donc pas faire parler comme la marguerite. Légumineuses. – 5. Loi universelle pour les bouddhistes. Quartier d'Évreux. – 6. Petit carnivore. Fit un choix. – 7. Abréviation pour le patron. Vu comme dans un rêve. – 8. Les gens du milieu. – 9. Pas innocents. Exprimé brièvement.

Solution du problème n° 6047

Horizontalement

I. Cactacée. – II. Acariâtre. – III. Eire. Prou. – IV. Nenni. Es. – V. Rats. – VI. Hégémonie. – VII. Ure. André. – VIII. Sel. Ris. – IX. Lé. Blues. – X. Eclair. Ey. – XI. Su. Taire.

Verticalement

1. Caen. Huiles. – 2. Aciérer. Ecu. – 3. Carnages. – 4. Trente. Abat. – 5. Al. Ismaïlia. – 6. Cap. On. Uri. – 7. Etreindre. – 8. Eros. Irisée. – 9. Eu. Fées.

GUY BROUTY



CULTURE

MUSIQUES

Harry Connick Jr., phénomène

Le chanteur-pianiste natif de La Nouvelle-Orléans était à l'Olympia pour deux concerts

Le chanteur Harry Connick Jr. sait tout faire. Il est natif de La Nouvelle-Orléans. Il aime Thélonious Monk. Il a travaillé avec Ellis Marsali, le patron de la dynastie, et tient des propos mesurés sur les gens de couleur. En scène, il est gai, vif, d'un physique agréable, moins doux que sur les photographies, ce qui prouve qu'il est très photogénique.

Parfois il fait très vieux. Il aime pratiquer un humour défraîchi, dans le style de Fernandel à ses débuts. Dans la mythologie de Harry Connick Jr., La Nouvelle-Orléans a quelque chose de la Canebière.

Harry Connick Jr. sait tout faire, et quoi qu'il fasse il déchaîne des tempêtes de rires ou de «hourras» avant même de paraître. Cela ne se discute pas. L'orchestre incite à taper dans les mains comme au *début, quand on croyait qu'il fallait taper dans les mains sur ces* musiques-là. L'orchestre est solide, efficace, ne manque pas de puissance. *Il tient à la fois d'un* Count Basie Orchestra lyophilisé, de l'orchestre du Splendid si celui-ci avait su jouer, ou de l'orchestre de *Glenn Miller*, en plus varié.

Harry Connick Jr. chante juste, bien, fort et en place. Il n'entretient qu'un lointain rapport, assez anecdotique et le plus souvent mugissant avec les «crooners» auxquels on le compare parfois. Par décence nous ne parlerons pas de Mel Tormé. Dommage que le jeune chanteur ait donné de *Que reste-t-il de nos amours?* une version un rien klaxonnante.

Au milieu du show (c'est un show), il y a trois moments de vérité. L'un, c'est un interminable solo de piano pré colombien auquel Harry Connick Jr. se livre sur *Sweet Georgia Brown*. Ce solo, même si Harry Connick Jr. devait – ce qu'à Dieu ne plaise – connaître le même sort funeste que Glenn Miller, Sony, son éditeur, n'osera jamais le publier.

Pendant le solo, l'orchestre regardait au loin. Si le show avait été purement cynique, l'orchestre aurait applaudi à la fin, mais le show est simplement sympathique. Le deuxième moment de vérité, c'est l'invitation faite au Trio Esperanza à pousser la chansonnette sur scène.

Les trois chanteuses prennent des mines, se tirent les cheveux, n'en reviennent pas, oh! Harry! *Passons vite sur le Trio Esperanza.* Il est toujours difficile de faire irruption sur une scène vibrante. C'est un de ces trios «a cappella» *dont les publics de Sylvie Vartan* ou de Bruel ne se lassent pas.

L'irruption du père avec plus d'émotion

Le troisième tint à un gospel grogné *comme à l'église. Il ne rejoint* pas, tant s'en faut, l'irruption de Harry Connick père, une sorte de Jacques Chancel très digne, montré *en chair et en os comme pour* parapher œdipiennement le spectacle. Le père chante moins «bien» mais avec infiniment plus d'émotion que le fils, plus de musique, donc.

Curieusement, celui-ci tient à faire publiquement connaître qu'il ne sait pas jouer de plusieurs instruments : pas seulement du piano mais de la basse et de la batterie sur lesquelles il s'exerce. Le tout dans une gaieté appuyée et sincère sur fond d'exploits annoncés, y compris une partition difficile sans filet, avec roulades d'yeux d'un trompettiste noir, comme on n'en voyait pas bien avant la disparition du regretté Martin Luther King, un *record de souffle continu, salué* comme il se doit.

L'ensemble est un peu forcé mais très intéressant. C'est exactement la musique que l'on invente pour donner de la joie avant la guerre. Peut-être la guerre a-t-elle déjà commencé, ou même a eu lieu...

FRANCIS MARMANDE

▶ ***Trois CD de Harry Connick Jr. sont parus chez Sony-Columbia : Eleven (472-808-2), 25 (472-809-2) et We are in love (466-736-2).***

Quand le rap est là, vient le jazz

Sous l'égide de Guru, rapper new-yorkais, mariage du hip-hop et du be-bop au New Morning

Quel meilleur endroit que le New Morning pour célébrer le mariage du hip-hop et du be-bop? Club de jazz réputé dans le monde entier, la salle parisienne accueille depuis quelque temps des groupes de rap. Le rapper américain Guru, Keith Elam pour l'état civil, du groupe Gangstarr, y présentait la version scénique de *Jazzmatazz*, un album qui réunit autour de lui plusieurs jazzmen de renom. La rencontre n'est plus exceptionnelle. Au milieu des annees 80, Run DMC ou LL Cool J échantillonnaient déjà une percussion afro ou une trompette dixieland.

Vinrent ensuite des raps imprégnés de jazz, *My Definition of a Boombastic Jazz Style* des Dream Warriors, en 1990, par exemple, bâti sur un thème de Quincy Jones. Au même moment, Quincy Jones réunissait une flopée de rappers pour *Back on the Block*. On pourrait presque taxer Guru d'opportunisme s'il n'avait été un des pionniers de ce rapprochement lorsqu'il enregistra *Jazz Music* en 1988, sur le premier album de Gangstarr.

Avant son concert parisien, Guru retraçait l'itinéraire qui l'a mené jusqu'à *Jazzmatazz*. *«Gamin, mon grand-père, grand amateur de John Coltrane et de Charlie Parker, essayait de me communiquer sa passion. Je préférais les Jackson 5... Quand nous avons formé Gangstarr, nous avons échantillonné des disques de jazz pour échapper aux sempiternels James Brown et nous avons enregistré* Jazz Music. *Spike Lee a écouté ce morceau au moment où il préparait* Mo'Better Blues. *Il nous a demandé d'écrire une chanson retraçant l'histoire du jazz. Avec le saxophoniste Brandford Marsalis, nous avons composé* Jazz Thing.»

Les tournées européennes de *Gangstarr* ont amené d'autres rencontres, entre autres avec le DJ Gilles Peterson. *«Il était capable d'animer des soirées entières en mixant des disques de jazz avec de la dance music et du hip-hop. Sur son label Talkin'Loud, il signait des groupes dits «acid jazz», mêlant funk et feeling jazzy. De là est née mon envie de chanter avec de vrais musiciens et d'entreprendre l'expérience* Jazzmatazz.» Guru a choisi ses complices sur un critère simple : *«J'ai décidé de contacter ceux que nous avions le plus* pompés.»

Parmi eux, le trompettiste Donald Byrd, hard bopper, fondateur des Black Byrds, le pianiste Lonnie Liston Smith et le vibraphoniste Roy Ayers. La jeune génération du jazz a fourni les saxophonistes Brandford Marsalis et Courtney Pine et le guitariste anglais Ronny Jordan. Pour compléter ce tableau, il faut ajouter des chanteuses venues des groupes «acid jazz», N'Dea (Brand New Heavies), Carleen Anderson (ex-Young Disciples) et DC Lee (la compagne de Paul Weller). Invité surprise et seul rapper du lot, notre MC Solaar national, que l'on retrouve également sur les récentes compilations *Rebirth of the Cool* et *Talkin'Loud Vol. II.*

Agilité verbale

Jazzmatazz, l'album, respire la convivialité qui présida à sa réalisation. Imparfait mais chaleureux. Sur scène, on a retrouvé ce sentiment. *Devant un public composé* pour l'essentiel d'invités, Guru, entouré de son DJ Jazzy Nice, de Donald Byrd, sapé comme un *prince, de Courtney* Pine *et* de la chanteuse N'Dea, fit étalage de son agilité verbale. La profondeur et la souplesse de son timbre justifient le rapprochement des styles. Malgré une structure encore un peu chaotique, Donald Byrd et Courtney Pine ont pu décorer les rimes de Guru d'improvisations brillantes.

Dans ces conditions, il n'était sans doute pas nécessaire de faire monter MC Solaar sur scène après une heure de concert, pour reprendre en playback et à deux reprises (il fallait tourner une vidéo) *le Bien, le mal*, chanson écrite par l'Américain et le Français. Curieuse idée pour un rapper qui vient de redécouvrir les joies de la musique vivante.

STÉPHANE DAVET

▶ ***Jazzmatazz, vol.1, 1 CD Chrysalis 094632199829, distribué par EMI.***

SPORTS

TENNIS : les Internationaux de France

Medvedev, un an après

Surprise, mardi 25 mai, aux Internationaux de France de tennis de Roland-Garros : l'Américain Ivan Lendl, tête de série numéro 7 du tournoi, a été battu par le Français Stéphane Huet, issu des qualifications. Si l'Américain Pete Sampras (n° 1) et le Croate Goran Ivanisevic (n° 5) se sont aisément qualifiés en battant respectivement le Russe Andreï Cherkasov et l'Argentin Franco Davin, l'Ukrainien Andreï Medvedev, tête de série numéro 11, l'un des favoris du tournoi, a ferraillé pendant cinq sets pour vaincre l'Argentin Guillermo Perez-Roldan. Pas de miracle pour Henri Leconte. Le Français s'est incliné devant l'Espagnol Sergi Bruguera (n° 10).

Chez les dames, comme la veille, toutes les têtes de série en lice se sont qualifiées.

Les abords du court numéro 2 sont noirs de monde. A l'intérieur, c'est encore pire, on se pousse, on s'installe tant bien que mal sur une fesse, on se tord le cou pour apercevoir le bout d'une raquette. Tout en haut des gradins, un gamin à la voix aiguë rend compte des débats aux *malheureux qui sont restés* dehors. A mesure que les panneaux disséminés aux quatre coins du stade de Roland-Garros égrènent le *score de la rencontre, la foule vient* s'agglutiner autour du court devenu trop petit pour ce qui va constituer l'un des événements de la journée. *Dans la torpeur de ce début d'après-*midi, Guillermo Perez-Roldan a pris deux manches à l'Ukrainien prodige, Andreï Medvedev. Les deux *hommes jouent depuis plus d'une* heure et demie, et l'Argentin mène quatre jeux à trois dans la troisième manche, son service à suivre.

Eliminé dès le premier tour, Medvedev? Personne ne veut y croire. Le public a tremblé lorsqu'un médecin est venu pour soigner le joueur d'un saignement de nez. Il gémit, maintenant lorsque son favori ploie sous les retours gagnants de Perez-Roldan, et il en pleurerait de le voir lancer des regards désespérés à son entraîneur. Finalement, la petite merveille ukrainienne a gagné. La foule est repartie soulagée, encore chancelante. Elle a vu un match haletant, et, à la fin, c'est son héros qui a gagné.

En 1992, Andreï Medvedev aurait pu *disparaître au premier tour.* Personne, sinon sa famille, ne l'aurait remarqué. Il avait dix-huit ans, alors. Il était 176e joueur mondial. *Sorti des qualifications, il tombait* du ciel, cet ange blond, qui se hissait en huitième de finale où il était battu, sur le court central, par le *futur vainqueur, Jim Courier.* Il permettait aussi d'espérer que l'on pouvait encore gagner sans cogner. Son tennis avait quelque chose de cosmique, ses coups étaient des étoiles filantes : fusant de son tamis, sans jamais être violents. Une révélation.

Nouvelle coqueluche

Un an après, l'Ukrainien est une vedette. *«Je n'ai pas changé sinon que j'ai un an de plus et que j'ai gagné beaucoup d'argent»*, dit-il dans un anglais qui a progressé en flèche. Physiquement, c'est vrai, il n'a pas changé. Sa silhouette est toujours aussi longiligne, celle d'un gamin grandi trop vite, il porte toujours ses cheveux coupés très court qui le font ressembler à un premier communiant dont il a le sourire un peu mutin.

Cependant, des signes évidents trahissent son nouveau statut de star. Il jouit désormais de la vie très *protégée de tennisman professionnel.* Il est entouré de gardes du corps, il loge dans l'un des meilleurs hôtels de la capitale. Le soir, c'est une *grosse cylindrée officielle qui l'y* ramène. Son paletot blanc est maintenant fleuri d'une kyrielle de logos de sponsors. Pour éviter d'être assailli par les demandeurs d'auto*graphes déployés en grappe le long* des courts, Andreï Medvedev distribue des cartes paraphées de sa plume. Ce garçon a un sens très *pratique de son image.*

Que s'est-il passé entre les deux éditions des Internationaux de France? Medvedev est aujourd'hui tête de série n°11 et l'un des favoris du tournoi. En douze mois, il a remporté cinq tournois sur terre battue, et gagné 164 places au classement mondial. Aujourd'hui, il passe le plus clair de son temps en Allemagne, à Karlsruhe, où il travaille avec un nouvel entraîneur Alexander Dolgopolov. Grâce à son jeu véloce et à son calme de yogi, il a déjà fait trembler certains de ses congénères mieux classés que lui, comme Stefan Edberg ou Sergi Bruguera.

Medvedev clame bien haut qu'il n'a peur de personne, qu'il aimerait *prendre sa revanche sur Jim Courier* lors de la finale, ce qui, compte tenu du tableau, est envisageable. Mardi, la nouvelle coqueluche de Roland-Garros *s'est payé le luxe de s'offrir* une conférence de presse fleuve. Dehors, Pete Sampras, le numéro un mondial, a piaffé pendant un quart d'heure avant de pouvoir donner ses impressions sur son match sans émotion contre Andreï Cherkasov.

BÉNÉDICTE MATHIEU

Surprise et révélation

Une surprise, c'est le passé qui ne tient pas ses promesses, et une révélation, c'est l'avenir qui en fait. La surprise a été provoquée, mardi 25 mai, par Ivan Lendl, trois fois vainqueur des Internationaux de France et encore classé dans les dix meilleurs joueurs mondiaux. A trente-trois ans, il nourrit l'ambition de *terminer sa carrière sur un ultime* coup d'éclat, ajouter, *par* exemple, un neuvième titre du Grand Chelem à son palmarès.

Cette volonté est souvent mise en échec par des ennuis physiques, un dos fragile, des articulations douloureuses. *Elle se heurte* aussi, de plus en plus, à la fraîcheur mentale de jeunes opposants qui, comme l'Allemand Marc Goellner à Nice, l'Ukrainien Andreï Medvedev à Barcelone, l'Uruguayen Marcelo Filippini à Rome, lui ont fait mordre la poussière. Cela n'empêchait pas de classer Ivan Lendl au rang des champions potentiels de Roland-Garros, où il *se présentait fort d'une récente* victoire sur terre battue à Munich. On imputait son élimination au premier tour des Internationaux *d'Australie à une mauvaise pré*paration liée à une blessure. Pareille mésaventure ne semblait pas pouvoir lui arriver à Paris où il arrivait bien préparé. Le premier match contre un qualifié ne pouvait qu'être une mise en jambes. Ce fut un chemin de croix.

Souffrant d'un pied, quasiment contraint à la passivité, Ivan Lendl fut comme le spectateur de sa propre défaite, l'événement de la journée. Elle n'était pas sans rappeler son huitième de finale catastrophe de 1989 quand il fut sorti par un jeune inconnu, Michael Chang, la révélation du tournoi, qui allait devenir le plus jeune champion des Internationaux.

Etait-on en présence du même phénomène avec Stéphane Huet, le nouveau tombeur de Lendl? Comme Chang, il a failli être tétanisé par les crampes avant de s'imposer. La comparaison s'arrête là. A dix-sept ans, l'Américain était considéré comme un petit prodige par tous les spécialistes. A vingt-deux *ans, le Français n'avait pas de* meilleur résultat à faire valoir qu'une place de demi-finaliste au championnat national juniors. Il vivait à compte d'auteur sa passion du tennis.

Mardi, après avoir surmonté l'appréhension qui lui nouait l'estomac depuis trois jours, il a joué trois sets parfaits, uniques, inimaginables, ne laissant pas son bras gauche trembler, même lors du jeu décisif. Il était sur un nuage, dans un rêve d'enfant où il côtoyait ses idoles, John McEnroe et... Ivan Lendl.

*Stéphane Huet va devoir reve*nir sur terre, récupérer de l'intense effort produit, retourner à l'ordinaire. Son prochain adversaire est un Brésilien, Fernando Meligeni, qui d'ordinaire écume comme lui les circuits satellites, et qui est sorti comme lui des qualifications. Mardi, Stéphane Huet a fait sensation. Jeudi, on saura si l'on peut le ranger dans la *catégorie des révélations.*

ALAIN GIRAUDO

Leconte, l'illusion ruinée

Roland-Garros redoutait l'orage, mardi 25 mai. Ce fut une douche froide qui s'abattit sur le court central. Sur le coup de 14 heures, la place rouge d'Auteuil était détrempée par la déception. Le baromètre de l'enthousiasme était au plus bas. Des cumulus de regrets stagnaient sur le stade. Un temps de cochon. Roland-Garros en aurait frisé la dépression nerveuse. Il y avait de quoi. Les deux heures qui venaient de s'écouler avaient été noires, terribles, triste fin d'une grande histoire d'amour et de haine entre un joueur et le public. Henri Leconte n'avait pas su, pas pu, allumer les derniers feux d'une passion tumultueuse. La déception en fut vive, presque muette.

Tout est parti d'un malentendu, du grand moment de folie collective que fut la finale de la Coupe Davis 1991 à Lyon. Leconte apporta à l'équipe de France deux des trois points de la victoire sur les Etats-Unis, un en simple contre Pete Sampras et un en double avec Guy Forget. Yannick Noah le surnomma alors «le Vengeur masqué». Depuis tout le monde a pris Henri Leconte pour Zorro, le joueur capable de se sortir des pires situations, de faire triompher le beau tennis. Henri Leconte fut parfaitement à la hauteur de cette réputation lors des Internationaux de France 1992. Roland-Garros fut époustouflé par son parcours jusqu'en demi-finale, sa victoire sur Michael Stich alors champion de Wimbledon en titre, sa course- poursuite avec Nicklas Kulti. De grosses tranches d'émotions.

On lui pardonna tout, la finale calamiteuse de 1988 contre Mats Wilander, les moments d'égarement bon chic bon genre, les «ritonnades» de toutes sortes. On le plaça sur un piédestal. On ne prit plus en considération son absence de résultats. On négligea le traumatisme des opérations du dos à répétition. On oublia que Leconte aura bientôt *trente ans et près de vingt* ans de tennis derrière lui. On rêvait tout simplement de revivre grâce à lui en 1993 un peu des Internationaux 1992.

Et pourquoi pas? Il n'aurait pas fallu grand chose, un coup de pouce de la chance, un tirage au sort qui assurait des premiers matches de mise en route. Hélas! depuis le début de l'année, la chance n'a pas été au rendez-vous. Un jour, c'était Marc Rosset qui était en travers de sa route, un autre Stefan Edberg ou Boris Becker. Ici, une jeune brute fut promise à Henri Leconte dès le premier tour, un cogneur sans scrupule, un ambitieux, le Catalan Sergi Bruguera, tête de série numéro 10.

Roland-Garros a retenu son souffle pendant trois bons quarts d'heure. Au bout de cette longue apnée, un «oh!» s'échappa des milliers de poitrines comprimées. Leconte venait de sortir une volée en *interceptant une balle qui, selon* toute vraisemblance, filait dans les bâches. Bruguera, qui avait servi à 15-30, revenait ainsi à 30-30 et Leconte *avait laissé passer l'occasion* de deux balles de 6-5 en sa faveur. Le match, jusqu'alors assez équilibré, a-t-il basculé sur ce mauvais coup? *Au cours de l'heure de jeu* qui allait suivre, Bruguera n'a plus laissé que deux jeux à Leconte, assenant une raclée, tuant le spectacle, ruinant l'*illusion*.

La décennie Noah venait peut-être de prendre véritablement fin là, avec cette déconfiture du plus fou de la saga, dans cette faillite de l'offensive, dans ce tennis de marasme. On aurait pu décréter le deuil, verser quelques larmes. Heureusement, Henri Leconte se chargea de remettre les choses à leur place, de rappeler que tout cela n'est qu'un jeu. Cela l'*amuse encore, lui, de batailler* sur les courts. Il allait donc continuer. Tant que sa carcasse le lui permettrait. Tant qu'il ne serait pas ridiculisé par le premier venu. On le verra ainsi aux côtés du Croate Goran Ivanisevic dans le tournoi de double. Et Roland-Garros retrouvera peut-être Zorro.

A. G.

Les résultats du mardi 25 mai

SIMPLE MESSIEURS

Premier tour

Premier quart du tableau

P. Sampras (EU, n° 1) b. A. Cherkasov (Rus) 6-1, 6-2, 3-6, 6-1; J. Sanchez (Esp) b. A. Mancini (Arg) 6-2, 6-4, 6-0; D. Rostagno (EU) b. N. Kulti (Suè) 1-6, 6-2, 7-6, 6-2; J. Hlasek (Sui) b. A. Aramburu (Pér) 6-2, 7-5, 6-2; Arriens (All) b. T. Enqvist (Suè) 6-3, 6-4, 2-6, 6-7, 6-0; M. Washington (EU, n° 16) b. A. Jarryd (Suè) 6-3, 2-6, 6-4, 6-4; S. Bruguera (Esp, n° 10) b. H. Leconte (Fra) 7-6, 6-1, 6-0; T. Champion (Fra) b. O. Camporese (Ita) 6-2, 5-7, 6-4, 6-3; M. Larsson (Suè) b. A. Corretja (Esp) 2-6, 6-3, 7-6, 7-6; J. Oncins (Bré) b. S. Simian (Fra) 6-4, 4-6, 6-1, 6-4; B. Devening (EU) b. F. Fontang (Fra) 6-3, 6-2, 6-0; F. Meligeni (Bré) b. S. Sansoni (Fra) 6-3, 6-3, 6-4; S. Huet (Fra) b. I. Lendl (EU, n° 7) 3-6, 7-5, 6-0, 7-6.

Deuxième quart du tableau

S. Edberg (Suè, n° 3) b. M. Filippini (Uru) 6-3, 6-4, 4-6, 6-4; A. Krickstein (EU) b. R. Weiss (EU) 6-4, 6-4, 3-6, 6-3; H. De La Pena (Arg) b. J. Renzenbrink (All) 6-3, 6-3, 6-2; J. Stark (EU) b. M. Damm (Tch) 7-6, 6-4, 6-2; M. Visconti (Ita) b. L. Herrera (Mex) 1-6, 6-3, 6-4, 1-6, 6-3; C.-U. Steeb (All) b. A. Boetsch (Fra) 6-4, 6-4, 2-6, 6-2; P. Haarhuis (PB) b. A. Olhovskiy (Rus) 6-3, 6-1, 5-7, 6-3; W. Ferreira (RSA, n° 16) b. J. Siemerink (PB) 6-3, 7-6, 6-4; A. Medvedev (Ukr, n° 11) b. G. Perez-Roldan (Arg) 6-7, 4-6, 6-4, 6-3, 6-4; R. Furlan (Ita) b. W. Masur (Aus) 7-5, 6-2, 6-2; B. Wuyts (Bel) b. P. Bouteyre (Fra) 6-4, 6-2, 6-3; G. Markus (Arg) b. M. Gustafsson (Suè) 6-2, 6-2, 4-6, 6-3; M. Woodforde (Aus) b. D. Perez (Uru) 6-2, 6-0, 6-7, 6-2; B. Steven (NZ) b. G. Raoux (Fra) 6-1, 3-6, 2-6, 6-3, 6-2.

Troisième quart du tableau

G. Ivanisevic (Cro, n° 5) b. F. Davin (Arg) 7-5, 6-3, 6-4; A. Berasategui (Esp) b. R. Reneberg (EU) 6-4, 6-4, 6-4.

Quatrième quart du tableau

M. Chang (EU, n° 8) b. F. Vitoux (Fra) 6-4, 6-2, 6-3; M. Stich (All, n° 15) b. J. Yzaga (Pér) 7-5, 6-2, 6-1; B. Gilbert (EU) b. B. Shelton (EU) 5-7, 4-6, 6-2, 6-1, 10-8.

SIMPLE DAMES

Premier quart du tableau

I. Majoli (Cro) b. S. Dopfer (Aut) 6-2, 6-4; L. Ferrando (Ita) b. J. Kruger (RSA) 6-0, 6-3; M. Pierce (Fra, n° 12) b. C. Mothes (Fra) 6-0, 6-0; S. Stafford (EU) b. A. Temesvari (Hon) 7-6, 1-6, 6-4; F. Labat (Arg) b. D. Monami (Bel) 6-4, 6-0; E. Reinach (RSA) b. C. Singer 6-4, 6-3; A. Fusai (Fra) b. N. Van Lottum (Fra) 6-7, 6-2, 6-4; J. Capriati (EU, n° 6) b. N. Herreman (Fra) 6-0, 6-1.

Deuxième quart du tableau

L. Harvey-Wild (EU) b. M. Bollegraf (PB) 6-3, 6-3; J. Wiesner (Aut) b. J. Davenport (EU) 6-3, 6-1; K. Boogert (PB) b. D. Faber (EU) 6-4, 6-3; N. Tauziat (Fra, n° 13) b. M. Grossi (Ita) 6-4, 5-7, 6-1; M. Maleeva (Bul, n° 9) b. M. Paz (Arg) 6-2, 6-2; J. Halard (Fra) b. R. Simpson-Alter (Can) 6-0, 6-1; M.-J. Gaidano ((Arg) b. N. Provis (Aus) 6-3, 7-5; P. Hy (Can) b. S. Amiach (Fra) 6-2, 7-6.

Troisième quart du tableau

M.-J. Fernandez (EU, n° 5) b. N. Feber (Bel) 6-2, 6-3; A. Grossman (EU) b. P. Fendick (EU) 2-6, 6-3, 6-0; K. Rinaldi (EU) b. S. Testud (Fra) 2-6, 7-5, 6-2; P. Ritter (Aut) b. P. Langrova (Aut) 6-3, 7-6; B. Schultz (PB) b. C. Cunningham (EU) 6-1, 6-3; M. Maleeva-Fragnière (Sui, n° 10) b. I. Demongeot (Fra) 6-1, 6-2; K. Maleeva (Bul) b. H. Kelesi (Can) 6-2, 6-3; P. Tarabini (Arg) b. L. Garrone (Ita) 4-6, 6-3, 6-1; S. Appelmans (Bel) b. E. Zardo (Sui) 7-5, 6-2.

Quatrième quart du tableau

K. Quentrec (Fra) b. M. Werdel (EU) 2-6, 6-4, 6-3; G. Sabatini (Arg, n°3) b. R. Zrubakova (Tch) 6-0, 6-0; J. Novotna (Tch, n° 7) b. C. Porwik (All) 6-3, 6-3; C. Papadaki (Grè) b. E. Smylie (Aus) 4-6, 6-1, 7-5; S. Cecchini (Ita) b. T. Whitlinger (EU) 6-1, 6-4; K. Kroupova (Tch) b. K. Studenikova (Tch) 6-2, 6-2; N. Sawamatsu (Jap) b. F. Bonsignori (Ita) 6-4, 6-4.

Entre parenthèses, la nationalité des joueurs et, éventuellement, leur numéro de tête de série.

ÉCONOMIE

Les mesures en faveur de l'emploi, le lancement d'un emprunt

Poudre aux yeux

L'histoire risque d'être ironique pour M. Balladur. De 1986 à 1988, il avait appartenu à un gouvernement dont il avait inspiré la politique libérale et qui avait supprimé l'autorisation administrative de licenciement. Cinq semaines après son retour au pouvoir, et cette fois en tant que premier ministre, il se trouve, depuis ses déclarations du mardi 25 mai devant l'Assemblée nationale, dans la situation d'avoir à parcourir le chemin exactement inverse. C'est-à-dire de limiter l'autonomie de gestion des entreprises publiques du secteur concurrentiel et de réintroduire, même subrepticement, la fameuse autorisation administrative de licenciement.

Bien entendu, la conjoncture économique d'aujourd'hui est bien différente de celle d'alors et les décisions peuvent être dictées par les circonstances. Jamais le chômage n'aura été aussi grave et rarement l'attitude des entreprises n'aura été aussi contestable, qui semblent céder au vent de panique en réduisant leurs effectifs à tout-va. Il n'empêche, les faits sont là. Philippe Séguin, ministre du travail de l'époque et désormais président de l'Assemblée nationale, avait beaucoup traîné des pieds pour appliquer ce point du programme de la droite libérale, en 1986. Secrètement, il doit savourer aujourd'hui sa revanche avec l'une de ces moues qu'il affectionne.

Même généreuse, la proposition du premier ministre, qui consiste à promettre une aide financière de l'Etat pour compenser les baisses de salaires dans les entreprises qui renonceront aux licenciements, peut vite se transformer en machine infernale. La CFDT, qui parle de *«poudre aux yeux»*, n'a pas tort de dénoncer les effets pervers d'une telle mesure, inapplicable en l'état. De deux choses l'une, en effet. Soit les employeurs, en bons gestionnaires à l'affût de la manne publique, multiplieront les annonces de licenciements et obtiendront en contrepartie une baisse de la *masse salariale qui sera financée* par le budget. Dans ce cas, les dépenses deviendront rapidement insupportables pour le gouvernement. Soit, pour éviter ce piège, il faudra imaginer un système de contrôle, ne serait-ce que pour vérifier la réalité des difficultés invoquées par l'entreprise. Et, alors, une autorisation préalable sera nécessaire.

Quant au devoir fait aux entreprises publiques du secteur concurrentiel de *«renoncer aux licenciements»*, il fait plus qu'écorner l'autonomie de gestion de celles-ci. Les voilà soumises, par un premier ministre libéral, à une des contraintes du passé. De celles que les socialistes imaginaient en 1981 et auxquelles ils ont dû renoncer.

ALAIN LEBAUBE

Le premier ministre critique sévèrement les «méthodes expéditives» de licenciement

«Certaines méthodes expéditives de licenciement, telles qu'elles ont été utilisées récemment dans le secteur privé, sont inacceptables», a déclaré Edouard Balladur, mardi 25 mai devant l'Assemblée nationale, en se référant implicitement aux affaires SKF (*le Monde* du 20 mai) et IVECO . Convoquer individuellement un salarié dans le cadre d'un licenciement collectif, puis lui demander de quitter l'entreprise dans l'heure, même en lui fournissant un taxi, est dépourvu *«du minimum élémentaire de respect auquel a droit toute personne»*, a poursuivi le premier ministre qui, sur TFI, le soir même, reprenait encore plus sévèrement ses critiques à l'égard de certains chefs d'entreprise. Qualifiant ces pratiques d' *«inhumaines»*, il a considéré qu'elles étaient *«de nature à jeter le discrédit sur l'ensemble de leur activité»*, soulignant qu'il *«ne suffisait pas d'appliquer la loi à la lettre»* .

Dans le cas de l'usine SKF de Tours, il n'est cependant pas certain que la direction ait respecté la législation, puisqu'elle aurait confondu la procédure prévue dans le cadre d'un licenciement individuel, qui suppose un entretien préalable et un préavis, avec celle qui prévaut lors de licenciements collectifs. Ayant obtenu l'accord du comité d'entreprise en février, elle aurait dû prévenir les personnes concernées par une lettre recommandée, adressée à leur domicile.

Il n'empêche, le ton du chef du gouvernement a été ferme puisqu'il enjoint aux employeurs de faire preuve de plus de discernement et qu'il les presse de limiter le recours aux licenciements. Le propos vise particulièrement les *«entreprises publiques du secteur concurrentiel»*, dont le *«comportement en matière d'emploi doit être exemplaire»*. Ces sociétés, parmi lesquelles on compte les groupes nationalisés, sont appelées à *«être les premières à étudier des formules novatrices qui permettent d'éviter les licenciements»*. Plus contraignant encore, M. Balladur leur assigne une nouvelle obligation en leur demandant, *«à chaque fois que leur situation financière le permet et que le niveau de production l'autorise»*, de *«renoncer aux licenciements»* .

Une «incitation financière»

Après le bâton, la carotte. Pour ces entreprises publiques, comme pour celles du secteur privé, le premier ministre s'engage à ce que *«soit mis sur pied»* un dispositif d'aide pour éviter les réductions d'effectifs. *«En cas de projet de licenciement économique»*, a-t-il indiqué, en créant la surprise, *«la renonciation aux licenciements en échange d'une baisse temporaire du salaire serait facilitée par une aide de l'Etat versée aux salariés»*. *«Limitée dans le temps»*, cette disposition permettrait *«de pallier pour les salariés les conséquences qu'ont sur leurs revenus les baisses d'activité de leur entreprise»*, grâce à une *«incitation financière»*. Clairement, M. Balladur s'inspire de mesures de réduction de salaires qui sont intervenues récemment dans plusieurs entreprises telle que la Société bordelaise de banque, Potain ou Publicis, pour les plus connues.

A cette formule nouvelle, s'ajoutent d'autres facilités qui devraient également favoriser l'emploi. Outre ce qui était prévu dans le collectif budgétaire, le gouvernement va augmenter *«les primes allouées aux entreprises»* qui embauchent des apprentis ou des jeunes sous contrat de formation en alternance. Les aides pour le recrutement de chômeurs de longue durée seront *«majorées»* .

Relevé de 200 000, le nombre de contrats emploi-solidarité sera porté finalement à 650 000 en 1993. Enfin, mais c'est Michel Giraud, ministre du travail, qui l'a confié à la commission des affaires sociales du Sénat, le 25 mai, une hausse de l'aide de l'Etat pour favoriser le chômage partiel est prévue. Celle-ci pourrait passer de 18 francs de l'heure à 22 francs.

A. Le.

L'opération d'autopublicité d'un cadre au chômage

Une pleine page du «Monde» pour retrouver du travail

Gilles Limpalaer, quarante-sept ans, chômeur depuis un an, faisait sa propre publicité, mardi, sur une pleine page du *Monde* (daté mercredi 26 mai). Mais, au terme de la journée, son téléphone n'avait résonné que d'appels de journalistes curieux d'obtenir des explications sur cette initiative originale. Aucun employeur éventuel ne s'était encore manifesté. Ce *«professionnel de l'informatique»*, comme il se désigne lui-même, a déjà tenté cette expérience d'autopublicité il y a dix ans, dans l'hebdomadaire *01 informatique*. A l'époque, grâce à cette démarche, il avait trouvé un emploi à son goût. Mais aujourd'hui il sait que *«plus rien ne sera comme avant»*.

Avec philosophie, presque froidement, Gilles Limpalaer fait le constat de sa situation : *«C'est la première fois de ma vie que je suis au chômage; et pourtant, je n'ai jamais raté aucun virage.»* Des études supérieures de commerce et un diplôme d'ingénieur en poche, ce cadre entame, à vingt-cinq ans, une carrière dans l'informatique où il exerce ses talents jusqu'à l'année dernière, date de son inscription à l'APEC (Agence pour l'emploi des cadres).

Loin d'être résigné et aigri, il décide de sortir de *«l'isolement des chômeurs»* et investit, sans préciser combien, une partie de ses indemnités de licenciement dans ce projet d'autopublicité (1). Ce projet, réalisé en collaboration avec l'agence de communication Pepper et la filiale du *Monde* Le Monde Publicité, mettra un mois et demi à voir le jour. La détermination de Gilles Limpalaer est manifeste : *«Ce qui m'intéresse, ce n'est pas de faire un coup médiatique, mais de trouver du boulot, car à quarante-sept ans je ne suis pas à jeter.»*

Sera-t-il entendu?

S. L

(1) *Le Monde* se doit de respecter ce souci de discrétion d'un client. L'espace acheté par M. Limpalaer lui a été facturée au tarif du lignage des offres d'emplois et non à celui de la publicité commerciale.

Le plan Balladur corrigé privilégie le soutien à l'activité

Présenté le mardi 25 mai à l'Assemblée nationale, le correctif apporté au plan de redressement de M. Balladur devrait favoriser l'emploi. L'emprunt de 40 milliards de francs permettra d'accorder des aides supplémentaires, de développer un programme d'investissement dans les travaux publics et servira de relais au programme de privatisations. Ces mesures ont été saluées par les professionnels, le CNPF, la CGPME et la CGC. Les autres syndicats regrettent que la préférence soit allée une fois de plus aux employeurs. Mais ces derniers ont été sévèrement tancés par le premier ministre qui reproche à certains leurs «méthodes expéditives».

Destinées à soutenir l'activité, les mesures nouvelles annoncées par M. Balladur mardi 25 mai à l'Assemblée nationale vont entraîner 26 milliards de francs de dépenses budgétaires supplémentaires qui seront inscrites dans la loi de finances rectificative soumise à l'examen des députés. Ces mesures nouvelles iront pour 10 milliards à l'emploi, pour 8 milliards aux dotations en capital aux entreprises publiques. Les 8 milliards restant iront au logement, aux travaux publics et à l'environnement : 4 milliards pour les quartiers dégradés des villes, 1 milliard pour l'amélioration des immeubles de l'administration, 3 milliards pour le bouclage des contrats de plan Etat-région.

L'importante rallonge budgétaire décidée par M. Balladur pour empêcher la récession économique de s'aggraver et en écourter la durée porte à 40 milliards de francs au total les dépenses supplémentaires inscrites dans le «collectif» par rapport à la loi de finances initiale pour 1993 telle qu'elle fut votée fin 1992 par le Parlement. Ces 40 milliards sont constitués par les 14 milliards de francs déjà annoncés par le premier ministre le 10 mai dernier lors de la présentation de son *«programme de redressement économique et social»* et par les 26 milliards de francs détaillés par le premier ministre, mardi 25 mai, dans son plan *«pour assainir notre économie au service de l'emploi»*. L'effet sur la croissance pourrait être significatif, de l'ordre de presque un demi-point de PIB (produit intérieur brut).

Le déficit budgétaire n'est pas modifié et reste au niveau annoncé il y a quinze jours, soit 316,9 milliards de francs. L'Etat va en effet lancer à partir du 20 juin un emprunt de 40 milliards de francs à un taux légèrement inférieur à 7 %. Cet emprunt financera les 26 milliards de dépenses publiques supplémentaires annoncées par M. Balladur et 14 milliards de francs de dépenses que le précédent gouvernement avait inscrits au budget de 1993 et qui n'étaient pas financés (17 milliards de privatisations avaient été prévus à cette effet, dont 3 milliards seulement ont été réalisés).

Cet emprunt, dont les conditions de lancement n'ont pas été précisées, portera sur quatre ans environ. L'idée du gouvernement est de disposer rapidement de fonds que devaient fournir les privatisations, notamment pour financer les 14 milliards de dépenses gagées en 1993 sur des ventes d'actifs publics, comme l'avait prévu le gouvernement Bérégovoy. La vague de privatisations étant repoussée de juin à novembre, l'Etat ne disposera pas avant quelque six mois des fonds nécessaires. L'emprunt servira donc en quelque sorte de relais. Le déficit budgétaire de 1993 ne sera donc pas accru si deux conditions sont respectées : que les dépenses publiques supplémentaires ne dépassent pas les 40 milliards de francs prévus; que les privatisations rapportent bien au moins 40 milliards de francs.

Dans la mesure où les souscripteurs pourront convertir leurs titres d'emprunt en titres de sociétés privatisées mais ne seront pas obligés de le faire, la transformation totale des obligations en actions ne sera peut-être pas immédiate malgré les avantages qui seront attachés à cette transformation, notamment l'inscription en exonération d'impôts sur les plus-values dans un plan d'épargne en actions (PEA) des titres d'emprunt. C'est la raison pour laquelle a été prévue une période de vie de quatre ans pour cet emprunt de courte durée.

ALAIN VERNHOLES

Les réactions

Satisfaction patronale et réserves syndicales

• **La CGT** qui a appelé, jeudi 27 mai, à une *«journée d'action pour riposter au plan Balladur»* a indiqué que la présentation du collectif budgétaire *«n'a fait que confirmer le jugement sévère porté sur la première phase»* de ce plan qui *«casse l'emploi, freine la consommation et transfère les salaires sur le capital»*.

• **Force ouvrière**, *«tout en relevant l'effort supplémentaire»* réalisé par ce plan, a *«regretté que des engagements précis ne soient pas exigés des employeurs en termes de créations d'emploi. En incitant au partage du travail, le gouvernement risque de faire éclore de nouveaux plans sociaux en tirant les salaires à la baisse»*.

• **La CFDT** constate que *«le gouvernement donne un coup d'accélérateur pour stimuler l'activité et freiner la dégradation de l'emploi. Mais le gouvernement se trompe en ne misant pas sur les négociations syndicats-patronat pour imaginer des formules nouvelles pour l'emploi»*.

• **La CFE-CGC** a exprimé *«sa satisfaction de voir le gouvernement décidé à renforcer l'ensemble de son dispositif de relance et de soutien à l'emploi»* .

• **Le CNPF** estime que *«les mesures annoncées constituent un complément nécessaire et attendu. Leur efficacité dépendra toutefois des conditions d'application qui ne devront pas amoindrir leur portée. Les milieux patronaux se mobiliseront* [de leur côté] *pour donner le maximum d'efficacité à ces mesures.»*

• **La CGPME** a *«salué»* ces mesures en espérant que *«les initiatives irriguent en profondeur jusqu'aux plus petites entreprises du BTP»*.

• **La Fédérations nationale des travaux publics** a déclaré, mardi 25 mai, que *«Les dispositions complémentaires au collectif budgétaire annoncées par le premier ministre sont perçues comme un signal clair témoignant de la volonté de soutenir l'emploi dans notre secteur et de favoriser le dynamisme des régions»*.

Les entreprises, qui notent qu'elles bénéficieront en outre d'un milliard de francs sur les crédits consacrés aux villes, précisent : *«Si l'on prend en compte les 3,2 milliards de crédits nouveaux inscrits dès le 10 mai au collectif, l'effort total consenti pour les travaux publics s'élève aujourd'hui à plus de 9 milliards de francs. Ces mesures ouvrent les chemins du retour à la confiance, indispensable à la lutte contre le chômage et à la reprise de l'investissement»*.

Après l'avis défavorable du commissaire du gouvernement

Le Conseil d'Etat se prononcera le 4 juin sur le transfert de l'ENA

Le Conseil d'Etat devrait se prononcer, vendredi 4 juin, sur les requêtes en annulation des décisions de transfert de l'Ecole nationale d'administration à Strasbourg et de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) à Melun-Sénart (Seine-et-Marne).

– *«Le premier ministre était-il compétent pour décider du transfert* [de l'ENA et de l'UGAP] *en lieu et place de ces établissements publics?»* Telle est la question qui a été posée, mardi 25 mai, aux juges de la juridiction administrative, notamment par l'Association des anciens élèves de l'ENA et le comité d'entreprise de l'UGAP. Tous deux contestaient les décisions de «délocalisation» de ces organismes prises respectivement les 7 novembre 1991 et 29 janvier 1992 par Edith Cresson, premier ministre.

Concluant à l'annulation des décisions de celle-ci, les deux commissaires du gouvernement, qui ne font que dire ce qui leur semble être le droit, Rémy Schwartz et Martine Denis-Linton, ont estimé qu'en l'absence de dispositions lui en donnant expressément compétence dans les statuts de ces organismes, le premier ministre ne pouvait pas, même en qualité d'autorité de tutelle, s'immiscer dans leur gestion. Qu'il s'agisse de l'ENA, établissement public à caractère administratif, ou de l'UGAP, établissement public à caractère industriel et commercial, ces deux organismes sont en effet dotés d'une *«personnalité morale distincte»* qui leur confère, sous la tutelle de l'Etat, une certaine autonomie de décision.

Or, en vertu de la jurisprudence, la nature des liens existant entre la tutelle gouvernementale et ces personnes morales doit *«découler d'un texte exprès»* et est, de surcroît, *«distincte du principe hiérarchique»*. Si le premier ministre est investi d'un pouvoir réglementaire autonome, il ne pouvait en user, en la matière, qu'en respectant les statuts de ces établissements ou en les modifiant expressément. Si cela avait été possible, l'absence de contreseing du ministre de la fonction publique dans les décrets relatifs à ces transferts entachait, de toute façon, de nullité ces décisions.

Fruit de *«démembrements de l'Etat, les établissements publics ne peuvent méconnaître sa politique générale»*, ont toutefois relevé les deux commissaires du gouvernement. Mais l'Etat est d'abord, selon eux, tenu de *«respecter le cadre qu'il a lui-même institué»* et doit juridiquement *«passer d'une logique régalienne»* à *«une logique de concertation»* avec ces personnes morales. D'autant que, dans les faits, *«un établissement public ne peut braver un gouvernement»* qui *«dispose de moyens d'action directs ou indirects pour amener l'établissement à rejoindre ses vues...»*.

V. D.

Délocaliser, malgré tout

Suite de la première page

Des choix politiques qu'Edouard Balladur a, de surcroît, confirmé le 20 avril, et qui concernent aujourd'hui le transfert de quatre-vingt-cinq organismes (dont la moitié sous statut) et 15 000 emplois. En revanche, en mettant en doute la compétence d'Edith Cresson et de Pierre Bérégovoy à décider, *comme ils l'ont fait*, des «délocalisations», les commissaires du gouvernement ont en quelque sorte balisé, pour la première fois, le cheminement juridique destiné à éviter au gouvernement de nouveaux recours. Dans leurs conclusions, les magistrats ont ainsi verrouillé, l'une après l'autre, les différentes échappatoires utilisées jusqu'à présent par les pouvoirs publics pour contourner l'autonomie des établissements. *In fine*, seules deux issues juridiques seraient, selon eux, désormais ouvertes au gouvernement. Il peut, soit décider de *«passer en force»* en modifiant autoritairement les statuts de ces organismes afin d'élargir son pouvoir de tutelle. Soit suivre *«la voie de la concertation»* avec les conseils d'administration des établissements en cause. Cette solution présenterait en outre l'avantage d'écouter – enfin – les représentants de ces organismes et de prendre en compte les difficultés réelles de mise en œuvre de certaines «délocalisations»... Sans empêcher pour autant le gouvernement de parvenir à ses fins, tant il est vrai que ce dernier n'est pas dépourvu de moyens pour convaincre les membres de ces conseils d'administration, pour la plupart nommés par lui, du bien-fondé de sa politique.

Si le Conseil d'Etat donne son feu vert, le 4 juin, à ce mode d'emploi, il ne restera donc plus à Edouard Balladur qu'à réitérer, dans les formes légales, les décisions de ses prédécesseurs. Et ce serait là sans doute la plus belle victoire d'Edith Cresson.

VALÉRIE DEVILLECHABROLLE

ÉCONOMIE

et le projet de loi de privatisation du gouvernement

Les dispositions retenues par le gouvernement visent à séduire à nouveau les épargnants

En annonçant, mardi 25 mai à l'Assemblée nationale, 40 milliards de francs de privatisation *avant la fin de l'année*, le premier ministre, Edouard Balladur, a surpris. Ce programme est sans commune mesure avec *celui de 15 milliards initialement* prévu dans la loi de finances rectificative. La tâche semble d'autant plus délicate que le *contexte boursier* reste peu favorable, en dépit des baisses de taux d'intérêt à répétition. Les dispositions nouvelles, par rapport aux textes de juillet 1986, contenues dans le projet de loi de privatisation présenté mercredi 26 mai au conseil des ministres visent donc pour l'essentiel à rendre le processus plus souple, pour convaincre les investisseurs français et étrangers.

La coïncidence de l'annonce du lancement avant la fin du mois de juin d'un grand emprunt d'Etat et du projet de loi de privatisation n'en est pas une. Les 40 milliards de francs de l'emprunt, dont la durée sera de l'ordre de quatre ans, correspondent *exactement aux recettes* attendues des dénationalisations d'ici à la fin de l'année. Présenté comme un relais et bénéficiant des mêmes avantages fiscaux que les actions, l'emprunt Balladur fournira rapidement des ressources supplémentaires au budget de l'Etat avant la mise en route plus longue et plus difficile des privatisations. L'ensemble du dispositif permettant la vente de groupes publics devrait être mis en place à la fin du mois de juillet. Les sept membres de la commission de privatisation seront nommés quinze jours après la promulgation de la loi, et le décret lançant la première vague de privatisations en désignant un certain nombre de sociétés sera publié dans la foulée.

Les conditions du marché financier

Dans ces conditions, une première opération n'est pas envisageable avant septembre. Son ampleur et le rythme des cessions suivantes dépendront étroitement des conditions du marché financier. Les pouvoirs publics sont condamnés par la faiblesse de la Bourse à faire preuve de pragmatisme. Ainsi, la sélection des groupes «privatisables» se fera pour l'essentiel en fonction de leurs performances du moment. Car, cette *fois, contrairement à 1986-1987, il* faudra réellement prendre l'épargnant par la main.

Le gouvernement a cherché clairement à se donner des moyens techniques suffisants pour mettre en œuvre une sorte de programme minimum de privatisations, sans les avantages fiscaux substantiels attendus pour l'an prochain. En 1993, les investisseurs pourront toujours convertir les titres de l'emprunt «Balladur» en actions de sociétés privatisées. Il ne s'agit pas d'une *nouveauté, puisque la loi de 1986* permettait de tels échanges entre emprunts d'Etat et actions de groupes publics. En outre, il n'y aura pas de coup de pouce fiscal, puisque les titres de l'emprunt pourront, comme des actions, être placés dans un plan d'épargne en actions (PEA) et exonérés d'impôt sur les plus-values au bout de cinq ans.

La véritable nouveauté tient plutôt à la possibilité, «améliorée» dans le projet de loi, d'utiliser le *paiement échelonné des actions*. Là encore, cette possibilité existait déjà en 1986 et avait d'ailleurs été utilisée pour Suez. Mais les titres restaient bloqués avant leur paiement *en totalité. Ce ne sera plus le cas, ils* seront cette fois cessibles avant leur paiement intégral. Une technique déjà utilisée par le gouvernement britannique pour British Telecom et qui ne sera pas employée de façon systématique. Elle le sera avant tout dans les opérations d'envergure et permettra de créer en quelque sorte un marché secondaire d'actions qui ne seront pas intégralement payées.

La cession rapide d'un groupe important

Cette disposition permettra d'effectuer rapidement la cession d'un groupe important, comme par exemple Elf-Aquitaine, la BNP ou l'UAP, sans être obligé de la fractionner. Les marchés n'ont jamais particulièrement apprécié les ventes par étapes. De façon symbolique et pour atteindre son objectif de 40 milliards de francs en l'espace de quelques mois, le gouvernement devra sans doute entamer son programme par une privatisation «lourde». Une *entrée en matière qui aura valeur de* test. Elle sera facilitée par une autre nouveauté de la loi de privatisation, la suppression de la limite de 20 % du capital que ne pouvaient dépasser, selon le texte de juillet 1986, les investisseurs étrangers.

Un seuil aujourd'hui inapplicable *à l'intérieur de la Communauté* européenne et irréaliste compte tenu de l'internationalisation croissante des marchés de capitaux. Les fonds d'investissement et de pension américains et japonais pourraient ainsi pallier un éventuel manque d'enthousiasme des épargnants français. Pour éviter de se faire accuser de livrer des entreprises françaises aux investisseurs étrangers peu soucieux des intérêts nationaux, notamment en termes d'emploi, les pouvoirs publics pourront toujours jouer sur les noyaux d'actionnaires stables et utiliser l'«arme fatale» de l'action spécifique *(golden share)*. Une *golden share* renforcée dans le projet de loi puisque sa durée de vie n'est plus réduite à cinq ans, *mais illimitée*.

Enfin, le gouvernement et les dirigeants d'entreprise pourront également *jouer, comme en 1986, sur les* rabais, destinés exclusivement aux salariés des groupes privatisés avec un plafond de 20 %, et sur l'attribution d'actions gratuites pour récompenser la fidélité des nouveaux actionnaires. A première vue, la panoplie de moyens techniques dont disposera le gouvernement semble suffisante pour permettre de réaliser une ou deux privatisations de moyenne importance avant la fin de l'année, même si les marchés financiers restent moroses. Au-delà, sans coup de pouce fiscal majeur ou sans reprise de la croissance, le pari sera plus difficile à tenir.

ERIC LESER

Indispensables recettes

Suite de la première page

Un texte qui sera d'abord soumis au Sénat, l'Assemblée nationale étant accaparée par la réforme de la Banque de France. Fin juin, tout devrait être voté. Fin juillet, *«l'ensemble du dispositif devrait être opérationnel»*, selon l'entourage de M. Alphandéry. Si tout se passe comme prévu, en tout cas.

Le dispositif retenu, la méthode *comme le choix des entreprises* privatisables, incitent à le croire. Et rendent peu probable la réédition du bras de fer de la première cohabitation, qui avait vu le chef de l'Etat refuser de signer les ordonnances de privatisations et contraindre le gouvernement de Jacques Chirac à faire voter une loi. D'ordonnances, *cette fois, il* n'en est pas question. C'est au dispositif législatif de 1986 que le gouvernement de M. Balladur entend redonner vie. L'article premier du projet de loi redonne donc au gouvernement le «mandat» de privatiser. Mandat dont la loi de 1986 avait fixé l'échéance au 1er mars 1991, et que le nouveau texte institue, cette fois, sans limitation de durée. Ce mandat s'accompagne, aujourd'hui comme hier, de la liste précise des sociétés privatisables. Des sociétés anonymes (aucun établissement public n'y figure) appartenant toutes au *«secteur concurrentiel»*, comme l'avait précisé Edouard Balladur dans sa déclaration de politique générale. *«Nous avons repris, à peu de chose près, la liste des entreprises que Pierre Bérégovoy avait lui-même dressée pour son projet de caisses de garantie des retraites»*, précise-t-on au cabinet du ministre de l'économie. Non, sans doute, sans quelques arrière-pensées...

Figurent ainsi aux côtés des banques (BNP, Crédit lyonnais...), des compagnies d'assurances (UAP, GAN, AGF...) et des entreprises *industrielles (Elf-Aquitaine, Rhône-*Poulenc Pechiney...) que le gouvernement de Jacques Chirac n'avait pas eu le temps de céder au privé, de nouvelles sociétés comme Renault, Groupe Air France ou la Compagnie générale maritime (CGM) que ne mentionnaient pas la loi de 1986. Trois entreprises, en revanche, ont été délibérément «oubliées» : la Française des jeux (le Loto) dont l'Etat répugne à se séparer, GIAT Industrie et la Société nationale des poudres et explosifs (SNPE) dont certains personnels, venus des arsenaux, ont un statut d'Etat.

«L'expérience passée»

«Pour éviter une liste trop longue et peu lisible, précisent les services de M. Alphandéry, *les filiales des groupes publics ne sont plus expressément mentionnées. Mais elles pourront être privatisées soit avec leur maison mère, soit directement.»* C'est le cas, par exemple, du groupe CIC, contrôlé par le GAN, ou de la banque Worms, filiale de l'UAP. Enfin, le dispositif – socialiste, celui-là – de «respiration du secteur public» est maintenu, élargissant encore la palette des moyens dont le gouvernement entend se doter pour conduire sa politique. La marge de manœuvre est donc large. *«L'expérience passée rend les choses beaucoup plus normales, beaucoup plus évidentes pour l'opinion publique»*, affirme-t-on, avec assurance, à Bercy.

Plus normales, sans doute. Plus familières, surtout. Mais Edouard Balladur, dit-on, a gardé un mauvais souvenir des polémiques de 1986, quand, ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, il décidait seul des fameux «noyaux durs» – le futur actionnariat stable – des sociétés privatisées. «Noyaux durs» que l'opposition d'alors – et pas seulement elle – jugeait confiés, trop souvent, aux amis du pouvoir. Cette fois, le texte élargit les pouvoirs attribués aux sept membres de la commission de privatisation, nommée pour cinq ans par décret.

En 1986, il leur revenait de fixer la valeur minimale de l'entreprise à céder. En 1993, il lui reviendra aussi de proposer un actionnariat stable, après appel d'offres et en liaison avec les dirigeants de l'entreprise. Proposition que le ministre de l'économie devra suivre ou... casser, en demandant à la commission de reprendre ses travaux de zéro. *«Une procédure à double clé»*, estime-t-on dans l'entourage d'Edmond Alphandéry, qui devrait éviter les risques de suspicion tout en laissant au gouvernement un pouvoir *d'agrément auquel il lui* était difficile de renoncer. Même souci – affiché – d'apaisement avec le sort réservé aux PDG des entreprises *nationalisées*. Le *sujet* inquiétait l'entourage d'Edouard Balladur, avant même son arrivée à Matignon. *«Faut-il ouvrir une trentaine de polémiques, pour régler six ou sept cas litigieux?»*, s'interrogeait, alors, un proche du futur premier ministre. La matière est sensible, les passions exacerbées. Entre les exigences d'une *majorité* puissante et le souci de ne pas entacher l'image délibérément modérée du gouvernement, la ligne d'équilibre est difficile à trouver. Pas question, cette fois, de procéder comme en 1986 à un renouvellement généralisé des mandats des présidents d'entreprises publiques. La confirmation ou non des hommes en place, qui tiennent leur mandat du gouvernement Bérégovoy, ne se fera qu'au cas par cas, lorsqu'un décret déclenchera la privatisation effective de l'entreprise.

Une méthode voyante et efficace

La méthode a le mérite d'être moins voyante... tout en étant efficace. Seuls des hommes ayant été adoubés par le pouvoir auront la chance de présider aux destinées des futures privatisées. A noter, toutefois, que les présidents des filiales bancaires de groupes publics – c'est une nouveauté – échapperont au renouvellement en conseil des ministres, l'amendement Coffineau (1), qui avait introduit cette singularité, étant supprimé par le nouveau texte.

Ultime point «politiquement» délicat, l'ouverture du processus de privatisation aux investisseurs étrangers. En 1986, leur participation ne pouvait dépasser 20 %. Une disposition trop restrictive compte tenu de l'état du marché boursier, et impossible, de toute façon, à appliquer aux investisseurs communautaires. La limitation est supprimée. Mais pour éviter *«de porter atteinte aux intérêts nationaux»*, l'Etat s'est ménagé la possibilité d'introduire des *golden share* sans limitation de durée, ces actions spécifiques donnant un droit de véto renforcé.

Reste à savoir si ce savant jeu d'équilibre survivra aux débats *parlementaires*. Les *privatisations* avaient constitué le premier test de la cohabitation entre le chef de l'Etat et son gouvernement en 1986. Elles pourraient, cette fois, donner un premier éclairage sur le rapport de force existant entre Matignon et sa majorité.

PIERRE-ANGEL GAY et CAROLINE MONNOT

(1) Michel Coffineau, député (PS) du Val-d'Oise, *non réélu au mois de mars.*

La chasse est ouverte

La perspective du retour en grâce des petits porteurs suscite bien des convoitises et fait déjà des heureux. A commencer *par les instituts de sondage*, pour qui les humeurs des futurs actionnaires constituent un morceau de choix arrivant à point après l'effervescence électorale. Les conseillers internationaux de tous ordres, avocats, banquiers, habituellement si discrets, sortent de leur réserve pour raconter avec passion *«leurs privatisations menées avec succès»*, parfois à l'Est mais surtout à l'Ouest. Histoire de ne pas se faire oublier et surtout d'être *retenus* parmi les *quelques* élus pour promouvoir le programme français.

Soucieuses de profiter de *cette manne en* ces temps de vaches maigres, les agences de publicité *se* révèlent elles aussi subitement spécialistes des marchés financiers. Ainsi, fortes de leurs expériences, deux d'entre elles, Alice et Delaitte, viennent de créer rien de moins que *«l'observatoire des privatisations»*. Il s'agit d'une banque de données contenant soixante-dix spots publicitaires réalisés depuis 1986 en Europe, en Australie, en Corée, en Nouvelle-Zélande lors de la vente au public d'entreprises nationales et répertoriés *«sous différents critères de communication»*...

A *«cet outil évolutif d'analyse et de réflexion stratégique à l'usage des décideurs»* s'ajoute une étude comparative sur les *attentes* et les comportements du public français en 1986/1988 et en 1993, réalisée par l'Institut Gaultier-Gatard, spécialiste de l'analyse des produits de consommation (alcools, parfums, produits de beauté...). Rien à voir avec un sondage de grande ampleur, puisque cette étude, réalisée en mars, a été menée auprès de... vingt-quatre personnes ! Mais, d'après ses concepteurs, l'échantillon est suffisant pour appréhender *l'évolution du comportement* des Français.

Les réticences idéologiques qui pesaient encore voici sept ans ont disparu, et le futur actionnaire apparaît comme *«bienveillant»* et surtout à l'affût *«des bonnes affaires»*. Un portrait-robot du petit porteur qui ressemble à s'y méprendre à celui de ses commanditaires. Un actionnaire qui, selon eux, *«attend moins de solennité»* dans la communication et souhaite *«un spectacle plus ludique»*. Une version moderne du *«panem et circenses»* cher aux Romains pour détourner de la morosité. Les vieilles idées sont tenaces...

DOMINIQUE GALLOIS

INDUSTRIE

«Apaisement» sur le dossier CEA Industrie

CEA Industrie (CEA-I) n'a pas vocation à être *«partenaire à long terme»* de SGS-Thomson, déclarait Gérard Longuet, ministre de l'industrie, des postes et télécommunications, et du commerce extérieur... il y a quinze jours à peine, le 11 mai, lors de *sa première conférence de* presse. *«Les partenaires sont à chercher du côté des utilisateurs, du secteur des télécoms notamment.»* La «sortie» de M. Longuet avait étonné par sa virulence. Aujourd'hui, le ton est à l'apaisement.

Au cabinet de M. Longuet, on explique tout bonnement... qu'il n'a jamais été question de remettre en cause le tour de table de SGS-Thomson. Les journalistes ont, donc, mal entendu. Et l'état-major de CEA-I a lui aussi mal compris. A moins que le ministre n'ait voulu taper trop fort et trop vite. Et que le remplacement de CEA-I comme opérateur industriel du fabricant de puces SGS-Thomson ait été jugé, pour le moment, moins opportun qu'il n'y paraissait, le 11 mai, à M. Longuet.

C. M.

ÉTRANGER

Le président d'IG Metall accusé de délit d'initié

La démission de Franz Steinkühler affaiblit le syndicalisme allemand

Franz Steinkühler, le patron du puissant syndicat de la métallurgie allemande IG Metall, a démissionné mardi 25 mai. On lui reprochait d'avoir gagné 64 000 marks (200 000 francs) en Bourse en ayant bénéficié d'informations privilégiées obtenues comme membre du conseil de surveillance de Daimler-Benz.

FRANCFORT

de notre correspondant

Habillé par le couturier allemand Hugo Boss, roulant en Mercedes avec chauffeur, gagnant 950 000 francs par an et habitant les collines du Taunus, la banlieue chic de Francfort, Franz Steinkühler était un syndicaliste moderne. L'important n'est pas qu'il fume de gros cigares et qu'il aime les vins fins, mais qu'il représente un contre-pouvoir professionnel, c'est-à-dire à la fois fort et réaliste. Jouant au tennis avec Edzard Reuter, le PDG de Daimler-Benz qu'il tutoie, M. Steinkühler avait forcé le respect des patrons allemands comme des membres du gouvernement. Il a été le premier syndicaliste à plaider pour «le pacte de solidarité» du chancelier Kohl et à *engager* avec lui des négociations.

Dans le même temps, il était populaire au sein de son mouvement malgré des méthodes jugées souvent autoritaires. Il était membre d'IG Metall depuis plus de trente ans. Accédant à la présidence du directoire en 1986 à l'âge de quarante-neuf ans, il avait conduit les grèves victorieuses *«pour les 35 heures»* en 1987. Outre sa stature d'homme fort du syndicalisme allemand, M. Steinkühler était aussi un membre très influent du Parti social démocrate (SPD) et était considéré comme ministrable.

Son départ va laisser un grand vide. Après la classe politique où se sont multipliés les départs de personnalités, c'est au tour du mouvement syndical d'être affaibli au moment où l'Allemagne fait face à une crise économique grave. IG Metall, premier syndicat de branche en Allemagne (et dans le monde) avec 3,4 millions d'adhérents, devrait choisir son remplaçant cet automne. Le candidat le mieux placé semble être l'actuel numéro deux, Klaus Zwickel, spécialiste des questions salariales.

Le directoire d'IG Metall n'a pas demandé le départ de M. Steinkühler qui l'a choisi de lui-même, *«malgré le conseil et la demande de nombreux collègues»*, a-t-il expliqué. On lui reproche depuis une semaine d'avoir utilisé pour jouer en Bourse des informations privilégiées qu'il aurait obtenues au conseil de surveillance de Daimler-Benz (la cogestion allemande offre une moitié des sièges des conseils de surveillance aux représentants syndicaux). Il y a un mois, il avait acheté pour 1 million de marks des actions Mercedes Holding AG, une coquille financière qui allait être fusionnée avec Daimler et dont le titre allait, de ce fait, monter. Son gain dans l'opération s'est élevé à 64 000 marks. M. Steinkühler a reconnu jouer en Bourse, mais a toujours nié avoir obtenu des *informations privilégiées*.

Une loi en préparation

Le délit d'initié n'existe pas en Allemagne. Les personnes ayant connaissance à l'avance d'opérations financières se contentent de ne pas spéculer par devoir moral. Pour se mettre en conformité avec les pratiques européennes, le gouvernement prépare une loi sur les délits d'initiés. Celle-ci devrait être présentée au Parlement cet été.

Les membres d'IG Metall ne reprochent d'ailleurs pas tant à Franz Steinkühler d'avoir été «initié» que d'être capable de jouer *1 million de marks en Bourse*. Comment un homme devenu publiquement un *«millionnaire»*, ainsi qu'il fut qualifié par la presse, allait-il pouvoir plaider pour des grévistes? *En partant, M. Steinkühler* a répondu et non sans courage.

ÉRIC LE BOUCHER

□ **Commerce : Pékin rejette des conditions au renouvellement de la clause de la nation la plus favorisée.** – Le gouvernement chinois a catégoriquement écarté, mercredi *26 mai, toute possibilité pour l'ad*ministration américaine de lier l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée (MNF) à des conditions telles que le respect par Pékin des droits de l'homme et des changements dans ses pratiques en matière de commerce et de ventes d'armes. Estimant que la MNF, renouvelable chaque année et qui permet aux exportations chinoises aux Etats-Unis de bénéficier de tarifs préférentiels, *«n'est pas une faveur»*, le ministère des affaires étrangères a ajouté que cette clause est *«le fondement normal des relations commerciales»*. Washington a jusqu'au 3 juin pour faire connaître sa décision.

□ **La CEE prête 665 millions de francs aux pays africains en détresse.** – Les Douze ont donné, mardi 25 mai à Bruxelles, leur accord à l'octroi de 100 millions d'écus *(665 millions de francs)* pour des actions de réhabilitation dans des pays africains en détresse ou sortant de conflits armés. Cette initiative spéciale pour l'Afrique, adoptée par les ministres chargés de la coopération et du développement de la CEE, a été jugée insuffisante par le commissaire européen à la coopération, Manuel Marin, qui avait proposé aux Douze un programme doté de 1 milliard d'écus sur deux ans et destiné à tous les pays dans ces situations de par le monde. *Les Etats* membres reconnaissaient n'avoir fait qu'un *«petit effort»* en faveur de l'Afrique.

هكذا من الأصل

ÉCONOMIE

INDUSTRIE

L'éclatement du groupe chimique ICI

PDG de Zeneca, David Barnes entend faire respecter l'indépendance de l'entité née de la scission du géant britannique

L'assemblée générale d'ICI doit approuver, vendredi 28 mai, la scission d'un des premiers groupes privés britanniques et cinquième chimiste mondial. D'un côté le nouvel ICI, regroupant l'activité chimique traditionnelle, les plastiques, les poudres et les peintures, de l'autre Zeneca, rassemblant la pharmacie, l'agrochimie et les spécialités. Cette division, décidée durant l'été 1992, est la conséquence directe de l'incursion dans le capital du groupe du «pair prédateur», lord Hanson. D'un seul coup, le géant britannique, se sentant agressé, se réveillait et décidait, pour plaire à la City, de se recentrer en pratiquant la «défusion». Au-delà de cette opération purement financière destinée à faire remonter les cours boursiers, le président de Zeneca, David Barnes, cinquante-six ans, dans la branche pharmacie du groupe depuis 1957, explique les enjeux pour sa nouvelle société.

« Pourquoi avoir décidé de couper ICI en deux ?

– L'ancien ICI couvrait probablement un horizon trop vaste, qu'il a fallu réduire. L'étude menée à cet effet a recensé deux types d'activités radicalement différentes. Celles regroupées dans Zeneca nécessitent des fonds importants pour mener des recherches et une technologie sophistiquée. Une fois fabriqués, ces produits à haute valeur ajoutée sont vendus en petites quantités à des dizaines de milliers de clients. A l'inverse, le nouveau ICI est une industrie capitalistique, avec des installations lourdes et des produits nombreux vendus souvent en gros à un nombre limité de clients, la plupart étant des industriels.

– Connaissez-vous d'autres expériences similaires ?

– La seule que je connaisse aux Etats-Unis n'est pas un bon exemple : c'est Union Carbide, qui s'est séparé de son gaz industriel. En Grande-Bretagne, nous en avons eu plusieurs. Ce fut un succès pour Courtaulds, qui en 1989 a séparé son activité textile de sa chimie tout en gardant cependant les mêmes noms.

– Avez vous réussi à tenir les délais que vous vous étiez fixés ?

– Oui, bien que ce soit une opération gigantesque. Imaginez : il a fallu diviser cinq cents sociétés employant cent vingt-cinq mille salariés travaillant dans cent cinquante pays. Quand vous démarrez le procédé, vous ne savez pas précisément le temps que cela prendra. En juillet dernier, nous avons dit : on étudie la possibilité de se scinder au 1er janvier. Nous l'avons fait. En février, nous avons pris la décision de la séparation. Et, comme convenu, nous avons annoncé les modalités de la division en mai.

– Est-ce le bon moment pour Zeneca de devenir autonome quand l'agriculture et la pharmacie connaissent ou s'apprêtent à connaître des difficultés ?

– Nous avons essayé de trouver le meilleur moment. En ce qui concerne l'agriculture, nous devrions être au fond de la dépression et le marché devrait repartir d'ici deux ans. Le test est de savoir si nous serons capables, en tant que deuxième ou troisième mondial, de rester compétitif. Quand à la pharmacie, le problème est différent. Voici un an, le président Bush était certain d'être réélu. A l'époque, il était impossible de prévoir que Clinton allait le battre et que le nouveau président allait se pencher sur la politique de santé pour restreindre les dépenses. Finalement, c'est mieux de se lancer dans les basses eaux. Quand les flots reviennent, vous touchez immédiatement les bénéfices.

« Les mêmes actionnaires »

– Le 1er juin, ICI et Zeneca deviennent indépendants. ICI sera-t-il tenté de redevenir actionnaire de son ancienne division ?

– Non. ICI ne détiendra aucune action de Zeneca et réciproquement. Personnellement, je veux consacrer nos moyens financiers au développement de la recherche.

– Qui sont vos futurs actionnaires ?

– Le premier jour, ou plutôt pendant les cinq premières minutes de cotation, ce seront les mêmes actionnaires que ceux d'ICI, puisque chaque détenteur d'action de l'ancien groupe chimique recevra automatiquement deux actions, une de Zeneca et une du nouvel ICI. Actuellement, le plus grand actionnaire d'ICI est la banque américaine Morgan Stanley, avec 7 % des parts. Mercury Asset Management a 3,5 %, Norwich Union et Prudential Company ont chacun 3 %. Il n'y a aucune importante participation individuelle.

– Pensez-vous que lord Hanson, à l'origine indirectement de cette restructuration, deviendra actionnaire de Zeneca ?

– Non, mais vous feriez mieux de le lui demander. Il n'a jamais précisé ses intentions quand il est entré l'an dernier à hauteur de 2,8 % dans le capital d'ICI. Il s'est retiré depuis. Je pense que pour lui le chapitre est clos.

– Vous devez de l'argent à ICI. Comment allez-vous combiner vos importantes dettes et votre désir de recherche ?

– Zeneca a 1,76 milliard de livres de dettes nettes envers ICI. L'entreprise doit payer les actifs à son ancien propriétaire. L'augmentation de capital actuelle, qui est de 1,3 milliard, sera utilisée pour payer une partie de la dette et pour investir dans la recherche. Nous envisageons de tout rembourser en cinq ans grâce à nos résultats.

– Justement, la dévaluation de la livre est une aubaine pour vous.

– Pour Zeneca, cela s'est traduit par une hausse de 13 % des comptes trimestriels. Dans la pharmacie, la faiblesse de la livre a permis d'augmenter de 57 % les ventes de médicaments. L'impact positif purement monétaire a été de 21 % et les volumes ont progressé de 33 %. Je me garde cependant de faire des prévisions pour l'ensemble de l'année.

« Nous avons notre propre recherche »

– La division du groupe vous fait supprimer 150 emplois sur les 350 personnes travaillant au siège en France. Y aura-t-il d'autres conséquences ?

– Je ne pense pas qu'en termes d'emplois la division du groupe en tant que telle change radicalement le contexte. Chaque branche suit sa propre politique en la matière. Ainsi, la partie agrochimique de Zeneca n'est pas affectée par la séparation mais par les effets négatifs de la politique agricole commune.

– Zeneca est le quinzième laboratoire pharmaceutique mondial. Peut-il rester indépendant ?

– Si nous sommes quinzième mondial en chiffre d'affaires et dixième pour la recherche et le développement, il est possible de rester indépendant, car nous avons la taille critique dans la recherche, le marketing et en termes de distribution ; 41 % de nos ventes sont réalisées en Amérique du Nord, 33 % en Europe continentale, 14 % en Asie-Pacifique, et une minorité en Grande-Bretagne. Personne ne pose ces questions pour le britannique Wellcome, plus petit que nous. Sans doute parce que nous étions moins connus, étant masqués par les activités chimiques du groupe.

– Envisagez-vous une acquisition et éventuellement de reprendre Fisons ?

– Je ne vois pas la nécessité d'un rachat, car nous avons notre propre recherche et cinq produits en cours de développement dans différents secteurs, allant des antibiotiques au traitement de l'asthme, en passant par le cancer de la prostate. C'est plus rentable de développer une telle stratégie que d'acquérir une société en la payant très cher, vingt-cinq à trente fois ses bénéfices. Quant à Fisons, sa petite position dans la pharmacie et sa très forte présence dans l'agriculture ne représentent pas d'intérêt pour nous.

– Le brevet de votre principal médicament, le Tenormin, est tombé dans le domaine public au début de l'année. Quels sont les conséquences ?

– C'est un problème. Nos ventes de ce produit cardio-vasculaire ont effectivement fortement baissé aux Etats-Unis, et heureusement moins en dehors.

– Quelle est votre stratégie dans l'agro-chimie ?

– Comme pour la pharmacie, nous sommes bien implantés dans le monde entier. Nous pensons que le plus grand développement viendra de la région Asie-Pacifique, plus particulièrement de la Chine, où nous espérons participer à des joint-ventures. Notre activité augmentera dans cette région, passant de 10 % à 15 % voire 20 % du chiffre d'affaires global. Dans le même temps, la part de l'Europe diminuera.

– Si Hoechst s'allie avec Sherring dans l'agrochimie, ce nouveau groupe prendra votre place en tant que deuxième mondial. Est-ce dangereux pour vous ?

– Non, car s'ils s'associent ils réaliseront plus de la moitié de leurs ventes en Europe de l'Ouest continentale. Or ce n'est pas notre marché principal.

– Symboliquement, allez-vous quitter le siège d'ICI pour marquer votre indépendance ?

– Oui, nous étions obligés de le quitter, car nous n'avons plus rien de commun avec ICI. A la fin du mois de novembre, nous laisserons l'immeuble de Millbank pour nous installer dans un autre bâtiment à Londres. »

Propos recueillis par
DOMINIQUE GALLOIS

هكذا من الأصل

Le Monde IMMOBILIER

POUR ACHETER, VENDRE, LOUER



appartements ventes

1er arrdt

AVENUE OPÉRA

HORS DU COMMUN
Dble liv., 2 chbres, 2 bains. 6e ét. Terrasse-jard. VUE MONTMARTRE. 6 200 000 F. FIPARL 40-11-99-63

3e arrdt

BEAUBOURG. 4e ét. Calme. Original. 75 m². Refait nf. 1 650 000 F. 45-31-51-10

5e arrdt

VAL-DE-GRACE
5 P. 124 m², 4e asc. Service. Viager occupé dame 75 ans. LITTRÉ 45-44-44-45

VUE UNIQUE, CLUNY. 4 P., plein soleil, 5e sans asc., balc., travx. Serge Kayser, 43-29-60-60

6e arrdt

R. VERNEUIL, 70 m², élégant, sans vis-à-vis, 3e, asc., calme, bel imm., park. 42-36-88-05

7e arrdt

Mo Saint-François-Xavier, 3 p, ét. élevé, vue dégagée, bel haut. s/plaf., caractère, 2 400 000 F CASSIL RIVE GAUCHE 45-66-43-43

MÉTRO VANEAU, très clair

STUDIO 510 000 F

Sur rue calme
CASSIL RIVE GAUCHE 45-66-43-43

Prox. bd Invalides. Bel imm. Pierre de taille, superbe 5 P, double récept. 3 ch. + 2 serv., 2 caves, 4 600 000 F CASSIL R.G. 45-66-43-43

8e arrdt

JEAN-GOUJON

155 m², 3 chbres, 2 bains, 6e ét. + studio 22 m² + 3 parkgs 7 890 MF négociab. 47-05-57-56.

SUPERBE. P. de tail. Gd 2 P CHARME 1 650 000 F PARTENA 47-42-07-43

10e arrdt

CHATEAU-D'EAU 3 P, 65 m² tt cft, soleil, calme. 750 000 F 47-42-07-43

11e arrdt

BASTILLE-NATION
Beaux imm. rénovés, asc.

STUDIOS, 2, 3, 4 P.

et duplex, refaits neufs, cuis. équipées, double vitrage. DEPUIS 390 000 – 47-46-12-12

RARE LOFT

Comme une petite maison, calme, verdure, séjour, cheminée, 2/3 chambres, 180 m², charme, 3 900 000. Serge Kayser – 43-29-60-60 rech. appart. originaux

13e arrdt

Mo NATIONALE. Affaire except. Petit pavil. + gd atelier artiste 215 m². 2 950 000 F CASSIL RIVE GAUCHE 45-66-43-43

14e arrdt

EDGAR-QUINET
Nf 5 P. 141 m² + terrasse 107 m² 6 200 000 F + park.

J.N. 40-89-00-00

15e arrdt

Mo SÈVRES-LECOURBE, gd 2 P, imm. de p. de t., tt cft, parquet, chem.; rue calme. 1 200 000 F CASSIL RIVE GAUCHE 45-66-43-43

Mo SÈVRES-LECOURBE, grand studio standing, balcon, étage élevé, soleil, 970 000 F CASSIL RIVE GAUCHE 45-66-43-43

16e arrdt

AVENUE RAPHAEL

100 m² + balc. + park. 5e ét. entièrement s/jard., 5,5 MF EXCLUSIVITÉ. 47-05-57-36

Près TROCADÉRO, 130 m², 5 P., 2e ét. Rénové. Dir. part. 47-55-85-81. 3 900 000 F.

ST-CLOUD-MICHEL ANGE
Beaux imm. p. de t., rénovés, asc.

STUDIOS, 2, 3 P.

Standing, refaits neufs ou état, cuis. équipées, double vitrage. DEPUIS 580000 - 47-46-12-12

18e arrdt

VOLUME - LUMIÈRE

ATELIER 100 m²

7 m sous plafond, imm. pierre de taille. Exceptionnel. A. Fourmont. 48-04-36-55

91 - Essonne

MASSY-PALAISEAU, près RER, TGV, beau 6 p. 136 m², 8e ét., imm. moderne dble expos. E.-O. gds balcons, gde cuis. équip., sdb., s. de douche, 2 w.-c., nbrx placards, 2 park., 2 caves, tennis, parf. état 1 950 000 F particulier.
Tél. : 69-20-90-61, matin ou après 20 h.

94 Val-de-Marne

94 VAL-DE-MARNE

VITRY/MAIRIE
A vendre 4 P. 95 m², 7e ét. asc. Calme côté jard. Proche tous comm. bus, RER C, A86 à 5'. Cave 10 m². Park. ss/sol. Prix 980 000 F. Tél. 46-80-82-38 (rép.).

NOGENT BOIS
Neuf 4 P., 94 m² + balc. séj. sud-ouest 2 050 000 F + park.

J.N. 40-89-00-00

OCCUPÉ VINCENNES

5 P. 105 m², r.d.ch. + jard. 1 100 000 F. Rapp. 48 000 F/an. Libre fin 1997. 42-60-30-16

appartements achats

CABINET KESSLER

78, Champs-Élysées, 8e recherche de toute urgence beaux appartements de standing. Petites et grandes surfaces. Évaluation gratuite sur demande. 48-22-03-80 - 43-59-68-04

EMBASSY SERVICE

43, av. Marceau, 75116 Paris, rech. POUR CLIENTS ÉTRANGERS, 40 à 100 m² QUARTIERS RÉSIDENTIELS

T. (1) 47-20-40-03

locations non meublées offres

Paris

14e ALÉSIA, beau 4 P., ét. élevé, balcon, park., 7 200. PARTENA – 47-42-07-43

6e, Mo DUROC, beau 3 P calme s/jard. très bon état, caractère, 7 800 F H.C., ch. indiv. gaz. CASSIL RIVE GAUCHE 45-66-43-43

8e MADELEINE. beau studio, 34 m², clair, calme, 4 000 F. PARTENA – 40-07-88-50

Mo RAMBUTEAU. Le Marais. Imm. gd stdg, volume 55 m², ht s/plaf. 3,80 m, s. de b. marbre, cuis. éq., belles prestations. 5 495 F + ch. vis. (13/14 h). 13, r. Geoffroy-l'Angevin. 40-26-78-89

RUE CHAILLOT, 4 P., 150 m², 2e ét., asc., ds imm. très haut stand. Libre de suite. 20 000 F CC. 46-16-24-15

Région parisienne

NEUILLY, vue s/Seine, 2/3 P., 80 m², 7 000 F. PONT NEUILLY, beau 3 P. 8 900 F. PARTENA – 47-42-07-43

locations meublées offres

Paris

APPTS 30/300 M²

de grande qualité.
PARIS-PROMO
23, av. Hoche, 75008 Paris 45-63-25-60. Fax 45-61-10-20

FG-ST-HONORÉ. R. d'Anjou. 5e ét. asc. B. 2 P. Clair. 5 500 F. 47-42-07-43

locations non meublées demandes

Paris

EMBASSY SERVICE

43, av. Marceau, 75116 Paris, recherche APPARTEMENTS DE GRANDE CLASSE VIDES ou MEUBLÉS GESTION POSSIBLE T. (1) 47-20-30-05

Rech. 150 m², standing prix intéressant contre

PAIEMENT COMPTANT 3 ANS LOYER

Tél. : (1) 42-77-75-63

résidence services

LES HESPERIDES, ST JAMES NEUILLY, 8, rue de Labordère, à vendre 3 P., 70 m², rénové, balcon sud, cave, box fermé, particulier H.B. Tél. : 46-24-61-19

viagers

Près DENFERT. Occ. 81 ans 52 m², BOX, asc. 500 000 F + 5 000 mens. 42-65-07-57

hôtels particuliers

ST-TROPEZ-RAMATUELLE
Très bel hôtel, 1 800 m de la place des Lices, dans pinède à flanc de colline. Sup. 21 500 m². 12 chambres. 2 villas, 1 appt, 6 tennis + club-house, très gde piscine. Permis de construire : 25 MF. Tél. : (1) 47-90-37-16

villas

A TRIEL (78) : 5 mn RER Poissy, 20 mn Charles-de-Gaulle-Étoile : 15 mn Cergy-Pontoise SNCF Triel : 40 mn Paris-St-Lazare. Particulier vend MAISON de style rustique sur 1 430 m² de terrain arboré. 7 PCES possibilité 8, dont 2 indépendantes pouvant convenir à profession libérale – 160 m² habitables sur s/sol total 116 m² – poutres chêne, mezzanine, colombages, etc. autres prestations de qualité. 2 450 000 F frais de notaire réduits. TÉLÉPHONE : 39-74-16-36

CAMPAGNE A PARIS

Rare villa 1925, 6 P., garage, jardin, caractère unique. 4 800 000 F. LERMS 40-30-39-69

CAP D'ANTIBES
Villa 160 m² habitables 1 500 m² terrain avec tennis. Double living avec cheminée, 4 chambres, 2 salle de bains, un cabinet de toilette.
Prix 4 millions.
Tél. : (16) 92-02-95-50

maisons de campagne

Bullion, accès A10, 40 km Paris, propriété ancienne de caractère, 280 m², hab. excell. état, terr. 2 200 m², piscine, patio. 15 000 F, C21 Chevreuse. 30-52-65-44

propriétés

Propriété 3 ha. Rivière, bois. Confins Velay-Forez. Prix à débattre. 71-03-22-05

châteaux

30 km nord Toulouse (31) près (81), petit château 1781, sur 3 ha, 150 m de Rives-s/Tarn. Bois, pré, verger, potager, 25 P., bien dispo., grande dépend., bureaux. Bon jardinier-gardien, s/place 4 200 000 F par t. 69-20-90-61, mat. ou ap. 20 h.

FÉDÉRATION NATIONALE DE L'IMMOBILIER PARIS – ILE-DE-FRANCE

FNAIM

Achat

Recherche 2 à 4 P. Paris, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 9e. PAIE COMPTANT chez notaire 48-73-48-07, même le soir.

Ventes

PLM ST-JACQUES. Murs de bout. s/2 niv. + ss-sol, 116 m² pond. libre pos. Rest. ss réserve aut. 43-35-18-36

« Px Pl. des Victoires »
Hors du commun, imm. 18e, dernier ét. 5 P. (3 chb.). Park. FORUM. 42-22-24-00

PRÈS RUE LETORT
Récent studio, tout confort. Exceptionnel. 320 000 F. Immo Marcadet. 42-51-51-51

NEUILLY
Front de Seine
Récent studio tout confort. Garage. 970 000 F. Immo Marcadet. 42-51-51-51

Locations

16e. R. MICHEL-ANGE, 3 P. 85 m², 3 m ss/plafond. 7 180 F. PARTENA. 47-42-07-43

EXCEPTIONNEL A PARIS
BAUX NEUFS. Sans reprise BOUTIQ. 1 100/1 300 F m²/an LOC. d'activité 800 F m²/an PARTENA Entrep 47-84-53-10

NEUILLY. VUE S/SEINE 2/3 P. 80 m². 7 000 F PONT-NEUILLY. Beau 3 P. 8 900 F. PARTENA. 47-42-07-43

Av. RAPP. Dble réception, 4 chb. Profess. poss. 17 000 F + ch. 1 725 F. DVI 44-18-07-07

LA MEILLEURE VUE SUR L'IMMOBILIER

3615 FNAIM

IMMOBILIER D'ENTREPRISE

bureaux

Ventes

2 584 m² d'entrepôt et de bureaux à vendre à proximité des autoroutes M40, M4 et M25. Aéroport de Heathrow à moins de 25 minutes. 250 000 livres sterling. Facilités disponibles. Pour plus de détails contactez : Réf. CRB/Fuller Peiser Tél. 071.499 8831 Ac/Supples Tél. 0494 448812

Locations

BUREAUX ÉQUIPÉS
Mais.-Alfort, métro, park. Permanence trilingue. 3 500 F/ms. 43-76-94-00

VOTRE SIÈGE SOCIAL

DOMICILIATIONS

et tous services. 43-55-17-50

locaux commerciaux

Ventes

Sur le plateau suisse, une entreprise établie de longue date et spécialisée dans les services communaux est à vendre pour des raisons de succession. Pour le compte des communes et des industries, elle se charge de diverses prestations de services liées à l'évacuation des déchets. Un plus grand nombre de véhicules est utilisé. Pour des raisons de rendement et du fait de l'importante propriété immobilière, louée à un tiers à l'heure actuelle, le prix, selon le modèle de reprise, se situera entre 10 et 12 millions de francs suisses. Les personnes intéressées sont priées de s'adresser à Orell Füssli Werbe AG, Case Postale, 3001 Berne, sous chiffre E-220-19238.

fonds de commerce

Ventes

MAROC
Murs et fonds, 400 m², salon de thé, pâtisserie (neuf) à Rabat (Maroc) av. HASSAN-II
Contacter au Maroc :
– Moulay Schrifi (Fez) 233-14 ou 401-69
– M. Naji (Rabat) 770-46-58
– en France :
M. FARAJALLAH
47-00-63-65 (rép.)

Près Barbizon (77). Vds cause retr. mag. 82 m², cheminées, inserts, foyers « Fondis », tt confT. Exclusivité. Bail ts commerces. Neuf : 2 900 F/MS. CA : 1 200 000 F. 1 pers. 9 ans. Clons 20 % par contrat. Fab. vendu pers. seule. Valeur des modèles exposés + matériels + mobilier. Prix 380 000 F. Frais notaire à la charge vend. T. 60-66-00-72, 15 h à 20 h.

Le Monde AGENTS IMMOBILIERS

pour passer votre annonce

46-62-75-13

LES LOCATIONS DES INSTITUTIONNELS

Type Surface/étage	Adresse de l'immeuble Commercialisateur	Loyer brut + Prov./charges
PARIS		
2e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 62 m², 5e étage droite	5, rue Volney GCI - 40-16-28-71 Honoraires de rédaction	6 622 + 1 215,55 328,66
4 PIÈCES 100 m² + balcon 4e étage	8, rue d'Uzès CIGIMO - 48-00-89-89 Honoraires de location	8 075 + 635 6 084
5e ARRONDISSEMENT		
1 PIÈCE 41 m², 1er étage	11, rue Tournefort GCI – 40-16-28-70 Honoraires d'actes	5 630 + 559,15 656
8e ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 87 m², 4e étage sans ascenseur	42, avenue de Wagram PHÉNIX GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	7 000 + 1 110 4 981
11e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 52 m², 4e étage parking	12/14, rue des Bluets PHÉNIX GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	4 950 + 475 3 522
3 PIÈCES 64 m², 5e étage parking	7/9, rue Pilchon SAGGEL VENDOME - 47-42-44-44 Frais de commission	5 850 + 985 4 212
12e ARRONDISSEMENT		
2 PIÈCES 49 m², imm. récent 7e étage, asc. balc.	76, rue de Bercy LOCARE - 40-61-66-00 Commission d'agence	4 590 + 429 4 101
14e ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 65 m², 2e étage parking	47, rue Froidevaux PHÉNIX GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	6 710 + 1 218 4 774
15e ARRONDISSEMENT		
3 PIÈCES 76 m², 4e étage parking	5, boulevard Garibaldi PHÉNIX GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	7 600 + 1 500 5 408
2 PIÈCES 54 m², 3e étage parking	21, rue Saint-Lambert AGIFRANCE – 45-89-45-82 Frais de commission	5 917 + 708,93 4 210,54
16e ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES 109 m², 3e étage	146, rue de la Pompe PHÉNIX GESTION – 44-86-45-45 Frais de commission	13 000 + 1 000 9 250
18e ARRONDISSEMENT		
4 PIÈCES Duplex 98 m² imm. neuf, 2e étage parking	37, rue du Poteau SAGGEL VENDOME - 42-66-61-05 Frais de commission	8 800 + 1 080 6 336
19e ARRONDISSEMENT		
STUDIO 35 m², 7e étage possib. parking	84, rue de Crimée CIGIMO - 48-00-89-89 Honoraires de location	3 325 + 330 2 664
2 PIÈCES 56 m², 5e étage possib. parking	84, rue de Crimée CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	5 350 + 535 4 122
92 – HAUTS-DE-SEINE		
5 PIÈCES 104 m², 3e étage parking	ASNIÈRES 25, avenue d'Argenteuil SAGGEL VENDOME - 47-78-15-85 Frais de commission	7 220 + 1 095,50 5 198,40
5 PIÈCES 136 m², 4e étage	BOULOGNE « MOLITOR » 4, rue Nungesser & Coli AGIFRANCE – 46-05-88-81 Frais de commission	13 996 + 2 836,90 9 959,55
2/3 PIÈCES 51 m², 6e étage parking	BOULOGNE 229, boulevard Jean-Jaurès GCI – 40-16-28-71 Honoraires de rédaction	5 100 + 410 283
STUDIO 33 m², 3e étage parking	NEUILLY-SUR-SEINE 22 ter, boulevard du Général-Leclerc GCI – 40-16-28-66 Frais d'acte	3 945 + 500 380
3 PIÈCES 78 m², 2e étage parking	NEUILLY-SUR-SEINE 34/36, boulevard Victor-Hugo SAGGEL VENDOME - 47-78-15-85 Frais de commission	8 631 + 1 443,78 6 214,32
4 PIÈCES 100 m², 1er étage Possib. parking	NEUILLY-SUR-SEINE 5, rue du Général-Lanrézac CIGIMO – 48-00-89-89 Honoraires de location	9 500 + 620 7 110
5 PIÈCES 166 m², 2e étage	NEUILLY-SUR-SEINE 14, rue Chauveau AGIFRANCE – 49-03-43-78 Frais de commission	17 675 + 1 847 12 578
5 PIÈCES 172 m², 5e étage	NEUILLY-SUR-SEINE 139, boulevard du Général-Koenig AGIFRANCE – 49-03-43-78 Frais de commission	20 929 + 2 150 14 893,07

La rubrique « Locations des Institutionnels » a été réalisée avec la participation de

VIE DES ENTREPRISES

A l'occasion de son assemblée générale ordinaire

L'Oréal annonce la simplification de son actionnariat

Gesparal, actionnaire majoritaire de L'Oréal a entrepris de simplifier la structure du capital du groupe, en proposant aux porteurs de certificats d'investissement (CI) et de certificats de droit de vote d'échanger leurs titres contre des actions L'Oréal. Ainsi, Gesparal va proposer 4 actions L'Oréal contre 5 certificats d'investissement et 2 actions L'Oréal contre 5 certificats de droit de vote.

Le holding Gesparal, qui détient 55 % des actions et des droits de vote simple de l'Oréal, s'est fixé pour objectif d'*« acquérir la totalité des certificats d'investissement et des certificats de droit de vote en circulation dans le public »*. Si les porteurs de ces titres acceptent l'opération, le capital de L'Oréal ne sera plus composé que d'actions, rendant sa structure plus lisible pour les investisseurs internationaux. Il y a quelques années, le capital du groupe était composé de quatre types de titres : actions, obligations convertibles, CI et certificats de droit de vote.

L'existence de CI L'Oréal remonte à 1986, lorsque le groupe avait mené une augmentation de capital de 10 %, à raison d'un CI pour dix actions déjà détenues. Gesparal, alors très majoritaire au capital, avait conservé les droits de vote et remis sur le marché les certificats d'investissement.

Pour les porteurs de CI, l'intérêt de l'opération est d'obtenir des titres plus liquides : le volume quotidien des transactions sur les CI, qui sont cotés sur le marché au comptant, est vingt-cinq fois inférieur à celui sur les actions, qui constituent une des valeurs phares du marché. Et ce, sans bourse délier.

Cinq mois après la privatisation

La CFDT s'inquiète pour l'avenir de Thomson Electroménager

Ce fut l'une des dernières privatisations du pouvoir socialiste. Fin décembre, le groupe public Thomson SA cédait à l'italien Elettrofinanziaria (Elfi) et au Crédit national sa filiale spécialisée dans l'électroménager, ses huit usines et ses 7 900 salariés. Un mariage industriel, disait-on, dont le gouvernement d'alors attendait qu'il *« conforte l'emploi »*.

Dans un tract rendu public mardi 25 mai, pourtant, la CFDT s'alarme de la politique des frères Nocivelli, propriétaires d'Elfi. Et dénonce, tout à la fois, le *« transfert du siège social »* qui entraînerait la suppression de 20 % des emplois, *« l'objectif de réduire de 20 à 25 % le personnel de structure ou indirect »*, le *« blocage des investissements »*, les *« rumeurs de fermeture de sites »*, la *« réduction de 30 % du budget de publicité »* et la *« division par 5 du budget formation »*...

Un long réquisitoire que Thomson Electroménager (TEM) qualifie de *« rumeur infondée »*, et que le PDG d'Elfi France, Serge Le Camus, dément laconiquement : *« Elfi a tenu tous ses engagements »*, assure-t-il sans plus de précision. Un long réquisitoire que les départs de deux hauts responsables de TEM et que les 95 suppressions d'emplois à Lyon *(voir encadré)* viendraient plutôt accréditer. L'affaire est en tout cas qualifiée de *« sensible »* au ministère de l'industrie.

Propriétaires d'Elfi, les frères Nocivelli s'étaient, en effet, engagés, lors de la privatisation, à transférer d'Italie en France la fabrication de certaines lignes de produits et à faire acheter par leurs sociétés italiennes des produits faisant défaut à sa gamme (*le Monde* du 25 décembre). Un engagement qui représentait alors, selon le ministère, un plan de charge de 200 emplois dans l'immédiat et de 600 postes à plus long terme.

Elfi ne tiendrait-il pas ses promesses, comme l'assure la CFDT, persuadée que le groupe italien – de taille plus modeste que sa proie – est désormais confronté à des *« difficultés financières »* pouvant le conduire à vendre TEM à un autre groupe d'électroménager ? *« Pour réaliser un profit financier »*. Tous les regards se tournent désormais vers le Crédit national, détenteur de la minorité de blocage (34 % du capital) et dont le président, Yves Lyon-Caen, s'est personnellement engagé dans la négociation. Les responsables de l'établissement financier affichent, pour l'instant, une grande sérénité. *« Tout ce qui avait été prévu est en cours de réalisation »*, assure-t-on.

On souligne que le plan social avait été décidé avant la privatisation, tout en reconnaissant que la forte dégradation des résultats de TEM en 1992 a contribué à détériorer les relations entre l'équipe dirigeante du groupe français et des actionnaires italiens soucieux de rentabilité.

P.-A. G.

La CIAPEM réduit ses effectifs

LYON

de notre bureau régional

Filiale de Thomson électroménager, la Ciapem va réduire les effectifs de son usine de Lyon-Gerland. Selon le syndicat CGT, le « plan social » envisagé par le constructeur de sèche-linge et de lave-linge, jadis considéré comme la vitrine sociale de la région, concerne 95 salariés. Le détail des mesures doit être rendu public, jeudi 27 mai, durant une nouvelle réunion du comité d'établissement. L'entreprise a ajourné le transfert de la construction des lave-linge à Beynost (Ain), une commune voisine de l'agglomération de Lyon, qui aurait accueilli près de deux cent cinquante postes de travail dans un nouvel atelier, mais le personnel se montre inquiet de l'avenir même du site de Gerland.

La direction de l'entreprise a invoqué la nécessité de restaurer ses marges et de mieux affronter la concurrence, renforcée par les récentes dévaluations de la lire italienne et de la peseta espagnole. De source syndicale, la baisse des effectifs de l'entreprise lyonnaise a été entamée de longue date, puisque le site de Gerland, qui comptait encore 1 700 salariés voici une dizaine d'années, n'en occupe plus que 500.

Jusqu'ici, la diminution de l'emploi avait surtout affecté la catégorie des ouvriers. L'entreprise est saine, expliquent les syndicalistes, s'appuyant sur les premiers éléments d'une expertise comptable, sans quoi elle n'aurait pas trouvé de repreneur. A la fin de 1992, la CGT avait protesté contre la *« dénationalisation de fait »* que constituait la cession de l'électroménager de Thomson à Elfi.

G. B.

AUTOMOBILE

JAGUAR : contre vents et marées

Apparemment indifférent à une crise qui se prolonge, Jaguar vient de présenter une nouvelle berline à 12 cylindres qui se distingue de l'ancienne version des années 70 par une augmentation de la puissance et, du même coup, du volume du moteur. Il y a dans la politique de cette marque prestigieuse, aujourd'hui passée dans le giron de Ford, quelque chose d'étonnant à suivre, contre vents et marées, sa route, même si elle va à l'encontre des événements économiques de l'heure, qui inspireraient plutôt la prudence. Il est vrai que l'on a tendance à ne juger de la santé d'une telle firme qu'en fonction de son impact sur le marché qui nous est le plus familier, c'est-à-dire le marché français.

Or, de longue date, le premier client du groupe Jaguar (et donc Daimler) est l'Amérique, avec la moitié des ventes de la marque. Suivent l'Allemagne, pour le quart des immatriculations, et le Royaume-Uni, pour l'essentiel du reste. En France, soixante voitures ont été distribuées en avril de cette année et neuf Daimler. Un recul d'une dizaine de voitures sur avril 1992. Pour la plupart, il s'agit de berlines à 6 cylindres que Jaguar France vend au-dessous de 300 000 F, ce qui place bien, pour les tarifs, le véhicule dans le rang des grosses ou moyennes berlines allemandes. Les ventes françaises ne représentent en fait que le vingtième de la distribution aux Etats-Unis, et l'on comprend mieux dans l'affaire le souci de la firme britannique face à une concurrence germanique, voire japonaise, toujours active.

Quoi qu'il en soit, voici donc venue la nouvelle 12 cylindres, appelée Double Six si c'est une Daimler, ce qui est pour l'essentiel la même chose si l'on exclut de la description la calandre, les phares (rectangulaires sur la Daimler), les jantes et une suspension légèrement différente (plus souple sur la Daimler). En fait, ce qui a évolué, c'est bien le groupe moteur et la boîte automatique qui y est accouplée, bien sûr.

Côté mécanique, le groupe, qui passe en cylindrée de *5 345 cm³ à 5 994 cm³, prend* 318 chevaux (260 sur l'ancienne version), soit 234 kW. Le couple (effort de propulsion) atteint 47,2 mkg à 3 700 tours, ce qui représente une augmentation de 23 %. On peut se demander à quoi une telle puissance peut servir sur des routes à vitesse limitée tant américaines qu'européennes. Il faut néanmoins savoir qu'une Jaguar pèse à vide environ 2 tonnes et que la souplesse d'un moteur à travers une boîte (ici automatique à quatre rapports commandés électroniquement) passe par la puissance. Les performances sont à la hauteur des événements : 7,2 secondes pour atteindre les 100 km/h, soit 2 secondes de moins que dans l'ancienne 12 cylindres et 250 km/h en vitesse de pointe (contre 223). Des chiffres très proches de ceux que l'on peut relever sur les plus puissantes des BMW et Mercedes. Un bon point parmi d'autres : la consommation sur route passe de 15,8 litres à 15,2 litres aux 100 km. C'est bien.

Sur la route, il n'y a aucun reproche à faire à ces berlines, dont on sait qu'elles misent avant tout sur un confort intérieur fait de silence, de bois, de cuir et de détails dans le raffinement de l'équipement. Tout au plus pourrait-on regretter une certaine faiblesse du freinage, qui réclame un jarret ferme. Mais après tout, cette caractéristique de la marque n'est pas nouvelle, et ne disait-on pas autrefois que rien n'arrêtait une Jaguar, pas même ses freins ? Nous n'irons plus jusque-là. Prix : environ 500 000 F.

CLAUDE LAMOTTE

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

NOMINATION

□ **Christian Pierret nommé directeur général chez Accor.** – Christian Pierret, maire (PS) de Saint-Dié dans les Vosges, a été nommé directeur général du groupe Accor. Agé de quarante-sept ans, titulaire d'un DES de sciences économiques et énarque, M. Pierret a notamment été rapporteur général du budget à l'Assemblée nationale, avant d'être battu aux dernières élections législatives dans les Vosges. il est également président depuis 1988 de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts, qui détient plus de 7 % du capital d'Accor. Christian Pierret, membre du comité stratégique d'Accor, *« est chargé de grands dossiers, sous l'autorité directe de Paul Dubrule et Gérard Pélisson »*, les deux coprésidents du groupe, précise Accor dans un communiqué.

RÉORGANISATION

□ **Pinault-Printemps : nouvelle organisation du holding.** – Un mois après s'être vu confier par François Pinault la responsabilité opérationnelle du groupe Pinault-Printemps, Pierre Blayau, président du directoire, vient de procéder à la mise en place d'une nouvelle organisation duu holding en créant trois directions, selon un communiqué publié lundi 24 mai. La direction des affaires financières et juridiques est confiée à Hervé Guillaume et celle des ressources humaines et de la communication à Michel Lemaire. Enfin, Thierry Falque-Pierrotin accède à la tête de la direction du plan et du développement.

RÉSULTAT

□ **SMCI : près de 1 milliard de pertes en 1992.** – La SMCI, qui était l'une des principales composantes de l'ex-empire Pelège, a vu ses pertes multipliées par près de cinq pour atteindre 969 millions de francs en 1992 (contre – 204 millions en 1991). Dans un communiqué publié mardi 25 mai, la SMCI souligne que le résultat de 1992 comporte 621 millions de pertes sur opérations de construction-vente et de provisions pour perte à l'achèvement des chantiers. Le chiffre d'affaires du groupe s'est établi à 1,613 milliard en 1992, contre 3,092 milliards un an plus tôt. La situation nette est désormais négative de 792 millions. Avant de procéder à la restructuration financière qui s'impose donc, les principaux actionnaires – rassemblant plus de 95 % du capital – envisagent de lancer une offre publique de retrait (OPR) sur la société.

OPR

□ **L'OPR menée par la Dresdner Bank sur la BIP est « recevable ».** – Le projet d'OPR (offre publique de retrait) mené par la banque allemande Dresdner Bank sur sa filiale française Banque internationale de placement (BIP) a été déclaré recevable par le Conseil des Bourses de valeurs (CBV). La Dresdner Bank, qui détient 94,29 % du capital (98,47 % des droits de vote) de la BIP, s'est engagée à se porter acquéreur du 27 mai au 23 juin inclus de toutes les actions BIP qui seraient présentées à la vente au prix unitaire de 1 100 francs. La cotation des actions BIP, suspendue depuis le 12 mai à 1 129 francs sera reprise le 27 mai sur le marché à règlement mensuel. Le Conseil a également décidé de radier du marché à règlement mensuel les 1 843 324 actions BIP à l'issue de la séance de Bourse du 23 juin 1993, dernier jour de cotation en liquidation de juin.

BOURSE

□ **Hermès entrera en Bourse le 3 juin au prix de 300 francs.** – L'action du groupe de luxe français Hermès, qui sera introduite sur le second marché de la Bourse de Paris le 3 juin, coûtera 300 francs. L'un des plus grands noms du luxe français, qui a bâti toute sa renommée sur les articles de cuir et les foulards, avait annoncé au mois de mars son intention d'ouvrir son capital au public, afin d'améliorer la liquidité du titre, et de s'assurer *« un accès immédiat au marché financier en cas de besoin »* (*le Monde* du 20 mars). Selon la direction du groupe, qui a organisé, mardi 25 mai, une réunion d'analystes financiers, Hermès va procéder à une augmentation de capital de 4 %, ce qui représente 425 000 nouvelles actions. Celles-ci seront adjugées, selon la formule de l'offre publique de vente OPV, au prix de 300 francs par titre. Cette opération devrait rapporter environ 130 millions de francs à Hermès. Actuellement, le capital d'Hermès est détenu par la famille du fondateur à hauteur de 84,6 %. Les actionnaires non familiaux, parmi lesquels figurent les banques BNP, BFCE et Hottinguer, détiennent les 15,4 % restants.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 25 mai ↑ Forte hausse

La Bourse de Paris était à nouveau bien orientée mardi 25 mai, confirmant les bonnes dispositions affichées la veille après la nouvelle baisse des taux d'intérêt en France. En hausse de 0,57 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait en fin de journée un gain de 1,60 % à 1 894,37 points.

La Bourse attendait notamment avec impatience les modalités de l'emprunt de 40 milliards de francs que le gouvernement a décidé de lancer. Pour les opérateurs, seule une carotte fiscale pourrait faire sortir l'argent des sicav monétaires. L'annonce d'une nouvelle baisse de 0,20 % à 8,90 % du taux de base par les grandes banques soutenait également les cours. Selon des gestionnaires, le marché est aussi bien orienté depuis lundi pour des raisons techniques, les positions de vente à terme étant importantes à la fin du mois boursier de *mai*. A noter, par ailleurs, la suspension de cotation de l'action L'Oréal jusqu'à 11 h 30.

Le groupe de cosmétique, qui tenait son assemblée générale dans la matinée, a annoncé que Gesparal, le holding de contrôle du groupe, propose d'échanger les certificats d'investissement (CI) et les certificats de droit de vote (CDV) L'Oréal contre des actions L'Oréal. Gesparal est une société détenue à parité par le groupe alimentaire suisse Nestlé et la famille française Bettencourt. Gesparal propose 4 actions L'Oréal contre 5 certificats d'investissement et 2 actions contre 5 certificat de droit de vote,

Par ailleurs, la Société générale a annoncé l'émission d'obligations convertibles pour un montant de 3 milliards de francs.

NEW-YORK, 25 mai ↑ Bonne fin de séance

Wall Street a fini sur une petite hausse, mardi 25 mai, après avoir évolué dans une fourchette étroite, les investisseurs préférant se tenir sur la réserve dans l'attente du vote, jeudi, de la Chambre des représentants sur le plan fiscal du président Bill Clinton. L'indice Dow Jones des valeurs vedettes a fini à 3 516,63 en hausse de 8,85 points, soit une progression de 0,25 %. Quelque 222 millions de titres ont été échangés. Le nombre des valeurs en hausse a largement surpassé celui des titres en baisse : 1 122 contre 804, alors que 587 actions sont restées inchangées.

Les détenteurs de capitaux ont ignoré les indices économiques de la journée : la chute de l'indice de confiance des consommateurs américains en mai (61,5 % contre 67,6 % en avril) et l'augmentation plus modeste que prévu des reventes de logements en avril (2,7 %).

La Bourse new-yorkaise avait bénéficié dans les premières transactions d'une poursuite de la baisse des taux d'intérêt sur le marché obligataire, qui se sont stabilisés par la suite. Le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans a fini à 7 %, inchangé par rapport à lundi.

VALEURS	Cours du 24 mai	Cours du 25 mai
Alcoa	67 7/8	69 1/4
ATT	60 1/2	62
Boeing	40 1/4	40 1/4
Chase Manhattan Bank	29 1/4	30 1/4
Du Pont de Nemours	52 1/8	52 5/8
Eastman Kodak	52 3/4	52 1/2
Exxon	65	65
Ford	51 5/8	51 1/2
General Electric	92 3/4	92 1/8
General Motors	40	39 5/8
Goodyear	38 3/4	38 7/8
IBM	49 3/4	50 3/8
ITT	81 3/8	82 1/4
Mobil Oil	69 3/8	69 7/8
Pfizer	71 3/4	72 1/4
Schlumberger	64 1/2	65 5/8
Texaco	64 1/8	64 1/4
UAL Corp. ex-Allegis	138 3/4	138 7/8
Union Carbide	19 1/8	19 3/8
United Tech.	53 1/2	51 7/8
Westinghouse	15 1/2	15 3/8
Xerox Corp.	73 3/8	73 7/8

LONDRES, 25 mai ↑ Fermeté

Les valeurs ont légèrement progressé, mardi 25 mai, au Stock Exchange, encouragées par la hausse de Wall Street et le mouvement de baisse des taux d'intérêt en Europe. L'indice Footsie des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 12,1 points, soit 0,4 %, à 2 837,7 points, proche de son plus haut niveau de la journée. Les échanges ont porté sur 590,3 millions d'actions contre 509,2 millions la veille.

Le marché a bénéficié de la révision en hausse de la croissance du produit intérieur brut britannique, qui a atteint 0,3 % au premier trimestre au lieu de l'estimation initiale de 0,2 %.

La tendance par secteurs a été indécise. Les privatisées et les alimentaires ont progressé tandis que les titres de la distribution et les financières étaient faibles.

Le groupe d'édition musicale Thorn EMI a gagné 28 pence à 856 après l'annonce d'une hausse de 96 % de son bénéfice annuel. Les alimentaires ont été recherchées. Cadbury-Schweppes a progressé de 9 pence à 431, Unilever a avancé de 17 pence à 1 028 et Allied-Lyons a grimpé de 9 pence à 529.

VALEURS	Cours du 24 mai	Cours du 25 mai
Allied Lyons	5,18	5,25
B.P.	3,06	3,07
B.T.R.	5,98	6
Cadbury	4,23	4,32
De Beers	11,34	11,38
Glaxo	6,30	6,21
G.U.S.	21	20,13
I.C.I.	12,68	12,65
Reuters	13,10	13,13
RTZ	6,42	6,51
Shell	6,07	6,08
Unilever	10,13	10,30

TOKYO, 26 mai ↑ Nette progression

La Bourse de Tokyo a clôturé en nette hausse, mercredi 26 mai, et l'indice Nikkei a terminé à son plus haut *du jour grâce à des achats de dernière minute* liés à l'indice. Au terme des transactions, l'indice Nikkei a gagné 264,23 points à 20 895,99 points, soit une progression de 1,28 %.

Des achats sélectifs se sont portés sur des valeurs proposées à un prix attractif, et dont les résultats sont satisfaisants. En revanche, les valeurs vedettes liées à l'exportation ont été boudées par les investisseurs en raison de la nouvelle hausse du yen et des résultats décevants.

VALEURS	Cours du 25 mai	Cours du 26 mai
Ajinomoto	1 380	1 380
Bridgestone	1 410	1 400
Canon	1 440	1 430
Fuji Bank	2 060	2 130
Honda Motors	1 400	1 390
Matsushita Electric	1 320	1 320
Mitsubishi Heavy	721	730
Sony Corp.	4 660	4 630
Toyota Motors	1 730	1 730

CHANGES

Dollar : 5,4840 ↓

Le dollar faisait preuve de faiblesse mercredi 26 mai à 5,4840 francs contre 5,4860 francs mardi en fin de journée et 5,5055 francs (cours Banque de France). Selon un opérateur, les investisseurs ont du mal à faire confiance au billet vert en raison des incertitudes sur la reprise américaine. Par ailleurs, le dollar a atteint son cours historique le plus bas par rapport au yen.

FRANCFORT	25 mai	26 mai
Dollar (en DM)	1,6328	1,6290
TOKYO	**25 mai**	**26 mai**
Dollar (en yens)	110,56	108,65

MARCHÉ MONÉTAIRE

Paris (26 mai)	7 7/8 - 8 %
New-York (25 mai)	3,19 %

BOURSES

	24 mai	25 mai
(SBF, *base 100 : 31-12-81)*		
Indice général CAC	505,34	510,54
(SBF, *base 1000 : 31-12-87)*		
Indice CAC 40	1 861,37	1 891,09

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	24 mai	25 mai
Industrielles	3 507,78	3 516,63

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	24 mai	25 mai
100 valeurs	2 825,60	2 837,70
30 valeurs	2 193,60	2 206,50
Mines d'or	200,30	195,30
Fonds d'Etat	94,80	94,84

FRANCFORT

	24 mai	25 mai
Dax	1 603,09	1 618,18

TOKYO

	25 mai	26 mai
Nikkei Dow Jones	20 631,76	20 895,99
Indice général	1 618,29	1 639,72

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	5,4830	5,4850	5,5410	5,5460
Yen (100)	5,0358	5,0409	5,0891	5,0963
Ecu	6,5960	6,5980	6,5920	6,5988
Deutschemark	3,3662	3,3667	3,3642	3,3685
Franc suisse	3,7600	3,7640	3,7803	3,7874
Lire italienne (1000)	3,6960	3,7010	3,6648	3,6725
Livre sterling	8,4625	8,4668	8,4938	8,5045
Peseta (100)	4,4018	4,4052	4,3530	4,3639

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E-U	3	3 1/8	3 3/16	3 5/16	3 5/16	3 7/16
Yen (100)	3 1/8	3 1/4	3 3/16	3 5/16	3 1/4	3 3/8
Ecu	7 3/4	7 7/8	7 7/16	7 9/16	7 3/16	7 5/16
Deutschemark	7 11/16	7 13/16	7 3/8	7 1/2	7	7 1/8
Franc suisse	5	5 1/8	5	5 1/8	4 7/8	5
Lire italienne (1000)	10 7/16	10 11/16	10 3/8	10 5/8	10 1/4	10 1/2
Livre sterling	5 3/16	5 15/16	5 13/16	5 15/16	5 7/8	6
Peseta (100)	11 1/2	12 1/2	11	12	10 5/8	11 5/8
FRANC FRANÇAIS	7 3/4	7 7/8	7 5/16	7 7/16	7 1/16	7 3/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 26 MAI

Cours relevés à 11 h 15

Règlement mensuel

Comptant (sélection)

Obligations

Actions

Étrangères

Hors-cote

SICAV (sélection) 25/5

Second marché (sélection)

Marché des Changes

COURS INDICATIFS	COURS préc.	COURS 25/5	COURS DES BILLETS achat	COURS DES BILLETS vente
Etats Unis (1 usd)	5 521	5 505	5 2	5 7
Ecu	6 597	6 598	....	....
Allemagne (100 dm)	336 850	336 830	328	348
Belgique (100 F)	16 380	16 389	15 9	16 9
Pays-Bas (100 fl)	300 650	300 820	289	309
Italie (1000 lires)	3 707	3 701	3 4	3 9
Danemark (100 krd)	87 940	88 040	84	92
Irlande (1 iep)	8 230	8 230	7 9	8 6
Gde-Bretagne (1 L)	8 448	8 467	8	8 8
Grèce (100 drachmes)	2 487	2 487	2 5	3 1
Suisse (100 f)	373 930	374 730	360	380
Suède (100 krs)	75 470	75 230	70	79
Norvège (100 k)	79 760	78 750	75	84
Autriche (100 sch)	47 851	47 874	46 5	49 5
Espagne (100 pes)	4 416	4 415	4 1	4 7
Portugal (100 esc)	3 555	3 585	3 1	3 9
Canada (1 $ can)	4 368	4 364	4 1	4 5
Japon (100 yens)	4 986	4 983	4 8	5

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 25/5
Or fin (kilo en barre)	67700	66300
Or fin (en lingot)	67900	66500
Napoléon (20f)	390	382
Pièce Fr. (10 f)	389	.....
Pièce Suisse (20 f)	390	395
Pièce Latine (20 f)	389	380
Souverain	492	491
Pièce 20 dollars	2330	2310
Pièce 10 dollars	1352 50	1420
Pièce 5 dollars	650	.....
Pièce 50 pesos	2590	2480
Pièce 10 florins	410	395

Marché à terme international de France MATIF

Cotation du 25 mai 1993

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 105 296

COURS	Juin 93	Sept. 93	Déc. 93
Dernier	117,12	116,86	116,30
Précédent	117,14	116,88	116,16

CAC 40 A TERME
Volume : 27 423

COURS	Mai 93	Juin 93	Juillet 93
Dernier	1 887	1 870,50	1 867
Précédent	1 866	1 850	1 818,50

c : coupon détaché - o : offert - * : droit détaché - d : demandé - ♦ : prix précédent - ■ : marché continu

هكذا من الأصل

COMMUNICATION

Un colloque sur l'accès au savoir

Le Sénat souhaite l'émergence d'une industrie de programmes pour la télévision éducative

Le Sénat a clairement exposé les grandes lignes de sa réflexion sur la télévision éducative en France lors d'un colloque organisé, mardi 25 mai, au palais du Luxembourg. La mission sénatoriale d'information sur ce sujet (*le Monde* du 27 avril) cherche à privilégier le contenu et les programmes par rapport aux modes de transmission.

« Le débat sur la télévision éducative en France ne se résume pas à la manière d'occuper le réseau de l'avant-Arte. » En adressant ce message, mardi 25 mai, aux sénateurs *impliqués dans une réflexion sur la* télévision éducative, le ministre de la communication, Alain Carignon, a visé juste. Les participants au colloque sur l'accès au savoir par la télévision, organisé par la mission sénatoriale d'information, ont d'ailleurs soigneusement évité d'aborder l'épineux dossier du créneau horaire laissé libre par la chaîne franco-allemande Arte. Ils se sont attachés à définir la palette de programmes susceptible d'être proposée aux différents publics et ont buté inévitablement sur la question cruciale des financements.

Le *mutisme* des parlementaires sur la manière d'occuper le réseau demeuré en partie vacant depuis la disparition de La Cinq, n'est pas étonnant. Déjà, lors de la constitution de la mission d'information sur la télévision éducative, le 22 avril, son président, Pierre Laffitte, sénateur des Alpes-Maritimes, membre du groupe du Rassemblement démocratique et européen, avait annoncé qu'il se réjouissait que le projet Eureka n'ait pas obtenu l'aval du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) pour occuper la partie diurne du réseau de la Sept. *« Le dossier défendu par le responsable de ce projet, Jean-Louis Missika, partait d'une réflexion sur les seuls vecteurs de diffusion »*, avait-il alors déclaré. Le point de mire était dès lors déterminé : la mission sénatoriale, elle, s'attacherait à répondre aux besoins en matière de télévision éducative.

Tel était l'objectif du colloque organisé au palais du Luxembourg. Il marquait une étape pour la mission : cette dernière arrive à mi-parcours de son mandat. Elle doit remettre un rapport au président du Sénat, René Monory, à la fin du mois de juin. Les grandes lignes en sont désormais presque connues : toute ambition en matière de télévision éducative ne pourra être atteinte pour les membres de la mission que si une véritable industrie des programmes voit le jour. Seul un pôle conséquent pourra s'imposer sur le marché national puis mondial. Pour assurer la diffusion de ces programmes, un certain nombre de voix se sont élevées pour que les chaînes publiques et privées, diffusées par satellite ou par câble, se voient imposer une contrainte en ce domaine.

Des groupes sociaux prioritaires

Une telle approche rejoint celle développée récemment par le ministre de l'éducation nationale, François Bayrou. Ce dernier avait, en effet, déclaré que *« s'il n'était pas certain que l'hertzien, qui revient à bloquer un canal pour un programme, pour un public, pendant un temps donné, réponde à l'exigence de diversité »*, il estimait *« indispensable de créer une production audiovisuelle éducative en France »*

Reste à savoir à qui ces programmes sont destinés. Les sénateurs ont admis ce qu'un certain nombre de chercheurs clament depuis fort longtemps, à savoir qu'il n'existe pas un public de programmes éducatifs mais des cibles : l'école, l'université et la formation professionnelle sont, par exemple, trois secteurs demandeurs. Il en va de même pour les chômeurs, les jeunes en difficulté et ceux que Viviane Glickman, maître de conférences à l'Institut national de recherches pédagogiques (INRP), appelle les *« adultes faiblement scolarisés » : « En France, 40 % des adultes sont faiblement scolarisés (niveau inférieur ou égal au certificat d'études). Parmi eux, on compte 20 % d'illettrés ayant des difficultés de lecture ou d'écriture. En outre, 100 000 jeunes sortent chaque année sans qualification du système éducatif*, explique-t-elle. *Ces catégories de population ont des pratiques culturelles extrêmement limitées. En revanche, les loisirs domestiques, et en particulier la durée d'écoute de la télévision, augmentent au fur et à mesure que baisse le niveau d'études. On peut estimer comme prioritaires pour des actions de télévision éducative ces groupes sociaux, qui constituent une forte proportion des chômeurs et des exclus, et pour qui le petit écran représente certes d'abord un outil de distraction mais aussi la seule porte ouverte sur le monde. »*

La question du financement ne pouvait être, elle non plus, éludée. Pour Dominique Alduy, directrice générale de France 3, les pouvoirs publics doivent être les principaux bailleurs de fonds car *« il s'agit d'un sujet d'intérêt général »*. En revanche, le désir de certains de voir les entreprises participer à la mise en place de cette industrie de programmes s'est heurté aux moyens limités du monde économique. Le produit de la taxe d'apprentissage et celui de la formation professionnelle des salariés sont déjà employés. *« Les entreprises pourraient toutefois être sollicitées pour une information sur les métiers et les formations »*, a reconnu le directeur de l'Association des chambres de commerce et d'industrie, Yves Robin. Les collectivités locales fourniront peut-être les moyens de cette ambition. De nombreuses expériences montrent qu'elles répondent par l'affirmative aux actions de proximité qui leur sont soumises.

MICHÈLE AULAGNON

La « grande alliance » de la TVHD américaine

Thomson se félicite d'un accord qui permettra « des stratégies mondiales »

« Nous sommes ravis » : le PDG de Thomson Consumer Electronics, Alain Prestat, ne cache pas sa satisfaction de l'accord intervenu entre les industriels de la télévision haute définition aux Etats-Unis, pour former une « grande alliance » à laquelle participent Philips et son groupe (*le Monde* du 26 mai). Pour lui, cette *« paix des braves »* va accélérer la *« révolution culturelle »* qui consiste à passer de l'analogique au numérique, seule façon de remettre le pied à l'étrier de l'industrie électronique européenne et *« sauver la maison à terme »*.

M. Prestat souligne que la future *norme de TVHD américaine* s'appuiera sur la norme de compression MPEG II que soutient TCE (*le Monde* du 19 mai), note que son groupe concrétise ainsi ses efforts antérieurs sur les techniques numériques, et que beaucoup de développements seront communs avec l'Europe. Même si pour des raisons techniques les normes retenues ne seront pas identiques, la *participation des européens facilitera* la convergence des systèmes de part et d'autre de l'Atlantique. La création de ce *vaste espace est essentielle, car elle* autorise enfin des « stratégies mondiales, qui seules nous *permettront de contrer les japonais dans l'électronique »*.

Alain Prestat s'élève contre le pessimisme de certains européens, et relativise l'effacement des normes MAC, préparé par Bruxelles : *« Sans elles nous ne serions pas là aujourd'hui, et les japonais auraient imposé leur norme MUSE en 1986 » ; « le 16/9, est le format de l'avenir »*, ajoute-t-il, et *« 85 % des développements faits pour le MAC sont déjà en numérique »*, donc récupérables, tout comme le sont les usines de tubes. *« Tout cela*, conclut-il, *nous place à égalité, voire devant les Japonais. »*

M. C. I.

Un projet remontant à six années

Les Sanctuaires de Lourdes lancent une radio locale

LOURDES

de notre correspondant

Soucieux de diversifier leurs méthodes et leurs styles de communication, les Sanctuaires de Lourdes viennent de créer une radio locale. Depuis six ans le diocèse de Tarbes-Lourdes travaillait sur le projet. Il a finalement obtenu le feu vert du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA), qui *lui a octroyé quatre fréquences* dans les Hautes-Pyrénées.

Radio Lourdes-Pyrénées veut être *« une radio chrétienne au service de l'évangélisation »*. Son responsable, le Père Henri Joullia, directeur du bureau de presse des Sanctuaires, veut également faire de cette radio *« une école de convivialité où seront traités les grandes questions de société et les sujets de proximité »*. Son rôle est assimilé à celui *« d'une paroisse sur les ondes appelée à mieux faire connaître le message de Lourdes »*. Radio Lourdes-Pyrénées entend porter *« un autre regard sur le monde, sur l'homme, à la fois lucide, optimiste, courageux, bienveillant et sans complaisance, et donner un autre visage d'une Eglise accueillante, attentive, différente des schémas que les contemporains ont dans leur tête... »*.

*Cette radio emploie quatre per*sonnes : un responsable d'antenne, Germain Maps, deux journalistes et un technicien. Son budget de fonctionnement annuel est évalué à 850 000 F. Le coût du matériel, non chiffré, a été étalé sur plusieurs années dans le cadre de la communication des Sanctuaires. Radio Lourdes-Pyrénées couvrira vingt-quatre heures sur vingt-quatre les zones de Lourdes-Tarbes-Maubourguet (90.6), d'Argelès-Gazost (91.9), de Bagnères-de-Bigorre (88.9), et de Lannemezan (92.2).

Comme l'a indiqué le Père Joullia, les radios chrétiennes qui accompagnent les pèlerinages à Lourdes pourront trouver un relais d'information auprès de « RLP ». Dans un premier temps, la station bénéficiera de trois heures de décrochage et sera relayée dans les autres programmes par Radio Fourvière, qui sert déjà une quarantaine d'autres radios chrétiennes.

JEAN-JACQUES ROLLAT

PARIS EN VISITES

JEUDI 27 MAI

« L'église Saint-Sulpice, bel exemple de l'architecture religieuse au dix-huitième siècle entre baroque et classicisme », 15 heures, portail principal de l'église (Monuments historiques).

« Les salons du palais Soubise et le Musée de l'Histoire de France » (limité à trente personnes), 15 heures, 60, rue des Francs-Bourgeois (Monuments historiques).

« Hôtels et église de l'île Saint-Louis », 15 heures, sortie métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Du cloître des Billettes aux Blancs Manteaux », 14 h 30, 24, rue des Archives (Paris pittoresque et insolite).

« Actualité du compagnonnage dans la Maison des Compagnons du devoir du tour de France », 15 heures, 1, place Saint-Gervais (Paris et son histoire).

« La Sorbonne, ensemble de l'histoire de l'université et du Quartier Latin », 15 heures, 46, rue Saint-Jacques (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Emeutes, mystères et artisanat au faubourg Saint-Antoine », 14 h 30, métro Faidherbe-Chaligny, terre-plein central du métro (Sauvegarde du Paris pittoresque).

« Le quartier chinois et ses lieux de culte », 14 h 30, métro Porte-de-Choisy (P.-Y. Jaslet).

« Les salons de l'Hôtel de Ville » (carte d'identité exigée), 14 h 30, métro Hôtel-de-Ville sortie Lobau (E. Romann).

« L'art et l'argent au Père-Lachaise », 14 h 45, porte principale bd Ménilmontant (V. de Langlade).

« Promenade dans l'île Saint-Louis », 14 h 30, sortie métro Pont-Marie (S. Rojon-Kern).

« L'hôtel de Salm », 15 heures, sortie métro Solférino (I. Haulier).

« Le jardin des Plantes, sa vocation d'origine, ses hommes célèbres », 14 h 30, métro Jussieu, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, entrée du Jardin (Paris Capitale historique).

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne, gérant directeur de la publication
Bruno Frappat, directeur de la rédaction
Jacques Guiu, directeur de la gestion
Manuel Lucbert, secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani, Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Yves Agnès, Thomas Ferenczi,
Philippe Herreman, Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 40-65-25-99

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : 49-60-30-10

CARNET DU Monde

Naissances

– Sèvres. Cooperstown.

Meg, Didier, Paul
MONTARRAS-SEAVER
sont heureux d'annoncer la naissance de

Alan François,

le 12 mai 1993.

Mariages

Philbert de PARSEVAL
et
Geneviève, née Delaisi,

Jean CLEMENCEAU
et
Françoise, née Giron,
ont le plaisir d'annoncer le mariage de leurs enfants,

Nathalie et David,

qui a été célébré dans l'intimité, à Paris, le lundi 24 mai 1993.

118, rue de Vaugirard,
75006 Paris.
29, rue Rossini,
33600 Pessac.

Décès

– M. François Fontenoy,
son fils,
Nathalie et Frédéric,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Lizica CODREANO,

survenu le 19 mai 1993, dans sa quatre-vingt-douzième année, à Louveciennes.

Les obsèques civiles ont eu lieu le mardi 25 mai.

12, rue Oswaldo-Cruz,
75016 Paris.

– Le directeur et le personnel du Centre de liaison de l'enseignement et des moyens d'information (CLEMI), ministère de l'éducation nationale,
Le président et les membres du conseil d'orientation et de perfectionnement du CLEMI,
ont la tristesse de faire part du brusque décès de leur ancien président (1983-1990),

Henri DIEUZEIDE,
inspecteur général
de l'éducation nationale.

CLEMI,
391, rue de Vaugirard,
75015 Paris.

– L'association ATENA
a la tristesse de faire part du décès de

Henri DIEUZEIDE,
président fondateur,
président d'honneur.

ATENA,
BP 1107,
34007 Montpellier Cedex 1.

(Le Monde du 26 mai.)

– M. Walid El Akl,
M. et Mme Ziad El Akl,
Mlle Nada El Akl,
Toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Laurice EL AKL,

leur mère et parente,
survenu le 22 mai 1993, dans sa soixante-seizième année, à Port-Marly (Yvelines).

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 27 mai, à 16 heures, en l'église Saint-Alexandre-Nevski, 12, rue Daru, Paris-8e.

L'incinération aura lieu au crématorium du Père-Lachaise.

On se réunira à l'église.

5, route de Saint-Germain,
78430 Louveciennes.

– Rambouillet.

M. et Mme Lucien Foucher,
ses enfants,
Patrick, Eric et Frédéric,
ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul FOUCHER,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier du Mérite
de la santé publique,
chevalier du Mérite agricole,
médaille de vermeil
de la Ville de Paris,

survenu le 22 mai 1993, à Rambouillet (Yvelines), à l'âge de quatre-vingt-treize ans.

Ses obsèques civiles ont eu lieu dans la plus stricte intimité.

1, rue du Général-Leclerc,
résidence Bellevue,
78230 Le Pecq.

– Sa famille,
Et ses nombreux amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. l'abbé Albert GAU,
député honoraire,
médaille de la Résistance,
médaille du Juste (Israël),

à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La messe de sépulture a été célébrée en la cathédrale de Carcassonne, et l'inhumation a eu lieu à Conques-sur-Orbiel (Aude), son village natal.

(Le Monde du 22 mai.)

– Sa famille,
Et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Hélène GROMAIRE-MADELIN,

survenu le 12 mai 1993.

– A la suite du décès de

Jean-Louis LESCÊNE,
envoyé spécial permanent à Rome,

La direction de l'information,
Les journalistes et les collaborateurs de France 2,
vous prient de vous associer par la présence ou par la pensée à la cérémonie qui aura lieu le jeudi 27 mai 1993, à 10 heures, au temple de l'Etoile, 54, avenue de la Grande-Armée, Paris-17e.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés à l'Association pour la recherche sur la sclérose en plaques (ARSEP), 4, rue Chéreau, Paris-13e.

France 2,
22, avenue Montaigne,
75008 Paris.

(Le Monde du 25 mai.)

Nos abonnés et nos actionnaires, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde », sont priés de bien vouloir nous communiquer leur numéro de référence.

– Le président du conseil régional Rhône-Alpes,
Les vice-présidents,
Les membres de la commission permanente,
Et les conseillers régionaux,
ont la tristesse de faire part du décès de leur collègue

Alain MAYOUD,
vice-président.

Ils s'associent à la peine de sa famille et de ses proches, et vous prient d'assister ou de vous unir d'intention à la cérémonie de funérailles qui aura lieu *le jeudi 27 mai 1993, à 14 h 30, à* Saint-Romain-de-Popey (Rhône).

– Le président et les membres du groupe parlementaire Union pour la démocratie française et du centre de l'Assemblée nationale,
ont la tristesse de faire part du décès de leur collègue

Alain MAYOUD,
député du Rhône.

Ils s'associent à la peine de sa famille et de ses proches, et vous prient d'assister ou de vous unir d'intention à la cérémonie de funérailles qui aura lieu le jeudi 27 mai 1993, à 14 h 30, à Saint-Romain-de-Popey (Rhône).

– Les conseillers régionaux du groupe URA-UDF,
ont l'immense tristesse de faire part du décès de leur président,

Alain MAYOUD,
vice-président du conseil régional
Rhône-Alpes,
député du Rhône,
maire de Saint-Romain-de-Popey.

Ils s'associent à la peine de sa famille et de ses proches, et vous prient d'assister ou de vous unir d'intention à la cérémonie de funérailles qui aura lieu le jeudi 27 mai 1993, à 14 h 30, à Saint-Romain-de-Popey (Rhône).

– Les membres du personnel du conseil régional Rhône-Alpes,
ont la tristesse de faire part du décès de leur vice-président,

Alain MAYOUD,

qui leur a toujours manifesté une grande attention dans sa volonté de faire vivre la région Rhône-Alpes.

Ils s'associent à la peine de sa famille et de ses proches, et vous prient d'assister ou de vous unir d'intention à la cérémonie de funérailles qui aura lieu le jeudi 27 mai 1993, à 14 h 30, à Saint-Romain-de-Popey (Rhône).

(Le Monde du 25 mai.)

– Mme O'Cornesse,
M. et Mme Patrick O'Cornesse,
M. et Mme Xavier de Montclos,
Ainsi que ses petits-enfants et arrière-petits-enfants,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu, le 24 mai 1993, de

M. Fernand O'CORNESSE.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 28 mai, à 14 heures, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e.

Hôtel L'Ermitage,
03200 Vichy.
Ambassade de France au Danemark.
120, rue Sully,
69006 Lyon.

– Toute la famille,
Et les amis de

M. Jean URIOT,
professeur,

ont la douleur d'annoncer son décès, le 28 avril 1993, à Nîmes.

L'inhumation a eu lieu à Coussey (Vosges).

Il dirigea le Club cévenol nîmois du Gard durant quatorze ans. Conférencier, il participait aux Bibliophiles nîmois. Il se plaisait beaucoup aux réunions des Alsaciens-Lorrains.

Anniversaires

– Le 26 mai 1982, onze ans déjà,

Charles PAPIERNIK

nous quittait.

Que tous ceux qui l'ont aimé se souviennent.

De la part de sa femme et de ses fils.

– Il y a dix ans,

Lily STERGARD

quittait les siens.

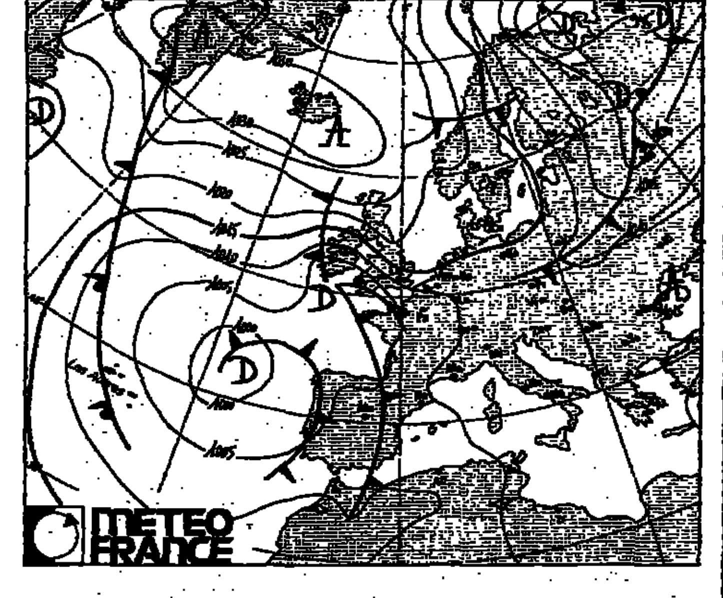
Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connue et aimée.

Conférences

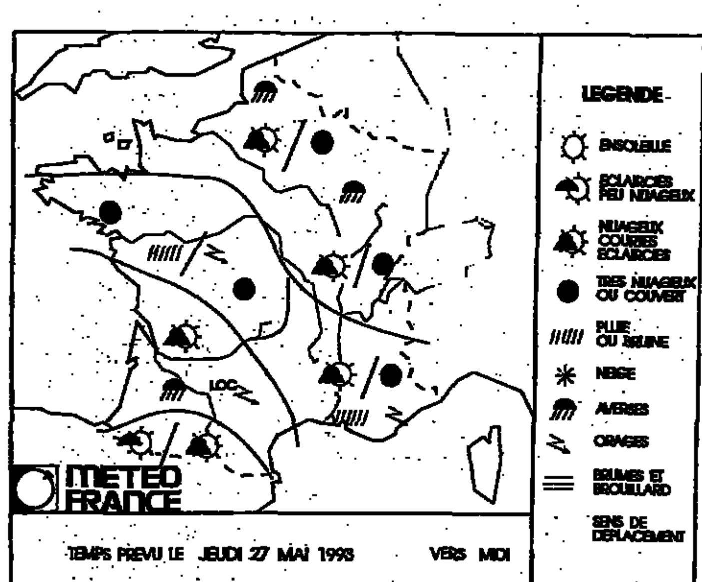
– La sagesse de la Kabbale, un enseignement accessible à tous. Séminaire exceptionnel : « Le visage et les mains ». Dimanche 30 mai 1993, à 18 heures. Centre de la Kabbale, 20, passage Turquetil, Paris-11e. Métro Nation. Renseignements au 43-56-01-38.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 26 MAI A 0 HEURE TUC



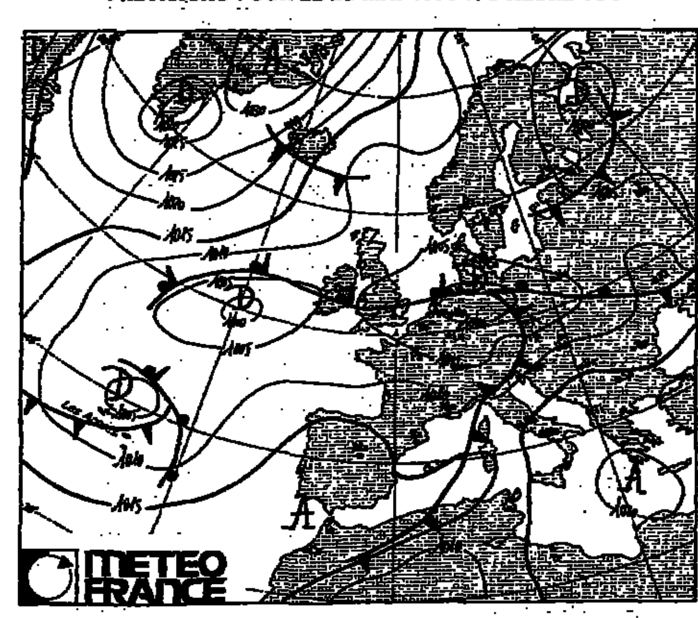
PRÉVISIONS POUR LE 27 MAI 1993



Jeudi : souvent chargé, avec ondées ou orages. – Tout le pays se retrouvera sous des nuages menaçants, qui donneront à un moment ou à un autre de la journée des ondées ou des orages. L'après-midi, des éclaircies apparaîtront tout de même, entre les averses, sur le sud-ouest du pays ; éclaircies un peu plus larges au pied des Pyrénées. En fin de journée, cette amélioration relative gagnera les régions du Centre, de la Loire et de la Bretagne.

Les températures minimales seront de l'ordre de 10 degrés à 13 degrés sur un grand quart nord-ouest du pays, et comprises entre 15 degrés et 18 degrés ailleurs. Les maximales ne dépasseront pas 16 degrés à 18 degrés sur les régions côtières de la Bretagne et de la Normandie, 21 degrés à 23 degrés sur une moitié nord-ouest du pays, 23 à 26 degrés en allant vers l'Est et le Sud-Est.

PRÉVISIONS POUR LE 28 MAI 1993 A 0 HEURE TUC





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé le 26-5-93

Valeurs relevées le 25-5-1993 à 18 heures TUC et le 26-5-1993 à 6 heures TUC

FRANCE

AJACCIO	24	15	D
BIARRITZ	21	15	C
BORDEAUX	23	16	C
BOURGES	28	15	C
BREST	19	15	P
CAEN	24	17	C
CHERBOURG	18	12	P
CLERMONT-FER.	31	18	C
DIJON	29	13	C
GRENOBLE	31	14	D
LILLE	27	17	N
LIMOGES	23	16	C
LYON	30	16	N
MARSEILLE	27	17	N
NANCY	29	12	N
NANTES	23	14	C
NICE	24	16	D
PARIS-MONTS.	28	18	N
PAU	24	15	P
PERPIGNAN	26	17	C
POINTE-A-PITRE	30	24	N
RENNES	22	16	C
ST-ETIENNE	30	13	N
STRASBOURG	30	14	N
TOULOUSE	24	17	C
TOURS	25	17	C

ÉTRANGER

ALGER	34	16	D
AMSTERDAM	23	12	N
ATHÈNES	26	17	D
BANGKOK	33	26	C
BARCELONE	25	18	C
BELGRADE	25	14	D
BERLIN	24	12	C
BRUXELLES	27	14	D
COPENHAGUE	16	7	D
DAKAR	25	20	D
GENÈVE	30	12	N
ISTANBUL	–	–	–
JÉRUSALEM	25	18	D
LE CAIRE	30	20	D
LISBONNE	19	12	D
LONDRES	19	11	P
LOS ANGELES	24	16	C
LUXEMBOURG	27	17	D
MADRID	19	12	C
MARRAKECH	25	16	N
MEXICO	25	12	N
MILAN	27	14	D
MONTRÉAL	18	10	C
MOSCOU	25	11	C
NAIROBI	28	13	N
NEW-DELHI	42	30	D
NEW-YORK	31	20	C
PALMA	33	18	N
PÉKIN	28	15	D
RIO-DE-JANEIRO	–	–	–
ROME	26	13	D
HONGKONG	26	24	C
SÉVILLE	23	15	N
SINGAPOUR	32	26	C
STOCKHOLM	12	2	N
SYDNEY	19	10	C
TOKYO	27	20	A
TUNIS	31	19	D
VARSOVIE	25	8	N
VENISE	27	17	D
VIENNE	26	13	D

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brouillard	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TUC = temps universel coordonné, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

RADIO-TÉLÉVISION

IMAGES DANIEL SCHNEIDERMANN

Squatters

PARFOIS, en arrivant le matin au bureau, on découvre, penché sur un dossier, un visage non familier. L'inconnu a squatté une place, accroché son manteau à la patère, et paraît installé là de toute éternité. Stagiaire ? Nouvel embauché ? Visiteur ? Invité, sans doute, mais par qui ? L'interroger serait grossier. Tout en attendant que la vérité, fatalement, se dévoile, on se prend à cauchemarder : et si l'inconnu, sans que nul n'ose rien lui demander, allait s'incruster là, laisser oublier les étranges circonstances de son arrivée, et finir par se fondre dans les meubles ? Et s'il allait, à la longue, poussant ses dossiers, annexer le bureau voisin, gravir les échelons, terminer chef, directeur peut-être ?

Comme chaque année à la même époque, des squatters de ce genre, ces temps-ci, s'installent sur les chaînes. Comme ils savent que la place est chère, ils se relaient. « Festival de Cannes » séjourne le premier, immédiatement suivi de « Roland-Garros ». Tous deux ont un peu la même dégaine bronzée, nonchalante, chaloupée, élégante, genre moniteur de club de vacances. Qui les a invités ? Qui a décrété que la montée des marches d'Adjani, la lecture du palmarès, le match Huet-Lendl, nous passionnaient obligatoirement, au point de devoir être télévisés en direct ? A l'origine de ce processus annuel désormais automatique, on pressent bien qu'il y a eu intervention humaine, mais de qui ? Et quand ? Mystères. C'est ainsi. Imaginons, lundi soir, qu'un des deux journaux télévisés ait décidé de ne pas diffuser le palmarès de Cannes en direct : impensable. Imaginons que Roland-Garros ne dévore plus toutes les après-midis de France 2 et France 3 : indécent. Qui a laissé entrer ces charmants squatters bronzés ? Quelle question rabat-joie ! Comment faire grise mine à « la grande fête du tennis » ou à « la grande fête du cinéma » ?

Ces réjouissances rituelles obligent en tout cas le reste de l'actualité à se pousser un peu. Place, les Bosniaques ! On vous a *assez vus ! Serrez-vous gentiment*, jeunes des banlieues, dealers plus ou moins clandestins, Palestiniens de Gaza, opposants à l'emprunt Balladur, licenciés-minute, silhouettes grises de l'actualité ordinaire, de l'actualité sans hôtels de luxe ni accréditations multicolores. Réjouissez-vous, usagers de la SNCF, à qui PPDA annonce, juste avant le générique, des perturbations pour jeudi. Demain, ce sera la finale puis le Tour de France. Quant à vous, repassez donc désormais en octobre !

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Mercredi 26 mai

TF 1

20.05 Sport : Football. Finale de la Coupe d'Europe des clubs champions : Olympique de Marseille-Milan AC, en direct de Munich.
22.35 Magazine : Méfiez-vous des blondes ! Invité : Yves Rénier.
23.50 Journal et Météo.
23.55 Série : Les Enquêtes de Remington Steele.
0.45 Téléfilm : Rendez-vous à Fairborough.

FRANCE 2

20.50 Téléfilm : Le Choix de Salomon.
22.30 ▶ Première ligne. Vu de l'Elysée : chronique d'une alternance, documentaire d'Hugues Le Paige, Jean-François Bastin et Isabelle Christiaens.
23.30 Journal et Météo.
23.50 Magazine : Côté court. Présenté par Gérard Holtz.

FRANCE 3

20.45 *Magazine : La Marche du siècle.* Présenté par Jean-Marie Cavada. J'imprime pas ! La mémoire, son fonctionnement, ses troubles. Invités : Jean Piat, comédien ; Bernard Laurent, directeur du service de neuropsychologie du CHR de Saint-Etienne ; Robert Jaffard, directeur du laboratoire de neurosciences comportementales et cognitives du CNRS de Bordeaux ; Alain Lieury, professeur d'université, directeur du laboratoire en psychologie expérimentale à Rennes.
22.25 Journal et Météo.
23.00 Mercredi chez vous.

CANAL PLUS

21.00 Cinéma : L'Amour dans de beaux draps. □ Film américain de Carl Reiner (1990).
22.20 Flash d'informations.
22.30 Cinéma : La Sentinelle. ■■ Film français d'Arnaud Desplechin (1992).
0.50 Cinéma : El. ■■■ Film mexicain de Luis Bunuel (1952) (v.o.).

ARTE

20.40 Musicarchives. Igor Stravinsky dirige la *Symphonie de psaumes*. Avec l'Orchestre d'Etat hongrois.
21.20 Danse : La Symphonie de psaumes. D'Igor Stravinsky. Chorégraphie de Jiri Kylian. Par le Nederlands Dans Theater. Avec The London Symphony Orchestra et l'English Bach Festival Choir, sous la direction de Leonard Bernstein.
21.50 Documentaire : Le Lied contemporain. Une Master Class professée par Aribert Reimann, de Barrie Gavin.
22.45 Documentaire : Prostitution. 1. Travestir, de Mireille Dumas.
23.50 Magazine : Macadam.

M 6

20.45 Téléfilm : Le Grand Secret.
22.45 Cinéma : Jeu d'amour, jeu de mort. □ *Film italien de Piero Schivazappa (1957).*
0.20 Magazine : Vénus.
0.55 Six minutes première heure.

FRANCE-CULTURE

20.30 Antipodes. Religion et politique en Afrique noire.
21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse.
22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Mémoires magnétiques d'Hubert Reeves (7).
22.40 Les Nuits magnétiques. Les artisans de Babel, ou toutes les langues sont étrangères. 2. Passer d'une langue à *l'autre : traductions migrations.*
0.05 Du jour au lendemain.
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la radio-télévision suisse romande) : Cinq pièces pour orchestre op. 16, de Schoenberg ; Rückert-Lieder, de Mahler ; Quatuor en sol mineur de Brahms-Schoenberg, par l'Orchestre de la radio-télévision suisse romande, dir. Jesus Lopez-Cobos ; Doris Soffel, mezzo-soprano.
23.09 Ainsi la nuit.
0.33 L'Heure bleue. Tendances hexagonales, par Xavier Prévost. Le concert : Patrick Vollat, piano, Alain Rellay, saxophone ténor et Christian Rollet, batterie. La rétrospective : Barney Wilen.

Jeudi 27 mai

TF 1

15.20 Série : Hawaii, police d'Etat.
16.15 Jeu : Une famille en or.
16.40 Club Dorothée.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Hélène et les garçons.
18.50 Magazine : Coucou, c'est nous !
19.50 Divertissement : Le Bébête Show (et à 0.20).
20.00 Journal, Tiercé, Météo et Trafic infos.
20.50 Série : Commissaire Moulin police judiciaire. L'Ours vert.
22.30 Magazine : Mea culpa. Nelly, douze ans, violée par son père.
22.35 Divertissement : Ciné gags.
23.40 Magazine : Télé-vision. Présenté par Béatrice Schönberg.
0.25 Journal et Météo.

FRANCE 2

13.50 Sport : Tennis. Internationaux de France, en direct de Roland-Garros.
20.00 Journal, Côté court, Journal des courses et Météo.
20.50 Magazine : Envoyé spécial. Le Roi Davidoff ; Profession : huissier ; Bogota : les enfants des rues.
22.40 Série : Un privé nommé Stryker. Mourir de rire.
0.15 Journal et Météo.
0.35 Magazine : Côté court. Présenté par Gérard Holtz.

FRANCE 3

13.00 Sport : Tennis. Internationaux de France, en direct de Roland-Garros ; Jeu : Télé tennis.
17.10 Série : La croisière s'amuse.
18.00 Magazine : Une pêche d'enfer. 40e anniversaire de l'ascension de l'Everest.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour. *Trois grains de sable dans le Niger*, d'Anne de Gaspari.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Jeu : Hugodélire (et à 20.40).
20.15 Divertissement : La Classe.
20.45 Cinéma : Le Dernier Train du Katanga. ■ Film britannique de Jack Cardiff (1968).
22.30 Journal et Météo.
23.00 Opéra : Werther. De Jules Massenet d'après Goethe, par le Chœur de la Maîtrise de l'école régionale et l'Orchestre national de Lille, direction : Jean-Claude Casadesus. Solistes : Laurence Dale, Béatrice Uria-Monzon, Catherine Dubosc, René Massis, Alain Vernhes, Franck Ferrari, Patrick Foucher. *Mise en scène : Hugo De Ana. Retransmis simultanément en stéréo sur France-Musique.*

CANAL PLUS

13.35 Cinéma : Un baiser avant de mourir. ■ Film américain de James Dearden (1991).
15.05 *Documentaire : Araignées géantes d'Amazonie.*
16.00 Cinéma : Vincennes-Neuilly. ■ Film français de Pierre Dupouey (1991).
17.30 Documentaire : L'Atelier des illusions.
18.00 Canaille peluche.

En clair jusqu'à 20.35

18.30 *Ça cartoon.*
18.50 Le Top.
19.20 Magazine : Nulle part ailleurs.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.35 Cinéma : L'Enfant miroir. ■■ Film britannique de Philip Ridley (1990).
22.05 Flash d'informations.
22.10 Cinéma : La Relève. ■■ *Film américain de Clint Eastwood* (1990) (v.o.).
0.10 Cinéma : Confessions d'un barjo. ■ Film français de Jérôme Boivin (1992).

ARTE

Sur le câble jusqu'à 19.00

17.00 Cinéma : Allô ! Berlin, ici Paris. ■■■ Film franco-allemand de Julien Duvivier (1931, rediff.).
19.00 Magazine : Rencontre. Lev Polugaevski/Arturo Perez Reverte.
19.30 Documentaire : Inopportunité de poursuite. De Garo Gemballa. *Trente ans après le scandale médical du Contergan (appellation allemande de la thalidomide), et le procès qui s'ensuivit, les étapes d'une procédure.*
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 ▶ Soirée thématique : Nouvelle vague, année 0. Soirée proposée par Claude Ventura et Xavier Villetard.
20.41 Nouvelle vague, mode d'emploi. Présentation de la soirée.
20.45 Documentaire : Chambre 12, hôtel de Suède. De Claude Ventura et Xavier Villetard.
22.00 Documentaire : La Nouvelle Vague, deux ou trois choses... *De Claude Ventura.*
22.45 Cinéma : Adieu Philippine. ■■ *Film français de Jacques Rozier (1960-2).*
0.30 Documentaire : Adieu Philippine, post-scriptum.

M 6

14.15 Magazine : Destination musique. L'Affaire Louis Trio.
17.00 *Variétés : Multitop.*
17.30 Série : Les Aventures de Tintin. Tintin en Amérique.
18.00 Série : L'Homme de fer.
19.00 Série : Les Rues de San-Francisco.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 *Série : Cosby Show.*
20.35 Météo 6.
20.45 Cinéma : La moutarde me monte au nez. ■ Film français de Claude Zidi (1974).
22.35 Téléfilm : Le Cimetière oublié. *Hallucinations dans un lotissement construit sur un ancien cimetière.*
0.00 *Informations :* Six minutes première heure.
0.10 Magazine : Culture rock.

FRANCE-CULTURE

20.30 La Radio sur un plateau. L'Absente, d'après Œuvre, de Danièle Sarrera.
21.30 Profils perdus. Asger Jorn.
22.40 Les Nuits magnétiques. Les artisans de Babel, ou toutes les langues sont étrangères. 3. Voyage en Bilingue : l'exemple de la Belgique.
0.05 Du jour au lendemain. Avec Philippe Javorski (Carnets de voyage, d'Herman Melville).
0.50 Musique : Coda.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la salle Olivier-Messiaen) : Les Saisons, de Haydn, par le Chœur et l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. Leopold Hager ; sol. : Mariette Kemmer, soprano, Justin Lavender, ténor, Peter Lika, basse.
23.00 Concert (en simultané sur France 3) : Werther, drame lyrique en quatre actes et cinq tableaux, de Massenet, par l'Orchestre national de Lille, dir. Jean-Claude Casadesus, et le Chœur de la Maîtrise de l'école régionale ; sol. : Laurence Dale, Béatrice Uria Monzon, Catherine Dubosc, René Massis, Alain Vernhes, Frank Ferrari, Patrick Foucher.

Le Monde

La grève à la SNCF

Le trafic ferroviaire sera très perturbé le 27 mai

Le mot d'ordre de grève lancé à la SNCF par les syndicats CGT, CFDT et FGAAC (conducteurs autonomes) pour protester contre le nouveau plan d'économies décidées par la direction devrait fortement perturber le trafic ferroviaire du mercredi 26 mai à 20 heures au vendredi 28 mai à 8 heures.

Selon la direction, un train sur quatre circulera en Ile-de-France et aucune interconnexion ne sera possible avec le réseau RATP sur les lignes A, B et D du RER. Sur le réseau régional tout comme pour les rapides et express, un train sur quatre est prévu. La moitié au moins des TGV devrait être assurée sur les réseaux Sud-Est et Atlantique, mais un service normal est attendu sur le réseau Nord-Europe.

Bernard Bosson, ministre des l'équipement, des transports et du tourisme, a déclaré au micro d'Europe 1 que les augmentations de salaires des cheminots avaient dépassé, l'année dernière, de moitié celles enregistrées dans la fonction publique. *« Il faut dire à l'ensemble des agents de la SNCF que lorsqu'on voit la situation du pays, il y a des grèves qui se comprennent plus ou moins »*, a conclu le ministre.

► Pour toute information, composer sur Minitel : 3615 SNCF.

A nos lecteurs

Lundi 31 mai étant un jour férié, la parution de notre supplément « Radio-Télévision » sera avancée d'un jour, pour que nos abonnés de province puissent prendre connaissance à temps des programmes de la semaine du 31 mai au 6 juin. Le supplément sera distribué vendredi avec le quotidien daté samedi 29 mai.

Des Européens de l'Est s'adressent à des hôpitaux suisses

Offres d'organes

Plusieurs hôpitaux suisses ont reçu depuis une dizaine de jours des offres d'organes émanant de sociétés de l'Europe de l'Est qui proposent de les mettre en rapport avec des donneurs prêts à céder volontairement un rein, un poumon ou encore une partie de leur foie. Selon la presse helvétique, la clinique du Genolier, près de Nyon, dans le canton de Vaud, a reçu, voilà une dizaine de jours, un fax de la société polonaise BT Corp et MRWW Ltd, dont le siège se trouve à Swidnica, proposant de la mettre en contact avec des donneurs *« dans le cadre de la législation polonaise »*.

L'avant-projet de contrat parvenu à la clinique stipule que le donneur, *« en pleine possession de ses facultés mentales, cède librement au receveur »* l'organe concerné. Le prix convenu est versé comptant au donneur le jour même de l'opération. Le donneur se déclare conscient des risques et le receveur prend en charge les soins post-opératoires.

Le directeur de la clinique, Jean-Claude Salamin, qui juge cette proposition *« scandaleuse et amorale »*, a révélé avoir eu un contact téléphonique avec l'un des dirigeants de cette société. Ce dernier lui a expliqué que les candidats étaient recrutés par voie d'annonces, puis envoyés ensuite à l'étranger par groupes de trois à cinq afin que l'hôpital soit en mesure de choisir le meilleur donneur.

De telles opérations auraient été réalisées en Allemagne jusqu'à ce que les autorités interdisent ce genre de pratique, a expliqué cet interlocuteur au directeur de l'hôpital suisse. Des receveurs auraient déboursé 50 000 DM (168 000 francs) pour recevoir un rein dans de telles conditions.

Selon la presse helvétique, des groupes de donneurs polonais se sont également adressés directement à des receveurs potentiels : l'Association des dialysés des Grisons aurait reçu une lettre d'un groupe de cinq Polonais prêts à offrir un rein. Ces donneurs indiquaient leurs noms, leur groupe sanguin ainsi qu'une adresse pour prendre contact avec eux. – *(AFP.)*

EN BREF

□ **GABON : ouverture du deuxième sommet entre Africains et Noirs américains.** – Le président Omar Bongo a accueilli six chefs d'Etat africains à Libreville, mardi 25 mai, à la veille de l'ouverture du deuxième sommet organisé entre dirigeants du continent et représentants afro-américains, à l'initiative du pasteur américain Leon Howard Sullivan. Une vingtaine de chefs d'Etat africains ou leurs représentants, et quelque mille délégués noirs-américains, doivent participer à ce sommet, qui sera largement axé sur l'économie. Le secrétaire d'Etat adjoint américain aux affaires africaines, George Moose, était également attendu à Libreville. Omar Bongo a reçu mardi Louis Farakhan, dirigeant des Black Muslims, groupe de religieux intégristes basé à Chicago. – *(AFP.)*

□ **GUATEMALA : polémique autour du dernier roman policier de Gérard de Villiers.** – Une polémique a éclaté au palais des Nations à Genève à propos du dernier livre de l'auteur de romans d'espionnage français de la série SAS, Gérard de Villiers, intitulé *Tuez Rigoberta Menchu*. Le Centre des droits de l'homme de l'ONU s'est saisi de cette affaire qui, selon lui, porte atteinte à la réputation de Rigoberta Menchu, militante guatémaltèque des droits de l'homme, Prix Nobel de la paix 1992 et ambassadrice spéciale du secrétaire général des Nations unies pour l'Année internationale des peuples autochtones. L'ouvrage de fiction de Gérard de Villiers raconte un complot pour tuer Rigoberta Menchu, qui est finalement déjoué. Les kiosques ouverts dans l'enceinte de l'ONU à Genève ont retiré le livre de la vente. – *(AFP.)*

□ **RWANDA : M. Boutros-Ghali favorable au déploiement d'observateurs de l'ONU sur la frontière ougandaise.** – Le secrétaire général de l'ONU a recommandé au Conseil de sécurité la création d'une mission d'observation des Nations unies à la frontière entre l'Ouganda et le Rwanda (MONUOR) pour une période initiale de six mois, selon un document publié mardi 25 mai à New-York. – *(AFP.)*

Cinquième baisse depuis le 13 avril

Le taux de base bancaire est ramené à 8,80 %

A la suite de la nouvelle baisse, lundi 24 mai – la septième en l'espace d'un mois et demi – des taux directeurs de la Banque de France, la plupart des grands établissements de crédit français ont annoncé, mardi, une nouvelle réduction de leur taux de base bancaire (TBB), ramené de 9 % à 8,80 %.

La dernière baisse du TBB des grandes banques françaises, d'un quart de point à 9 %, remonte au 12 mai. Au total, depuis le 13 avril, date à laquelle la Banque de France a enclenché le mouvement de baisse de ses taux directeurs – qui a ramené le taux de ses appels d'offres de 9,10 % à 7,50 %, – les banques françaises ont réduit à cinq reprises leur TBB.

Il est revenu de 10 % à 8,80 %. Quelque 300 milliards de francs de crédits sont référencés sur le taux de base, dont la nouvelle détente allège principalement les charges des petites et moyennes entreprises.

Victime de myopie et handicaps divers

Le télescope Hubble ne redeviendrait opérationnel qu'après plusieurs missions de réparation

Plusieurs vols de navettes seront probablement nécessaires pour réparer le télescope spatial Hubble, a estimé, mardi 25 mai, un comité d'experts réuni à l'initiative de la NASA.

La première mission, programmée pour décembre prochain, avec la navette Endeavour, donnera lieu à cinq sorties dans l'espace au cours desquelles les astronautes-mécanos remplaceront ou installeront sept équipements.

Ils doivent notamment placer de nouveaux verres (de la taille d'un annuaire téléphonique) sur le miroir principal du télescope pour corriger sa « myopie » due à un défaut de fabrication, et réparer des panneaux solaires. Claude Nicollier, l'astronaute suisse de l'Agence spatiale européenne, sera chargé de manœuvrer le bras manipulateur de la navette au cours de ce vol spectaculaire.

Ces premières réparations devraient *« rendre au vaisseau sa pleine capacité scientifique »*. Néanmoins, estiment les experts de la NASA, *« une deuxième mission peut être nécessaire pour compenser une défaillance plus importante que prévu »*. – *(AFP.)*

Le plan de réorganisation des armées

M. Longuet demande à M. Léotard de maintenir l'activité de la base de Toul

Le ministre de l'industrie, du commerce extérieur, des postes et télécommunications, Gérard Longuet, qui est aussi le président du conseil régional de Lorraine, est intervenu auprès de François Léotard, ministre d'Etat, ministre de la défense, pour lui demander que soient étudiées toutes les mesures pouvant permettre un maintien de l'activité sur la base aérienne de Toul-Rosières (Meurthe-et-Moselle), menacée de fermeture par le plan de réorganisation des armées qui est présenté jeudi 27 mai au Parlement (*le Monde* du 21 mai).

« Sans préjuger de la décision finale quant à l'avenir de cette base, explique M. Longuet, *il convient de rechercher avec les services du ministère de la défense les compensations nécessaires aux suppressions d'emplois qui, si elles se réalisaient, seraient très préjudiciables à la vie économique et à l'activité commerciale. »* Le ministre, qui appartient au Parti républicain comme M. Léotard, demande la création d'une *« cellule régionale »* réunissant les partenaires concernés.

D'une superficie de 650 hectares, sur le plateau lorrain, la base de Toul-Rosières abrite notamment la 11e escadre de chasse équipée d'une soixantaine d'avions de combat Jaguar et relevant de la force aérienne tactique (FATAC). Elle accueille près de deux mille personnes. Cette escadre est intervenue au Tchad et dans la guerre du Golfe. Sur la base de Toul-Rosières ont été déployés, un temps, une quinzaine de Jaguar aptes au largage d'une bombe nucléaire tactique AN-52 jusqu'à ce que de telles armes aient été, en 1991, retirées du service sur décision de François Mitterrand, alors qu'elles étaient prévues d'y demeurer jusqu'en 1997.

Sommaire

DÉBATS
Procédure pénale : « Pour un compromis », par Georges Fléchaux. Revues, par Frédéric Gaussen : « 25 ans : mai 68 et le printemps de Prague » 2

ÉTRANGER
La situation dans l'ex-Yougoslavie. 3
Le gouvernement polonais fait face à une motion de censure 4
Guatemala : le « coup d'Etat civil » du président Serrano 5
Egypte : des soldats ont tiré par mégarde sur un car de touristes . 5
Afrique du Sud : l'arrestation des dirigeants du Congrès panafricain met en péril le processus de négociation 6

POLITIQUE
Le débat sur le collectif budgétaire à l'Assemblée nationale : les députés de la *majorité* accueillent avec satisfaction le lancement de l'emprunt Balladur 8

SOCIÉTÉ
Le Conseil d'Etat critique plusieurs aspects du projet de loi de M. Pasqua sur l'immigration 9
L'affaire du sang contaminé devant la cour d'appel de Paris 10
Nouvelle erreur judiciaire en Grande-Bretagne 10

ÉDUCATION ◆ CAMPUS
Le bon profil des enseignants • Esprit d'entreprise *dans* les universités .... 11 à 13

CULTURE
L'art et l'Etat (III) 14
Musiques : Harry Connick Jr. à l'Olympia 15

SPORTS
Tennis, les Internationaux de France : Andreï Medvedev, un an après ; Stéphane Huet, tombeur de Lendl ; Henri Leconte, l'illusion ruinée 15

ÉCONOMIE
Les mesures en faveur de l'emploi, le lancement d'un emprunt de 40 milliards de francs et le projet de loi de privatisation annoncés par le premier ministre 16-17
L'éclatement du groupe chimique ICI 18
La CFDT craint pour l'avenir de Thomson Electroménager 20
Vie des entreprises 20

COMMUNICATION
La mission d'information du Sénat sur la télévision éducative 22

ARTS ◆ SPECTACLES
• Toscanini, le bâtisseur révolté • Les projets d'aménagement de Berlin • Théâtre : parier sur les auteurs vivants • Danse : l'Indonésie à Paris .... 25 à 34

Services
Abonnements 2
Annonces classées 18
Automobile 20
Marchés financiers 20-21
Météorologie 23
Carnet 22
Mots croisés 14
Radio-Télévision 23

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Ce numéro comporte un cahier « Arts-Spectacles » folioté 25 à 34

Le numéro du « Monde » daté 26 mai 1993 a été tiré à 483 249 exemplaires.

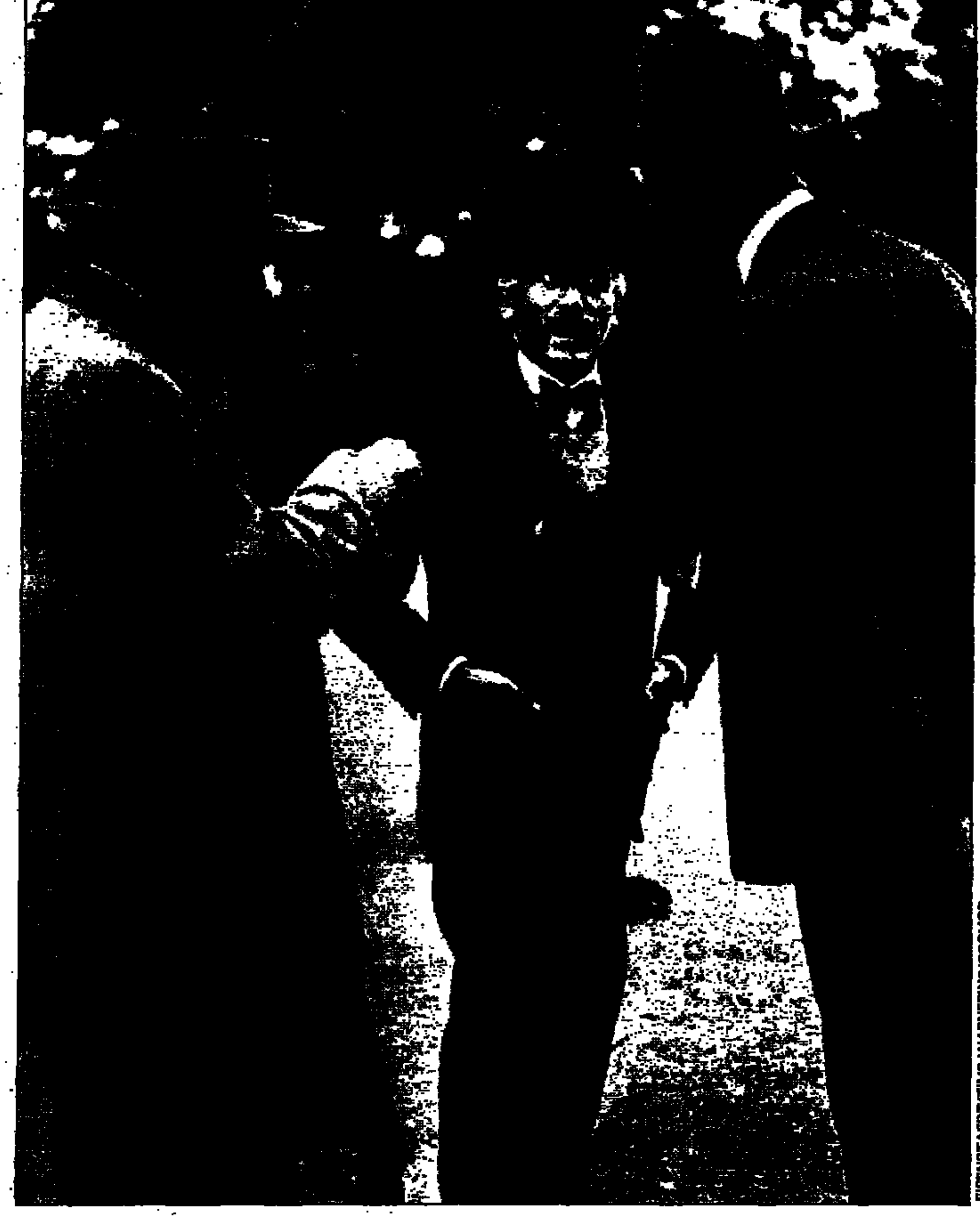
« Le Monde des livres » :
Norbert Elias, Françoise Dolto

Georges Balandier analyse dans sa chronique le livre posthume de Norbert Elias, publié sous le titre *Engagement et distanciation* ; il y voit le testament intellectuel du sociologue, mort en 1990. C'est aussi un itinéraire intellectuel que raconte Jean-François de Sauverzac dans son essai sur Françoise Dolto ; Bruno Frappat a lu ce livre, et le psychanalyste André Green évalue la place de celle que Lacan appelait « le petit dragon ».

ARTS • SPECTACLES

Le bâtisseur révolté

De ses débuts inopinés en 1886 à son retrait de la scène en 1954, Arturo Toscanini a passé son temps à lutter. Contre la médiocrité et les mauvaises traditions qui ternissaient la vie musicale. Contre Mussolini, le fascisme et les imbéciles. Il n'abdiqua jamais. Trente-cinq ans après sa mort, RCA publie l'intégralité des enregistrements réalisés pour la firme américaine par le chef italien. Quatre-vingt-deux disques à écouter pour apprendre.



EISENSTAEDT/TIME WARNER INC/COSMOS

Arturo Toscanini (au centre) au Festival de Bayreuth en 1932 avec Wieland Wagner (*à droite*).

TOSCANINI

L'intégrale des enregistrements

LE 25 mars 1954, Arturo Toscanini démissionne du poste de directeur musical de l'Orchestre de la NBC. Dix-sept ans plus tôt, David Sarnoff, président de la Radio Corporation of America (RCA), avait créé cette formation pour le chef d'orchestre. Leur ambition était d'en faire l'une des meilleures du monde et d'en radiodiffuser les concerts à travers les Etats-Unis. Agé de quatre-vingt-sept ans, Toscanini venait d'avoir un trou de mémoire pendant l'exécution de la «Bacchanale du Venusberg» de *Tannhauser* de Wagner : *« Le triste moment est venu où je dois abandonner ma baguette à contrecœur, et dire adieu à mon orchestre »*, écrit-il à son patron. Toute la carrière de Toscanini avait été placée sous le signe de l'intransigeance. Ce qui n'aurait été qu'un mauvais soir pour tant de ses confrères fut pour lui le signe du départ. Toscanini ne se destinait pas à devenir chef d'orchestre, il commença par étudier le violoncelle et la composition. Mais, par deux fois, le destin changea le cours de sa vie.

Ses débuts à Rio sont légendaires, mais les légendes ont ceci de merveilleux qu'elles sont écrites pour être racontées mille fois. Violoncelliste du rang et répétiteur d'une troupe italienne en tournée au Brésil, Toscanini remplace, au pied levé, Leopoldo Miguez, un chef d'orchestre brésilien aussi arrogant qu'incompétent lors d'une représentation d'*Aïda* de Verdi, le 30 juin 1886. Quand Toscanini monte sur le podium, le chahut est à son comble dans le Théâtre impérial Dom-Pedro, de Rio-de-Janeiro. Le public vient de «sortir» l'Italien Carlo Superti, qui n'était guère plus compétent que le Brésilien qu'il devait remplacer. Les Cariocas attendent depuis une heure et quart que la représentation commence pour de bon et semblent bien décidés à venger l'honneur de leur compatriote. Le désastre annoncé se mue en un triomphe rendu plus éclatant encore par le fait que Toscanini n'avait que dix-neuf ans et dirigeait par cœur, insufflant une vie extraordinaire à une troupe composée d'excellents chanteurs – à l'époque, les chefs dirigeaient le plus souvent en suivant (!) une réduction piano/chant et les orchestres se bornaient à tisser un fond sonore plutôt trémulant aux exploits des chanteurs.

L'après-midi de cette soirée mémorable, Toscanini l'avait passée enfermé dans sa chambre d'hôtel avec une jeune choriste. *« A lui faire travailler des lieder de Schumann »*, devait écrire plus tard ce grand séducteur, sans convaincre qui que ce soit... Si ombrageux déjà, le jeune homme fut calme et déterminé, bien que son expérience en tant que chef fût à cette époque très limitée. Les journaux brésiliens le louèrent sans réserve. L'un d'eux, particulièrement bien informé, souligna qu'il connaissait *« soixante opéras par cœur »*. C'était vrai, et passablement étonnant, de la part d'un si jeune homme. Du coup, l'imprésario Claudio Rossi, qui avait monté cette tournée, lui confia sur-le-champ le soin de diriger les vingt-six représentations... des douze opéras qui restaient à donner pendant la tournée. En plus d'*Aïda*, Toscanini dirigea *la Traviata*, *Rigoletto* et *le Trouvère*, de Verdi, *Marion Delorme* et *la Gioconda*, d'Amilcare Ponchielli, *la Favoritte*, de Donizetti, *Hamlet*, d'Ambroise Thomas, *les Huguenots*, de Meyerbeer, *Faust*, de Gounod, *Salvador Rosa*, du Brésilien Carlos Gomes, et *Lauriana*, de Machado. Par cœur, cela va sans dire!

S'il est vrai que les plus belles carrières commencent souvent sur un coup de dé, celle de Toscanini fut exemplaire. Son exploit brésilien, qui assurerait de nos jours, une renommé planétaire, ne «gonfla» pas la tête du Parmesan. De retour en Italie, il donne à sa mère l'argent qui lui restait de ses cachets et se met en quête d'un poste de violoncelliste du rang. *« Etais-je censé aller raconter à tout le monde que j'étais chef d'orchestre ? J'avais dix-neuf ans et ne les paraissais pas... De toute façon, à qui l'aurais-je raconté ? »*

Le destin veillait. Nikolaï Figner, premier ténor de la troupe de Rossi, russe et ami de Tchaïkovski, s'indigne de ce que Toscanini ne se soit pas présenté à Milan pour s'engager comme chef d'orchestre. Figner le présente alors à l'un des plus grands éditeurs de musique d'Italie, convoque Toscanini dans le hall d'un hôtel, lui fait déchiffrer au piano *Edmea*, un opéra de Catalani. Caché, le jeune compositeur, âgé de vingt-deux ans, est stupéfait par les dons de Toscanini et insiste pour qu'il assure la création de sa nouvelle œuvre.

Elle eut lieu le 4 novembre 1886, et remporta un grand succès. *« On aurait juré que Toscanini ne prenait pas possession du pupitre pour la première fois, mais qu'il faisait cela depuis vingt ans. C'est un phénomène ; sa carrière est faite ! »* Catalani ne s'était pas trompé, mais il n'avait aucun mérite. Le talent de Toscanini, ses exigences terribles envers les musiciens et les chanteurs desquels il ne tolérait que fort peu d'écarts, le soin maniaque dont il faisait preuve lors de la préparation des concerts étaient fort peu habituels à l'époque.

L'une des qualités essentielles qui plaçait, dès cette époque, Toscanini en dehors du champ occupé par les autres, tenait non seulement dans sa capacité de connaître chaque note imprimée des partitions qu'il dirigeait, mais surtout dans sa faculté d'entendre chacune des erreurs de lecture ou défaillances de l'orchestre, des choristes et des chanteurs. De sorte que Toscanini décuplait la qualité de base des interprètes qu'il avait sous son autorité. La qualité des orchestres lyriques était alors effrayante, le plus souvent effroyable en Italie : ils étaient formés chaque saison et composés de musiciens que l'on hélait quasiment au coin de la rue.

Non sans mal, Toscanini mit un terme à ces pratiques, prenant un soin tout particulier au recrutement des musiciens d'orchestre, n'hésitant ni à renvoyer ceux qui ne lui paraissaient pas à la hauteur ni à supplier ceux qu'il appréciait de rester lorsqu'ils voulaient partir. Toscanini mettait un point d'honneur à respecter le texte imprimé (même s'il lui est arrivé de modifier les orchestrations originales), rejetait les cadences improvisées par les chanteurs et interdisait les *bis* au cours des représentations. Cette intransigeance ne fut acceptée facilement ni par les interprètes ni par le public auquel Toscanini se colleta plus d'une fois de son pupitre. Peu à peu cependant, son nom s'imposa dans toute l'Italie, malgré quelques rares réticences qui finirent par tomber.

Parallèlement à son attachement au répertoire lyrique, le *maestro* (sa modestie professionnelle oubliée, il tenait à ce qu'on l'appelât ainsi) dirigeait le répertoire symphonique. Dans ce domaine également, Toscanini devait bouleverser les habitudes. Son goût pour Bach, Haydn, Mozart, Beethoven, Wagner, Schumann, Tchaïkovski, pour Weber, Smetana, Berlioz (aussi peu apprécié en Italie qu'il l'était en France), pour Chabrier, Debussy, Grieg ou Mendelssohn, son attirance pour la musique instrumentale alors peu prisée allaient de pair avec sa volonté inébranlable d'en donner des lectures impeccables. Toscanini n'hésitait pas *à répéter onze heures d'affilée, allant jusqu'à s'asseoir* près d'un corniste pour lui faire apprendre sa partie!

L'une des plus grandes révolutions qu'il imposa fut de plonger les salles dans l'obscurité pendant les représentations d'opéra et d'interdire aux femmes de porter des chapeaux. Les représentations se donnaient jusque-là devant un parterre illuminé, peuplé de spectateurs qui se baladaient, mangeaient, tapaient le carton et n'hésitaient pas à se livrer, dans le fond des loges, à des activités plus intimes.

En 1898, malgré des opposants qui faisaient mine de lui reprocher son intransigeance et son idéalisme, Toscanini est nommé chef d'orchestre de la Scala de Milan. A trente et un ans, il a dirigé cinquante-huit opéras et s'est constitué un répertoire de cent cinquante œuvres symphoniques. Il va chambouler le vénérable établissement dans le seul but de lui rendre son lustre. Une cabale et des difficultés de tous ordres lui font jeter l'éponge après cinq ans. Il est rappelé en 1906. Des 1908, il quitte à nouveau la Scala, puis il est nommé au Metropolitan de New-York. Il y reste jusqu'en 1915. Les créations mondiales (*la Fille du Far-West*, de Puccini, *Madame Sans-Gêne*, de Leoncavallo) s'ajoutent aux créations américaines (*Ariane et Barbe-Bleue*, de Paul Dukas, *Boris Godounov*, de Moussorgski, *l'Amour des trois rois*, d'Ildebrando Pizetti).

Une fois encore, il se fâche et démissionne. Rentré en Europe, il dirige pour les soldats du front. Malgré de fortes oppositions, il décide de maintenir les œuvres des compositeurs allemands au programme de ses concerts. A la même époque, Debussy écrit une série de sonates françaises contre *« les Boches »* – il est vrai que le compositeur français n'aimait pas non plus les « métèques » qui fréquentaient les grands boulevards...

En 1920, il enregistre son premier disque avec l'Orchestre de la Scala dont il vient d'être nommé directeur musical pour la troisième fois. Il le restera neuf ans. En 1926, il dirige la création mondiale de *Turandot*, de Puccini. Fidèle à ses principes de rigueur, il arrête la représentation à l'endroit même où Puccini avait posé sa plume, fauché par un cancer de la gorge (Alfano avait achevé l'œuvre). Ces années furent assombries par le coup d'Etat des fascistes et la prise de pouvoir de Mussolini. Fervent républicain, Toscanini haïssait tout ce que le *Duce* représentait : *« Si je devais tuer un homme, je tuerais Mussolini »*, devait-il déclarer à un ami dès cette époque.

ALAIN LOMPECH

Lire la suite page 26

CONSTRUIRE BERLIN
PAGE 27

Berlin, réunifié et capitale de l'Allemagne nouvelle, affiche ses ambitions : être le premier centre économique et culturel du pays. Cette ambition se manifeste par la multiplicité des décisions que les élus de la ville ont prises, prennent ou prendront et qui concernent le logement, la circulation, les transports, et la rénovation ou la construction de bâtiments nouveaux. Les architectes et urbanistes français participent à la réflexion et signent de nombreux projets. *(Lire page 27 le reportage de Frédéric Edelmann).*

JOUER LES VIVANTS
PAGE 28

La France, à en croire un vieux truisme, a « toujours » souffert d'un mal mystérieux appelé « crise des auteurs ». Pourtant, plus de mille pièces contemporaines circulent aujourd'hui entre différents comités de lecture. Une enquête, publiée dans le dernier numéro de la revue *Théâtre/Public*, est consacrée au regard des professionnels sur les auteurs contemporains vivants, ou récemment disparus. Où il apparaît que Samuel Beckett reste le plus populaire et que les jeunes auteurs devront être patients... *(Lire page 28 l'article d'Olivier Schmitt.)*

MUSIQUE

ENTRETIEN AVEC LE CHEF DAVID ROBERTSON

LE MYSTÈRE DU GESTE

Le successeur de Pierre Boulez à la direction de l'Ensemble InterContemporain est américain d'ascendance suédoise. Né, il y a trente-quatre ans, à Los Angeles, en Californie, David Robertson a longtemps hésité entre la danse, le théâtre, le cor, l'alto et le violon. Il a choisi la musique lorsqu'il a compris qu'à travers le métier d'acteur il cherchait avant tout à satisfaire son ego. Son talent de chef et ses rapports excellents avec les orchestres le conduisent aujourd'hui à la tête des formations les plus prestigieuses. Pour nous, il a visionné un concert filmé montrant Toscanini aux prises avec l'Orchestre de la NBC et Wagner.



PHILIPPE GONTIER

David Robertson, un jeune chef, observe son aîné.

– Comment Toscanini dirige-t-il ?

– Ce qui frappe le plus lorsqu'on le voit à l'œuvre, c'est l'instantanéité des réactions qu'il obtient des musiciens du NBC. Toscanini dirige sur le temps. Ses indications sont donc en phase avec le geste instrumental des musiciens, avec ce qu'ils sont en train de jouer. C'est la raison pour laquelle il obtient une telle netteté d'articulation. Cette façon de faire a été conservée aux Etats-Unis. En Europe, les chefs dirigent en avance sur le temps. Ce différentiel dans les réactions est l'une des raisons qui font que les orchestres européens ont tant de problèmes avec le swing ou les rythmes compliqués, mais cette façon de faire a des avantages en termes de phrasés, d'écoute collective. Mais, même si nous voyons Toscanini diriger, nous n'assistons pas à un concert. L'atmosphère n'y est pas. Il est difficile de juger son travail en s'extrayant d'un contexte vivant. D'une façon générale, il faut se méfier des documents filmés, surtout de ceux qui ont été réalisés récemment, car il est toujours possible d'y décaler les images et la musique grâce au mixage.

– De quoi est fait le métier de chef d'orchestre ?

– Le chef d'orchestre doit communiquer aux musiciens les éléments qui leur permettent de traduire son idée musicale sur un instrument de musique. C'est simple et en même temps très complexe. La vraie question à résoudre est l'adaptation du geste aux instruments. Prenons trois cas différents : percussions éclatantes, tenues de cuivres, attaque piano des cordes. Ce sera au chef de les différencier par le geste, de donner les indications en fonction de son propre style. Toscanini comprend bien la respiration, le jeu vertical des cordes, et la précision de ses gestes est évidente. Pour chacun des trois cas, il trouve une façon de faire.

» Mais les gestes des grands chefs ne sont jamais identiques pour les mêmes cas de figure. Bernstein aussi était étonnant de ce point de vue. Ses mains traduisaient de façon différente des passages apparemment identiques, et qui ne l'étaient pas en réalité puisqu'ils n'intervenaient pas au même moment du déroulement de l'œuvre. Ces gestes ne passent pas par la partie du cerveau qui commande la parole. Malgré un âge très avancé, Toscanini garde le plein contrôle de ses gestes. Les réactions du cerveau sont très rapides, 1/10 000e de seconde à peu près. C'est ce qui fait qu'il contrôle aussi remarquablement l'articulation rythmique.

– On a souvent opposé Toscanini et Furtwängler.

– Leur approche était très différente. Furtwängler atteignait à la spiritualité par la pensée philosophique, en communion de pensée avec ses musiciens, Toscanini par une sensation tactile. Chez Toscanini, on ressent toute la complexité de l'expression de chaque homme : la musique d'un grand compositeur est un langage privé. Toscanini le traduit dans un autre langage que l'on comprend et qui montre les interactions de sa propre culture. La grande différence entre ces deux chefs se situe d'abord au niveau de la langue qu'ils parlaient. Furtwängler parlait l'allemand, un langage fixé autour de Goethe et de Schiller. L'italien parlé par Toscanini, celui de Dante, était fixé depuis plus longtemps, inscrit dans une histoire beaucoup plus ancienne. Le rythme, la valeur des pronoms, la construction des phrases, rendent ces langages si différents que cela influe sur la perception même de la musique qu'avaient ces deux chefs.

– Un jeune chef d'orchestre peut-il prendre exemple sur Toscanini ?

– Le plus grand danger serait de s'en tenir à la surface des choses. Toscanini savait précisément pourquoi il faisait ceci ou cela, ressentait ce qu'il faisait de façon profonde. Il ne faut pas l'imiter, le résultat serait aussi vain que de vouloir imiter Furtwängler. Un jeune chef ne doit diriger une œuvre que s'il l'a digérée. A ce moment, et à ce moment-là seulement, il n'éprouvera jamais de difficultés pour obtenir ce qu'il veut d'un orchestre. Ce qu'il demande paraîtra alors évident, aussi évident aux musiciens que ce que Toscanini leur demandait. C'est comme faire l'amour, c'est tout de même mieux lorsque l'on aime passionnément que lorsqu'on s'en tient à la technique. C'est cet oubli de la lettre de la partition qui fait la grandeur de l'interprétation.

» Aujourd'hui l'écoute a changé, le public est plus passif que du temps où il savait qu'un événement ne pouvait pas se reproduire. L'enregistrement a changé tout cela. La musique n'est pas un compte bancaire qui fructifie si l'on fait les bonnes opérations. Faire de la musique, l'écouter, met en jeu des phénomènes très complexes qui passent à la vitesse de l'éclair. Le fait de pouvoir revenir en arrière, de réécouter une interprétation, a changé dramatiquement notre perception de la musique. Lorsque l'on regarde Toscanini, ces gestes passent si rapidement, sont constitués de si petites choses qu'on les voit sans réellement comprendre. Il n'y a pas de concepts suffisamment subtils pour expliquer cela.

» On apprend davantage d'un chef en le voyant en répétition. J'ai assisté à de nombreuses répétitions de Riccardo Muti, Georg Solti, Klaus Tennstedt, Zubin Mehta, Pierre Boulez et Bernard Haïtink. J'ai travaillé avec Rafael Kubelik et Kyril Kondrachine, qui m'ont beaucoup apporté, mais, si je le pouvais, je retirerai leurs noms de mon *curriculum*, car j'ai autant appris des répétitions des autres qui n'ont pas été mes professeurs au sens strict du terme. Je me souviens d'une répétition d'Haïtink, avec l'Orchestre philharmonique de Londres, qui devait jouer le ballet intégral de *Daphnis et Chloé*, de Ravel. Haïtink dirigeait le début du ballet, c'était très anglais, propre, bien joué, mais il manquait l'essentiel. Arrive le premier *fortissimo*. Impeccable, mais sans force intérieure. Haïtink arrête l'orchestre. A ce moment-là un chef a plusieurs façons de réagir : sentimentale, en expliquant combien ce passage est chargé de mystère, puis d'émotion ; autoritaire, en se fâchant. Haïtink n'a rien dit ou presque, il a simplement repris du début, en changeant imperceptiblement sa gestique. Lorsque le fortissimo est arrivé, j'aurais arraché le velours de mon fauteuil tant la tension qu'il obtenait transfigurait le jeu toujours impeccable des musiciens. Les seuls mots que j'aie jamais dits à Haïtink furent pour aller le saluer très timidement à l'issue de la répétition. Il m'a pourtant beaucoup appris.

» En fait, la direction d'orchestre ne peut pas s'enseigner, mais elle peut s'apprendre. Toscanini, qui vivait à une époque où l'on n'enseignait pas cette discipline dans les conservatoires, illustre bien cette vérité. »

Propos recueillis par
ALAIN LOMPECH

★ RCA a publié huit cassettes vidéo reprenant des concerts donnés pour la télévision des Etats-Unis par Toscanini et l'Orchestre de la NBC : *Neuvième Symphonie* de Beethoven (disponible en disque laser) ; *Première Symphonie* de Brahms et *Ouverture d'Euryanthe* de Weber (disponible en disque laser) ; *Aïda* de Verdi (disponible en disque laser) ; *Cinquième Symphonie* de Beethoven et les *Pins de Rome* de Respighi ; le *Double Concerto* de Brahms et les *Liebesliederwalzer* de Brahms ; la *Quarantième Symphonie* de Mozart et les *Variations symphoniques* de Dvorak ; des extraits de *Tristan et Isolde*, de *Lohengrin* et de *la Tétralogie* de Wagner. Et une cassette intitulée *The Maestro documentaire. 200 F environ la cassette.*

TOSCANINI BÂTISSEUR RÉVOLTÉ



SYGMA

Toscanini à vingt-neuf ans.

Suite de la page 25

Un incident survenu quelques semaines seulement après l'accession au pouvoir de Mussolini éclaire une nouvelle fois le courage et la grandeur de Toscanini. Pendant une représentation de *Falstaff*, de Verdi, des fascistes exigent que Toscanini, l'orchestre et les chanteurs chantent l'hymne du parti. Toscanini se tourne alors vers le public et hurle : « *Ils ne chanteront pas cette pantalonnade. Les artistes de la Scala ne sont pas des chanteurs de vaudeville !* » Aux chanteurs, il lance : « *Ouste, à vos loges !* » Et tous s'exécutent. Toscanini ne fut certes pas contraint par les chemises noires à avaler un verre d'huile de ricin, mais ses rapports avec les fascistes devinrent de plus en plus tendus. En 1929, Toscanini emmène l'Orchestre de la Scala en tournée en Allemagne et en Autriche. Karajan, Klemperer, Walter, Busch, Erich Kleiber assistent à ses concerts, dont ils ne devaient jamais oublier la perfection technique et musicale. Wilhelm Furtwängler y assistait aussi.

Prévenus de l'attitude de Toscanini, les responsables du Philharmonique de New-York l'approchent pour qu'il accepte le poste de directeur musical. Avant d'être nommé, il vient diriger dès 1926 de façon régulière. Son salaire s'élève à 20 000 dollars pour onze concerts ; ses impôts sont payés par l'orchestre et il reçoit en outre un dédommagement de 1 500 dollars pour ses frais de voyages (1). Wilhelm Furtwängler, qui dirige le même orchestre à la même époque, prend d'autant plus mal cette venue que son aura commence à pâlir. Le grand chef allemand est tellement persuadé de la supériorité des interprètes allemands dans le répertoire germanique qu'il traite Toscanini avec un profond mépris. En 1929, Toscanini fait ses débuts à Bayreuth, premier chef italien invité dans le saint des saints wagnérien, et rompt avec l'Italie, oùil ne reviendra qu'en 1945. En 1930, il dirige le Philharmonique de New-York à Zurich, Milan, Turin, Rome, Florence, Paris, Munich, Vienne, Budapest, Prague, Leipzig, Berlin, Bruxelles et Londres. A Paris, Ravel se désolidarisa de Toscanini. Il a dirigé « *deux fois trop vite* » son *Boléro*. Ce qui n'empêche pas la presse de saluer l'orchestre et le chef par une volée d'hyperboles. Jamais, semble-t-il, les Parisiens, comme du reste les Européens, n'avaient entendu de concerts d'orchestres si parfaits techniquement, si indiscutables musicalement. Walter, Klemperer et Kleiber sont encore là, épatés par ce « *fanatique du travail bien fait* ».

Toscanini a été en effet l'un des chefs les plus accomplis de l'époque. Son confrère Pierre Monteux affirmait : « *C'est le plus grand !* » En 1930, Toscanini a soixantre-trois ans. Il a passé l'essentiel de son temps à lutter contre les jalousies et l'incompréhension dont son travail est victime. Il reste seize ans à la tête de l'orchestre new-yorkais. Il le quitte pour diriger le fameux Orchestre de la NBC, fondé spécialement pour lui par David Sarnoff. Entre-temps, Toscanini se produit au Festival de Salzbourg, qu'il quittera juste après l'Anschluss, brouillé avec Furtwängler, personnage peu sympathique à son égard. Il avait dirigé, au tournant de 1937-1938, les premiers concerts de l'orchestre fondé par le violoniste Bronislav Hubermann en Palestine. L'un d'eux fut retransmis en direct à la radio. La circulation s'arrêta presque dans tout le pays. Un lopin de terre fut baptisé à son nom.

Un dernier concert au Festival de Lucerne en août 1939, et Toscanini s'embarque pour les Etats-Unis, où il retrouve son orchestre. On a beaucoup daubé sur l'Orchestre de la NBC, prétendu notamment qu'il était une formation de second plan. La réalité est tout autre. Cette formation, dont les membres avaient été recrutés un par un, était constituée de musiciens de premier plan. C'est en tout cas ce que nous enseigne l'intégrale des enregistrements réalisés par Toscanini pour RCA. Quatre-vingt-deux disques compacts, dont soixante-seize avec le NBC. Le contraire serait étonnant quand on consulte la liste des musiciens : William Primrose à l'alto, Mischa Mischakoff au premier violon...

Ces disques ont été réalisés à partir de bandes de concerts radiodiffusés et de bandes enregistrées en studio. Ils n'ont jamais été disponibles de façon régulière ni convenablement restaurés en France, de là sans doute leur réputation incertaine, à la différence de ceux des grands chefs allemands, qui ont été maintes fois réédités par EMI. Pour cette nouvelle réédition intégrale, RCA s'est attaqué de front au problème technique, reprenant les documents originaux (78-tours ou bande magnétique) pour les retravailler afin que le son soit débarrassé du bruit de fond qui le parasitait. Le résultat est exceptionnel. Pour la première fois, les interprétations de Toscanini sonnent avec plénitude et transparence.

Doit-on pour autant affirmer que Toscanini survit entier dans ces témoignages ? Le fait qu'il ait inauguré sérieusement sa carrière discographique si tard peut en faire douter. Les témoins et quelques documents de concerts des années d'avant-guerre (publiés par EMI et Testament) montrent le chef sous un jour différent. Sa souplesse agogique y est plus grande. Néanmoins, quels que soient l'époque et les orchestres avec lesquels elles ont été captées, les interprétations de Toscanini sont toutes marquées par une ferveur, une concentration et une précision rythmique stupéfiantes. De son vivant, ses rares opposants lui reprochaient de diriger de façon « italienne » en privilégiant trop la mélodie au détriment de la polyphonie et de l'articulation des masses. Si l'on veut. Mais l'on pourrait rétorquer que Toscanini privilégiait la ligne qui unifie les épisodes, ce ciment qui lie les blocs les uns aux autres. Dire aussi qu'il soumettait par sa seule volonté – et malgré des difficultés de battue évidentes dans certaines œuvres complexes (*Daphnis et Chloé* par exemple) – le matériau orchestral de façon à le modeler selon une vision abstraite née d'une étude toujours plus approfondie.

Jusqu'à la fin, les lectures de Toscanini ont conservé cette intemporalité stylistique (paradoxalement jaillie d'une approche rendue très instinctive par la présence du public et par la précarité du concert). On y sent la nervosité d'un homme qui ne s'estimait que rarement satisfait de son propre travail. On a aussi très souvent reproché à Toscanini de diriger trop rapidement, de manquer de cette profondeur dans le répertoire allemand que l'on trouvait chez Furtwängler. Toscanini a pu effectivement prendre, certains soirs, des tempos trop vifs (le fameux *Boléro* de Ravel !). Mais la ferveur, la présence dramatique, une rythmique impérieuse, un sens du détail toujours intégré dans la grande arche architecturale, ajoutés à une sonorité d'orchestre lumineuse donnent à entendre tant d'événements sonores que le temps passe effectivement très vite. C'est toute la différence entre le tempo objectif et sa perception subjective.

Les interprétations d'Arturo Toscanini n'ont pas pris une ride musicalement, et sa soumission à un idéal artistique, toujours repoussé de plus en plus loin, reste un modèle pour les chefs d'aujourd'hui. Son autorité inflexible ne serait sans doute plus supportée par les orchestres. Encore qu'il est bien difficile de prévoir la réaction des musiciens devant un homme qui s'insultait lui-même au moins autant qu'il malmenait les autres et ne poursuivait qu'un seul but vers lequel tout artiste est tendu : « *S'oublier pour que l'œuvre se ressouvienne* », pour reprendre le mot du pianiste Yves Nat. Toscanini a eu quelques émules. Herbert von Karajan, Fritz Reiner, George Szell et Karel Ancerl (ce derniere beaucoup plus courtois) sont les plus connus. Il est un autre chef, plus inattendu celui-là, qui semble avoir repris à son compte certains des bons côtés de l'Italien. William Christie n'est-il pas, toute proportion gardée, un tyran qui ne lâche ses musiciens, ses chanteurs et ses chœurs que lorsqu'il a réussi à obtenir tout ce qu'il désirait d'eux, au prix de prises de bec terribles ? Toscanini pouvait quitter une représentation lorsqu'un chanteur ne lui donnait pas satisfaction. Lorsque l'un des siens chante trop faux en public, Christie se bouche le nez en dirigeant. Toscanini s'empoignait avec le public lorsqu'il était trop bruyant. Christie est capable d'arrêter l'orchestre parce que le public tousse trop, de se retourner vers lui, de le faire tousser un bon coup sous sa battue, de reprendre le cours de la représentation dans un silence palpable.

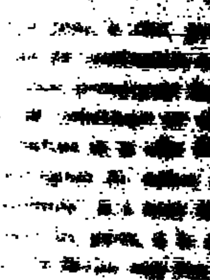
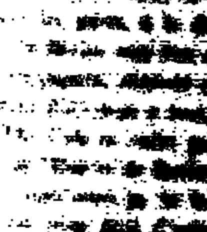
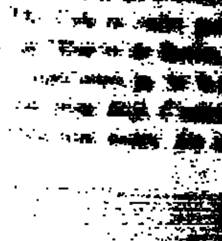
ALAIN LOMPECH

(1) Ces chiffres et l'essentiel des informations historiques de cet article sont tirés de *Toscanini*, par Harvey Sachs, publié par les éditions Van de Velde. Une biographie exemplaire par sa rigueur et la pertinence de ses analyses.

★ **Discographie.** – L'intégrale en quatre-vingt-deux disques compacts des enregistrements RCA de Toscanini est disponible dans un petit meuble en bois noir fermé par une porte vitrée : GD 60250, 6 800 F environ. Ou en disques séparés : 85 F environ. A qui ne pourrait ou ne voudrait pas les acquérir tous, conseillons l'intégrale des symphonies de Beethoven, comme antidote à celle de Mengelberg ou de Furtwängler, l'intégrale des symphonies de Brahms, la *Symphonie pathétique* de Tchaïkovski, les trois récitals Wagner et *Otello* de Verdi. A celui qui ne voudrait ou ne pourrait acquérir qu'un seul disque, recommandons *la Mer*, de Debussy, celle-là même qui provoqua l'enthousiasme d'Ingelbrecht.

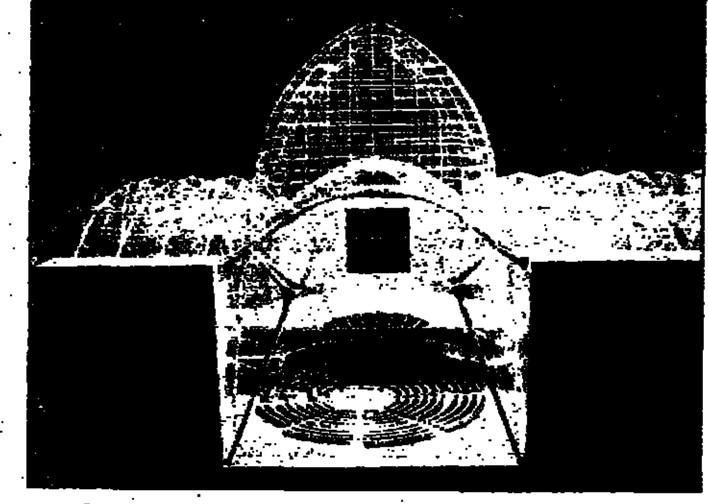
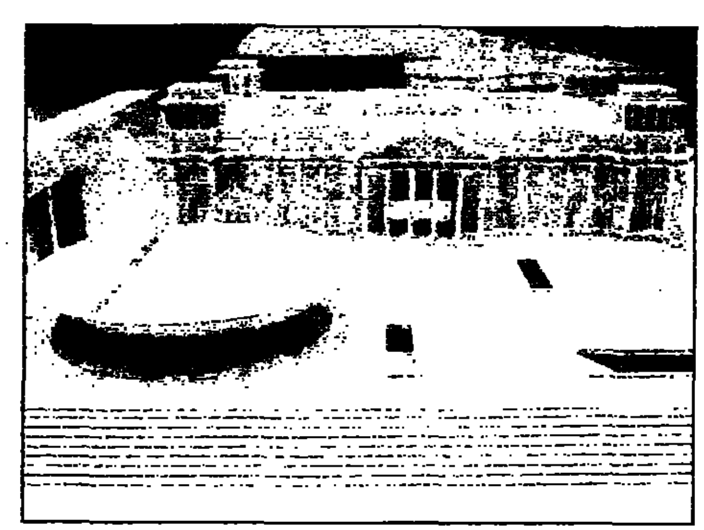







LES PROJETS D'AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALE ALLEMANDE

Les trois projets de reconstruction du Reichstag : de gauche à droite, Norman Foster, Santiago Calatrava, Pi De Bruijn. PHOTOS ZB/HUBERT LINK

BERLIN RÉCONCILIÉE AVEC BERLIN

Berlin réunifiée, capitale de la nouvelle Allemagne, doit faire face à de très nombreux problèmes liés au logement, à la circulation, à la privatisation, à la reconstruction. Décidée à être non seulement la capitale politique du pays mais aussi un centre économique de premier plan, un phare de la vie culturelle et bientôt, pour les Jeux de l'an 2000, une cité olympique, Berlin s'est lancée dans de nombreuses consultations et l'organisation de concours architecturaux.

BERLIN

de notre envoyé spécial

« DIE WELT », le 14 mai dernier. En « une » du quotidien national, qui passe pour l'un des plus sérieux d'Allemagne, une photo grisâtre, *manifestement un document d'archive où l'on reconnaît* un palais, et l'annonce dans les colonnes du journal d'un débat vraisemblablement essentiel : faut-il ou non reconstruire l'ancien palais de la cour de Prusse ? Un détail a son importance : c'est en 1950 seulement que le vénérable édifice de l'île de la Spree, qui appartenait alors à l'ancienne RDA, a été détruit. C'est là le cœur de Berlin, connu aussi pour être l'île des musées, avec le fameux Pergamon Museum, le plus spectaculaire musée d'architecture du monde, où furent reconstitués quelques édifices majeurs de la civilisation hellénique et des royaumes d'Asie. S'y trouve aussi ce chef-d'œuvre de Karl-Friedrich Schinkel qu'est l'Altes Museum. Outre les musées dont la restauration a *été reprise, il reste sur l'île la cathédrale de la ville, laquelle,* pour avoir échappé à la destruction, n'en continue pas moins de souffrir d'un certain embonpoint constructif. Et puis, autour du no man's land de la Marx-und-Engelsplatz, le palais de la République, celui-là même qui, depuis le début des années 70, remplace le palais princier, et, au-delà, l'ex-ministère des affaires étrangères de la RDA, à l'emplacement d'une autre œuvre de Schinkel, le Schlossbrücke, dont l'éventuelle reconstruction serait sans doute plus riche de sens pour l'histoire universelle des arts et pour la paix civile.

Le débat lancé par *Die Welt* reprend en fait celui, plus informel, ou tout au moins plus verbal, ouvert le même jour par l'une des institutions berlinoises les plus passionnantes pour un esprit français habitué aux décisions étatiques sans appel, au choix d'élus décidés, ou éventuellement à la pratique de concours réglés par quelques initiés. Le Stadtforum (le forum de la ville) est le lieu de tous les débats qui engagent l'avenir de Berlin, le lieu de la démocratie urbaine. Ce n'est certes pas un capharnaüm, tout de même nous sommes en Allemagne, mais c'est ici que viennent parler, expliquer, *échanger* devant un public libre d'intervenir les architectes, les urbanistes, les élus... Le Sénat de Berlin s'est lui-même imposé cette enceinte démocratique lorsqu'il s'est agi de reprendre langue entre ceux de l'ancien Est et de l'ancien Ouest, et les débats sont ordinairement dominés par les fortes et brillantes personnalités de sénateurs comme Volker Hassemer et Wolfgang Nagel.

Ici, donc, on s'interroge aujourd'hui le plus sérieusement du monde sur une question qui, dans sa version parisienne, heureuse et pittoresque, serait quelque chose comme la destruction du Palais des congrès et la reconstruction des Tuileries. La question est acceptable et acceptée à Berlin parce qu'elle relève de la gestion collective d'un double drame, qui fait des habitants les héritiers d'une culpabilité amplement soulignée par l'effet des bombardements et du drame ubuesque de la période socialiste, marquée, elle, par des choix urbains et architecturaux aux conséquences tout aussi désastreuses. *Ainsi, il faut à la fois* penser au patrimoine en termes inhabituels, et redonner forme « humaine » à l'Alexanderplatz, immense espace vide où se dresse la tour de la télévision, devenue bon gré mal gré le monument omniprésent de la ville avec ses 365 mètres de haut, et qu'on s'active à boiser, à gazonner, à fleurir, en espérant faire venir et tenir quelques commerces économiquement viables.

Depuis quelques jours, dans l'ex-Palais des affaires étrangères, qui servait aussi de bureau au président Honecker et dont les salles immenses, labyrinthiques, peuvent au moins faire office de lieu d'exposition, est présenté un autre aspect de cette douloureuse question, à travers les projets de deux concours d'importance *éminemment symbolique* : l'aménagement du coude de la Spree (Spreebogen) en centre politique de Berlin, nouvelle capitale de l'Allemagne, et la reconstruction du Reichstag, ruine vénérable et « politiquement correcte », puisque ce sont les nazis, on s'en souvient, qui, en 1933, ont mis le feu à ce temple de la démocratie allemande, vouant dès lors le pays à l'enfer.

Pas facile de gérer le mur qui subsiste ainsi là même où il a été effacé, parce qu'il oppose et réunit deux passés. Justement, en ces mêmes jours de mai, vient d'être inauguré, sans que cela fasse beaucoup de bruit, un autre édifice dont le moins qu'on puisse dire est qu'il aura frôlé toutes les frontières de l'histoire berlinoise : la Chambre des représentants du Brandebourg, immense bâtiment qui fut naguère le Parlement prussien et dont la façade suit la Prinz-Albertstrasse de sinistre mémoire, puisqu'elle conduisait au siège de la Gestapo et de toutes les directions de la terreur nazie. Dans la même rue passait, voici trois ans encore, le mur de Berlin, laissant, à l'Est, l'ancienne Chambre vouée à l'Académie des sciences et, à l'Ouest, la Martin Gropius Bau, devenue depuis l'équivalent de notre Grand Palais.

Voilà pour le chic, pour le monumental. Mais Berlin capitale est confrontée aussi à des problèmes singulièrement plus prosaïques depuis l'effondrement du mur. Il s'agit de constituer un réseau routier cohérent entre les deux parties de la ville. Partout également, il faut reprendre les lignes du métro aérien, dont l'ossature était ici abandonnée, là à bout de force. Il faut à grande échelle repenser les gares, à la dimension de la nouvelle Allemagne. Si Berlin veut être capitale, il lui faudrait en outre, disent les experts, rénover ou construire quelque cent mille logements d'ici deux à trois ans et quatre cent mille d'ici à l'an 2000. Cela ne cadre guère avec la situation économique ni de l'Etat ni de Berlin, où les prix de la construction restent supérieurs de 50 % à ce qu'ils sont à Hambourg. Tout cela pose déjà d'assez sérieux problèmes pour les logements non aidés. En ce qui concerne le logement social, le Sénat de Berlin se trouve véritablement confronté à la quadrature du cercle : on estime à 700 000 deutchmarks (2,3 millions de francs) le coût de chaque logement *entre sa construction, sa gestion et son entretien.*

Dans la nouvelle métropole, la question des privatisations ne pose plus de trop considérables problèmes : 80 % des propriétés ont retrouvé un « maître » identifiable grâce au travail de la Treuhand, l'organisme chargé de privatiser l'ex-RDA. Mais il est vrai que les 20 % restants correspondent aussi aux situations les plus inextricables, en particulier à ces structures industrielles dépassées qui ont récemment donné lieu à d'importants mouvements de grève. Non seulement la question urbaine est difficile, mais elle se heurte en outre à un obstacle sociologique ou, plus exactement, psychologique d'envergure. Lorsque le mur est tombé, le discours dominant était somme toute assez simple et volontariste : il s'agissait de remettre sur un pied d'égalité une zone déshéritée – la RDA – et une zone favorisée – la RFA, – Berlin n'étant que le lieu d'expression majeure de l'enjeu.

Face à ces enjeux et à ces difficultés, les responsables berlinois ont adopté une double stratégie. La première est *d'aller chercher, partout où cela se peut, les conseils*, les modèles, les exemples de solutions concrètes. Tous les urbanistes et architectes de l'ex-RFA ont bien sûr été conviés au festin spirituel que représente le futur de la ville. Mais les étrangers aussi, notamment les Français, se trouvent volontiers associés aux desseins berlinois.

La deuxième stratégie aura consisté à donner à Berlin quatre objectifs structurants, susceptibles de donner l'impulsion indispensable au redéveloppement de la ville. Le premier de ces objectifs est acquis sur le fond sinon dans la forme : Berlin redevient capitale de l'Allemagne. Le deuxième est de l'ordre de l'espoir et s'inspire du modèle de Barcelone. La capitale a déposé sa candidature pour les *Jeux olympiques de l'an 2000*, espérant trouver là les ressources du processus de modernisation que le seul rôle de capitale ne lui permet pas d'espérer. Troisième objectif, moins explicite ou tout au moins laissé au libre arbitre des barons de la finance allemande : refaire de la capitale un centre économique majeur. Enfin, quatrième point, donner à la notion de « capitale culturelle » que Berlin, bon an mal an, avait su conserver au cours des dernières décennies une nouvelle dimension.

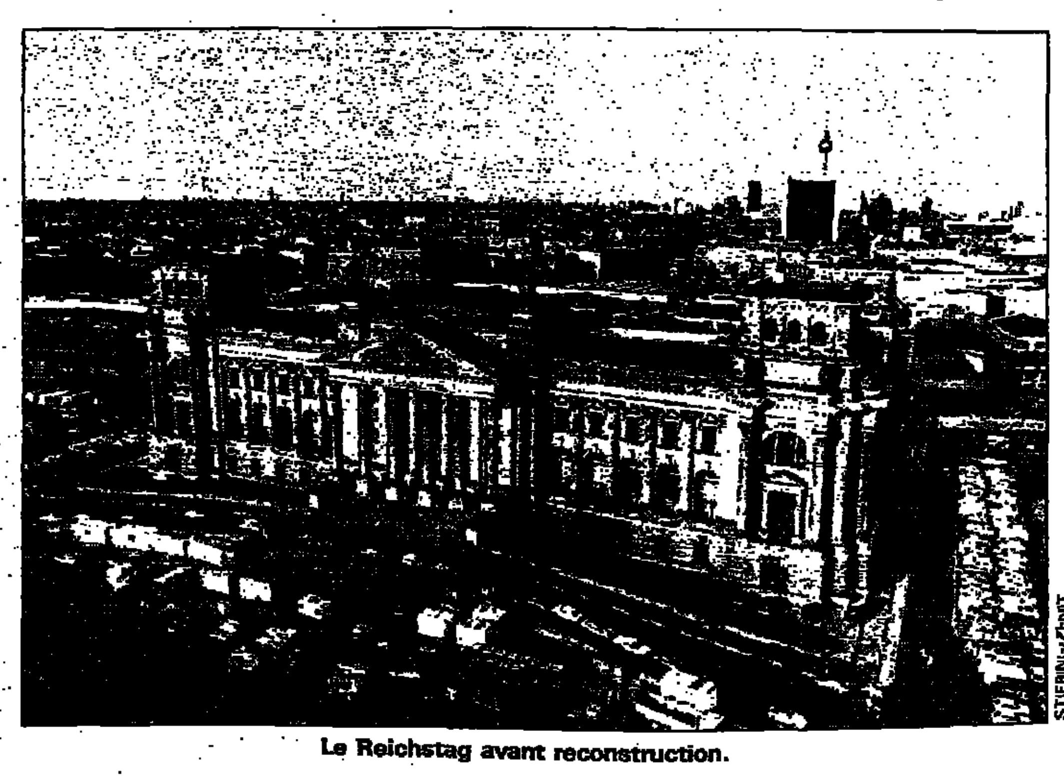
Autant d'objectifs et autant de concours, souvent internationaux, et qui se seront souvent inspirés, pour le meilleur et pour le pire, de la pratique française et de nos grands travaux. La chronologie n'a pas vraiment respecté *la hiérarchie de ces objectifs.* C'est ainsi que les Français Valode et Pistre viennent de remporter le concours pour les studios Babelsberg. L'économie, elle, aura pris la tête du mouvement à l'occasion du concours pour la Potsdamerplatz et la Leipzigerplatz, gigantesques friches qui formèrent jadis le centre vital de la cité, et où les plus grandes firmes allemandes ont été conviées à reprendre racine. Se seront exprimés là tous les rêves et les cauchemars qu'architectes et urbanistes sont capables d'engendrer lorsqu'on leur laisse la bride sur le coup. Le conflit majeur aura bien évidemment porté sur la présence ou l'absence de tours, sur l'éventuelle « manhattanisation » de Berlin, ou au contraire sur le respect d'un « format berlinois » nettement *plus bas de plafond et que, pour simplifier, on associera ici* au gabarit haussmannien. Daimler-Benz, Sony, Bilka-Wertheim, ne voyaient pas loger les plus glorieux de leurs clochers dans des réveille-matin. Himler et Sattler devaient remporter le concours avec un projet sage doublant le gabarit berlinois en hauteur comme en densité. Contre-projet des investisseurs : un dessin de l'Anglais Richard Rogers, qui conduira finalement la ville à mettre un peu de vin dans son eau et à accepter que, sur ce point névralgique où devraient se croiser à terme notamment cinq lignes de métro, les investisseurs puissent faire acte d'un peu d'héroïsme.

Chaque firme ayant à son tour organisé son concours, Daimler-Benz a finalement donné à Renzo Piano l'occasion de résoudre enfin le seul problème qui méritait de l'être, à savoir la jonction du nouveau quartier avec le Kulturforum, peuplé par les objets superbes et solitaires de l'architecte Hanz Charum, la Philarmonie et la Bibliothèque nationale et, au-delà, la fameuse galerie de Mies Van der Rohe. *Les organisateurs de la compétition, ou plutôt* des compétitions, visant à redonner à la ville les structures d'une capitale, seront retombés sur les mêmes problématiques, tourmentés par les mêmes indécisions de programme et de forme.

Pourquoi fallait-il séparer la reconstruction du Reichstag *et le plan d'urbanisme du Spreebogen, où doivent trouver* place les autres institutions, la Chancellerie et les bureaux des futurs gouvernements ?... Comme pour la Potsdamerplatz, il aura fallu opter pour un projet intelligent, équilibré, qui échelonne le bâtiment le long d'un axe coupant la boucle de la Spree. Ce choix pourrait se révéler bien contraignant, qu'il s'agisse de forme architecturale ou urbaine. Qu'un tel projet désespère les amateurs de tours et de chaos ne nous attriste pas, mais il est en revanche surprenant qu'aient été exclus du terrain les mètres carrés qu'on demandait aux concurrents de l'autre concours de placer dans le volume de l'ancien Reichstag. Ici, trois projets ont emergés. Celui de l'Anglais Norman Foster, qui vous *place le respectable édifice sous une pergola aéro*portuaire, genre Carré d'art puissance 10, celui du Suisse Santiago Calatrava, le plus inspiré peut-être, mais le plus proche aussi de cette architecture grandiloquente que l'Allemagne s'effraie de voir renaître depuis les derniers projets Albert Speer, celui enfin du Hollandais Pi De Bruijn, qui résout son problème à la manière de Niemeyer en plaçant sa salle des congrès dans une sorte de vaste soucoupe indifférente au vieux Reichstag.

A parcourir les centaines de projets exposés dans l'ex-ministère des affaires étrangères, on perçoit bien que seul un projet hors concours aurait pu se tirer d'un programme impossible, et nous ne sommes pas fâchés d'estimer que, parmi ces derniers, *le projet du Français Jean Nouvel était* de loin le plus cohérent, le plus respectueux, le plus chargé de signification, peut-être aussi le seul qui garde une logique avec le projet élu pour le quartier de Spreebogen. Nouvel et son associé Cattani ont toutefois un bel os à ronger avec l'immeuble des Galeries Lafayette sur la Friedrichstrasse. Comme Claude Parent, Jean-Paul Viguier ou Claude Vasconi, qui sont parmi les autres Français à avoir été accueillis par Berlin. Et puis voici la série des concours grâce auxquels Berlin souhaiterait gagner la candidature des Jeux de l'an 2000 et faire oublier ceux, peu glorieux, de 1936. Les jeux ne sont pas faits. La municipalité déploie cependant une spectaculaire énergie. Il lui faut convaincre les responsables des JO que les installations seront en mesure de répondre aux exigences du comité, mais aussi que le choix de Berlin est la condition presque *sine qua non* de la renaissance de la ville. Comme pour Barcelone, le serpent se mord donc un peu la queue. Mais les sites et les projets ont été choisis, qui vont de la réutilisation de l'ancien et superbe stade de 1936 au projet totalement écologique de *Dominique* Perrault, qui, sous une forêt bien peignée de pommiers, installe piscine et vélodrome. Autant on peut rester sceptique sur les choix de Berlin pour ses fonctions de capitale et de centre économique, autant l'espoir olympique paraît avoir suscité des projets de grande créativité et de véritable envergure. Sans doute parce que, pour la première fois, la ville a pris conscience de son échelle véritable et de son étendue au lieu de rester les yeux rivés sur la déchirure mal cicatrisée de son mur.

FRÉDÉRIC EDELMANN



STIEBING/ZENIT

Le Reichstag avant reconstruction.

هكذا من الاصل

THÉÂTRE

ACTUALITÉ DE LA CRÉATION DRAMATIQUE FRANÇAISE

PARIER SUR LES AUTEURS VIVANTS

Truisme : le théâtre français est frappé depuis des lustres d'un mal endémique appelé « crise des auteurs »... Réalité : plus de mille manuscrits d'auteurs connus et inconnus circulent en permanence aujourd'hui entre les différents comités de lecture. Peut-on imaginer un seul instant que la totalité de ces pièces soit frappée d'invalidité ? La réponse est évidente : non. Pourtant, le théâtre paraît souffrir encore et toujours de la difficulté de renouveler son répertoire. Une enquête vient de paraître indiquant les goûts des professionnels du théâtre. Leur auteur préféré ? Samuel Beckett...

IL est impossible de dessiner aujourd'hui un portrait type de l'écrivain de théâtre français. Il n'y a plus en France d'école fédératrice, il n'y a plus de chef de file, modèle inspirant une ou plusieurs générations d'auteurs dramatiques. Chacun travaille dans son coin et de nombreux auteurs sont à la fois metteurs en scène, ou vice versa, comme on voudra. Si l'on peut proclamer la mort de certains genres, comme le théâtre de l'absurde, certes toujours représenté mais qui n'est plus une référence pour l'écriture des auteurs vivants, d'autres genres résistent mieux, comme le théâtre de la «dépossession», hérité de Samuel Beckett, auteur de très loin le plus populaire en France. Les auteurs français paraissent pourtant vouloir se débarrasser petit à petit du carcan des genres pour retrouver les lois éternelles – et finalement peut-être plus fécondes – du récit, voire de l'épopée, sans craindre la linéarité et la peinture de personnages clairement identifiés.

Au début des années 80, la situation française est généralement considérée comme sinistrée. On dit alors souvent : *« Il n'y a plus d'auteurs. »* Même si, en 1970, la Comédie-Française avait créé un Cycle des auteurs nouveaux, à l'initiative de Pierre Dux ; même si, depuis 1972, Théâtre-Ouvert, structure dont l'objet est de permettre la lecture, la mise en espace et la mise en scène d'auteurs vivants, ne cesse de repérer les talents en gestation, les principaux metteurs en scène préfèrent bâtir leur réputation sur les classiques qu'ils revisitent.

Au chapitre de l'édition, la situation est terrible. Depuis 1976 et la mort de Jacques Lemarchand, Gallimard a presque jeté l'éponge. Sa collection spécialisée, «Le manteau d'Arlequin», ne publie plus que deux ou trois ouvrages par an. En 1979, Stock abandonne sa collection collaboration avec Théâtre-Ouvert. Depuis plus de dix ans, ce théâtre édite donc ses propres tapuscrits, petits tirages de qualité très simple et diffusés surtout auprès des professionnels. Durant les dix dernières années, 53 tapuscrits ont été publiés, 26 ont été montés, 3 textes ont été repris. Fierté de Théâtre-Ouvert : avoir publié le premier texte assumé en tant que pièce par Bernard-Marie Koltès, *la Nuit juste avant les forêts* (1).

Reste, dans la cour des éditeurs généralistes, le cas exemplaire des Editions de Minuit. Elles sont le meilleur exemple français d'un éditeur consciencieux et courageux, dont le catalogue théâtre a pour moteur le plus français des Irlandais, Samuel Beckett. Le succès de ses ouvrages permet d'éditer d'autres auteurs dramatiques, certes sans grand espoir de rentabilité, mais dont les pièces sont ainsi aisément accessibles aux professionnels comme aux spectateurs. Le catalogue Minuit rassemble, outre les excellentes traductions des pièces de l'Allemand Heiner Müller, Bernard-Marie Koltès, Enzo Cormann, Marie Redonnet et Robert Pinget (2).

En 1982, Edilig crée Théâtrales et reçoit dès sa première année d'existence plus de 500 manuscrits ! En dix ans, Théâtrales, devenue éditeur indépendant en 1989 (3), publie 120 pièces, en donne 300 en lectures publiques, et 250 créations scéniques aboutissent. Malheureusement, elles n'auront pas toutes le retentissement de l'auteur phare de la maison, Philippe Minyana, dont certaines œuvres sont publiées par d'autres comme *l'Avant-Scène Théâtre* (4), revue mensuelle, et Actes-Sud-Papiers (5), créé en 1985, qui édite beaucoup, et sans trop de discrimination entre recherche et commerce.

Une enquête très intéressante, réalisée par deux universitaires, Janine Delatte et Marie Thonon, vient de paraître dans le numéro 110 de la revue *Théâtre/Public* éditée par le Théâtre de Gennevilliers (6). Les responsables de cette enquête ont créé un fichier de 633 noms d'auteurs reconnus, morts et vivants, à partir des répertoires d'éditeurs de théâtre, et ont questionné les principaux directeurs des théâtres publics et des compagnies dramatiques de la région Ile-de-France sur leurs auteurs préférés. Leurs réponses sont d'autant plus importantes qu'ils sont évidemment les principaux décideurs de l'acte de créer ou non tel ou tel auteur *(voir le graphique ci-contre).*

Où l'on s'aperçoit que l'auteur le plus souvent cité (15 fois) est Samuel Beckett. Viennent ensuite : Bernard-Marie Koltès, Philippe Minyana et Jean-Claude Grumberg (cités 10 fois), Brecht, Genet, Ionesco, Michel Vinaver et Valère Novarina (cités de 6 à 9 fois), Botho Strauss, Sirjacq, Dubillard, Müller, Handke, Durif, Wietkiewicz, Billetdoux, Weingarten, Valletti, Cormann, Adrien, Kantor, Gallaire et Thomas Bernhard (cités de 3 à 5 fois). Sur les 24 auteurs préférés des professionnels, 17 sont français ou d'expression française et la grande majorité d'entre eux sont vivants, ce qui est plutôt rassurant.

Mais cette étude révèle crûment l'extrême éclatement des goûts des professionnels. 139 noms sont cités. C'est à la fois pour les auteurs une multiplication des chances d'être joué et le risque de ne l'être que rarement. Car il faut constater que la plupart des pièces contemporaines sont jouées une fois, et souvent une seule. Pourtant, la politique culturelle de l'ancien gouvernement relayée par des associations comme la Société des auteurs (SACD) a permis de mettre en place tout un système d'aide à l'écriture et à la création des textes d'auteurs contemporains. En tout, 200 auteurs ont reçu en dix ans une ou plusieurs aides pour mener à bien leurs projets...

Mais bien peu de metteurs en scène ont l'envie de remonter, trop tôt après sa création, une pièce nouvelle. Un syndrome dont a souffert longtemps Bernard-Marie Koltès, porté à la scène par Patrice Chéreau et Richard Peduzzi avec le retentissement que l'on sait. Les mécanismes les plus fréquents de la création dramatique qui associent, dans le but d'obtenir les différentes aides existantes, un auteur et un metteur en scène, ont elles aussi un effet pervers : la pièce devient le projet conjoncturel d'un duo qui ne concerne pas immédiatement d'autres professionnels qui ne bénéficieront plus des aides à la création.

Les programmes des saisons 93 et 94 indiquent clairement que les auteurs dramatiques auront intérêt à être patients. Quelques «grands aînés», âgés ou récemment disparus, joués régulièrement pour quelques-uns ou complètement délaissés pour d'autres, se taillent la part belle. Ces grands aînés sont emmenés par un auteur phare né du nouveau roman, joué régulièrement par les jeunes compagnies comme par les institutions prestigieuses, Nathalie Sarraute. Deux de ses pièces, *le Silence* (créée en 1967 dans une mise en scène de Jean-Louis Barrault) et *Elle est là* (créée en 1980 dans une mise en scène de Claude Régy) ont été choisies par l'administrateur de la Comédie-Française, Jacques Lassalle, qui en a signé lui-même la mise en scène, pour marquer la réouverture le 12 avril dernier du Théâtre du Vieux-Colombier.

L'affiche de la première saison est éclairante. On y retrouve, aux côtés de Nathalie Sarraute, plusieurs de ces grands aînés : Michel Vinaver, auteur dramatique et professeur d'université, avec *les Coréens*, une pièce écrite en 1956 et considérée comme la plus importante de cet auteur ; Fernand Crommelynck, avec *les Amants puérils ;* Georges Schéhadé avec *Monsieur Bob'le*, et Serge Rezvani avec *la Glycine*. Vinaver est l'exemple hexagonal de l'honnête homme, farouchement indépendant et généreux, auteur d'un certain théâtre de l'actualité, un «théâtre du quotidien» ancré dans le réel sans pour autant renoncer aux mythes ; Crommelynck est un auteur belge d'expression française, mort en 1970, et dont l'œuvre, qui marque les débuts d'un renouvellement complet de l'esthétique théâtrale lié à l'expressionnisme, était depuis la guerre complètement délaissée. Georges Schéhadé, mort en 1989, est le troisième auteur dramatique d'expression française le plus joué dans toutes les langues à travers le monde depuis la seconde guerre mondiale (après Ionesco et Beckett, tous trois francophones nés non français). Serge Rezvani est romancier et dramaturge. Les plus grands écrivains français, à la parution de chacun de ses romans, s'enthousiasment pour son style. Cet ami de François Truffaut et de Jeanne Moreau a écrit deux œuvres majeures, *Capitaine Chelle, Capitaine Eçço*, et *le Camp du drap d'or*. La première nous conduisait sur un pétrolier en pleine Méditerranée et la seconde entre Perse et Occident au centre du conflit des gouvernants d'ici et de là-bas. Elles ont été créées il y a longtemps déjà par deux enfants terribles des scènes françaises, Jean-Pierre Vincent et Jean Jourdheuil.

Au chapitre des grands aînés toujours, même s'ils ne sont pas à l'affiche ces jours-ci, il faut citer au moins deux autres noms, deux hommes très différents par leurs origines comme par leurs œuvres : Aimé Césaire et Robert Pinget. Chantre de l' «émancipation» et de la dignité des Antilles françaises, Aimé Césaire est l'écrivain de la négritude, ami des surréalistes, dont il fut l'un des grands porte-parole. S'il ne fallait retenir qu'une de ses pièces, ce serait *la Tragédie du roi Christophe*, créée en 1963 par Jean-Marie Serreau, année de la création de l'Organisation de l'unité africaine, symbole fort et brûlant. A la lumière d'Eschyle et de Shakespeare, Aimé Césaire conte la tragédie d'un personnage historique des Caraïbes qui, au début du XIXe siècle, prétendit libérer son peuple au prix de sa raison puis de sa vie. Truculence tropicale, satire, drame, voilà une œuvre vibrante du répertoire français qui mériterait plus d'attention. Robert Pinget était délaissé jusqu'à ce que le Festival d'Avignon et Alain Crombecque décident de lui consacrer un hommage en 1987. *Lettre morte, la Manivelle, l'Hypothèse, Abel et Bêla* ont retrouvé alors, et depuis, une nouvelle jeunesse grâce aux efforts conjugués de l'institution, en l'occurrence la Comédie-Française, et des nouveaux talents, comme Chantal Morel ou Joël Jouanneau, metteur en scène et auteur lui-même (contesté, mais que nous avons défendu pour son ingénuité, sa poésie, son lyrisme, certes enfantin parfois, mais diaboliquement rafraîchissant). Pinget est très «français», dans son humour, sa brièveté, son ton volontiers sarcastique, autant de qualités au service d'une seule cause : retrouver l'unité d'un monde abusivement coupé en deux par le mensonge.

Pour clore ce chapitre des aînés, il faut mentionner Roger Planchon. Même si le cinéma l'a occupé ces dernières années, il est non seulement le metteur en scène que l'on sait, mais aussi un auteur flamboyant, déroutant, engagé, dont il est presque certain que les œuvres seront bientôt beaucoup plus représentées qu'elles ne le sont aujourd'hui, et presque toujours par lui-même. *La Remise* vient pourtant d'être présentée à Annecy dans une mise en scène d'Alain Françon, qui sera reprise l'année prochaine à Paris et en tournée *(le Monde du 23 mars 1993).* Planchon, là comme dans *le Vieil Hiver* et *Fragile forêt*, un diptyque écrit à la fin des années 70 et qu'il a mis en scène il y a trois ans seulement – par excès de pudeur certainement – ou comme dans *Jules Verne* – dont il a donné une série de lectures enthousiasmantes, – s'interroge toujours et encore sur la place de l'homme dans un monde de rudesse, de violence et de pauvreté par des moyens qui empruntent à la fois au théâtre de l'Antiquité, au théâtre élisabéthain et à la plus brûlante actualité de l'écriture dramatique.

Bernard-Marie Koltès est l'auteur certainement le plus important de la dernière décennie en France, le plus regretté aussi, emporté par le sida en 1989. C'est encore l'auteur contemporain de la dernière génération qui a été le plus traduit et le plus joué en dehors des frontières de son pays. Il a écrit six pièces – *la Nuit juste avant les forêts*, l'un des plus beaux et des plus poignants monologues du répertoire français ; *Combat de nègres et de chiens*, début du compagnonnage avec Patrice Chéreau, qui se poursuivra avec *Quai ouest, Dans la solitude des champs de coton* et *le Retour au désert. Roberto Zucco*, sa dernière pièce, a été présentée il y a deux ans dans une mise en scène d'un de ses premiers camarades, le fantasque et poète Bruno Boeglin. C'est Peter Stein qui l'avait créée un an plus tôt à Berlin. Michel Didym nous a donné cet hiver sa vision de *la Nuit*... Le début d'une «renaissance» ?

Reste le cas de deux auteurs atypiques, dangereux, trop peu joués et pourtant indispensables : Tilly et Copi. Tilly l'espiègle, le cruel, Tilly le dissecteur acharné de la société française. Ses pièces – *Charcuterie fine* (1980), *Spaghetti bolognaise* (1982), *les Trompettes de la mort* (1986), *la Maison des Jeanne et de la culture* (1986) et *Y'a bon Bamboula* – paraissent ressortir du «théâtre du quotidien» mais ont une fâcheuse tendance à basculer dans un fantastique drôle, et très vite effrayant. Tilly, ou quand un fait divers devient tout à fait extraordinaire. Plaçant délibérément les spectateurs en position de voyeurs, il les fait pénétrer dans des univers aux aspects familiers, populaires ou non, et les confronte à des personnages très réels et très cruels, égoïstes, méprisants, capables de faire le mal avec un glacial acharnement. Ça parle «comme on cause», Tilly étant très soucieux des sociolangages utilisés par ses contemporains. Et ça finit par faire penser à de prestigieux aînés, tel Molière, de qui il a hérité une habileté de peintre de mœurs tout à fait exceptionnelle. Peintre qui avait décidé de ne plus écrire pour le théâtre et qui est en passe, heureusement, de reprendre sa parole.

Venu au théâtre tout à fait seul – avec deux monologues, *la Queue du poisson* et *Ce savon est à moi...*, – Copi a réussi ce tour de force de faire croire à son public que les situations les plus fantasques, les plus improbablement drôles, allaient de soi, qu'elles étaient bien réelles. C'est l'auteur qui a le mieux estompé toutes les frontières, qu'elles soient palpables ou mentales. Ses textes sont souvent courts – *les Quatre Jumelles* (1973), *Loretta Strong* (1974), *la Pyramide* (1975), *la Tour de la Défense* (1977) – ou plus ambitieuses – *la Journée d'une rêveuse* (1968), *Eva Peron* (1969), *l'Homosexuel ou la difficulté de s'exprimer* (1971) et *Une visite inopportune*, sa dernière pièce, écrite en 1988 avant que le sida ne le fasse taire, dans laquelle il met en scène sa propre mort. Le thème central de son œuvre, la solitude, est toujours traité de manière apparemment dérisoire et pourtant tellement grave que le rire souvent s'étrangle dans la gorge. Sous sa désinvolture feinte, Copi est le plus noir des poètes et le plus dangereusement révolutionnaire aussi.

OLIVIER SCHMITT

(1) Théâtre Ouvert, 4 *bis*, Cité Véron, 75018 Paris. Tél. : 42-55-74-40.

(2) Editions de Minuit, 7, rue Bernard-Palissy, 75006 Paris. Tél. : 44-39-39-20.

(3) Théâtrales, 4, rue Trousseau, 75011 Paris. Tél. : 43-38-44-20.

(4) L'Avant-Scène, 6, rue Gît-le-Cœur, 75006 Paris. Tél. : 46-34-28-20.

(5) Acte-Sud-Papiers, 18, rue de Savoie, 75006 Paris. Tél. : 43-25-35-36.

(6) Théâtre/Public, 41, avenue des Grésillons, 92230 Gennevilliers. Tél. : 47-93-26-30.

Deschamps Viallon
Achtenbusch Kundera Lavaudant Jouanneau Znorko
U Tam'si Compton Burnett
Garcia Lorca Nassib Boulgakov Kouruma Simon
Tchekhov von Horvath Vauthier Garcia-Marquez Piemme
Cocteau Huysman De Filippo Renault
Shepard Cervantes Schmidt Quignard
Bayen Fellini Guilloux Garnault Rozewicz
Lagarce Murdoch Auger Péguy Chaurette
Lorelle Fugard Brisville Carrière
Camus Ghelderode Reynaud
Sobol Adamov Guibert Mamet Kristof
Pinget Wenzel Fassbinder Miller
Strauss Sirjacq
Michel Haim Bernhard Dubillard Benoit Reza
Noren Gallaire Brecht Müller
Kantor Copi
Novarina Koltès Minyana Genet
Bove Adrien BECKETT Handke Fo
Py Grumberg
Ionesco Vinaver Durif Noël
Tilly Cormann Wietkiewicz
Weiss Valletti Billetdoux Llamas Mann
Hein Weingarten
Hakim Guyotat Gombrowicz Driss
Soulier Bausch Gatti Durringer Leins
Bourdon Mrozek Deutsch Carver
Labou Tansi Stoppard
Yacine Renaude Audureau Grumbach
Kaplan
Sarrazin Cherus Pinter Axionov
Carrington Topor Petrouchevskaia
Pasolini Fruttero & Lucentini
Arrabal Demarcy Pessoa Namand Magnin
Lépinois Rozcumouskaia
Delarue Gaubert Bezace Kapzar Aubert Cousse
Gabily Laberge
Valle Inclán Wilson
Vanereau

Du centre à la périphérie, cités 15 fois, 10 fois, de 6 à 9 fois, de 3 à 5 fois, 2 fois et 1 fois, les auteurs préférés des professionnels du théâtre *(graphisme : Valérie Villeglé).*

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

CINEMA

Tous les films nouveaux

Beaucoup de bruit pour rien

de Kenneth Branagh,
avec Kenneth Branagh, Denzel Washington, Emma Thompson, Keanu Reeves, Robert Sean Leonard, Michael Keaton.
Britannique (1 h 50).

Après les jeux de la guerre viennent les jeux de l'amour tout aussi cruels et exaltants, avec leur lot de trahisons, de ruses, et de mots d'esprit.

VO : Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Opéra - ex-Impérial, handicapés, dolby, 2e (36-68-75-55) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; U. G. C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; U. G. C. Danton, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; U. G. C. Danton, dolby, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-55) ; U. G. C. Champs-Elysées, handicapés, dolby, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-88) ; La Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Gaumont Grand Écran Italie, 13e (36-68-75-55) ; Mistral, handicapés, dolby, 14e (36-65-70-41) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79).
VF : U. G. C. Opéra, dolby, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; U. G. C. Gobelins, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; U. G. C. Convention, dolby, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47).

Chute libre

de Joel Schumacher,
avec Michael Douglas, Robert Duvall, Barbara Hershey, Rachel Ticotin, Tuesday Weld, Frederic Forrest.
Américain (1 h 52).
Interdit – 12 ans.

Un cadre très moyen sombre dans la folie et la violence sous la pression de la vie citadine, un policier essaie de lui éviter de commettre l'irréparable.

VO : Forum Horizon, handicapés, THX, dolby, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; U. G. C. Odéon, dolby, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; U. G. C. Montparnasse, dolby, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55) ; U. G. C. Normandie, dolby, 8e (45-63-16-16 ; 36-65-70-82) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Grand Écran Italie, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; U. G. C. Maillot, handicapés, dolby, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61).
VF : Rex (le Grand Rex), handicapés, dolby, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Rex, dolby, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Paramount Opéra, dolby, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; U. G. C. Lyon Bastille, dolby, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; U. G. C. Gobelins, dolby, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Miramar, dolby, 14e (36-65-70-39) ; Mistral, dolby, 14e (36-65-70-41) ; U. G. C. Convention, dolby, 15e (45-74-93-40 ; 36-65-70-47) ; Pathé Wepler, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, THX, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Le Milicien amoureux

de Kira Mouratova,
avec Nikolaï Chatokhine, Irina Kovalenko, Natalia Ralleva, Dacha Koval.
Franco-ukrainien (1 h 50).

Une nuit à Odessa, un milicien découvre un bébé dans un champ. Comment il en tombera amoureux et tentera de l'adopter, c'est la trame de ce conte fascinant et dérangeant.

VO : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), handicapés, 5e (43-54-15-04) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; L'Entrepôt, handicapés, 14e (45-43-41-63).

Moi Ivan, toi Abraham

de Yolande Zauberman,
avec Roma Alexandrovitch, Sacha Iakovlev, Vladimir Machkov, Maria Lipkina, Hélène Lapiower, Alexandre Kaliaguine.
Français (1 h 45).

Pour éviter d'être séparés, deux enfants, l'un juif et l'autre pas, décident de se sauver. Leur fugue les entraîne à travers la Pologne des années 30, dans un monde plein d'aventures, d'émotion et de dangers.

VO : Opéra ex-Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60) ; 14 Juillet Bastille, handicapés, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, dolby, 15e (36-65-70-38).

Toxic Affair

de Philomène Esposito,
avec Isabelle Adjani, Clémentine Célarié, Sergio Castellitto, Hippolyte Girardot, Michel Blanc, Fabrice Luchini.
Français (1 h 28).

Sur le thème de la rupture, une comédie des sentiments amoureux, où l'on retrouve Isabelle Adjani dont on se languissait.

Gaumont Les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55) ; Rex, dolby, 2e (42-36-83-93 ; 36-65-70-23) ; Bretagne, dolby, 6e (36-65-70-37) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; U. G. C. Danton, dolby, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-68) ; Gaumont Ambassade, dolby, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, handicapés, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; U. G. C. Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Paramount Opéra, handicapés, 9e (47-42-56-31 ; 36-65-70-18) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins, handicapés, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

Une pause... quatre soupirs

de Michael Steinberg,
avec Phoebe Cates, Bridget Fonda, Tim Roth, Eric Stoltz.
Américain (1 h 33).

Deux couples le temps d'un week-end vont tenter de trouver un sens à leur vie.

VO : Opéra ex-Impérial, 2e (36-68-75-55) ; Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74) ; Sept Parnassiens, dolby, 14e (43-20-32-20).

Les Yeux bleus de Yonta

de Flora Gomes,
avec Maysa Marta, Antonio Simao Mendes, Pedro Dias, Dina Vaz, Mohamed Seidi, Bia Gomes.
Guinée-Bissau-Portugais-France (1 h 40).

A travers les chassés-croisés amoureux de quelques personnages, l'histoire d'une ville, Bissau, où rôde la crainte de l'expulsion et du chômage.

VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Le Balzac, 8e (45-61-10-60).



Cary Grant et Audrey Hepburn dans « Charade » de Stanley Donen.

COLL. CHRISTOPHE L.

Reprise

Charade

de Stanley Donen,
avec Cary Grant, Audrey Hepburn, Walter Matthau, James Coburn, George Kennedy, Ned Glass.
Américain, 1963 (1 h 54).

Subtil dosage de comédie et de suspens, au pouvoir ennivrant décuplé par des interprètes vedettes.

VO : Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34).

Sélection

L'Adversaire

de Satyajit Ray,
avec Dhritiman Chatterjee, Indira Devi, Debraj Roy, Krishna Bose, Kalyan Chowdhury, Joyeree Roy.
Indien, noir et blanc (1 h 50).

Griot-expert, Ray mélange documentaire du quotidien, onirisme et dénonciation politique et fait d'un récit du passage douloureux au monde adulte une splendeur.

VO : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

Fiorile

de Paolo, et Vittorio Taviani,
avec Claudio Bigagli, Galatea Ranzi, Michael Vartan, Lino Capolicchio, Constanze Engelbrecht, Athina Cenci.
Italien (1 h 58).

Les Taviani retournent à leur Toscane maternelle et retrouvent leur talent de conteurs, pour cette légende à tiroirs, où les malédictions ancestrales enfantent de modernes désarrois.

VO : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Gaumont Hautefeuille, handicapés, 6e (36-68-75-55) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, handicapés, 15e (45-75-79-79).

Jerico

de Luis Alberto Lamata,
avec Cosme Cortazar, Francis Rueda, Doris Diaz, Alexander Milic, Luis Pardi.
Vénézuélien (1 h 30).

Au quinzième siècle un moine castillan vire indien, passe du côté de l'ennemi. Lamata filme la rencontre de deux mondes.

VO : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).

Le Jour du désespoir

de Manoel de Oliveira,
avec Teresa Madruga, Mario Barroso, Luis Miguel Cintra, Diogo Doria.
Portugais (1 h 15).

Des derniers jours de la vie d'un écrivain portugais cerné d'ambitions rances et des fantômes de ses conquêtes féminines, un seigneur du cinéma fait un film magnifique.

VO : Latina, 4e (42-78-47-86).

La Leçon de piano

de Jane Campion,
avec Holly Hunter, Harvey Keitel, Sam Neill, Anna Paquin, Kerry Walker, Geneviève Lemon.
Australien (2 h).

Un quatuor – une femme muette, un mari, un amant, un piano – enflammé par l'immense talent de Jane Campion. Ce film a tout pour lui, la beauté, et l'intelligence, l'émotion et la grâce.

VO : Gaumont Les Halles, dolby, 1er (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Odéon, dolby, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Hautefeuille, dolby, 6e (36-68-75-55) ; U. G. C. Rotonde, dolby, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; U. G. C. Rotonde, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-73) ; Gaumont Ambassade, handicapés, dolby, 8e (36-68-75-55) ; U. G. C. Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; Max Linder Panorama, THX, dolby, 9e (48-24-88-88) ; 14 Juillet Bastille, dolby, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Alésia, dolby, 14e (36-65-75-14) ; 14 Juillet Beaugrenelle, dolby, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Kinopanorama, handicapés, dolby, 15e (36-68-75-55).
VF : Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; U. G. C. Lyon Bastille, dolby, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; Gaumont Gobelins bis, dolby, 13e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, dolby, 15e (36-68-75-55) ; Pathé Clichy, dolby, 18e (36-68-20-22) ; Le Gambetta, dolby, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

Light Sleeper

de Paul Schrader,
avec Willem Dafoe, Susan Sarandon, Dana Delany, David Clennon, Marie Beth Hurt, Victor Garber.
Américain (1 h 43).
Interdit – 16 ans.

Paul Schrader metteur en scène retrouve ses obsessions et son monde chaotique, meurtri des flashs de la folie rédemptrice. Inquiétant.

VO : Ciné Beaubourg, handicapés, 3e (42-71-52-36).

Louis, enfant roi

de Roger Planchon,
avec Carmen Maura, Maxime Mansion, Paolo Graziosi, Jocelyne Quivrin, Hervé Briaux, Brigitte Catillon.
Français (2 h 40).

Où l'enfance du Roi-Soleil devient un élégant et féroce tourbillon de chair et de pulsions, plein de princes magnifiques et fornicateurs, non pas une fresque historique, mais une chronique des vertiges du pouvoir.

Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Gaumont Opéra, 2e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, dolby, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Gobelins, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Parnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-65-75-14) ; Pathé Wepler II, 18e (36-68-20-22).

Ma saison préférée

de André Téchiné,
avec Catherine Deneuve, Daniel Auteuil, Marthe Villalonga, Jean-Pierre Bouvier, Chiara Mastroianni, Carmen Chaplin.
Français (2 h 05).

Autour d'une mère qui vacille, les sentiments d'un frère et d'une sœur dérapent, se cognent, se cherchent, trop tôt, trop tard, pas au bon moment. Le film de Téchiné prend à la gorge brusquement, pique les yeux tendrement, intelligemment.

Forum Horizon, handicapés, dolby, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; Gaumont Hautefeuille, dolby, 6e (36-68-75-55) ; U.G.C. Montparnasse, 6e (45-74-94-94 ; 36-65-70-14) ; U. G. C. Odéon, dolby, 6e (42-25-10-30 ; 36-65-70-72) ; La Pagode, dolby, 7e (36-68-75-55) ; Gaumont Marignan-Concorde, dolby, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, dolby, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; U.G.C. Biarritz, dolby, 8e (45-62-20-40 ; 36-65-70-81) ; U. G. C. Opéra, dolby, 9e (45-74-95-40 ; 36-65-70-44) ; La Bastille, dolby, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, dolby, 12e (43-43-04-67 ; 36-65-71-33) ; U. G. C. Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59 ; 36-65-70-84) ; U. G. C. Gobelins, handicapés, dolby, 13e (45-61-94-95 ; 36-65-70-45) ; Gaumont Alésia, handicapés, dolby, 14e (36-65-75-14) ; Montparnasse, dolby, 14e (36-68-75-55) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, handicapés, dolby, 15e (36-68-75-55) ; U. G. C. Maillot, 17e (40-68-00-16 ; 36-65-70-61) ; Pathé Wepler, 18e (36-68-20-22).

Mendiants et Orgueilleux

d'Asma el-Bakri,
avec Salah el-Saadani, Mahmoud el-Guindi, Abdel Aziz Makhyoun, Ahmed Adam, Hanan Youssef, Lola Mohamed.
Egyptien (1 h 32).

Révolutionnaires de bistrot vagabonds philosophes, poètes déplumés, flics désabusés dressent un souriant portrait des malheurs du monde, plein des échos de la folie et de la mort.

VO : Utopia, 5e (43-26-84-65).

Roulez jeunesse !

de Jacques Fansten,
avec Jean Carmet, Daniel Gélin, Blanchette Brunoy, Grégoire Colin, Youssef Diawara, Sarah Bertrand.
Français (1 h 56).

Les retraités jouent les vieillards terribles dans une fable allègre et fantaisiste et non exempte de gravité, servie par une pléthore d'interprètes admirables, Jean Carmet, Daniel Gélin et bien d'autres qui ont tant et si longtemps donné au cinéma français.

Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Gaumont Grand Ecran Italie, 13e (36-68-75-55).

Le Songe de la lumière

de Victor Erice,
avec Antonio Lopez, Maria Moreno, Enrique Gran, José Carretero, Maria Lopez, Carmen Lopez.
Espagnol (2 h 18).

De l'observation attentive du travail d'un peintre devant la durée de la création d'un tableau naît un poème de lumière et de temps.

VO : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).

Un faux mouvement

de Carl Franklin,
avec Bill Paxton, Cynda Williams, Billy Bob Thornton, Michael Beach, Jim Metzler, Earl Billings.
Américain (1 h 46).
Interdit – 12 ans.

Le refus des manipulations habituelles du polar, les stéréotypes qu'ont su éviter les acteurs, sans oublier la magnifique Cynda Williams, font de cette multitude de personnages qui se croisent entre Los Angeles et l'Arkansas une bien belle ballade.

VO : Forum Horizon, handicapés, 1er (45-08-57-57 ; 36-65-70-83) ; George V, 8e (45-62-41-46 ; 36-65-70-74).

Festivals

L'année déclic à la Cinémathèque

Pour le cinéma, *« 1953 n'est pas seulement un bon cru... on voit nettement se dessiner une ligne de fracture décisive... une déconnection qui affecte le couple personnage-acteur, et qui va se propager dans le rapport du film à la réalité elle-même »*, explique Alain Bergala, qui a concocté la programmation. Une année en tout cas exceptionnellement riche en films mémorables, célèbres ou méconnus : *la Comtesse aux pieds nus*, de Joseph Mankiewicz (le 27 à 19 heures) ; *Monika*, d'Ingmar Bergman (le 27 à 21 heures) ; *Tous en scène*, de Vincente Minnelli (le 28 à 19 heures) ; *la Dame sans camélias*, d'Antonioni (le 28 à 21 heures) ; *le Signe du païen*, de Douglas Sirk (le 29 à 16 h 30) ; *les Vacances de Monsieur Hulot*, de Jacques Tati (le 29 à 19 heures) ; *Voyage à Tokyo*, de Yasujiro Ozu (le 29 à 21 heures) ; *Rendez-vous des quais*, de Paul Carpita (le 30 à 16 h 30) ; *El*, de Luis Bunuel (le 30 à 19 heures) ; *les Contes de la lune vague après la pluie*, de Kenji Mizoguchi ((le 30 mai à 21 heures) ; *Madame de*, de Max Ophuls (le 3 juin à 19 heures) ; *Johnny Guitare*, de Nicolas Ray (le 3 juin à 21 heures).

Cinémathèque française, Palais de Chaillot, 7, avenue Albert-de-Mun (16e). Tél. : 47-04-24-24. Mo Trocadéro.

Animation à Annecy

Annecy, pour quelques jours, va vivre au rythme de l'image par image et redeviendra, cette année encore, le grand rendez-vous international du film d'animation (pas moins de 45 pays représentés par 287 films sélectionnés). Parallèlement à la compétition seront passées en revue les productions française (de 1956 à 1992), africaine, iranienne mais aussi les films des pionniers américains et ceux issus du studio Aardman (une référence du genre) ; et, promettent les organisateurs, les meilleures images de synthèse du monde.

Festival international du film d'animation, du 1er au 6 juin, renseignements au Centre Baulieu, 1, rue Jean-Jaurès, 74013 Annecy cedex. Tél. : 50-57-41-72.

La sélection « Cinéma » a été établie par Christophe Montaucieux

Les entrées à Paris

Brisant avec une constante de ces dernières années, la période du Festival de Cannes n'aura pas nui au box-office parisien : avec 640 000 spectateurs, la semaine qui s'achève enregistre ainsi un gain de 180 000 sur le total de la semaine correspondante de 1992. Sursaut dû, pour une bonne part, à deux films justement remarqués sur la Croisette, avant même que le palmarès distingue *la Leçon de piano* d'une Palme d'or et d'un Prix d'interprétation, et oublie de rendre à *Ma saison préférée* les honneurs qu'il méritait pourtant.

Le film de Jane Campion, sorti le 19 mai, se classe en tête avec près de 100 000 entrées dans seulement 18 salles, tandis que celui d'André Téchiné, sur les écrans depuis le vendredi 14, attire cette semaine 75 000 amateurs devant ses 34 écrans, pour un total prometteur de 140 000. Autre film de Cannes distribué aussitôt, *Fiorile* souffre en revanche de l'accueil d'une froideur imméritée que lui ont réservé les festivaliers : seulement 13 000 entrées dans ses treize salles. Quant à *François Truffaut, portraits volés*, également sorti dès le 14, il est pour sa deuxième semaine abonné au chiffre 2 : 2 200 entrées dans les deux salles de ce film à la double signature.

Mais le bon résultat global ne tient pas aux seuls effets du Festival : *Proposition indécente* poursuit son parcours avec plus de 85 000 indiscrets en deuxième semaine dans son énorme combinaison de 48 salles, soit un total de 200 000 en quinze jours, et *Passager 57* garde sa place assise avec 50 000 compagnons de voyage, pour un total de 105 000 sur la même période. Et *les Visiteurs*, souverainement indifférents à tous les événements extérieurs, occupent encore, en dix-septième semaine, le quatrième rang du box-office, avec 70 000 spectateurs.

J.-M. F.

★ Chiffres : *le Film français*

LA SÉLECTION

THEATRE

Spectacles nouveaux

Eva Peron

de Copi,
mise en scène
de Laurent Pelly,
avec Charlotte Clamens, Rémi Gibier, Yveline Hamon, Claude Lévêque et Monique Mélinand.

Evita, son cancer, son infirmière et son général de mari. L'humour sauvage de Copi.

Théâtre national de Chaillot, 1, place du Trocadéro, 16e. A partir du 27 mai. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 47-27-81-15. De 70 F à 140 F.

Festival étudiant

Les 27 et 28 mai, des troupes étudiantes s'approprient les jeux de la scène.

Centre Georges-Pompidou, rue Rambuteau, 2e. Le 27 mai, 15 h 30. Tél. : 42-74-42-19.

La Peau des autres

de Jordan Plevnes,
mise en scène
de Jacques Seiler,
avec Roger Mirmont, Nicolas Vaude, Nadia Barentin, Marie-France Santon, Jean-Luc Porraz, Olivia Brunaux, Christine Guerdon, Jacques Seiler, Alain Dumas, Isabelle Andreani, Christophe de Mareuil, Eric Verdun et Laurent Collombert.

Pratiquer le théâtre est un formidable moyen de connaissance. Les acteurs le savent. Et puis il y a celui qui s'identifie à son personnage au point de le faire revivre au présent et d'entraîner à sa suite son entourage.

Théâtre Silvia-Monfort, 106, rue Brancion, 15e. A partir du 1 juin. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 45-31-10-96. 90 F et 120 F.

Sentimental Bourreau

avec Mathieu Bauer, Julien Bureau, Sylvain Cartigny, Judith Depaule, Léandre Garcia La Molla, Laurence Hartenstein, Judith Henry, Joachim Latarjet, Manu Marthon et Martin Selze.

Sentimental Bourreau est un groupe jeune – autour de vingt, vingt-cinq ans – qui fait du théâtre et du rock, ne doute de rien, et apporte une formidable bouffée de vie. A son répertoire, il a trois spectacles. Le 1er juin, il donne *Strip et boniment*, avec un concert. Le 2, *les Carabiniers* et *la Grande Charge hystérique*. Le 3, *les Carabiniers* avec un concert. Le 4, *Strip et boniment* et *la Grande Charge hystérique*. Le 5, l'intégrale. Et ainsi de suite jusqu'au 26 juin.

Théâtre ouvert-Jardin d'hiver, 4, cité Véron, 18e. Le 1er juin, 20 h 30 (et les 4, 5, 8, 11, 12, 16, 18, 19, 23, 24 et 26). Tél. : 42-55-74-40. De 50 F à 95 F.

Paris

Les Aventures du baron Faeneste

d'après Agrippa d'Aubigné,
mise en scène de Jean-Paul Audrain,
avec Jean-Paul Audrain et Jean-Marc Avocat.

Portrait haut en couleurs d'un pitre picaresque.

Théâtre, 12, rue Sadi-Carnot, 92000 Vanves. Du jeudi au samedi à 20 h 30.

Matinée dimanche à 15 heures. Tél. : 46-45-48-47. 60 F et 100 F.

Le Banc

d'Hervé Lebeau,
mise en scène de Tara Depré,
avec Marthe-Hélène Raulin et Hervé Lebeau.

Les amoureux du banc public emportent tous les cœurs.

Lucernaire Forum, Centre national d'art et d'essai, 53, rue Notre-Dame-des-Champs, 6e. Du mardi au dimanche à 20 heures. Tél. : 45-44-57-34. De 98 F à 140 F.

Il ne faut jurer de rien

d'Alfred de Musset,
mise en scène de Jean-Pierre Vincent,
avec Roland Blanche, Claude Bouchery, Isabelle Carré, Eric Elmosnino, Pierre Forget, Madeleine Marion, Nicolas Pignon, Franck Bonnet, Jean-Charles Borrel, Olivier Perrin, Jacques Pazenica et Antoine Tasoussis.

Dernières représentations de la dernière pièce de Musset, qui, en alternance avec *On ne badine pas avec l'amour*, termine le cycle sur « l'enfant du siècle ».

Théâtre des Amandiers, 7, av. Pablo-Picasso, 92000 Nanterre. Le 26 mai, 21 heures. Tél. : 46-14-70-00. De 100 F à 130 F.
Dernière représentation le 26 mai.

Le Marin

de Fernando Pessoa,
mise en scène de Jean-Yves Lazennec,
avec Catherine Beugé, Sylvie Fedensieu et Marion Weidmann.

Rêves et fantasmes d'un grand poète portugais.

Atalante, 10, place Charles-Dullin (impasse à gauche), 18e. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 17 heures. Tél. : 46-06-11-90. 70 F et 110 F.

Mein Kampf (farce)

de George Tabori
mise en scène de Jorge Lavelli
avec Maria Casarès, Jean-Paul Dermont, Roger Jendly, Emmanuelle Lepoutre, Dominique Pinon, Michel Robin, Stéphane Aladren, Pierre Casadei, Antoine Fontaine, Christian Fournier, Carlos Kloster, Francis Mage, Bertrand Noël et Didier Roset.

C'est l'histoire d'un juif qui écrit un livre. Il trouve un titre : *Mein Kampf*. Justement, Hitler passait par là. Mais tout ce qu'il trouve dans le livre, c'est : « Et les survivants vécurent éternellement heureux. »

Théâtre national de la Colline, 15, rue Malte-Brun, 20e, métro Gambetta. Grande salle, du mardi au samedi à 20 h 30. Dimanche à 15 h 30. Tél. : 43-66-43-60. Pl. : 90 F, 110 F, 140 F.

Mortadela

d'Alfedo Arias,
mise en scène de l'auteur,
avec Haydee Alba, Didier Guedj, Marilu Marini, Adriana Pegueroles, Pilar Reboller, Alma Rosa, Jacinta, Martine Lepage, Oscar Sisto, Frédérico et Andréa.

Buenos-Aires sera toujours Paris et vice-versa. On ne se lasse pas des souvenirs d'Arias.

Montparnasse, 31, rue de la Gaîté, 14e. Du mardi au vendredi à 21 heures, le samedi à 18 heures et 21 h 15. Tél. : 43-22-77-74. De 200 F à 90 F.

Partage de midi

de Paul Claudel,
mise en scène d'Alain Ollivier,
avec Hélène Lausseur, Christian Cloarec, Philippe Girard et Xavier Helly.

Première version de l'une des pièces les plus cyniques de Claudel.

Studio-Théâtre, 18, av. de l'Insurrection, 94000 Vitry. Du lundi au samedi à 20 h 45. Tél. : 46-81-75-50. De 120 F à 70 F.

Personne n'est parfait

de Joël Cote,
mise en scène de l'auteur,
avec Thierry Devaye, Nathalie Kent, Ariane Dalet, Bénédicte Berthier et Joël Cote.

L'émouvante ironie, la sensibilité pudique du travesti de cabaret touchent et séduisent, puisque le spectacle est prolongé.

Guichet Montparnasse, 15, rue du Maine, 14e. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Tél. : 43-27-88-61. Durée : 1 h 15. De 70 F à 100 F.

Le Phénix du Nouveau Monde

d'après sœur Juana Ines de La Cruz,
mise en scène d'Antonio Arena,
avec Evelyne Istria et Gracella Carasi.

Un texte grandiose, une magnifique actrice.

Théâtre national de l'Odéon (petite salle), 1, place Paul-Claudel, 6e. Les mercredi, vendredi et samedi à 18 h 30, le jeudi à 20 h 30. Tél. : 44-41-36-36. 50 F et 70 F.
Dernière représentation le 29 mai.

Le Prix Martin

d'Eugène Labiche
et Emile Augier,
mise en scène de Jiri Menzel,
avec Simon Eine, Alain Pralon, Nicolas Silberg, Dominique Constanza, Anne Kessler, Jean-Pierre Michaël, Igor Tyczka et Céline Samie.

Quand l'humour tchèque rencontre les délires burlesques d'un grand vaudevilliste, prince de l'absurde.

Comédie-Française, salle Richelieu, place Colette, 1er. Les 28 et 31 mai, 20 h 30 ; le 30, 14 heures (et les 28, 30, 31 mai, 2, 5, 8, 11 et 13 juin). Tél. : 40-15-00-15. De 160 F à 45 F.

Les Rustres

de Carlo Goldoni,
mise en scène de Jérôme Savary,
avec Catherine Arditi, Bernard Ballet, Michel Berto, Nelly Clastrier, Daniel Laloux, Dominique Lavanant, Jean-Pierre Lousteau, Jean-Pierre Moulin, Eric Ruf, Frédérique Tirmont, Eric Laugerias et Olivier Roustan.

Leçon d'astuce et de courage donnée par Dominique Lavanant pour renvoyer les mufles à leurs chères études.

Mogador, 25, rue de Mogador, 9e. Du mardi au samedi à 20 h 30. Matinée dimanche à 16 heures. Tél. : 48-78-04-04. Durée : 3 heures. De 200 F à 80 F.

Le Silence ; Elle est là

de Nathalie Sarraute,
mise en scène de Jacques Lassalle,
avec Françoise Seigner, Bérangère Dautun, Gérard Giroudon, Martine Chevallier, Sylvia Bergé, Jean-Baptiste Malartre, Olivier Dautrey, François Beaulieu, Christine Fersen, Roland Bertin et Jean Dautremay.

Dans leur nouvelle salle habitée de glorieux souvenirs, les comédiens-français se jouent avec délices des mots retenus de Nathalie Sarraute.

Comédie-Française, Théâtre du Vieux-Colombier, 21, rue du Vieux-Colombier, 6e. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Tél. : 42-22-79-22. De 55 F à 130 F.

Le Travail du plâtre

de Jean-Michel Rabeux,
avec Axel Bogousslavsky, Laurence Déjardin, Jack Dubus, Georges Edmont, Kate France, Patrick Lerch, Christophe Malaval, Marc Mérigot, Sylvie Retauna et Anne Rotger.

Des hommes et des femmes pataugent dans les auges, se coincent, s'abîment, se pétrifient.

Bastille, 76, rue de la Roquette, 11e. Du mardi au samedi à 21 heures. Tél. : 43-57-42-14. De 55 F à 100 F.

Régions

L'Intervention

de Victor Hugo,
mise en scène d'Hélène Vincent
et Yves Prunier,
avec Anne Dupuis, Marion Grimault, Yves Prunier et Alain Rimoux.

Une histoire d'amour qui a de la peine à vivre. Un mélo délirant sur fond de misère.

Nouveau Théâtre, 12, place Imbach, 49000 Angers. Les 26, 28 et 29 mai et le 1er juin, 20 h 30 ; le 27 mai, 19 h 30 (et les 26, 27, 28, 29 mai, 1er, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 juin). Tél. : 41-87-80-80. 70 F et 95 F.

La Noce chez les petits-bourgeois

de Bertolt Brecht,
mise en scène de Christian Schiaretti,
avec Eric Bergeonneau, Arnaud Décarsin, Didier Galas, Jean-Michel Guérin, Hélène Halbin, Cécile Pillet, Chloé Réjon, Gisèle Torterolo et Jean-Philippe Vidal.

Les horreurs de la petite bourgeoisie, saisie au moment crucial de son existence sociale : le mariage.

Comédie de Reims, 3, chaussée Bocquaine, 51000 Reims. Le 1er juin, 20 h 30 (et les 2, 3, 4, 5 et 6). Tél. : 26-40-45-45. 70 F et 110 F.

Opéra équestre

de Bartabas,
mise en scène de l'auteur.

Ayant terminé son film, l'ayant présenté au Festival de Cannes, Bartabas revient sur la piste avec ses femmes berbères, ses musiciens géorgiens, et ses chevaux.

Sous chapiteau, Zone verte des Argoulets, 31000 Toulouse. Le 1er juin, 21 h 30 (et les 2, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12 et 13 juin). Tél. : 61-25-66-87. De 160 F à 120 F.

Le Roi Lear

de William Shakespeare,
mise en scène de Chantal Morel,
avec Denis Bernet-Rollande, Valère Bertrand, Monique Brun, Véronique Dahuron, Roland de Pauw, Maurice Deschamps, Bernard Guigon, Marcel Houde, Dominique Laidet, Juan Martinez, Christian Mazzuchini, Gérard Morel, Frédéric Polier, Rémi Rauzier et Claire Truche.

Lear comme le cabotin suprême, c'est ainsi que le voit Chantal Morel.

Théâtre, 4, rue Hector-Berlioz, 38000 Grenoble. Du mercredi au vendredi à 20 h 30. Tél. : 76-54-03-08. De 100 F à 70 F.

Roulette d'escrocs

d'Harald Mueller,
mise en scène d'Alain Barsacq,
avec Agathe Alexis, Jean-Marie Blin et Grigori Manoukov.

Le petit monde pathétiquement drôle des débrouillards à la petite semaine.

Studio-Théâtre, place Foch, 62400 Béthune. Du mercredi au samedi à 20 h 30. Tél. : 21-56-96-95. 65 F et 85 F.
Dernière représentation le 29 mai.

Ubu roi

d'Alfred Jarry,
mise en scène d'Hervé Lelardoux,
avec François Clavier, Mireille Mossé, Jean-Yves Gourvez, Dominique Prié, Chantal Gresset, Michel Hermouet et Hervé Lelardoux.

Les absurdités obtuses du pouvoir demeurent malheureusement d'actualité. Et heureusement le portrait qu'en trace Jarry n'a rien perdu de sa force comique.

Le Grand Huit, Théâtre national de Bretagne, 1, rue Helier, 35000 Rennes. Le 26 mai, 19 heures ; les 27 et 28 mai et le 1er juin, 20 h 30 (et les 26, 27, 28 mai, 1er, 2, 3, 4, 5, 8, 9, 10 et 11 juin). Tél. : 99-30-88-88. De 100 F à 50 F.

Un chapeau de paille d'Italie

d'Eugène Labiche,
mise en scène de Georges Lavaudant,
avec Patrick Pineau, Marc Betton, Philippe Morier-Genoud, Marie-Paule Trystram, Jean-Philippe Salério, David Burzstein, Jean-Michel Cannone, Delphine Salkin, Annie Perret, Louis Beyler, Sylvie Orcier et Jessica Pognant.

Le rire cauchemardesque de Labiche.

Centre dramatique national, 34000 Montpellier. Les 26, 28 et 29 mai, 20 h 45 ; le 27, 19 heures (et les 26, 27, 28 et 29). Tél. : 67-52-72-91. De 100 F à 50 F.
Dernière représentation le 29 mai.

La sélection « Théâtre » a été établie par : Colette Godard

« Mein Kampf (farce) », mise en scène de Jorge Lavelli, au Théâtre de la Colline.

ENGUERAND

DANSE

Ballet de l'Opéra

Giselle et Giselle

Excellente idée : donner en alternance la *Giselle* originale de 1841 (du moins ce qui nous en est parvenu à travers les remaniements successifs) (1) et l'époustouflante « relecture » qu'en a faite Mats Ek : Giselle en idiote de village, entraînée par l'amour dans un asile psychiatrique (2).

Opéra de Paris-Garnier, (1) Les 2, 4, 7, 9, 11, 14 et 16 juin. (2) les 1er, 3, 5, 8, 10, 12, 15 et 17 juin, 19 h 30. Tél. : 47-42-53-71. (1) de 30 F à 360 F. (2) de 30 F à 295 F.

Danse contemporaine allemande

Requiem (1).
Hommes, femmes, couples (2).

Deux chorégraphies de Birgit Scherzer, avec le Ballet du Saarlandisches Staatstheater de Sarrebrück. *Requiem*, sur la musique de Mozart, mêle des tableaux-souvenirs de l'enfant prodige et des scènes grotesques engendrées par le regard critique porté sur sa légende. *Hommes, Femmes...* parle, on l'aura deviné, de l'amour.

Centre Georges-Pompidou, (1) les 2 et 3 juin, 20 h 30, (2) le 5 juin à 20 h 30, le 6 à 16 heures. Tél. : 44-78-13-15. 90 F.

Nancy

Ballet national

L'Ombre

Reconstitué par Pierre Lacotte, docteur ès romantisme, un ballet créé en 1839 à Saint-Pétersbourg par l'illustre Marie Taglioni, dans une chorégraphie de son père Philippe – déjà auteur, pour elle, de *la Sylphide*. Etoile invitée : Noëlla Pontois.

Opéra de Nancy, les 3, 4 et 5 juin à 20 h 30, le 6 à 14 h 30. Tél. : 83-36-78-07. De 65 F à 160 F.

Marseille

Compagnie La Liseuse/Georges Appaix

« F »

A l'invitation de Marseille Objectif Danse, *l'Odyssée* d'Homère revue et corrigée par le facétieux Georges Appaix, avec beaucoup d'humour et de légèreté.

Théâtre Toursky, le 27 mai, 21 heures. Tél. : 91-90-74-91. 110 F.

Ifs (près de Caen)

Compagnie La Ventura

Salle de bains de mer

Une création d'Anna Ventura, longtemps danseuse chez Saporta avant de créer sa propre compagnie. En deux versions : l'un pour le « jeune public » et l'autre pour « tous publics ».

Théâtre d'Ifs, le 1er juin à 14 h 30 et 20 h 30. Tél. : 31-85-25-93.

La sélection « Danse » a été établie par : Sylvie de Nussac

MUSIQUE

Classique

Mercredi 26 mai

Tchaïkovski

Symphonie no 1 « Rêves d'hiver »
Concerto pour violon et orchestre
Maxim Vengerov (violon),
Orchestre philharmonique de Saint-Pétersbourg,
Yuri Temirkanov (direction).

Maxim Vengerov, chouchou de la critique internationale pour ses prestations acrobatiques, aurait empli à lui seul le Théâtre des Champs-Elysées. L'Orchestre de Saint-Pétersbourg (ex-Leningrad) a fait le reste. Plus un fauteuil de libre pour le concert de ce mercredi. Heureusement, Natalia Gutman, violoncelliste à la puissance virile et au style éblouissant, revient le surlendemain pour des *Variations sur un thème rococo* et l'orchestre pour une *Cinquième symphonie* de Tchaïkovski qui valent pour le moins qu'on aille y jeter une oreille. Tout comme la *Quatrième symphonie* du 27.

Théâtre des Champs-Elysées, 20 h 30. Tél. : 49-52-50-50. De 50 F à 450 F. Et le 27 mai à 20 h 30 ; « Symphonie no 4 » et des extraits de « Casse-noisette » de Tchaïkovski ; le 28 mai à 20 h 30 ; « Variations sur un thème rococo » et « Symphonie no 5 » de Tchaïkovski avec Natalia Gutman (violoncelle).

Haydn

Symphonies nos 82 et 83

Hindemith

Kammermusiken nos 2 et 5.
Catherine Cournot (piano),
Jean-Baptiste Brunier (alto),
Orchestre philharmonique de Radio-France,
Marek Janowski (direction).

Après l'Ensemble 13 de Baden Baden, le Concertgebouw d'Amsterdam, dirigé par Riccardo Chailly, a enregistré (Decca) l'ensemble des sept *Kammermusiken* d'Hindemith, ni musiques fonctionnelles, comme on l'a dit, ni néo-classiques, mais tentative de se mettre à l'unisson de la « nouvelle objectivité » picturale, le style dominant dans les années 20 en Allemagne. Lignes pures, rythmes nets, aucune concession à l'impressionnisme ni à la subjectivité. Chacune de ces *Musiques de chambre* est destinée à un effectif instrumental particulier – excercice de corde raide pour un orchestre, s'il en est. Janowski aime tester les qualités de son Philharmonique dans ce genre de répertoire germanique peu fréquenté. Haydn, l'inaccessible, en prime.

Maison de Radio-France, 20 h 30. Tél. : 42-30-15-16. 110 F.

Aperghis

Sextuor
Françoise Degeorges,
Donatienne Michel-Dansac,
Emmanuelle Zoll (sopranos),
Valérie Joly (mezzo-soprano),
Frédérique Wolf-Michaux (contralto),
Elena Andreyev (violoncelle),
Georges Aperghis (mise en scène).

Le nouvel Aperghis est arrivé au Théâtre des Amandiers, lieu de résidence de l'ATEM, l'atelier créé il y a bien longtemps par le compositeur à Bagnolet, cellule de recherche et d'animation à la croisée du théâtre et de la musique. Oui, Aperghis a changé : il a opéré une mutation. Son écriture est plus axée sur le musical, moins sur l'action théâtrale. Six jeunes femmes – sextuor vocal – s'appliquent dans cette dernière livraison à retracer en chantant l'origine de l'humanité dans une perspective darwinienne. Le texte est du philosophe François Regnault. Aperghis prépare un opéra sur *Tristes tropiques* de Lévi-Strauss, mis en livret par Catherine Clément. Alors, *Sextuor* est peut-être un jalon.

Nanterre. Théâtre des Amandiers, 20 h 30 (jusqu'au 29). Tél. : 46-14-70-00. 130 F.

Jeudi 27

Aperghis

Encore une heure si courte
Claude Bokhobza,
Yves Marc,
Lucas Thiéry (comédiens),
Claire Heggen (mise en scène).

Sur des bribes d'œuvres anciennes d'Aperghis, les évolutions à la fois éloquentes et abstraites, périlleuses et comme désincarnées, d'un trio d'hommes en apesanteur. Ils disent les exaltations, les angoisses, les lâchetés de notre petite humanité.

Théâtre du Lierre, 20 h 30 (+ les 28 et 29). Tél. : 45-86-55-83. Location FNAC, Virgin, CROUS. 120 F.

LA SÉLECTION DE LA SEMAINE

➡

R. Strauss
Ariane à Naxos
Karen Huffstodt (Ariane, prima donna),
Peter Svensson (Bacchus, ténor),
Marie-Françoise Lefort,
Elizabeth Vidal (Zerbinetta),
Monica Groop (le compositeur),
Franz Ferdinand Nentwig (le maître de musique),
Rémy Corazza (le maître de danse),
David Maze (Arlequin),
Jürgen Sacher (Scaramouche),
Gérard Holka (Truffaldin),
Ensemble orchestral de Paris,
Armin Jordan (direction),
Jean-Louis Martinoty (mise en scène).
Reprise d'une mise en scène qui fit ses preuves dans cette même salle. Distribution contestée. Vrai chef-d'œuvre.
Opéra-Comique. Salle Favart, 19 h 30 (+ le 29). Tél. : 42-86-88-83. De 40 F à 430 F.

Mardi 1er juin

Arne
Purcell
Airs d'opéra
Wagner
Wesendonck Lieder
Debussy
Chansons de Bilitis
Poulenc
Le Bestiaire
Montsalvatge
Canciones Negras
Marilyn Horne (mezzo-soprano),
Martin Katz (piano).
Personnage sorti d'un *soap-opera*, Marilyn Horne se métamorphose dès qu'elle chante en Orphée (rôle que ses graves androgynes lui permettent d'aborder). Toute la technique du chant américain au service d'une immense personnalité musicale.
Opéra-Bastille, 20 heures. Tél. : 44-73-13-00. De 40 F à 220 F.

Régions

Bordeaux

Mozart
Don Giovanni
Giorgio Surian (Don Giovanni),
Pietro Spagnoli (Leporello),
Michèle Lagrange (Anna),
Amanda Thane (Elvire),
Tania Christova (Zerline),
Bruce Ford (Ottavio),
Paul Whelan (Masetto),
Erich Knodt (le Commandeur),
Orchestre national Bordeaux-Aquitaine,
Gaetano Delogu (direction),
Jean-Pierre Ponnelle (mise en scène).
Reprise de l'inusable production de Ponnelle pour un *Don Giovanni* qu'Alain Lombard ne dirige pas. Il dirigera en revanche la *Neuvième Symphonie* de Beethoven, donnée sous les étoiles dans la cour du palais Rohan, en clôture du Mai de Bordeaux, festival printanier (le 31, 22 heures).
Le 27. Grand Théâtre, 20 heures. Tél. : 56-48-58-54. De 25 F à 220 F.

Evian

Tarnopolsky
Ah, ces Russes
Orchestre du conservatoire de Moscou,
Mstislav Rostropovitch (direction),
Boris Pokrovski (mise en scène).
Président du Festival d'Evian, Mstislav Rostropovitch dirige la première mondiale d'un opéra de chambre dont il a lui-même imaginé l'intrigue. L'action se passe... au bord du lac Léman.
Le 27. Evian. Théâtre Antoine-Riboud, 20 heures. Tél. : 50-75-04-10. 300 F.

Lyon

Offenbach
Des contes d'Hoffmann
Daniel Galvez-Vallejo (Hoffmann),
Natalie Dessay (Olympia),
Isabelle Vernet (Giulietta),
Barbara Hendricks (Antonia),
José Van Dam (Lindorf, Coppelius, Dapertutto, Docteur Miracle),
Chœurs et orchestre de l'Opéra de Lyon,
Kent Nagano (direction),
Louis Erlo (mise en scène).
Des contes d'Hoffmann : la subtilité est dans l'article indéfini. Le plus populaire des opéras français a en effet subi des coupes sévères, c'est plutôt mieux ainsi. La mise en scène d'Erlo a elle aussi oublié tout respect des conventions : elle transpose l'action dans un hôpital psychiatrique. Offenbach l'a bien mérité. Il avait imprudemment laissé ses *Contes* inachevés. Hoffmann aussi l'a bien mérité. Il n'avait qu'à pas inspirer Freud pour sa théorie sur *l'Inquiétante étrangeté*. Faut-il préciser que ces représentations s'inscrivent, ainsi que celles de *Rodrigue et Chimène* de Denisov-Debussy (samedi 29, 20 h 30), dans le cadre des festivités d'inauguration du nouvel Opéra lyonnais ?
Le 27, 20 h 30 ; le 30, 17 heures. Opéra Nouvel. Tél. : 78-28-09-60. De 100 F à 230 F.

Montpellier

Verdi
La Forza del Destino
Maria Abajan (Leonora),
Gegam Grigorian (Don Alvaro),
Frederick Burchinal (Don Carlo),
Michel Trempont (Fra Melitone),
Mihaly Kalmandi (le marquis),
Chœurs et orchestre de l'Opéra de Montpellier,
Gianfranco Masini (direction),
Jean-Claude Auvray (mise en scène).
Pour se mettre en mains avant le Festival de Radio-France et de Montpellier dont il est, avec son orchestre, l'un des piliers, Gianfranco Masini s'offre un bon Verdi au Corum avec une distribution à découvrir (Michel Trempon excepté, évidemment) et dans la mise en scène d'un homme d'expérience et de goût, qui a beaucoup œuvré pour l'opéra en France quand la mode de l'art lyrique n'était pas encore dévorante.
Le 28, 20 heures ; le 30, 15 heures. Opéra Berlioz. Corum. Palais des congrès. Tél. : 67-61-67-61. De 120 F à 250 F.

Strasbourg

Charpentier
Médée
Françoise Semellaz,
Lorraine Hunt (Médée),
Jacques Bona,
Bernard Deletré (Créon),
Monique Zanetti,
Agnès Mellon (Créuse),
Pierre Catala,
Mark Padmore (Jason),
Jean-Marc Salzmann,
Nicolas Rivenq (Oronte),
Compagnie Ris et Danceries,
Chœurs et Orchestre les Arts florissants,
William Christie (direction),
Jean-Marie Villégier (mise en scène),
Béatrice Massin (chorégraphie).
Une double distribution pour cet opéra de Marc-Antoine Charpentier, trois heures et demie de musique sur un livret de Thomas Corneille, l'occasion pour l'équipe d'*Atys* de tenter de renouveler le miracle. L'œuvre n'a peut-être pas la densité, la carrure dramatique de celle de Lully. La beauté des tableaux mis en place par Villégier en vient à paraître un peu vaine.
Du 26 au 29. Théâtre municipal, Opéra du Rhin, 20 heures. Tél. : 88-75-48-23. De 50 F à 300 F.

Jazz

Barney Wilen Jacky Terrasson

« Le » groupe à écouter dans « le » club à Châtelet, actuellement. Au ténor, Barney Wilen, archétype que l'âge ne saura atteindre du saxophoniste de jazz. Il ne triche ni ne ruse, il joue. Rythmique (basse-batterie, Gilles Naturel et Peter Gritz), un modèle du genre : juste pour musiciens. Et au piano, *« last but not least »*, Jacky Terrasson, sur qui le Festival de Bayonne, l'été dernier, a porté l'attention, en trois concerts, et dont la carrière promet.
Les 26 et 27. Petit Opportun, 22 h 45. Tél. : 42-36-01-36.

Claude Barthélemy Octet

Séquence d'octets aux instants chavirés, Andy Emler (fin compositeur, claviers), Pablo Cueco (percussionniste), et divisé par deux Antoine Hervé, pianiste, en quartette. Le huit de devant de Claude Barthélemy navigue entre rigueur et déchaînement. Ce qu'on fait de mieux dans le genre.
Le 26. Montreuil. Instants chavirés, 21 h 30. Tél. : 42-87-25-91.

Steve Grossman Quartet

Saxophoniste ténor, soprano et pianiste américain. Né à Brooklyn en janvier 1951. « Sideman » (l'homme d'à côté) de Miles Davis pour l'album *Big Fun*, c'est son premier disque (1969). Routier des grands groupes qui ne se trompent pas de choix (Elvin Jones, Chick Corea). Petite station dans les paradis plus ou moins artificiels. Steve Grossman s'exprime aujourd'hui pleinement, dans la lignée de Wayne Shorter et Sonny Rollins. Personne qui en sache tant sur l'instrument avec tant de personnalité. On se serait damné, il y a trente ou quarante ans, pour pouvoir entendre un musicien de cette envergure dans un rayon de 700 kilomètres. Là, il est à deux pas. Le lendemain, en même lieu et place, Stella et Al Levitt, ces magiciens.
Du 27 au 30. Chessy. Manhattan Jazz Club, 21 heures. Tél. : 60-45-75-16.

Rock

INXS

Six ans après le triomphe planétaire de *Need you Tonight*, les Australiens manient toujours valeureusement énergie et volume sonore, mettant bien en valeur l'indéniable *sex appeal* de leur chanteur, Michael Hutchence. Manque simplement l'inspiration.
Le 27. Au Grand Rex, 20 h 30. Tél. : 45-08-93-89.

Cop Shoot Cop

Subtil comme une matraque plombée, Cop Shoot Cop frappe à coups de riffs irascibles avant de se poser des questions (*Ask Questions Later*). Une certaine philosophie du rock lourd.
Le 28. Rex Club, 23 heures. Tél. : 45-08-93-89.

Yabby You Dennis Alcapone Mad Professor

Avec Lee Perry et le regretté King Tubby, il est considéré comme l'un des grands producteurs jamaïquains. Savant fou, spécialiste incontesté du dub, ces instrumentaux reggae joyeusement trafiqués dans les studios de Kingston.
Le 30. Passage du Nord-Ouest, 19 heures. Tél. : 47-70-81-47. 115 F.

Defunkt

Le groupe de Joe Bowie fut un des premiers, il y a dix ans, à mêler funk, rock et rhythm'n'blues. Epoustouflant de vigueur.
Le 1er juin. Elysée-Montmartre, 19 h 30. Tél. : 42-52-25-15. 105 F.

Tournées

Little Bob
Petit mais costaud, le Havrais reste l'exemple endurant d'un certain idéalisme rock. Porté par sa foi dans le rhythm'n'blues jusqu'à le crier, à l'instar du « screamer » Eric Burdon. Sur son nouvel album *Lost Territories*, il s'aventure en terre navajo. Joliment patinée, sa musique s'accompagne aujourd'hui de contrebasse, d'accordéon et de percussions tribales.
Le 28, Marcq-en-Barœul (près de Lille), salle municipale. Le 29, Moulins, parc de Villars/La Madeleine (dans le cadre du festival « Du rock à Bar »). Le 2 juin, Poitiers, MJC.

Fabulous Trobadors
Formidable rap occitan né de la singulière rencontre d'un philosophe régionaliste, Claude Sicre, et d'Ange B., rapper toulousain.
Le 28 mai, Villefranche, L'Auditorium. Le 29, Nîmes, dans le cadre de la Feria.

The Auteurs
Après Brett Anderson et son Suede à grand spectacle, Luke Haines et ses films d'auteur. Un impressionnant sens de la mélodie et des guitares scintillantes ont fait de *New Wave* le premier des meilleurs albums de 1993. Depuis, une performance acoustique en solo, il y a trois mois, voici leurs premiers vrais concerts en France.
Le 27 mai, Strasbourg, La Salamandre. Le 29, Toulouse, Le Bikini. Le 31, Montpellier, Le Rockstore Odéon. Le 2 juin, Poitiers, Le Confort moderne. Le 3, Orléans, Le Zig-Zag.

Festival

Feria de Nîmes
Festif rassemblement de rappers et raggamuffers latins (Fabulous Trobadors, Massilia Sound System, Isola Posse...). Pour confirmer que la volubilité méridionale sied fort bien à ces styles de tchacheurs.
Du 27 au 31 mai, à Nîmes. Renseignements : (16) 66-67-28-02 et sur Minitel : 3615 Nîmes.

Chanson

Jacques Dutronc

Jacques Dutronc reprend du service au Casino de Paris, dans le rôle du cynique qu'il est et du contestataire qu'il n'est pas. Les chansons de Jacques Lanzmann sont formidables. *Les Play-Boys* font toujours autant rêver. La voix est intacte.
Les 26, 27, 28 et 29 mai et le 1er juin. *Casino de Paris, 20 h 30. Tél. : 49-95-98-99.* De 140 F à 230 F.

Tournées

Les Innocents
Ils ont relevé le défi de passer en première partie de Dutronc devant 6 000 spectateurs à Bourges. Ils ont donné des concerts intimistes à Paris au Passage du Nord-Ouest. Leur public grandit, certaines de leurs chansons sont belles. Un groupe qui a de l'avenir.
Le 27 mai, Rouen, l'Exo 7. Le 28, Rennes, l'Ubu. Le 31, Homecourt (près de Metz).

Musiques du monde

Les nouveaux sons de l'Amérique

Suite et fin du cycle consacré aux nouvelles musiques d'Amérique latine par l'Auditorium de Châtelet-les Halles. Le Brésilien Tulio Mourao est un pianiste aux couleurs originales, mais il fut aussi l'arrangeur de prédilection de Milton Nascimento (album *Carioca*, chez Caju-Adda). Avec les excellents Nonato Luiz à la guitare et Robertinho da Silva à la batterie, le concert devrait offrir de bien agréables surprises et détours dans tous les chemins métissés de l'Amérique latine (le 26), si toutefois les musiciens ne sont pas desservis par un son à couper au couteau. Ce manque critique de soin qui marque parfois l'Auditorium des Halles avait ainsi saboté le concert du chanteur funk brésilien Ed Motta la semaine passée. Le 27, le groupe chilien Congreso, six musiciens dirigés par le percussionniste Sergio Gonzalez, donnera pour la première fois à Paris un échantillon des mélanges possibles : jazz, folklore, rock et créativité.
Les 26 et 27. Auditorium des Halles, 21 heures. Tél. : 40-28-28-40. 150 F.

Angoulême à Paris

Le Festival d'Angoulême fait profiter les Parisiens de ses trouvailles. Momo Wandel Souhma est guinéen, il chante avec un charme un peu rude, joue du saxophone. Une formule empruntée au jazz, mais très africaine, qui n'est pas sans rappeler Fela (le 27, album *Jazz and Roots*, chez Buda Records-Ades). Vusi Majlasela pratique une sorte de folk sud-africain, *dans la pure tradition des protest-songs* (album *When You Come Back*, chez Indigo-Label bleu). Il sera accompagné du Kgwanyape Band du Botswana (le 28).
Les 27 et 28 mai et le 1er juin. New Morning, 21 heures. Tél. : 45-23-51-41.

Kassav'

Les champions et créateurs officiels du zouk reviennent au Zénith pour faire danser une salle qui leur est généralement acquise d'avance.
Les 28 et 29, 20 heures ; le 30, 15 heures. Zénith. Tél. : 42-08-60-00. Location Fnac, Virgin. 160 F.

Burning Spear

Il est resté classique, le reggae sera toujours le reggae. Son innovation à lui – l'introduction des cuivres, très colorés, – il la poursuit depuis vingt ans, continuant de parler de paix et de Marcus Garvey sur une rythmique impeccable, plus jamaïquain que jamais.
Le 28. Grande Halle de la Villette, 20 h 30. 130 F.

Ali Farka Touré

Il ne faut jamais manquer d'aller entendre ce prince du blues africain, agriculteur malien aimant la simplicité dépouillée de la guitare électrique lorsque celle-ci accompagne les gémissements de l'âme. Ali Farka Touré rapproche à lui tout seul les deux continents noirs (albums chez Média 7).
Le 29. Passage du Nord-Ouest, 22 heures. Tél. : 47-70-81-47.

Abdelkrim Raïs

Abdelkrim Raïs dirige un des plus prestigieux orchestres de musique arabo-andalouse. Il est un des derniers grands maîtres vivants du genre. Vivant à Fès, ce joueur de *rabab*, vièle à deux cordes, peut interpréter l'intégralité des noubas qui composent le répertoire hérité de la Cordoue du neuvième siècle.
Les 27, 28 et 29. Institut du monde arabe, 21 heures. Tél. : 40-51-38-50.

Festival

Romans Melting Musiques Musiques du Maghreb
Après les musiques tziganes en 1991, les musiques de Louisiane en 1992, c'est le Maghreb qui est à l'honneur en 1993 pour cette troisième édition du Festival Romans Melting Musiques. Cette manifestation permettra de dévouvrir au travers de concerts, cabarets, expositions, films, conférences ou stages, différents styles de musiques. La programmation haute en couleurs propose les musiques savante, mystique, populaire et leurs évolutions interprétées par les meilleurs musiciens et chanteurs. Parmi eux, Jimmy Oïhid (le 28), Houria Aïchi (le 29), l'ethnomusicologue et musicien Mehenna Mahfoufi (le 30), Rabih Abou-Khalil (le 30), Idir (le 30), Khaled (le 31).
Du 28 au 31 mai, à Romans (Drôme). **Renseignements à la mairie de Romans, tél. : (16) 75-02-98-56 ou sur Minitel : 3615 MW*ADDI M.**

La sélection « Classique » a été établie par Anne Rey.
« Jazz » : Francis Marmande.
« Rock » : Stéphane Davet.
« Chanson » et « Musiques du monde » : Véronique Mortaigne.

Saisons 93-94

THÉATRE DES CHAMPS-ÉLYSÉES

TROIS opéras en production scénique, six en version de concert, de grands orchestres et de grands chef hébergés, la prolongation de séries invitées comme « Prades aux Champs-Elysées », « Les Grandes Voix », « Concerts du dimanche matin »... Le Théâtre des Champs-Elysées continuera la prochaine saison une traversée en eaux calmes. A l'issue des douze mois *écoulés*, son budget est équilibré. Le soutien de la Caisse des dépôts, propriétaire du théâtre et principal mécène, va être renforcé de près de 30 % ; il *passera de 13 à 20 millions de francs pour la saison* prochaine. Ceci alors même que l'établissement financier révise ses comptes à la baisse pour toutes ses autres participations humanitaires ou culturelles.

Raymond Soubie, président, et Alain Durel, directeur général des Champs-Elysées, ont donc affiché leur optimisme au cours d'un déjeuner que présidait Philippe Lagayette, nouveau directeur général de la Caisse. Le métier est en difficulté, de grands producteurs de concerts et de danse mettent la clé sous la porte. Mais le théâtre a gagné 300 abonnés (il en avait 4 300 dans la saison en cours), la jauge en moyenne n'a pas baissé. Inquiet de voir un peu partout galoper le prix des places, et afin de soutenir la concurrence *avec les théâtres subventionnés, Alain Durel a annoncé* que le coût du fauteuil aux Champs-Elysées se maintiendrait dans une fourchette plus raisonnable que par le passé : de 180 F à 670 F pour l'opéra. Une seule exception sera concédée à l'occasion d'une opération exceptionnelle : la venue de la Philharmonie de Vienne pour la première édition d'un cycle annuel de trois concerts les 29 octobre 1993, 25 mars et 26 avril 1994. Il faudra débourser entre 180 F et 750 F pour entendre et voir Ozawa, Mehta et Muti au pupitre des Viennois. Les places aveugles sont à 60 F.

Opéras. – Le cycle Lully continue avec *Roland*, mis en scène par Gilbert Deflo, dirigé par René Jacobs au pupitre du Concerto Köln, avec José Van Dam dans le rôle-titre (26 novembre-8 décembre). En parallèle, sera représenté en février *Orlando*, de Haendel, que l'on verra cet été à Aix-en-Provence : William Christie et les Arts florissants, dans une mise en scène de Robert Carsen. A l'occasion de la grande exposition franco-suédoise du printemps 1994, l'Opéra de Drottningholm (celui où Bergman a filmé sa *Flûte enchantée*) enverra en mai la production signée par John Cox de *Zémire et Azor*, opéra comique de Grétry, direction Louis Langrée.

Opéras en concert. – Venu de Bruxelles, on entendra le 15 février 1994 *Otello*, de Verdi, que dirigera Antonio Pappano, avec Giuseppe Giacomini dans le rôle du Maure jaloux. *Cosi fan tutte* verra le 28 avril le retour de Sir Georg Solti, cette fois au pupitre de l'Orchestre de chambre d'Europe. Avant *Orphée et Eurydice*, de Gluck, direction Malgoire (27 mars), et *Paillasse*, de Leoncavallo (31 mai), un hommage sera rendu à *Serge Rachmaninov* pour le cinquantenaire de sa mort. Des musiciens du Bolchoï joueront et chanteront notamment *le Chevalier ladre* (11 octobre 1993) et *Aleko* (26-30 mars 1994).

Orchestres d'instruments anciens. – L'Orchestre des Champs-Elysées, toujours en résidence, sera dirigé successivement par Frans Brüggen (10 décembre 1993) et par son fondateur, Philippe Herreweghe (6 février, 2 mars, 14 juin 1994). Jordi Savall mènera son Concert des nations le 21 janvier, Simon Rattle *l'Orchestra of the Age of Enlightenment*, le 14 février, Anner Bylsma jouera du violoncelle avec le Friebourger Barokorchester le 1er mars, avant la venue de Brüggen et de son Orchestre du XVIIIe siècle le 23 mars.

Grands orchestres. – Outre la Philharmonie de Vienne, que nous annoncions plus haut, se succéderont notamment le Nouvel Orchestre symphonique de Moscou (11 octobre), celui de Jérusalem (16 octobre), le Symphonique de Göteborg, mené par Neeme Järvi (26 octobre 1993), le Symphonique de Boston, dirigé par Ozawa (5 et 6 décembre 1994), Gardiner avec l'Orchestre du Norddeutscher Rundfunk (2 février), le Philharmonique d'Oslo dirigé avec Mariss Jansons (3 juin).

Musique de chambre et récitals. – Outre la série « Piano aux Champs-Elysées » (Jean-Philippe Collard, Brigitte Engerer, Elisabeth Léonskaja, Michel Dalberto, Andras Schiff, Jean-Marc Luisada, François-René Duchable), le clavier sera roi au théâtre puisque Janine Rose y invite, dans le cadre d'un nouveau cycle de récitals : Xu Zhong, Ugorski, Kissin, Orozco (mais aussi le Beaux-Arts Trio, Natalia Gutman...). Cecilia Bartoli, José Carreras, José Van Dam, June Anderson, Frederica von Stade comptent notamment au nombre des « grandes voix » invitées au théâtre. MM. Durel et Soubie ont regretté en conclusion qu'une collaboration plus étroite n'ait pu s'instaurer avec Radio-France, principal actionnaire du théâtre. Ils ont fait remarquer que seuls les concerts du National donnés aux Champs-Elysées bénéficient d'une publicité systématique à l'antenne de France-Musique.

A. Ry.

★ Rens. : 49-52-50-00 et 49-52-50-50.

COMÉDIE-FRANÇAISE
Salle Richelieu

Créations :

Du 9 octobre au 6 février, du 28 juin à la fin juillet, *Dom Juan*, de Molière, mise en scène de Jacques Lassalle (création au Festival d'Avignon).

Du 4 décembre au 5 avril, *le Canard sauvage*, d'Ibsen, mise en scène d'Alain Françon.

Du 12 février à la fin juillet, *Hamlet*, de Shakespeare, mise en scène de Georges Lavaudant

Du 7 mai à la fin juillet, le Prince de Hombourg, de Kleist, mise en scène d'Alexander Lang.

Les spectacles sont donnés en alternance avec le répertoire : *Antigone*, de Sophocle, par Krejca ; *le Prix Martin*, de Labiche, par Jiri Menzel ; *le Faiseur*, de Balzac, par Jean-Paul Roussillon ; *les Précieuses ridicules* et *l'Impromptu de Versailles*, de Molière, par Jean-Luc Boutté ; *Caligula*, de Camus, par Youssef Chahine ; *la Fausse Suivante*, de Marivaux, par Jacques Lassalle.

Vieux-Colombier

Du 5 octobre au 21 novembre, *Aujourd'hui ou les Coréens*, de Michel Vinaver, mise en scène de Christian Schiaretti.

Du 11 décembre au 30 janvier, les Amants puérils, de Fernand Crommelynck, mise en scène de Muriel Mayette.

Du 19 février au 10 avril, *Monsieur Bob'le*, de Georges Schéhadé, mise en scène de Jean-Louis Benoit.

Du 22 juin à fin juillet, *Un mari*, d'Italo Svevo, mise en scène de Jacques Lassalle.

★ Abonnements : 4 spectacles salle Richelieu, plus un ou plusieurs autres à choisir dans les deux salles. Renseignement : 40-15-00-15. Ou 4 spectacles au Vieux-Colombier, plus un ou plusieurs autres à choisir dans les deux salles. Renseignements : 42-22-79-22. Tous au tarif abonnement : 42 F, 60 F, 85 F, 145 F salle Richelieu. 90 F au Vieux-Colombier. Abonnements matinées classiques, 4 spectacles salle Richelieu : 168 F, 240 F, 340 F, 580 F. Abonnement collectivités : 33 F, 47 F, 65 F, 115 F. Abonnement jeunes : 220 F pour 4 spectacles.

هكذا من الأصل

ARTS

Nouvelle exposition

Malcolm Morley

La découverte de l'expressionnisme abstrait lui a fait quitter l'Angleterre pour les Etats-Unis, où il renia son premier amour pour embrasser la cause de l'hyperréalisme (« superréalisme » d'après lui). Il a depuis tiré un trait, au sens propre, sur cette période pour retrouver un monde personnel, fait de souvenirs d'enfance, où les jouets se mêlent à la couleur.

Centre Georges-Pompidou, galeries contemporaines, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Du 1er juin au 19 septembre.

Paris

Jean-Michel Alberola

Les dessins et les gravures réalisés sur le thème de la crucifixion et plus généralement le cycle entier de la Passion sont au Centre Pompidou. Les cinq tableaux inspirés par Nietzsche, qui n'avait pas de mots assez durs pour fustiger ce qu'il pensait être une « révolte d'esclave », sont de l'autre coté de la rue, chez Daniel Templon : épatant.

Galerie Daniel Templon, 30, rue Beaubourg, Paris 3e. Tél. : 42-72-14-10. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 29 mai.

Centre Georges-Pompidou, salle d'art graphique, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 28 juin.

Aménophis III

Aménophis III anima son règne par des grands travaux d'architecture qui coïncident avec une période faste de l'art égyptien. Une exposition pharaonique soutenue par un catalogue remarquable rend hommage à un homme à qui l'art assure l'éternité.

Grand Palais, galeries nationales, av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-17. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 31 mai. 42 F.

« Copier/créer » – de Turner à Picasso

Delacroix, persuadé que le génie consistait à redire ce qui ne l'avait pas été assez, copiait les maîtres : il n'était pas le seul – le Louvre alors appartenait moins au touristes qu'aux artistes. « Copier-créer » montre tout ce qu'ils ont su prendre à leurs aînés, mais aussi tout ce qu'ils ont pu, *post mortem*, leur apporter.

Musée du Louvre, hall Napoléon, entrée par la Pyramide, Paris 1er. Tél. : 40-20-51-51. Tous les jours sauf mardi et le 30 mai de 10 heures à 21 h 45. Conf. jeudi 3 juin : « L'académisme au dix-neuvième siècle », par Carl Goldstein. Jusqu'au 26 juillet. 36 F.

Du duc d'Anjou à Philippe V

Le 4 décembre 1700, Louis XIV et sa cour se déplacèrent à Sceaux pour faire leurs adieux au petit-fils du roi, qui allait devenir souverain d'Espagne sous le nom de Philippe V. Tentant de transplanter sinon les fastes, du moins le confort de Versailles à Madrid, il fit aller des artistes, et non des moindres, au-delà des Pyrénées, et voulut restaurer l'art espagnol, alors austère. A Sceaux aujourd'hui, une belle exposition sur un sujet complexe, avec des prêts exceptionnels du Musée du Prado.

Orangerie du château, Sceaux, 92330. Tél. : 46-61-06-71. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 18 heures. Jusqu'au 27 juin. 15 F.

Otto Freundlich et ses amis

Il y a maintenant un demi-siècle que Freundlich, arrêté à Paris, disparaissait dans les camps nazis. Le musée de Pontoise rend un hommage significatif à ce pionnier de l'abstraction géométrique en réunissant des œuvres collectées dans le monde entier, complétées par celles de ses amis, de Picasso à Schwitters en passant par Kandinsky.

Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier, Pontoise, 95300. Tél. : 34-43-34-77. Tous les jours sauf mardi et jours fériés de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures. Jusqu'au 31 août.

Icônes grecques, melkites, russes

Le père et le fils ont collectionné les icônes : ils les exposent aujourd'hui, pour montrer de leur pays, le Liban, une image différente. Un important ensemble, échelonné du quatorzième au dix-neuvième siècle, de 129 icônes grecques, melkites, russes et roumaines, qui offre une vision panoramique sur un art méconnu, où se mêlent l'Orient et l'Occident. France-Culture y consacre une série d'émissions jusqu'au 28 mai, à 8 h 30, dans « Les Chemins de la connaissance ».

Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné, Paris 3e. Tél. : 42-72-21-13. Tous les jours sauf lundi et fêtes de 10 heures à 17 h 40. Jusqu'au 14 juillet. 30 F.

Le Siècle de Titien

Cent cinquante tableaux par ceux qui, de Bellini au Tintoret en passant par Giorgione, Véronèse et bien sûr Titien, surent infléchir la peinture dans le sens de la couleur.

Grand Palais, galeries nationales, av. W.-Churchill, pl. Clemenceau, av. Gal-Eisenhower, Paris 8e. Tél. : 44-13-17-17. Tous les jours sauf mardi de 10 heures à 20 heures, mercredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 14 juin. 45 F, lun. 31 F.

Henri Matisse

Matisse comme on ne l'a jamais vu, dans toute la complexité colorée d'une peinture culottée, sans repos ni certitude. Une douzaine d'années mises à nu en 130 tableaux et quelques sculptures : luxe, calme et volupté, malgré une bousculade en passe de devenir légendaire.

Centre Georges-Pompidou, musée national d'art moderne, grande galerie, place Georges-Pompidou, Paris 4e. Tél. : 44-78-12-33. Tous les jours sauf mardi de 12 heures à 22 heures, vendredi, samedi jusqu'à minuit (achat des billets jusqu'à 22 h 30), samedi, dimanche et jours fériés de 10 heures à 22 heures. Jusqu'au 21 juin.

Picasso : Toros y Toreros

Réunion des œuvres majeures du minotaure de la peinture, évidemment consacrées à la tauromachie. Des dessins d'enfant aux derniers *Matadors* des années 70, une exposition nullement réservée aux seuls *« aficionados »*.

Musée Picasso, Hôtel Salé, - 5, rue de Thorigny, Paris 3e. Tél. : 42-71-25-21. Tous les jours sauf mardi de 9 h 30 à 12 heures (group. scol. et adult. sur réserv.) et de 12 heures à 18 heures (indiv. et group. adult.), dimanche et vacances de 9 h 30 à 18 heures. Jusqu'au 28 juin. 33 F, 24 F dim.

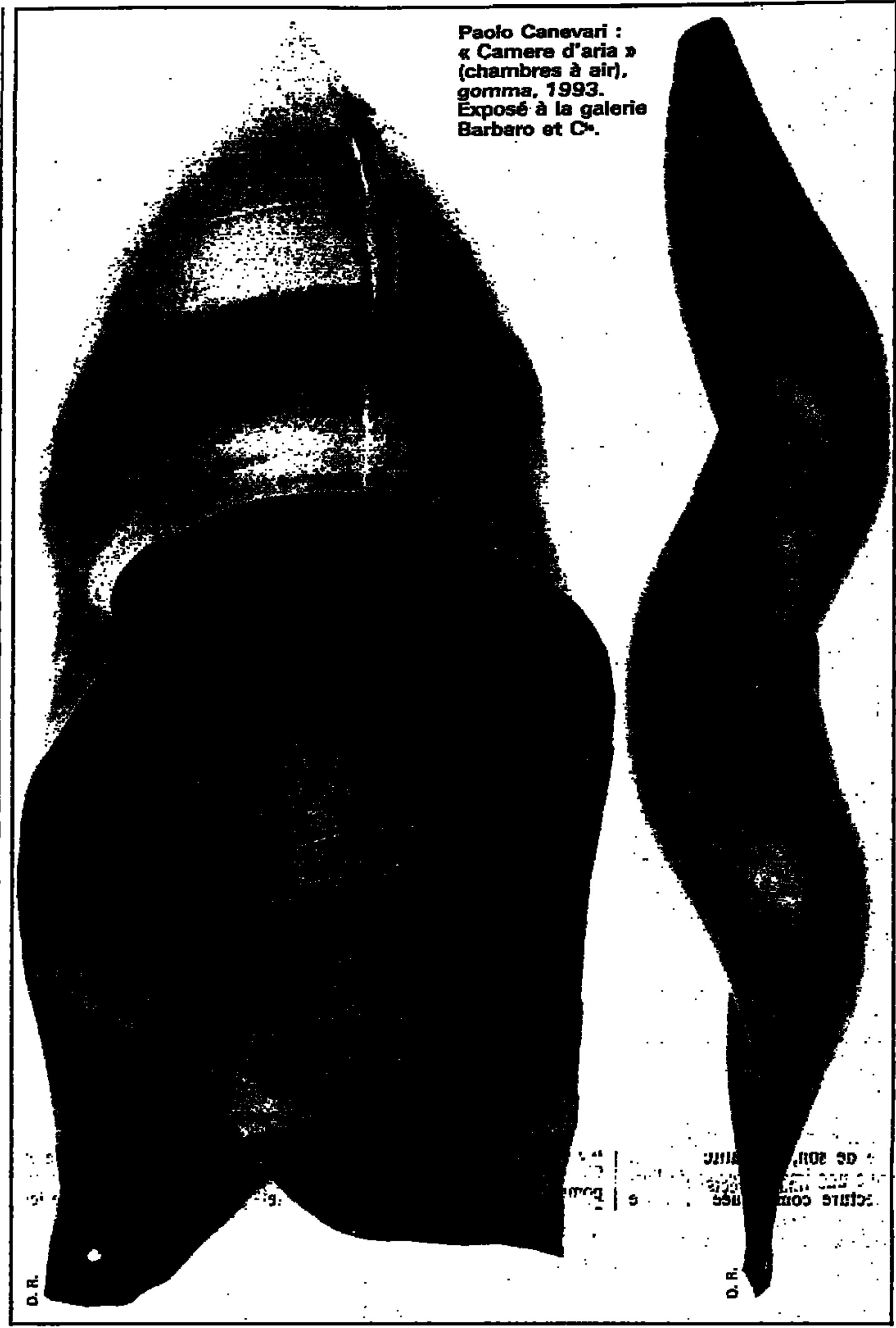
Jean Pougny

Rétrospective exemplaire en 170 œuvres judicieusement choisies et intelligemment présentées de l'un des pionniers de l'avant-garde russe, qui fut aussi une des grande figures des scènes artistiques berlinoise et parisienne de l'entre-deux-guerres. Un modèle d'exposition, qui rappelle heureusement que l'histoire de l'art, c'est aussi de l'histoire, et qui réconcile les plaisirs de l'œil et ceux de l'esprit.

Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 40-70-11-10. Tous les jours sauf lundi et jours fériés de 10 heures à 17 h 30, mercredi jusqu'à 20 h 30. Jusqu'au 22 août. 35 F.

Sebastiao Salgado

Travail-fleuve d'un photojournaliste brésilien, intitulé « La main de l'homme ». Depuis la cueillette du thé au Rwanda jusqu'au casseurs de bateaux du Bangladesh, Sebastiao Salgado a fixé sur pellicule, en une trentaine de reportages, des activités manuelles qu'il juge menacées : lyrique et émouvant. Egalement au même endroit, Jean-Claude Couzausse – prix Niépce 1993 – et une exposition de la jeune photographe péruvienne Milagros de la Torre.



Paolo Canevari : « Camere d'aria » (chambres à air), *gomma, 1993.* Exposé à la galerie Barbaro et Cie.

D.R.

Centre national de la photographie, Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 47-23-36-53. Tous les jours sauf mardi de 9 h 45 à 17 heures. Jusqu'au 28 juin. 25 F (entrée du musée).

Emmanuel Sougez

Le titre de l'exposition, « L'éminence grise », va comme un gant à Emmanuel Sougez, adepte de la photo pure dans les années 20 et 30, mais aussi inspirateur, animateur, théoricien, conseiller, écrivain. Il n'avait pas besoin de ça. Judicieusement exposés, ses nus et ses natures mortes suffisent à lui donner sa juste place dans l'histoire de la photographie.

Palais de Tokyo, 13, av. du Président-Wilson, Paris 16e. Tél. : 47-23-36-53. *Tous les jours sauf mardi de 9 h 45 à* 17 heures. Jusqu'au 28 juin.

Splendeurs de Russie

Ils sont venus de la place Rouge jusqu'aux Champs-Elysées : les trésors du Musée historique national russe évoquent les fastes de la Rouss de Kiev, les débordements de la Horde d'or et la grandeur impériale. Magnifique occasion de réviser le passé de la Sainte Russie à travers ses objets les plus précieux.

Musée du Petit Palais, av. Winston-Churchill, Paris 8e. Tél. : 42-65-12-73. Tous les jours sauf lundi et jours fériés de 10 heures à 17 h 40. Jusqu'au 18 juillet. 40 F.

38e Salon de Montrouge

Les Niçois sont aux portes de Paris, à Montrouge précisément. De Marcel Allocco à André Verdet le bien nommé, en passant par Arman, Ben, Klein, Malaval et tant d'autres, c'est *« une certaine idée de la Méditerranée »* qui est exposée là. Mais n'oublions pas les impétrants, pour qui le Salon est fait : un résumé de la saison artistique.

Centre culturel et artistique, 2, avenue Emile-Boutroux, Montrouge, 92120. Tél. : 46-56-52-52. Tous les jours de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 6 juin.

Galeries

Paolo Canevari

Les sculptures de Paolo Canevari sont trompeuses : elles ont la noirceur de l'acier des cuirasses et la solidité du bronze que tempèrent des formes organiques : mais approchez-vous : elles sont d'une surprenante douceur. Touchez-les : elles cèdent sous le doigt. Canevari est un poète, qui a su élever le caoutchouc des chambres à air au rang des beaux-arts.

Galerie Barbaro et Cie, 74, rue Quincampoix, Paris 3e. Tél. : 42-72-57-36. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 15 juin.

Jeanne Coppel

Belle rétrospective d'une pionnière de l'abstraction, plus connue pour ses collages que pour ses peintures. L'exposition montre pourtant ce que Jeanne Coppel pouvait faire dans le domaine de l'huile et de l'aquarelle et renouvelle la perception de cette très grande artiste.

La Galerie, 9, rue Guénégaud, Paris 6e. Tél. : 43-54-85-85. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 30 à 19 heures. Jusqu'au 10 juillet.

Arshile Gorky

Un événement : quarante dessins réalisés par Arshile Gorky entre 1931 et 1947, qui montrent l'élaboration d'une œuvre puissante, interrompue par le suicide de l'artiste en 1948. Magnifique témoignage de l'apport des surréalistes à la peinture américaine de l'école de New-York, et remarquable illustration d'une tendance qui a dominé l'art d'après-guerre.

Galerie Marwan Hoss, 12, rue d'Alger, Paris 1er. Tél. : 42-96-37-96. Tous les jours sauf dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures, samedi de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30. Jusqu'au 24 juillet.

Hommage à Asger Jorn

Après avoir organisé sa rétrospective du groupe Cobra, la galerie Ariel rend hommage à Asger Jorn qui en fut une des figures les plus marquantes. Turbulentes et truculentes peintures d'un Danois extraordinaire, adepte du « vandalisme comparé ».

Galerie Ariel, 140, bd Haussmann, Paris 8e. Tél. : 45-62-13-09. Tous les jours sauf samedi et dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30. Jusqu'au 25 juin.

L'Odyssée de Fassianos

Trente toiles récentes où Fassianos l'Athénien raconte l'Odyssée, son odyssée, avec un sens de l'humour que les habituels commentateurs du vieil Homère n'avaient peut-être pas prévu.

Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard, Paris 4e. Tél. : 42-71-20-50. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 19 heures. *Jusqu'au 26 juin.*

Joan Miro

Trente dessins, gouaches et aquarelles exécutées entre 1924 et 1942 pour pénétrer l'univers fantastique de Miro. Des œuvres inédites en France qui restituent le monde tendre, violent, drôle et tragique du peintre catalan.

Galerie Lelong, 13, rue de Téhéran, Paris 8e. Tél. : 45-63-13-19. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 h 30 à 18 heures, samedi de 14 heures à 18 h 30. Jusqu'au 10 juillet.

Piero Pizzi Cannella

Deux galeries présentent les œuvres de Pizzi Cannella, un travail merveilleux de silence en ces temps bavards, où seule joue la sensualité de la peinture, qui irradie une chaleur bien particulière, celle restituée par les murs de pierre après que le soleil s'est couché, là-bas, dans les rues de Rome.

Galerie Di Meo, 9, rue des Beaux-Arts, Paris 6e. Tél. : 43-54-10-98. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 h 30 à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 10 juillet.

Galerie Vidal - Saint-Phalle, 10, rue du Trésor, Paris 4e. Tél. : 42-76-06-05. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 14 heures à 19 heures, samedi de 11 heures à 13 heures et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 26 juin.

Gérard Thalmann

La peste soit de ces gens doués d'une trop grande culture, mêlée d'une trop vive sensibilité : parti depuis des années à la poursuite de Malcolm Lowry, Gérard Thalmann croise au long de sa route d'étranges bestioles perdues dans un univers tantôt suave, tantôt violemment poignant, mais toujours situées dans un espace pictural qui n'appartient qu'à lui.

Galerie Pascal Gabert, 80, rue Quincampoix, Paris 3e. Tél. : 48-04-94-84. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 11 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 19 heures. Jusqu'au 30 juin.

Cy Twombly

Importante rétrospective de dessins, sculptures, et des tableaux peints de la fin des années 50 aux années 70 par Cy Twombly, le Virginien exilé volontaire à Rome. On espère revoir à cette occasion les « Grandes Ecritures » qui fascinèrent Roland Barthes.

Galerie Karsten Grève, 5, rue Debelleyme, Paris 3e. Tél. : 42-77-19-37. Tous les jours sauf dimanche et lundi de 10 heures à 19 heures. Jusqu'au 8 septembre.

Geer Van Velde

Grâce à Claire Stoullig, on connaît mieux son frère Bram. Geer pratique une peinture plus froide, plus lente et rigoureuse, proche du cubisme plus que de Matisse, mais tout aussi riche et nuancée.

Galerie Louis Carré & cie, 10, av. de Messine, Paris 8e. Tél. : 45-62-57-07. Tous les jours sauf dimanche de 10 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 18 h 30. Jusqu'au 10 juillet.

Régions

Amiens

Gérard Titus-Carmel

Les dessins somptueux et les gravures denses n'étonneront pas, Titus-Carmel s'y est astreint si longtemps. Mais la peinture, toute la peinture depuis qu'il a repris ses pinceaux en 1984... Presque une décennie du travail d'un très grand artiste d'aujourd'hui.

Fonds régional d'art contemporain de Picardie, 45, rue Pointin, 80000. Tél. : 22-91-66-00. Tous les jours sauf dimanche et jours fériés de 14 heures à 18 heures. Egalement à la chapelle des Visitandines, au centre culturel municipal et à la bibliothèque. Jusqu'au 5 juin.

Biarritz

Gérard Schneider

Rétrospective itinérante d'un artiste dont l'extrême maîtrise technique n'obérait pas, loin s'en faut, la vivacité d'exécution : Schneider fit, avec Hartung et Soulages, auxquels on l'associait, les beaux jours du Paris des années 50. Il fut un des rares peintres européens d'alors à entreprendre la construction d'un espace sans limites.

Palais des Festivals, avenue Foch, 64200. Tél. : 59-22-19-19. Tous les jours de 15 heures à 19 heures. Jusqu'au 31 mai.

Nice

Eugène Leroy

Aux âmes bien nées, la valeur atteint parfois le nombre des années : à part les néo-expressionnistes allemands, Baselitz en tête, qui collectionnent ses œuvres depuis les années 70, rares sont ceux qui avaient il y a dix ans entendu prononcer le nom d'Eugène Leroy, plus rares encore ceux qui connaissaient sa peinture. Aujourd'hui, on adule cet excellent peintre né en 1910, et le musée de Nice montre une rétrospective (depuis 1945) d'un des derniers hommes tranquilles.

Musée d'art moderne et d'art contemporain, promenade des Arts, 06300. Tél. : 93-62-61-62. Tous les jours sauf mardi et jours fériés de 11 heures à 18 heures. Nocturne vendredi jusqu'à 22 heures. Jusqu'au 14 juin.

Rouen

Florence Chevallier

Cette photographe avait frappé fort, en *1990, avec ses premières images* couleurs autoportraits baroques et sacralisés qui étaient autant de visions de la mort. Elle met aujourd'hui en scène les stéréotypes du bonheur, à la limite du cliché.

FRAC de Haute-Normandie, nouvelle galerie de l'Ecole régionale, Aître Saint-Maclou, 186, rue Martainville, 76000. Tél. : 35-71-38-49. Tous les jours sauf dimanche de 15 heures à 19 heures. Jusqu'au 31 mai.

La sélection « Arts » a été établie par : Harry Bellet
« Architecture » : Frédéric Edelmann
« Photo » : Michel Guerrin.

SÉLECTION DE LA SEMAINE

DISQUES

L'accordéon et ses légendes

LES rééditions de disques consacrés à l'accordéon n'ont jamais été aussi nombreuses que ces dernières années. Comme si les efforts entrepris par de jeunes musiciens issus du jazz ou de la musique folk pour sortir l'accordéon de l'ornière avaient permis de déterrer des trésors enfouis dans les archives. Parmi les dernières livraisons, l'amateur dont la démarche serait documentaire trouvera de quoi nourrir sa curiosité.

L'an passé, il aura pu acquérir Emile Vacher, tout à la gloire de l'Auvergnat dansant, précurseur du musette, qui avait si bien su écouter les Italiens des faubourgs parisiens (1 CD Silex Y225101 distribué par Auvidis). Le même label, Silex, dont les deux fondateurs, Philippe Krûm et André Ricros, sont des passionnés d'accordéon et de musiques traditionnelles, vient d'éditer un très bel album consacré à Tony Murena, l'un des plus brillants accordéonistes du style swing des années 40 : *Valse et swing*, avec Didi Duprat, Sarane Ferret, Django Reinhardt (1 CD Silex Y225103, distribué par Auvidis).

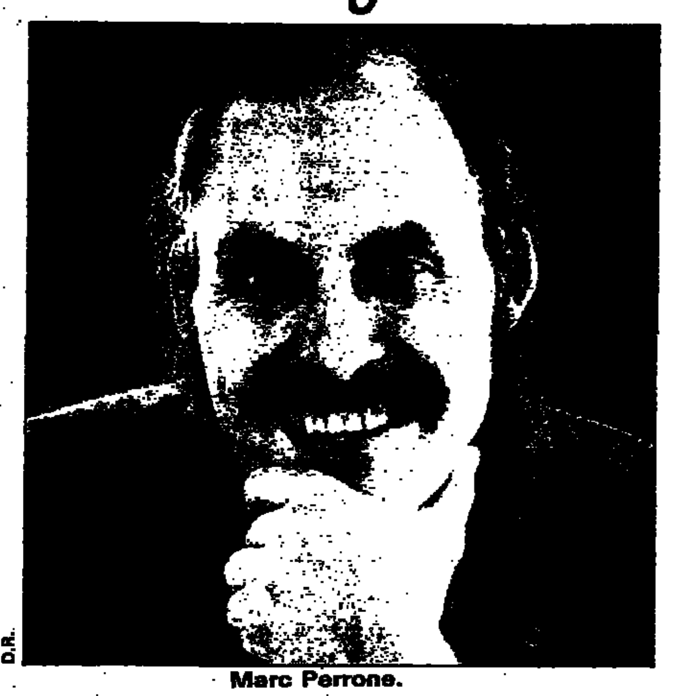
Pour comprendre un tant soi peu le cheminement du genre, on peut se référer à *la Légende du musette, 1927-1947*, une compilation bien ordonnée et rigoureuse de quatre-vingt-dix titres, allant des Frères Peguri à Tony Murena, justement sélectionnés par Jo Milgram (1 coffret de 2 CD EPM 982732 distribué par Ades). La Discothèque des Halles, où sont regroupées de très nombreuses archives musicales ayant trait à Paris et à sa périphérie, vient de mettre en vente le deuxième volume de sa série *Accordéon Musette/Swing/Paris* (vol. 1 : *1913-1941* ; vol. 2 : *Paris 1925-1945*). Malgré une présentation parfois un peu anarchique des virtuoses de l'accordéon swing, ces deux doubles CD ont l'énorme avantage de donner l'ambiance du temps, des bords de l'eau, des guinguettes, des bals et du Front populaire, grâce aux chanteurs, au son qui gratte, et à un désordre bon enfant. *La guinguette a fermé ses volets* interprétée par Damia (tome 1) ; *Mon amant de la Saint-Jean*, par Lucienne Delyle (tome 2), valent à eux seuls le détour (2 coffrets de 2 CD Discothèque des Halles DH002 et FA005, distribués par Night and Day).

Pour connaisseurs et passionnés exclusivement, sont disponibles des enregistrements à la technique approximative mais qui permettent de comparer les styles de jeu d'accordéonistes plus proches de la ritournelle populaire que du swing ou de la java canaille. Dans la série *les Inoubliables de l'accordéon*, couverture kitsch, sonorités françaises, le disque (1 CD Music Memoria 31063, distribué par Virgin) consacré à Marceau, né à Liévin en 1902, offre une vingtaine d'inédits, de *la Valse savoyarde* à *l'Amour viennois*. Mais il y a aussi l'Auvergnat Jean Vaissade, l'auteur de *Sombreros et mantilles* (1 CD 31062), et Maurice Alexander, qui a composé *Tel qu'il est...* (1 CD 31061).

Enfin, pour revenir à plus de modernité et sortir des rééditions, Marc Perrone, qui joue merveilleusement bien de son accordéon diatonique, vient d'achever un drôle de disque, *Cinéma mémoire*, une histoire concentrée des chansons et des thèmes de cinéma, joués avec la nostalgie, le sens du drame et de la gaieté qui marquent l'instrument favori des marins (1 CD Le Chant du monde, LDX 274 966, distribué par Harmonia Mundi).

VÉRONIQUE MORTAIGNE

★ Pour tout savoir sur l'accordéon, son histoire, ses tendances vivantes, il faudra se référer à l'excellente *Histoire de l'accordéon*, de Francis Billard et Didier Roussin. Ed. Climats/INA, 488 pages, 220 francs.


D.R.
Marc Perrone.

Classique

Mozart

Cosi fan tutte

Lisa della Casa, Christa Ludwig, Anton Dermota, Erich Kunz, Paul Schoeffler, Emmy Loose, Chœurs et Orchestre philharmoniques de Vienne, Karl Böhm (direction).

Où l'on apprend qu'en 1955, un chef qui n'était pas encore au faîte de sa réputation, mais que l'on avait entouré de la plus miraculeuse distribution, était capable de couper de grands pans dans un opéra de Mozart. Il paraît que Böhm a toujours pratiqué ainsi, dans les enregistrements successifs qu'il a réalisés de *Cosi*. Celui-ci est une sorte de prototype : jamais airs, ensembles, récitatifs, ne furent chantés plus en rythme, plus justes, plus clairs, plus purs ; jamais orchestre ne les accompagna avec tant d'élégance (parfois frisottée), autant de présence. Jamais Mozart ne sonna, pourtant, aussi hautain, aussi glacé. Pas l'ombre d'une émotion théâtrale, d'un accès de passion. Rien que la perfection.

1 coffret de 2 CD Decca 417 185-2.

Chostakovitch

Suite sur des vers de Michel-Ange – Quatre stances du capitaine Lebiadkine.

Dietrich Fischer-Dieskau, Orchestre Radio-symphonique de Berlin, Vladimir Ashkenazy (direction et piano).

Peut-être l'un des enregistrements les plus importants pour la connaissance de Chostakovitch : il réunit les deux derniers recueils vocaux laissés par le compositeur soviétique et met en scène sa double personnalité. Les *Sonnets de Michel-Ange*, pour basse et grand orchestre, sont une réflexion en trois temps – et tellement de raffinements orchestraux ! – sur l'amour, l'exil et l'immortalité, l'étape charnelle laissant place à la révolte (*« Courroux »*) pour atteindre la sublimation de toutes les ambitions et de toutes les peines encourues en ce monde. Une merveille. Les *pianissimos* obtenus par Ashkenazy du *tutti* d'orchestre sont historiques. Le même Ashkenazy donne la réplique à Fischer-Dieskau dans le volume *Lebiadkine*, en tapant à toute force sur un mauvais piano. Il n'est pas sûr que le caractère satirique de ces « stances », volontairement grossières, inspirées d'un personnage grotesque de Dostoïevski, y gagne en pittoresque. On est dans le territoire de l'autodérision, registre propre aux artistes russes de cette époque difficile (années 1970). Mais ce registre, pour nos oreilles, résonne de façon bien énigmatique.

1 CD Decca 433 319-2.

Gilbert Amy

Une saison en enfer

Fusako Kondo (soprano), Carlos Roque-Alsina (piano), Jean-Pierre Drouet (percussion).

L'itinéraire initiatique d'un poète dévoré par la goule, l'un des grands textes de la littérature de tous les siècles, mis en voix et en sons – synthétiques, acoustiques – par un compositeur envoûté de toujours par Rimbaud. Les mots brillants de la *Saison* y sont, pour l'essentiel. On les entend tantôt à nu, tantôt dédoublés, diffractés, érotisés par une voix d'homme, de femme et d'enfant. Les incises électroacoustiques proposent des images, des ambiances. Les solos de piano, de percussion ont la fébrilité panique, les réverbérations blanches qu'impose l'infernale *Saison*.

1 CD INA C 2004.

Heinz Holliger

Scardanelli-Zyklus

Aurèle Nicolet (flûte), London Voices, Ensemble Modern, Heinz Holliger et Terry Edwards (direction).

Encore un grand texte, en allemand celui-ci. Encore un poète déraisonnable – certains ont dit qu'Hölderlin, *alias* Scardanelli, avait à la fin de sa vie sombré dans la folie. Gravé sur deux disques argentés, un souvenir de toute façon ineffaçable : en octobre 1991, à l'Opéra Comique, ces mêmes interprètes créaient en France pour le Festival d'Automne le *Scardanelli-Zyklus* du Suisse Heinz Holliger. Musique de glaciation mentale, d'étirement infini du temps, de glissement progressif de la perception. L'oreille regarde. La prise de son, spécialité d'ECM, donne une image précise de l'architecture compliquée de cette cathédrale acoustique.

1 coffret de 2 CD ECM 437 441-2.

A. Ry.

Jazz

Ahmad Jamal Trio

Chicago revisited

En jazz comme en toutes choses, il y a trois genres de pianistes : ceux qui jouent du piano, ceux qui jouent de l'instrument ou ceux qui jouent de la musique. Ahmad Jamal appartient à la quatrième. Parmi les amateurs de jazz, il y a trois catégories : ceux qui n'aiment pas Ahmad Jamal, ceux qui aiment les pianistes du quatrième type dont fait partie Ahmad Jamal, ceux qui préfèrent Ahmad Jamal à tous les autres (Miles Davis en était). Au nombre de ceux qui préfèrent Ahmad Jamal à tout autre pianiste, on peut distinguer trois groupes : ceux qui n'aiment pas sa tendance « grand public » revisitée basse électrique, ceux qui aiment tout ce que fait et que fera Ahmad Jamal, ceux qui ont un goût particulier pour son trio chicagoan avec Israel Crosby et Vernell Fournier (« But not for me », jusqu'à la fermeture de l'Alhambra, son propre club, le départ de l'aimée, celui des accompagnateurs et la chute dans le silence). Parmi ces derniers, il y aurait encore de subtiles séparations à établir, mais brisons-là. Ahmad Jamal revisite Chicago avec un trio (Yoron Israel et John Heard) dans le style du trio aimé. Pour jamalistes du quatrième type, donc pour tous. Ahmad Jamal est né à Pittsburgh en juillet 1930.

1 CD Telarc CD 83327, distribué par Média 7.

David Murray

M. X. (Dedicated to the Memory of Malcolm X)

L'ensemble est constitué de David Murray, dont la constance dans l'idée du free jazz, lui qui arrive juste après, ne laisse pas d'étonner, tant elle doit peu à l'air du temps et beaucoup à des formes de fidélités croisées (celle d'un certain auditoire ne comptant pas pour peu) ; de Ravi Coltrane au ténor – son prénom et son nom n'auront d'écho qu'en Europe et au Japon ; – de Bobby Bradford (clarinette), John Hicks (piano) et Fred Hopkins (basse) dont les patronymes parlent à la génération « loft » ; et enfin de Victor Lewis (drums) dont la rigueur pourrait sembler ici quelque peu décalée. Cette dédicace tient ses promesses, sans l'agressivité dont on veut la charger, simplement comme un effort de mémoire. Elle est l'envers de l'exercice pompier à quoi Spike Lee a condamné Terence Blanchard (Malcolm X, The Original Picture Score, Columbia 472 806, la musique du film). Mais après tout, ces débats ne manqueront plus bientôt de paraître byzantins. Il y a peu, en un pensum académique sur le jazz, ses musiciens et ses pompes, une jeune chercheuse qui récidive aujourd'hui (*Psychologie sociale d'une profession*), thèse de doctorat à paraître, paraît-il), Béatrice Madiot, écrivait à longueur de pages « Mc Cormix » pour Malcolm X. Thèses, fantaisies. David Murray, à suivre.

1 CD Baron 472 885-2, distribué par Sony.

F. M.

Rock

World Party

Bang!

Venu trop tard dans un monde trop vieux, Karl Wallinger aurait mérité de se frotter aux plus grands, Paul McCartney, Ray Davies ou Pete Townshend. Il suffit d'écouter le merveilleux *Is It Like Today* pour se rendre compte de la richesse de son écriture. Bien sûr, l'auteur, compositeur, chanteur et guitariste de World Party ne restera pas comme l'un des grands paroliers du rock, mais la finesse de cette mélodie, la dynamique couplet- « pont », tous ces petits tours de force qui font une grande chanson pop sont disposés avec une assurance, une aisance confondantes. Hélas ! à l'encontre de son prédécesseur *Goodbye Jumbo*, *Bang!* quitte par moments ces hauteurs stratosphériques pour sombrer dans la facilité. La facilité de Wallinger pourrait servir de talent à bien de ses confrères, mais après tout, le cochon de payant peut bien se permettre aussi quelques exigences morales. A l'arrivée, on se retrouve avec une bonne moitié de chansons irréprochables qui arracheraient des larmes au plus endurci des skinheads et quelques titres qui se donnent des airs de rock dur pour mieux cacher leur statut de chanson pas finie (*Give It All Away*, par exemple). On notera, avec un peu de regret, la quasi-absence de citations des grands classiques des années 60, ce que Bob Geldof, dont Karl Wallinger a produit le dernier album, appelle *« l'échantillonnage organique »*. On en trouvera toutefois un bel exemple dans *Sun* dont quelques mesures sont empruntées à un grand quatuor londonien.

1 CD Ensign/EMI 3 21991 2.

Terence Trent d'Arby

Symphony or Damn
Exploring the Tension Inside the Sweetness

Avouons-le, il aurait été plus charitable de présenter cet album sans ce sous-titre prétentieux et dépourvu de sens. Mais on y retrouve si bien le talon d'Achille de Terence Trent d'Arby, ce sérieux pontifical teinté de mégalomanie naïve qui l'a mené à la catastrophe lors de la sortie de *Neither Fish Nor Flesh*, son précédent album ! Non que le disque fût très mauvais, au contraire. Mais les talents réels de TTDA disparaissaient sous l'accumulation d'une logorrhée insupportable et d'effets sonores douteux. Garçon intelligent, le chanteur a tiré les leçons de cette expérience. Dans l'ensemble, *Symphony or Damn* renoue avec le rhythm'n'blues somme toute classique qui fit de Terence Trent d'Arby une star, dès la sortie de son premier disque. On trouvera tout au long (plus d'une heure) de ce nouvel album beaucoup de raisons de se réjouir, entre autres une utilisation très habile des trucs de la *dance music* moderne mis au service d'une écriture classique de mélodies simples et fortes. Et une fois de plus, notre qualité de francophones nous permettra d'échapper aux vaticinations du parolier Terence Trent d'Arby pour ne retenir que la beauté de cette voix, unique aujourd'hui.

1 CD Columbia 473561 2.

Porno for Pyros

Porno For Pyros

Perry Farrell fut, un temps, le chanteur et l'inspirateur de Jane's Addiction, groupe californien à part. Son anticonformisme, son appétit de publicité ont fait de Farrell une espèce de porte-parole de la génération qui fédère aussi bien les Red Hot Chili Peppers et leur fusion rock-rap que le mouvement grunge du Nord-Ouest. Après avoir dissous Jane's Addiction, le chanteur a formé Porno for Pyros, groupe qui a fait ses débuts lors de la tournée Lollapalooza de l'été 1992. Lollapalooza, qui réunit des groupes de rock et de rap et des curiosités comme le cirque sado-masochiste de Jim Rose, est devenu à la fois le symbole des aspirations contestataires de la jeunesse américaine et l'une des opérations les plus rentables de l'industrie des concerts de rock, plutôt mal en point ces derniers mois.

On pouvait donc s'interroger sur le statut exact de Perry Farrell, prophète ou businessman avisé. Le premier album de Porno for Pyros ferait presque pencher pour la seconde solution tant il semble éviter consciencieusement les coups de colère et les imprudences musicales qui caractérisaient la musique de Jane's Addiction. Les textes alignent le b. a. ba du *politically correct* et le groupe, cohérent, parfois assez excitant, semble surtout attendre que son chef ait une idée de chanson, ce qui n'arrive quasiment jamais tout au long de l'album. Au mieux un coup pour rien, au pire, le début d'un déclin prospère.

1 CD Warner Bros/WEA 9362-45228-2.

T. S.

Musiques du monde

Tupi Nagô

Do Brasil

Do Brasil est un disque brésilien fabriqué à Paris par une bande de jeunes musiciens à l'énergie revigorante. Ces Indiens (Tupi), adeptes de la samba-reggae en vogue chez les Afro-Brésiliens (Nagô), inventent des rythmes et des mélanges dansants comme jamais. Dans la droite ligne de Margareth Menezes, des percussionnistes d'Olodum ou d'Araketu, tous natifs de Salvador-de-Bahia, les Tupi Nagô brodent une musique plus mélangée, qui a visiblement traversé l'océan et puisé ses forces dans un Paris multiracial. Même si on y parle des Carnavals de Rio, du Nordeste, des vieux quartiers de Bahia, même si on y joue du *surdo*, de la guitare, du *berimbau*, des cloches et des tambourins, on y entend un air de kora africaine (Djéli Moussa Diawara), de violon algérien (Djamel Ben Yelles), qui se glissent élégamment dans ce disque amical en diable. Regina Celia, au chant, manque parfois d'un peu de brillant, mais pas d'énergie. En dix titres, dont une samba traditionnelle, c'est-à-dire torride (*Raiz Negra*), un *Chant des combattants* en français (extrait de la pièce de Gabriel Cousin, *le Cycle du crabe*), une jolie pagaille organisée autour de la fête (*A Bagunça*), *Do Brasil* laisse présager au mieux de l'été qui vient.

1 CD Celluloid/Mélodie 66926.

Les archives de la musique arabe

Shaykh Yusuf Al Manyalawi

Après *l'Age d'or de la musique égyptienne*, un album consacré à la musique instrumentale des années 1905 à 1930 (1 CD Club du disque arabe AAA043), Frédéric Lagrange et le Club du disque arabe propose une réédition de 78 tours du « chanteur des Princes », Yûsuf Khafâga Al Manyalâwi, né au Caire vers 1847. L'Egypte et ses souverains mécènes redonnaient alors aux arts la place qu'ils méritaient. La *Nadha*, le renouveau intellectuel du monde arabe profita au chanteur qui put ouvrir son répertoire, essentiellement religieux, au chant profane. Riche négociant en étain, Shaykh Yûsuf s'en fut en 1887 à Istanbul étudier la musique savante à la cour ottomane, et faire la démonstration du savoir égyptien. En 1905, la firme allemande Beka enregistre une trentaine de disques du chanteur. Puis, en 1906, l'anglaise Grammophone Company, qui vient de s'installer au Caire, diffuse une soixantaine de ses disques à travers le monde arabe – les neuf titres présentés dans ce disque exceptionnel en sont tirés. Il est extrêmement touchant d'entendre cette voix chargée d'émotion, dont la poésie perdure malgré les bruits de surface inhérents à des enregistrements aussi anciens. La maîtrise de l'improvisation, des modes classiques arabes, la voix, la concision du positionnement face aux instruments (oud, kanun, violon, tambourin) donnent les clés de l'immense succès de ce chanteur, mythique à son époque. La vivacité, la douceur de Yûsuf éclairent ces archives miraculeusement sauvegardées.

1 CD Club du disque arabe AAA065.

V. Mo.

DANSE

L ' I N D O N É S I E

A P A R I S

TRAVERSÉE D'UN MONDE ENTRE DEUX TEMPS

Après l'Inde, la Corée, le Japon, le Théâtre du Rond-Point accueille l'Indonésie. Ballets de cour, et aussi danseurs et musiciens venus du pays des Dayaks : la forêt. Découvrir l'Indonésie, c'est se noyer doucement dans un rêve surréaliste. Les temps s'étirent, se brouillent, se superposent. Voyage dans un espace entre deux univers qui parfois se rejoignent.



Bornéo : masque dayak Mudan utilisé pour la fête du riz.

D.R.

BORNÉO

de notre envoyée spéciale

PREMIÈRE étape : Solo. On s'y perd dans les entrailles d'un labyrinthe sombre, étouffant, de plus en plus étroit, dans l'odeur acide des pièces de batik pliées, exposées dans des stands gardés par des femmes qui économisent leur respiration. Les voix se font sourdes, les sons s'atténuent. Un être rabougri, qui fut elle aussi une femme, tend son bras frêle. Un sourire sans espoir ni amertume ride son visage décoloré. Elle mendie avec dignité.

A Solo, un sultan, tel un simple marquis de Cuevas, entretient une compagnie chorégraphique. Dans le palais désert – on nous dit qu'il s'agit du kraton de Surakarta –, l'orchestre joue pour personne sous un vaste préau dont le toit repose sur des colonnes aux couleurs écaillées. Des housses recouvrent une estrade. Sept danseuses somptueusement vêtues glissent, saluent, ondulent, vacillent légèrement, frappent de leurs pieds nus le sol de marbre. Les poignets s'enroulent, les têtes se penchent. Corps à demi fléchi, d'un geste preste interminablement répété, elles font voler la traîne qui entrave une jambe, l'écharpe qui s'enroule sur le bras opposé. Elles oscillent lentement, avec une grâce aquatique, Ophélies brunes aux lèvres très rouges, ballottées par un courant paresseux.

Mais leurs déplacements ne sont pas hasardeux. Ils tracent des figures, des signes qui se répondent, accompagnés par les chauves-souris voletant autour des lustres composés de fausses bougies. Les danseuses saluent, remplacées par deux guerriers torse nu, cachés sous des masques rouges. L'un deux porte un nez clownesque, ils se disputent une jeune femme aux épaules découvertes. Cette fois, le ballet est narratif : il raconte les amours d'un sultan, qui a séduit une belle étrangère et fondé sa dynastie.

Seconde étape : Balikapan, Bornéo. Le pétrole. Des derricks au bord de la mer. Un puits, la cheminée dont la flamme rabat une fumée opaque par-dessus un hôtel décoré années 50, et qui s'appelle Blue Sky, chanson célèbre, susurrée pour quelques Occidentaux au regard vague, par une jeune femme en tailleur et lunettes, éclairée en rouge et accompagnée au Yamaha. Dehors, dans la rue défoncée, un garçon maigre agite les bras et parle aux étoiles. De sous la terre, du fond des ruisseaux asséchés recouverts de planches, proviennent des sons âcres qui rappellent les flûtes amazoniennes : le chant des grenouilles en mal d'amour.

A 40 kilomètres, au bout d'une route cahoteuse, il y a un village. Les habitants s'apprêtent à l'avant-dernier soir d'une cérémonie de purification, d'une durée totale de deux semaines, destinée à faire disparaître la fièvre qui cloue une bonne moitié de la population au lit. La cérémonie a lieu dans la maison commune en bois que possède chaque village. Le sol est couvert de toile cirée à carreaux, comme les nappes de cuisine d'avant guerre. Le village tout entier se rassemble, les enfants jouent bruyamment. En Indonésie, à tous les carrefours, des sculptures, des affiches, représentent une main avec deux doigts levés. Recommandation aux couples de se limiter à deux enfants, ce qui, semble-t-il, n'est pas scrupuleusement respecté.

Au centre de la pièce, entièrement décorée de branches séchées et de paille, se tient la « déesse », figurée par de longs rubans de plusieurs couleurs, suspendus à un mât. Dans la fumée des herbes qui brûlent pour éloigner les insectes, on croirait l'antre baroque du monstre au visage de cuir dans le film de Tobe Hooper, *Massacre à la tronçonneuse*. Les musiciens répètent inlassablement la même phrase. Les femmes vêtues de sarongs et de gilets brodés forment une ronde, tournent lentement, psalmodient, balançant les bras, frappant le sol de la plante des pieds bien à plat. Un chien roux et libidineux vient flairer, on le traîne sur le dos par les quatre pattes pour le faire partir, sans que la cérémonie s'interrompe pour autant. Il revient.

D'autres musiciens sont arrivés, les hommes du village se déshabillent avec le plus grand naturel,enfilent sur leurs caleçons bleus de larges jupes de couleurs vives, se coiffent de plumes bariolées, et chantent, assis, entourant la « déesse ». Un shaman conduit la cérémonie. Ils se lèvent, toujours chantant, tournoient sur eux-mêmes. Une femme silencieuse les aide à passer un long collier sur une épaule, redresse une coiffure, dénoue des franges de paille. Le tournoiement devient danse, de plus en plus sauvage et puissante. Les hommes divaguent, ramenés dans leur espace par le shaman. Les musiciens chantent sur leur propre rythme, décalé.

Les enfants, comme les adultes, n'ont pas cessé de bavarder. Ni par provocation ni par indifférence, plutôt par familiarité avec ce cérémonial qu'ils ont totalement intégré. La superposition de rites, de théâtralité, de banalisation, de traditions anciennes infiniment riches, d'espoirs d'aujourd'hui infiniment pauvres, se retrouve partout. Ainsi dans le poster publicitaire sur lequel on voit un jeune Asiatique à la mèche soigneusement rebelle, les yeux cachés par des lunettes noires, s'appuyer avec une nonchalance séductrice sur la portière d'une jeep : le rêve américain et celui de la réussite. Il se retrouve, ce mélange insolite, dans l'élégance des mouvements, et la façon dont les femmes accroupies aux visages creusés accomplissent quelque tâche ancestrale, une cigarette américaine au coin des lèvres.

Mais les vrais inconnus, pour qui nous avons entrepris le voyage, habitent sur les rives du Maakan, fleuve immensément large, opaque, strié d'arbres tombés des péniches plates sur lesquelles ils sont transportés pour fournir toute l'Asie, et qui perdent leurs feuilles au long du courant. C'est en bateau que l'on va rejoindre les Dayaks, entre des agglomérats de masures grises en bois, et le vert intense des arbres serrés. Aux stations d'essence – baraques sur pilotis – dans une ambiance à la Mac Orlan, des jeunes filles en jeans vendent de l'eau minérale et des biscuits, des cigarettes ; le tout vient des États-Unis.

Dans tous les villages, on aborde à un ponton où sont installées les toilettes publiques, cabanes rudimentaires, graffitées *« rock, big boys »*, etc. Puis brusquement, on est très loin. On dérape dans une boue tiède, et là commence un autre monde, celui de la forêt. Les Dayaks, « ceux qui viennent de l'autre côté du fleuve », y sont arrivés il y a très longtemps, fuyant une maladie, ils ne savent plus laquelle. Ils ont abattu des arbres et, dans les clairières, ont bâti des maisons sur pilotis dont le confort demeure rudimentaire. Les pilotis des bâtiments municipaux sont faits de grands visages aux traits rudes sculptés dans le bois. Sur les murs, des photos montrent des hommes dont les lobes d'oreilles, tirés par des anneaux fort lourds, descendent jusqu'au-delà des épaules. Impressionnant ! Dans la quincaillerie de la culture Mickey qui sévit partout, le village possède une habitante, gardienne de la tradition. Non seulement chacune de ses oreilles brinquebale le long de son cou, étirée par une dizaine d'anneaux, mais elle porte un bébé sur son dos dans un berceau ambulant richement brodé de perles, et le soir, elle danse. Soudain, son corps massif devient fluide, ondulant. Son sourire de « trésor national vivant » fait place à de la douceur grave. Elle est belle.

Le chef du village avoue soixante-huit ans, mais pas la moindre ride ne fripe sa peau halée. Dans la maison commune où les jeunes filles répètent au son d'une radio-cassette, il indique un mouvement, jambes à demi-pliées, emmêlées avec un art et une souplesse incroyables. Plus tard, il sera là, méditatif, devant l'homme-oiseau couronné de plumes, qui penche son torse nu, enroule une jambe sur l'autre et, tout en force de concentration, se déplace par reptations minimes des pieds, par sauts légers. Les bras de l'homme-oiseau maintiennent un équilibre improbable. A la fois échassier et félin, il tourne vers l'assistance des regards lointains, qui s'étonnent quand ils se posent sur un visage. A travers ses lèvres serrées jaillit des profondeurs de son corps un cri grinçant qui se prolonge. Un second homme-oiseau est venu le rejoindre. Les deux s'observent, décrivent des cercles, les cris redoublent, les mouvements se compliquent, tracent une géométrie sophistiquée, tout en courbes. Les corps se balancent, dévient en oblique. Les visages se lèvent, les yeux semblent prendre la lumière. Ils ne sont plus tout à fait humains, ils ne sont pas non plus animaux, c'est autre chose, comme une transmutation. Et puis s'en vont les deux créatures, remplacées par une jeune garçon et une fillette qui recréent leurs gestes.

Le chef du village prétend ne pas connaître le sens des rituels, car il est chrétien, converti par des missionnaires américains protestants. Dans le crépuscule brutal, dans la touffeur d'avant la pluie, il chantonne *White Christmas*.

Au second village, le spectacle proposé est un carnaval bon enfant, qui célèbre le riz. Toute la journée, les hommes ont découpé en franges de larges feuilles de bananiers vert foncé. Ils s'en font des costumes qui les couvrent entièrement, c'est à peine si on aperçoit leurs pieds et leurs mains. Visages et cous disparaissent sous des masques violemment colorés, bêtes fantasmatiques aux mufles menaçants garnis de crocs. Les yeux sont aveugles : ronds blancs entourés d'un trait noir, inquiétants cercles de miroir qui renvoient du vide.

La danse est scandée par deux immenses tambours accrochés au mur, sur lesquels, alternativement, tapent deux hommes. C'est un joyeux micmac, un désordre mesuré. Les mufles animaux claquent, les superpositions de franges vertes valsent, de nouveaux personnages interviennent, en tuniques bricolées, en masques clownesques – ils représentent les fermiers, – et puis arrivent des enfants qui chahutent et sautent partout, heureux comme tous les enfants du monde quand ils sont déguisés.

Bizarrement, ce n'est pas si loin du carnaval de Bâle, à l'exception des têtes d'animaux dont l'aspect, dit-on, n'a pas varié ici depuis des siècles. Elles sont fabriquées par un employé municipal, artiste salarié du village. Sa maison est grande et vide de meubles, sinon des buffets vitrés où sont alignés des bols chinois, quelques souvenirs de famille – ici on ne connaît pas les chaises, à peine les lits. Au mur sont suspendus des masques effrayants, et d'autres, plus près des traits humains, qui se portent au-dessous, directement sur la peau, et arborent un sourire secret. Plus tout un lot de pin-up souriantes, aguicheuses, la cuisse accueillante, blondes. Exotisme porno-soft.

Les officiants de la fête du riz doivent venir à Paris *(lire l'encadré ci-dessous)* avec des feuilles de bananier en réserve. Toute une aventure : les Dayaks doivent déjà faire deux jours de bateau pour accoster une ville digne de ce nom. Certains sont allés aux États-Unis, les autres ne sont jamais sortis de leur continent. De l'Europe, leur guide et interprète ne connaît que l'Exposition de Séville, où il a organisé la présentation d'objets artisanaux au pavillon indonésien.

Autant le déplacement des troupes de ballets de cour ne pose d'autre problème que ceux de toute tournée lointaine, autant est risqué le pari sur ces gens dont les motivations ne sont pas celles du spectacle, dont les codes de représentation n'ont rien à voir avec les nôtres. Tout dépend de la manière dont ils vont vivre et assumer l'inconnu de notre monde, de notre ville, de notre théâtre. Ou bien ils se diluent dans une curiosité tous azimuts, ou bien l'excitation de la nouveauté leur fournit une énergie inventive éblouissante. C'est quitte ou double.

COLETTE GODARD

Agenda

GRANDE SALLE

Les Bataks de Sumatra, cérémonie de la mort parfaite, par l'Ensemble du village de Simiolon, et la **Musique Tembang Sunda** par l'Ensemble L.S. Malati Ida de Bandung les 4 et 5 juin à 20 h 30, le 6 à 15 h.

Célèbes, musique et danse des anciens sultanats Gowa, les 8 et 9 juin à 20 h 30.

Bali, drames dansés gambuh et calonarong par l'Ensemble du village de Batuan, direction Ketut Kantor, les 12, 15 et 16 juin à 20 h 30. Le 13 à 17 h.

Java, Solo, danses de cour du palais de Surakarta, les 17, 18 et 19 juin à 20 h 30. Le 20 à 17 h.

Les Dayaks de Bornéo, rites et danses, les 22, 23 et 24 juin à 20 h 30.

★ Places de 60 à 140 F. Chaque billet plein tarif donne droit à une réduction sur le spectacle suivant. Tél. : 44-95-98-00.

PETITE SALLE

Hommages à Jean Duvignaud, le 1er juin à 16 h 30, « L'art d'écrire », table ronde animée par Marcel d'Ans et Olivier Corpet, suivie à 18 h 30 d'un débat – « Le théâtre, quel avenir ? » – animé par Robert Abirached et Françoise Gründ. Le 2 juin, à 10 h 30, « Que devient la sociologie ? », table ronde animée par Pierre Fougeyrollas, Pierre Ansart et Eugène Enriquez.

LA SEMAINE PROCHAINE

La 45e Biennale de Venise

La nouvelle édition de la Biennale internationale de Venise est baptisée cette année « Les points cardinaux de l'art ». Elle réunira, du 13 juin au 10 octobre, plus de cinquante et un pays qui présenteront leur sélection d'un ou plusieurs artistes et une quinzaine d'expositions thématiques. Côté français, le choix s'est porté sur une exposition personnelle du plasticien Jean-Pierre Reynaud. Côté américain, les commissaires ont choisi de présenter une rétrospective des œuvres de l'artiste, née en France, Louise Bourgeois. « Le Monde Arts-Spectacles » publiera à cette occasion un ensemble de portraits et de reportages consacrés aux principales figures de l'édition 1993 et une enquête sur les perspectives d'une institution quasi centenaire que les bouleversements politiques italiens ne pouvaient épargner.